This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 944,747

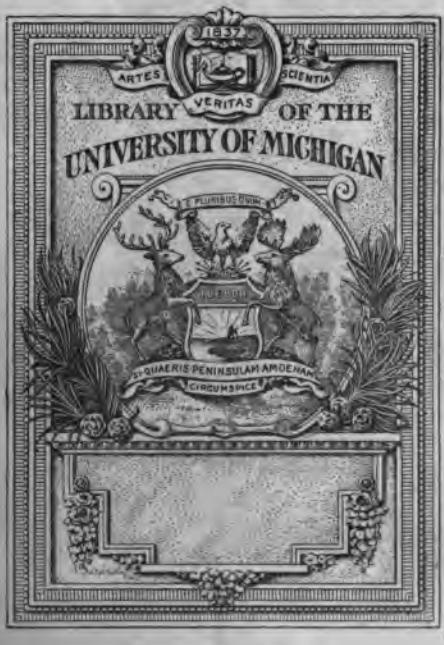
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

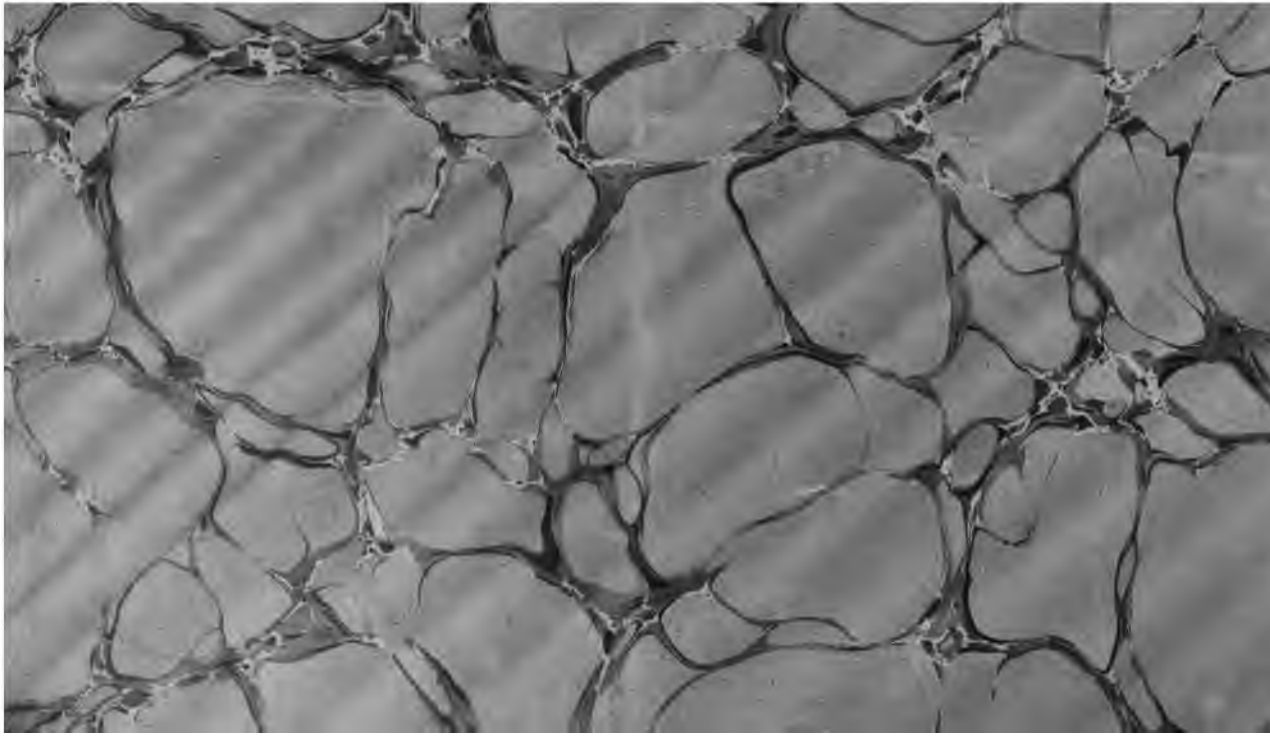

ug 14. 1.

ÉMILE MAGNE

—

FEMMES GALANTES DU XVIIe SIÈCLE

—

Madame de la Suze

(HENRIETTE DE COLIGNY)

et la Société précieuse

DOCUMENTS INÉDITS

PORTRAIT INÉDIT D'APRÈS DANIEL DU MONSTIER

BIBLIOGRAPHIE DES RECUEILS LA SUZE-PELLISSON

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS

SOCIÉTÉ DV MERCVRE DE FRANCE

XXVI, RVE DE CONDÉ, XXVI

—

MCMVIII

MADAME DE LA SUZE

DU MÊME AUTEUR

LE CYRANO DE L'HISTOIRE (Dujarric)..... 1 vol.

BERTRAN DE BORN (Lechevallier)..... 1 vol.

SCARRON ET SON MILIEU (Mercure de France)..... 1 vol.

FEMMES GALANTES DU XVIIe SIÈCLE :

Mme DE VILLEDIEU (*Hortense des Jardins*), 1632-1692 (Mercure de France)..... 1 vol.

HENRIETTE DE COLIGNY

d'après la gravure de DANIEL DUMONSTIER

ÉMILE MAGNE

—

FEMMES GALANTES DU XVIIe SIÈCLE

—

Madame de la Suze

(HENRIETTE DE COLIGNY)

et la Société précieuse

DOCUMENTS INÉDITS

PORTRAIT INÉDIT D'APRÈS DANIEL DU MONSTIER

BIBLIOGRAPHIE DES RECUEILS LA SUZE-PELLISSON

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS
SOCIÉTÉ DV MERCVRE DE FRANCE
XXVI, RVE DE CONDÉ, XXVI

—

MCMVIII

848
L3480
M18

JUSTIFICATION DU TIRAGE :

1593

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays.

A MON CHER AMI

LOUIS DE LA JARRIGE

Affectueux hommage

E. M.

1.

194168

CHAPITRE PREMIER

Robuste et goguenard, la bedaine pesante, Gaspard III de Coligny, maréchal-duc de Châtillon, portait allègrement le faix de gloire légué par ses ancêtres. Il ajoutait, sans y songer, quelques hauts faits à leur histoire. Depuis plusieurs siècles, c'était, dans la famille, une habitude que gagner des batailles et prendre des forteresses. Il allait, d'un cœur léger, au-devant des arquebusades.

Il appartenait à cette époque gaillarde qui enfanta Bassompierre et le cardinal du Perron. Il était « débauché et d'amoureuse manière ». Longtemps il troussa les femelles sans vergogne, partageant, avec Montmorency-Bouteville, la Choisy, fille débonnaire consacrée à la dilection des seigneurs. Et pour l'avoir trop goûtée, elle et ses pareilles, il fut obligé de céder à son rival l'amirauté de Guyenne qu'il cumulait avec le maréchalat. Certain jour, à Londres, un commissaire de quartier le surprit, conjointement avec Henri, prince d'Orange,

présidant à des orgies « en un lieu d'honneur ». Quelque brutalité ne l'empêchait pas d'être bon homme. Il manquait, voilà tout, de « direction et de discipline ». Et le jeu, aussi bien que les femmes, vidait ses poches.

Pourtant il conduisait sagement sur la route de la foi les masses huguenotes. Depuis la nuit formidable où les Guise contemplèrent ironiquement le tragique cadavre du grand amiral, les Coligny jouissaient d'une influence prépondérante aux synodes nationaux du protestantisme. Les Rohan, à peine, la contrebalançaient. D'un mot, Gaspard III pouvait susciter encore des troubles, lever quatre mille gentilshommes, ensanglanter la capitale et les provinces. Mais il se gardait d'en rien faire. Il inclinait vers l'apaisement. Quelques actes même lui aliénaient les fanatiques. On lui reprochait d'avoir échangé pour le bâton de maréchal la place d'Aigues-Mortes et de souffrir les amabilités de la cour. Reproches injustes, d'ailleurs, car nul ne manifestait plus d'indépendance. Seul il refusait du « monseigneur » au cardinal de Richelieu.

A connaître les frasques de sa jeunesse, on ne l'eût point soupçonné d'être un « pousseur de beaux sentiments ». Cependant, les grâces extérieures d'Anne de Polignac émurent son cœur guerrier. Il l'épousa presque aussitôt et se repentit de cette

hâte matrimoniale. Car, peu de temps après, il déplorait l'honnêteté excessive de sa femme et son peu de complaisance. Elle exagérait la vertu. La religion la tenait comme une maladie. Il la trouvait réfractaire au chapitre du déduit, soumise avec exactitude aux prescriptions de l'Écriture qui souhaite sans attrait l'acte de fécondation. C'est pourquoi, l'ayant accablée de quatre maternités successives, afin d'assurer sa descendance et la pérennité du nom, il la laissa trottiner dans les temples et égrener des patenôtres.

Mais elle ne se contenta pas de cette liberté d'oraison. La fantaisie lui prit de décortiquer les livres saints et de meubler sa mémoire de versets lénifiants. Déjà la maison s'encombrait d'une cagotte, la demoiselle du Chesne. Mme de Châtillon y convia les ministres, gens dispersés en éternelles controverses et qui échangeaient des horions avec les jésuites opiniâtres. Elle manda un M. Le Veilleux, grand mal bâti, lunatique, quelque peu fol, qui l'entraînait dans ses extases. Ils s'enfermèrent des après-midi entiers, conversant sur des matières pieuses et se communiquant leur réciproque enthousiasme. Ou bien ils effectuèrent, dans le parc, des promenades interminables, ensuite desquelles on les trouvait agenouillés au pied d'un arbre, les lèvres émues d'un ronronnement de prières.

Si bien que l'entourage jasait sur des apparences. Les soucis spirituels effaçant les autres, la maison peu à peu sombrait dans le désordre. Or, M. de Châtillon s'inquiétait beaucoup des vérités immédiates (1). Il lui déplut que sa femme subît une direction à ce point importune. Bientôt, sans égard pour son caractère, il chassait le ministre et s'instituait à son tour directeur de la bénigne pénitente (2).

(1) Pourtant il entretenait l'église protestante de Châtillon-sur-Loing et son ministre. V. *Archives nationales* T 1251 8-19, *Testament de Gaspard III de Coligny*, et K 1765 dossier I, *Traité de mariage de S. A. S. Mgr Georges, duc de Wurtemberg, avec S^me^ princesse Anne de Coligny*. Mme de Châtillon, de son côté, logeait en ses terres de Saintonge un pasteur à qui elle servait une pension annuelle de 100 livres.

(2) Tallemant, *Historiettes*, 3e édit., IV, 221 et suiv.; *Preuves de l'histoire de l'illustre maison de Coligny, tirées des chartes de diverses églises et abbayes et plusieurs autres titres...* par le sieur du Bouchet, 1662; *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des grands officiers de la couronne...* par le père Anselme, 1712, t. I, p. 732; Haag, *La France protestante*, art. *Châtillon;* Moreri, *Dictionnaire historique*, etc... Ces ouvrages donnent des renseignements généalogiques exacts et complets sur la famille. Celui du sieur du Bouchet contient tous les titres qui la concernent. Pour Gaspard III, V. pp. 699 et suiv. Le P. Lelong, *Bibliothèque françoise*, t. IV, indique sept portraits de notre personnage et un de sa femme, Anne de Polignac. Pour l'iconographie des Coligny, V. G. Duplessis, *Catalogue de la collection des portraits français et étrangers conservée au département des estampes de la Bibliothèque nationale*, 1897, t. II, n°s 10150 et suiv. La Bibliothèque nationale, *Cabinet des titres*, possède une grande quantité de pièces originales avec signatures autographes et cachets des Coligny. V. notamment, *Pièces originales*, n°s 813 et surtout 814, fol. 172 et suiv., une généalogie complète et les blasons coloriés. « La maison de Coligny s'arme de gueules à un aigle d'argent, membré, becqué et couronné d'azur, armé et langué

Toute éberluée du traitement, cette dernière s'aperçut enfin que quatre enfants demandaient avidement ses soins. Elle partagea donc son existence, n'accordant plus à la religion qu'une moitié de ses journées. M. de Châtillon menait rudement sa lignée, et les filles comme les garçons. Il ne comprenait pas que les unes méritassent plus de douceur que les autres (1).

Maurice et Gaspard suivirent le sort commun, pâtirent, au collège, sous les verges d'un petit maître latinisant, puis entrèrent à l'académie. Ils apprirent en ce lieu le métier des armes et celui du monde, tandis que leurs sœurs, Henriette et Anne, savouraient, au temple de Charenton, les prônes austères des ministres. Mme de Châtillon, inexperte en matière d'éducation, régentait trop sévèrement ce petit monde. Des garçons privés de liberté aux filles saturées de sermons, personne n'avait son contentement. Henriette cachait son dégoût de cette existence incolore.

Elle parlait peu. On ne s'occupait point d'elle.

d'or. *Cimier :* un aigle naissant, de mesme celuy de l'Escu. *Supports :* deux lévriers d'argent armé de gueules. *Cri :* je les espreuve tous. » V. encore, Bibl. nat. *Dossiers bleus*, n° 202. Les archives nationales sont également très riches en pièces originales malheureusement antérieures ou postérieures à l'époque qui nous intéresse.

(1) Tallemant, IV, 231 et note 3. Sur Anne de Polignac, V. Rangouze, *Lettres panégyriques aux plus grandes reynes du monde...*, 1650, p. 99.

Elle semblait frappée de stupidité. Pourtant, bien faite, de bonne mine, elle éclipsait sa cadette. Celle-ci souffrait d'une maladie « la plus estrange du monde; elle gravissoit, quand son mal la prenoit, le long d'une tapisserie, comme un chat et faisoit des choses si extraordinaires qu'on ne sçavoit qu'en croire. A cet âge-là la mère (matrice) ne fait point de si prodigieux effects. La mareschale croyoit que c'estoit un sort, et sa fille, quand elle fut guérie, a dit qu'une femme de Châtillon, en colère de ce qu'on ne vouloit pas qu'elle allast librement dans le parc, luy avoit donné un sort et qu'il luy avoit semblé qu'elle avalloit un boulet de feu (1) ».

Quand l'âge fut venu, la maréchale se décida à conduire les jouvencelles dans le monde. L'hôtel de Rambouillet les reçut (2). La princesse de Condé

(1) Tallemant, IV, 230-233. Il ajoute en note : « La mère croyoit que, par ses prières, sa fille avoit esté guérie. » Pour avoir une idée de l'éducation première de nos deux jeunes huguenotes, V. *Archives nationales*, K. 1765, *dossier I*, *Testament d'Anne de Coligny*. « J'ay receu le Saint Baptesme à Chastillon. J'ay eu pour parin le feu duc de la Force, pour marène ma tante la duchesse de la Force. J'ay receu depuis l'âge de neuf ans toutes les années trois et quatre fois et jusqu'à six fois le Saint-Sacrement de la Sainte Cène. J'ay esté nourrie plus vraie de ta chaire que les enfans ne sont de celle de leur mère ou les nourrissons de leurs nourises. »

(2) Comte P.-L. Rœderer, *Œuvres*, 1853, t. II, 4e partie, *Mém. pour servir à l'histoire de la société polie en France*, chap. IX, p. 422. Rœderer fixe à 1630 cette entrée à l'hôtel de Rambouillet, mais nous la croyons postérieure. A cette date, Henriette de Coligny, née en 1618, avait douze ans.

apprécia qu'elles fussent les compagnes de sa fille, Anne-Geneviève de Bourbon, adolescente languide aux cheveux ensoleillés, sollicitée par la claustration du Carmel (1). Elles prirent, en ces deux maisons, le bel air, l'allure désinvolte, l'entraînement au plaisir et le dédain des scrupules (2). Mais elles demeurèrent à demi dans l'ombre, écrasées par de brillantes rivales, les demoiselles du Vigean, Isabelle-Angélique de Montmorency, Mlle de la Trémouille, qui, d'un pas délibéré, s'acheminaient vers la galanterie.

Henriette de Coligny, déjà coquette, s'assimilait rapidement les nobles manières. Elle se plaisait à elle-même, et le caprice lui vint de fixer sur le papier une image que son miroir réfléchissait toujours agréable. Elle persécuta sa mère afin qu'elle l'amenât chez un portraitiste de talent. Daniel du Monstier vieillissait au Louvre, en un logement

(1) Tallemant, IV, 231 *ad notam*.

(2) Il n'entre point dans notre sujet présent de traiter la société précieuse à l'hôtel de Rambouillet. Ce sujet paraît être épuisé, d'ailleurs, mais on peut l'envisager à des points de vue particuliers. Nous avons donné une physionomie de la célèbre maison dans la *Revue hebdomadaire* du 2 juin 1906, art. *Corneille à l'hôtel de Rambouillet*. Nous reprendrons plus tard, dans une étude générale sur la société française au XVIIe siècle, cette peinture et montrerons alors, avec preuves à l'appui, que la moralité ne fut pas la vertu dominante des hôtes de la marquise. Pour Condé et sa famille, malgré les admirations inconsidérées de Cousin, il est aisé de démontrer l'étrangeté de leurs mœurs. Bussy-Rabutin s'est, en partie, chargé de cette besogne.

concédé par la reine-mère. On alla donc relancer ce pourfendeur de jésuites et de médecins. On accédait à son cabinet par un escalier orné d'une large paire de cornes avec cette devise : « Regardez les vostres. » En ce cabinet encombré de livres précieux et de tableautins lubriques, le petit homme, coiffé d'une calotte à oreilles, se livrait à sa gauloiserie naturelle. Il se complaisait aux « sales propos » et collectionnait les épigrammes licencieuses. Il célébrait hardiment la beauté du mystère sexuel. Il avait autrefois épousé une servante « parce qu'elle avait un beau chose ». Et son habile crayon traça, de ce beau chose, des figurations assez attrayantes pour donner l'envie d'en tâter (1).

Henriette de Coligny ignora l'immoralité de son peintre. D'ailleurs il se montrait bourru à la clientèle, l'embellissant pour en extirper plus d'écus.

(1) Tallemant, III, 490 et suiv. Le *Mss. Conrart*, t. X, in-4, p. 875, et t. XVIII, in-4, p. 305, contient deux poésies anonymes et inédites adressées à Du Monstier. V. aussi *Bibl. d'Aix mss.*, nos 210-215, t. VII, *Lettre de du Monstier à Peiresc ;* Naudé, *Jugement de tout ce qui a esté imprimé contre le cardinal Mazarin*. S. d., p. 215; G. Colletet, *Epigrammes*, 1653, p. 161 ; *Naudæana*, 1703, p. 101 ; Amelot de la Houssaye, *Mém.*, 1722, I, pp. 362 et suiv. ; Malherbe, *Lettres*, édit. des Grands Ecriv., t. III, *passim ;* t. V, p. 137; t. VI *passim; Menagiana*, 1715, I, 6; *Journal de l'Estoile*, 15 avril et 30 décembre 1610; Felibien, *Entretiens sur les vies et les ouvrages des plus excellens peintres*... 1725, IV, 403 ; Michel de Marolles, *Le Livre des peintres et graveurs*, 1872, pp. 16, 18, 39, 59, 60; Mariette, *Abecedario*, 1853, II, 130 ; Jal, *Dict.*, etc... Pour les poésies de Du Monstier, V. Frédéric Lachèvre, *Bibliographie des recueils collectifs de poésies*, 1901-1905, I, 174.

Lentement le silencieux pastel, promené sur le papier à gros grains, dessina les traits immobilisés par la pose. La chevelure chatain clair aux reflets d'or, laissant le front à découvert, s'épandit sur les oreilles et les épaules en longs serpenteaux. Les yeux bleus, expressifs et doux, le nez droit, les lèvres sensuelles, les joues poupines et rosées, le menton souriant d'une fossette ingénue composèrent le visage de prospérité et d'amour. Un tour de grosses perles embrassa le col d'une caresse nacrée. En les plis harmonieux de la soie fixés par un nœud de galands, languit, mi-dévoilée, la gorge ferme et ronde (1).

A contempler ces formes déjà épanouies, on sent que la jeune fille aspire à se transmuer en femme. Or, l'événement, sans qu'elle y songe, se prépare. La famille Coligny possède, en l'Orléanais, la terre de Châtillon-sur-Loing. Elle s'y retire fréquemment et le maréchal fait, de la ville environnante, le foyer de la réforme. Il y entretient de ses deniers un collège où des pédants instruisent quelques riches seigneurs selon les préceptes de leur foi. La

(1) La Bibliothèque nationale conserve (Na 24 Rcs.) l'original du portrait que nous décrivons en cet endroit et dont nous donnons la reproduction en tête du présent ouvrage. Il porte, au-dessus et à gauche de la tête, la mention à l'encre : « *M. la contesse de la Suze.* » A droite : « *Fait ce Vandredy 27 de septembre 1642 par D. Dumonstier.* » Nous parlerons postérieurement des autres portraits de notre héroïne.

renommée de ce collège s'étend au delà même du royaume et les lords écossais y envoient leurs rejetons (1).

Les parents de Thomas Hamilton, comte d'Hadington, pensèrent que ce délicat orphelin y recevrait des principes conformes à sa fortune et à son nom. Ils l'y dirigèrent, pleins de confiance. Mais voici qu'advenu en la maussade province de France, le jeune homme se désintéressa des grimoires et occupa son cœur aux dépens de son cerveau. Henriette de Coligny passa devant ses yeux comme une énigme vivante qu'il s'appliqua à déchiffrer. Après quelques mois, leurs rêves communièrent. Leur joie de se comprendre s'accrut de caresses innocentes. Ils échangèrent des promesses. Ils vécurent comme hors du monde, dans le domaine traversé par le canal de Briare et ceinturé de fossés. Le château dressait au milieu d'un parc immense ses deux étages grisâtres flanqués de légers pavillons et de tourelles pacifiques. Des arbres séculaires abritaient sa mélancolie et protégeaient le mouvement d'un domestique nombreux, travaillant parmi les dépendances agglutinées. Des hautes terrasses la vue plongeait dans le labyrinthe des allées, parmi les bassins, les statues, « les parterres

(1) *Mémoires du comte Gaspard de Chavagnac*, s. d., p. 1.

en broderies », les charmilles en demi-lunes, les cabinets, les prairies, les potagers, les routes indéfinies. De tous côtés les ailes noires des moulins battaient l'air. A l'horizon, Feins, Solterre, Chauffour, Saint-Maurice, Briquemault, Dannemarie, castels asservis au manoir principal, levaient, comme pour signaler leur existence, leurs timides tours crénelées. Des étangs interrompaient d'une bande humide et glauque la ligne onduleuse des forêts et des cultures (1).

Nul parmi les hôtes du domaine ne soupçonnait quel sentiment liait Thomas Hamilton à Henriette de Coligny. Ils ne le déclarèrent point, craignant quelque contrariété. Ils réservaient l'avenir. Une grande tristesse les envahit lorsque sonna l'heure de la séparation. L'Anglais partit enfiévré et la tête grosse de projets. Toute femme accoutumée à l'inconstance des hommes sait d'ordinaire les effets néfastes de l'éloignement. Mais notre héroïne ne

(1) *Archives nationales*, T 125[13-14], *Procès-verbal du château et duché de Châtillon du 28 mars 1720*. Description minutieuse du château et de ses dépendances. V. aussi, *Estat de la terre de Chastillon-sur-Loing...* 1695; *Mémoire instructif des chenaies qui ont été coupées sur la terre du duché de Chastillon-sur-Loing*. Un « *Extrait de l'inventaire des meubles et effets mobiliers qui sont au chasteau de Chastillon en 1732* » indique sa richesse intérieure. V. encore, T 125[21], le plan manuscrit et original du duché. Bibl. nat., *Recueil Thoisy*, 205, fol. 159-161, 371-373; 437, fol. 111, *Factum pour M. le mareschal d'Albret...* « Les bastiments du chasteau seul de Chastillon, sans y comprendre les terrasses, sont d'une valeur immense. »

lisait pas encore les philosophes et ignorait que l'élégie traite ces matières passionnées. Elle attendait avec sécurité que son ami solutionnât le problème qu'avaient posé son sourire, son eurythmie et sa chaude parole.

Le comte d'Hadington, rentré en Ecosse, confia à ses tuteurs de quel bagage tendre il revenait chargé. Il se préparait d'avance à lutter contre des protestations. Mais sa confidence produisit un contraire résultat. Coligny, en Angleterre, résonnait haut et fort. On approuva la recherche de cette alliance. Tout aussitôt on écrivit au maréchal. L'affaire s'arrangea après un échange de quelques épistoles (1).

Les deux fiancés renouvelèrent donc, en le décor majestueux de Châtillon, les gestes qui les émerveillèrent. Bientôt on célébrait leur mariage (2) et ils gagnaient, par delà la Manche, la terre qui les devait hospitaliser. Le voyage, tout d'abord, fut un ravissement. De Calais, où ils s'embarquèrent, un

(1) Les détails fournis par Tallemant, IV, 228, sont faux en partie. V. Du Bouchet, *op. cit.*, p. 1071, *Contract de mariage de M. et Mme d'Hadinthon*. Il fut passé au château de Châtillon, le 8 août 1643, par devant Simon et Pellaut, notaires. Le maréchal donna 25.000 livres tournois à sa fille. Le comte d'Hadington reconnut à sa future épouse un douaire de 10.000 livres de rente annuelle à prendre sur la baronnie de Beyrs, en Ecosse.

(2) Le dimanche 9 août 1643, d'après du Bouchet, et non le 8 août 1642, comme le dit le P. Anselme. Il fut béni par le pasteur Drelincourt.

léger vaisseau les conduisit en douze heures à Douvres. Et ce fut, pour la comtesse d'Hadington, la connaissance d'un monde nouveau. Sans doute quelque prévention troublait-elle son âme. On accusait alors les Anglais « d'écumer les vices des autres nations ». On les disait arrogants avec les faibles et souples jusqu'à la bassesse avec les puissants. Mais elle n'allait point vivre avec le peuple en qui ces défauts se manifestent ouvertement. Un carrosse attendait le couple au débarcadère. La province de Kent ouvrait ses horizons fertiles, et Cantorbéry, laid et morose, surgissait des verdures et des fleurs.

On séjournait en cette ville le temps d'un relai. Puis on longeait, jusqu'à Rochester, la Tamise jaunâtre où apparaissaient, parmi la myriade des barques rapides, les lourds vaisseaux de guerre. Les routes traversaient ensuite de blanches carrières de plâtre et dépassaient Gravesande, lieu de plaisir, où s'achevaient les intrigues amoureuses de la capitale. Greenwich passait bientôt comme une ombre dans la brume et l'on entrait dans le tumulte de l'industrie maritime. En d'immenses ateliers, les navires de toutes tailles dressaient leurs échafauds que gravissaient et sillonnaient d'innumérables artisans. Londres s'annonçait par le tintamarre et le fourmillement.

Pourtant, les faubourgs franchis, le comte et la comtesse d'Hadington pénétraient en une ville morose où parfois éclataient des clameurs et le crépitement des mousquetades. Des groupes de soldats et de bourgeois armés montaient la garde et interpellaient les passants. Le quartier du Commun-Jardin, trémulant d'ordinaire d'une foule affairée, s'appesantissait dans le silence de ses bâtisses étriquées. Nul bruit autour de White-Hall, palais du roi, enfoui dans les arbres de son parc. Plus de carrosses et de cavaliers, plus de fêtes et de lumières. Il semblait dormir, gonflé de ses deux mille chambres, gauche et lourd, souffrant de ses architectures hybrides.

Les drapiers avaient déserté le guilde-hall, maison de ville, et les libraires du cimetière Saint-Paul fermaient boutique. Peu à peu, par crainte du pillage, les étalages aux décorations théâtrales disparaissaient. Sur le Strand, les merciers et les marchandes abandonnaient les galeries de la nouvelle Bourse. Les promeneurs fuyaient le parc Saint-James, son mail, ses prairies, ses perspectives pittoresques (1). Les jeux de gladiateurs, la comédie, tous les divertissements étaient suspendus en signe

(1) Samuel de Sorbières, *Relation d'un voyage en Angleterre*, 1666, pp. 5 à 127.

d'affliction publique (1). Et, dans Wetsminster même, les morts impopulaires, Buckingham, sous les marbres de sa dernière demeure, appréhendaient la colère de la nation.

Car la Révolution secouait le royaume. Le peuple et les mille partis aux directions imprécises avaient chassé de Londres Charles Ier. En sa ville d'Oxford le monarque léger et vain, comploteur et aventureux, réfugiait sa duplicité et sa cautèle. Deux campagnes victorieuses lui donnaient quelque assurance de triomphe. Pourtant le zèle religieux de ses adversaires se transformait en activité guerrière. L'Angleterre, lassée d'une tyrannie hautaine, confiait au Parlement la défense de ses libertés sociales. Les esprits surchauffés s'excitaient à la lutte sans merci. Bientôt allait se dérouler le drame formidable où Cromwell, bourgeois fanatique et madré, travesti en libérateur, saisirait avidement la fortune et une apparence de royauté (2).

Cette époque d'insurrection rendait malaisé le voyage du comte et de la comtesse d'Hadington. Ils abandonnèrent rapidement Londres où ne les attendait aucune sûreté. Le nom même du jeune seigneur s'y trouvait en exécration, car, parmi les

(1) Guizot, *Histoire de la révolution d'Angleterre*, 1846, t. II, p. 3.

(2) Bibl. nat., *Catalogue de l'histoire de la Grande-Bretagne*, pp. 107 et s.

courtisans de Charles Ier, un de ses parents, James, duc d'Hamilton, occupait une situation privilégiée.

Ils tombèrent à la cour d'Oxford, dans le désordre, l'anarchie, l'intrigue féroce. Ils s'y mêlèrent. Henriette ne rencontra que faveurs et prévenances. Elle jouit du tabouret chez la reine. Elle s'essaya à manier le madrigal (1). La société frivole acheva de dissiper sa timidité. Mais cette insouciance et cette griserie ne devaient pas se prolonger. Peu à peu les événements tournaient au désavantage de la monarchie. Les désastres se succédaient et les actes d'une diplomatie malhabile augmentaient les haines et les colères.

Consternée par les nouvelles ambiantes, Mme d'Hadington reçut, en outre, de France, un message douloureux. Pour la deuxième fois, les Guise portaient la discorde et la mort parmi les Coligny. Aux griefs de religion s'ajoutaient les rivalités d'amour. Maurice de Coligny servait humblement Anne de Bourbon-Condé, devenue la duchesse de Longueville. Henri de Guise participait aux largesses sexuelles de Mme de Montbazon. Des jalousies éclatèrent entre les deux femmes également vaines et vindicatives. Deux partis attisèrent les susceptibilités bouillonnantes. Place Royale, Guise et Coli-

(1) Tallemant, IV, 229-233.

gny choisirent le prétexte de cette dispute pour noyer dans le sang les rancunes de leurs races (1).

Les détails de cette aventure, où périssait misérablement son frère, désolèrent Mme d'Hadington. Et voici que la santé de son mari déclina, altérée par des excès intimes (2). La phtisie graduellement le gagnait. Les médecins prescrivirent un air vivifiant et des soins particuliers. Les terres d'Hamilton s'étendaient en Ecosse, aux environs d'Edimbourg. Les deux époux s'y transportèrent. Dans la mélancolie et la solitude, la maladie achemina vers la mort l'adolescent trop faible pour résister aux délices d'un amour emporté. Bientôt il rejoignait dans la tombe les aïeux dont il renonçait à représenter dignement la grandeur.

Veuve, la comtesse ne s'éternisa point en un pays ravagé par la guerre civile et où nulle protection ne lui était offerte. Elle réalisa à la hâte les dix mille livres de douaire que lui concédait son contrat de mariage et réunit ses pierreries. Puis elle reprit

(1) Cousin, *La Jeunesse de Mme de Longueville*, 1872, pp. 234 et s., a longuement disserté sur les circonstances de ce duel. Bien que cet historien emploie à disculper son héroïne toutes les finasseries de la procédure historique, nous n'envisageons pas avec la même indulgence le rôle de celle-ci. Les vaudevillistes, à notre sens, apportèrent la note juste dans l'affaire, vilipendant Mme de Longueville, sa légèreté, sa coquetterie, son humeur brouillonne.

(2) Tallemant, IV, 229. « Il estoit pulmonique et je croy qu'elle ne l'espargna guère. »

la route de France (1). Cette expérience matrimoniale l'avait cruellement déçue. La vie lui semblait sans but désormais.

Paris lui réservait une autre déconvenue. Gaspard IV de Coligny, son second frère, conseillé par le prince de Condé, venait d'enlever Isabelle-Angélique de Montmorency (2). Les salons s'égayaient de l'événement sur lequel bouffonnaient les poètes. Les Châtillon, indignés d'une telle désobéissance, entamaient une procédure.

Mme d'Hadington, dès l'arrivée, essaya de calmer les esprits. Puis elle observa silencieusement le manège de sa sœur Anne, pénétrée à son tour en ce néfaste hôtel de Condé, où triomphaient les turpitudes masquées. Vineuil, secrétaire du roi, dirigeait son penchant à l'amour. Cet homme, plein de finesse, éclatait de bonne humeur. Des dispositions à la satire lui attiraient parfois quelques bas-

(1) Tallemant, IV, 229. Nous sommes en l'année 1644.

(2) Sur cet enlèvement, V. Bibl. nat., Fonds français, *Mss.* n° 10324, pp. 34-35, et dans les *Recueils de Factums :* Fm 97, p. 5 ; Bibl. Ars., *Mss Conrart*, t. XVIII, in-4°, p. 949 ; *Bibl. de Chantilly*, mss. n° 538, f° 165 ; *mss* n° 539 ; V. aussi Bussy-Rabutin, *Hist. am. des Gaules*, édit. Livet, t. I, pp. 156 et s., 160 et s. ; Lenet, *Mém.*, 1729, t. I., pp. 118 et s. ; Motteville, *Mém.*, édit. Riaux, 1855, t. I, pp. 224 et s., 228 et s. ; Montpensier, *Mém.*, édit. Cheruel, 1902, t. I, pp. 206 et suiv. ; Tallemant, V, 398 ; Gaspard de Chavagnac, *op. cit.*, p. 48 ; *Les Poésies de Jules Pilet de la Mesnardière*, 1656, p. 32 ; *Lettres et poésies de M. de Voiture*, 1657, p. 522 ; *Les Œuvres de M. Sarasin*, 1658, t. II, p. 59 ; Sarasin, *La Pompe funèbre de Voiture avec la clef*, 1649, pp. 11, 18.

tonnades dont il se consolait par de nouvelles railleries (1). Son audace le servait auprès des femmes, qu'il gagnait comme à la loterie (2).

Pour assujettir Anne de Coligny, il imagina de suborner Mme de Briquemaut, pauvresse que M. de Châtillon, fort charitable, tolérait parmi beaucoup de parasites. Cette commère volontiers favorisa leurs rendez-vous. La jeune fille se disposait, sous cette sauvegarde, à pratiquer les méthodes de complaisance préconisées par les duchesses. Mais le sieur Boccace, capitaine des gardes, veillait sur la moralité de la maison. Il menaça de dévoiler les vilenies tramées dans l'ombre. Il comptait sans la malice des femmes. Afin de prévenir toute délation, la coupable, avec des cajoleries, circonvint son père et se chargea de lui présenter les faits. Boccace, à son dire, l'aimait. Comme elle refusait de l'écouter, il préparait contre elle quelque calomnie. Un mensonge formulé avec assurance détourne

(1) Tallemant, I, 472.

(2) Bussy-Rabutin, *op. cit.*, t. I, p. 206. V. aussi, pp. 78, 120, 216, 245 et s.; Tallemant, III, 92; VI, 29; Lenet, *op. cit.*, passim; Montpensier, *op. cit.*, I, 237; II, 255, 338; III, 367; Motteville, *op. cit.*, III, 460; Retz, *Mém.*, édit. Champollion-Figeac, t. II, pp. 39, 171, 197, 201; III, 60; Molé, *Mém.*, t. IV, pp. 367, 371, 373; Loret, *Muze hist.* des 26 novembre et 10 décembre 1651, 22 février 1653; Dubuisson-Aubenay, *Journal des Guerres civiles*, 1885, t. I, p. 226; t. II, pp. 128, 130, 266, 329, et tous les mémoires relatifs à la Fronde. Vineuil écrivit dans *Divers portraits*, 1659, p. 161, le portrait de Mme Cornuel; p. 165, celui de la comtesse d'Olonne, sa maîtresse.

les soupçons. Le maréchal promit d'éventrer quiconque médirait de sa progéniture (1).

Et comme si le brave homme craignait de gêner les ébats d'une jeunesse zélée au plaisir, il s'avisa de tomber malade. De suite, cet affaiblissement de sa robustesse lui présagea la fin. Il avertit la maréchale du méchef imminent. La bigote affolée s'épandit en larmes et quémanda le pardon de fautes imaginaires :

— Ah! ma mie, répondit-il, vous vous moquez, ce serait bien plustost à moy (2)!

Puis, ayant convoqué les notaires, tranquillement, « sain d'esprit et entendement », il exhéréda son fils Gaspard. Il ne lui pardonnait pas l'enlèvement de Mlle de Montmorency et de s'être malgré sa volonté, obscurément marié en province. Il appréhendait, en outre, que les terres familiales, entre ses mains désordonnées, ne se changeassent en bals, collations, cadeaux, entretien de maîtresses et autres divertissements. Mieux valait ne lui en confier que l'usufruit. Et, rassuré par cet acte de justice, il tourna vers la mort un visage de sérénité (3).

(1) Tallemant, IV, 231 ; Bussy-Rabutin, *op. cit.*, t. I, p. 207.
(2) Tallemant, IV, 225.
(3) *Archives nationales*, T. 125 [18-19], *Testament de Gaspard III, comte de Coligny, du 4 janvier 1646*. V. aussi K 1765, *dossier* I. Des documents allemands provenant, comme tous ceux que nous

Les survivants ne s'éternisèrent point en regrets. Ils songèrent d'abord à partager ses nippes (1). Ils retournèrent ensuite à leurs occupations (2). Mme de Châtillon, délivrée de tout contrôle, s'enfonça en une religion plus ardente. Elle ne faisait quotidiennement de la rue du Four (3) au temple qu'une traite essoufflée. Elle tâchait de communiquer cette émulation à Anne de Coligny. Mais elle tra-

citerons relatifs à Anne de Coligny, des archives de la maison de Wurtemberg, commentent ce testament. V. encore *Bibl. nat.*, Fm. 97. Très exactement le maréchal de Châtillon laisse à son fils Gaspard l'usufruit de ses terres et en transporte la propriété aux enfants à naître de son mariage avec Mlle de Montmorency. C'est, dit-il, « avec extresme regret, à cause de sa désobéissance qu'il luy a rendue en se mariant contre sa volonté, de sa prodigalité et mauvais mesnage qu'il le prive de sa succession ». Dans le cas où Gaspard mourrait sans postérité, l'héritage devait passer aux enfants d'Henriette, puis d'Anne de Coligny. Or, ces terres si bien sauvegardées profiteront, par suite de circonstances que nous relaterons, à Mlle de Montmorency d'abord, puis aux maisons de Luxembourg et de Wurtemberg. Le sieur de la Milletière avait entrepris de convertir le maréchal de Châtillon. Sa mort prématurée le déçut. V. *Œuvres de M. de la Milletière*, 1653, *Lettre à M. de Couvrelles...*

(1) *Archives nationales*, T. 125 18-19, *Testament* précité. Le maréchal avait prescrit ce partage. Il fut exécuté le 18 mai 1646 selon le factum précité (Fm. 97). V. aussi K 1765, *dossier* I, *Inventaire des pierreries et meubles que Mme la Princesse Anne de Coligny... a apportez à Mgr le prince George...*

(2) *Minutes de Me Vallée, notaire à Paris*. Le 29 juin 1646, six mois après la mort de leur père, Henriette et Anne de Coligny paraphent le contrat de mariage de leur parent Georges de Clermont-Gallerande et de Madeleine Gaudon. Les deux signatures sont d'une écriture longue et aiguë.

(3) Tallemant, IV, 231, dit « près de la Foire, faubourg Saint-Germain. » L'adresse rue du Four nous est fournie par un acte qu'Anne de Polignac fit enregistrer au Châtelet. V. *Arch. nat.* Y, 185, p. 93.

vaillait en un terrain stérile. La jeune fille se découvrait le plus souvent une indisposition subite qui la libérait des obligations pieuses. A la vérité, les absences de sa mère permettaient les visites de Vineuil. Elle usait pour le voir d'un stratagème nouveau. Une Mme Cousin, marchande de bois, propriétaire de la maison qu'habitait la maréchale, s'évertuait à ramener les réformés de sa connaissance au sein de l'Eglise catholique. Elle vivait dans l'illusion charmante de toutes les faiseuses de prosélytisme. On pouvait, sans peine, abuser sa crédulité.

Anne de Coligny, pour se la dévouer, se prétendit touchée de la grâce. Un directeur lui devenait nécessaire. Vineuil, déguisé en prêtre, s'offrit à tenter la cure confessionnelle. Ainsi posséda-t-il avantages moraux et matériels sans entraves, protégé par le guet vertueux de la dévote et assuré que les prières lointaines de la maréchale rachetaient sa faute présente (1).

Cependant Mme d'Hadington se prodiguait dans l'entourage de la reine d'Angleterre qui reposait, au Louvre et à Saint-Germain, son activité tragique. Elle ne reconnaissait plus en cette souveraine émaciée, recroquevillée, étriquée, la jeune femme par-

(1) Tallemant, IV, 231-232; Bussy-Rabutin, *op. cit.*, t. I, p. 207.

tie avec une brillante illusion, pour enseigner aux insulaires les délicatesses de l'esprit et les grâces du corps. Elle s'effraya de la retrouver maladive, sans énergie, sous la hantise perpétuelle de la mort qui guettait ses proches. Elle se glorifia de reprendre, auprès d'elle, comme à la cour d'Oxford, le privilège du tabouret (1).

Elle ne s'aperçut pas qu'en ce milieu les préoccupations religieuses remplaçaient désormais les préoccupations politiques. On l'environnait, sans qu'elle y prît garde, d'une grande ardeur de conversion. On s'appliquait à modeler, selon un certain idéal, son âme malléable. On lui ouvrait de faciles perspectives de salut. Elle n'échappait aux invites dissimulées que par sa soif de jouir du moment et même d'aiguiser la jouissance.

Un Ecossais, Hailbrun, travaillait auprès d'elle pour sa propre religion et progressait avec une rapidité inquiétante. La reine d'Angleterre, pour vaincre cet ennemi subreptice, pensa qu'il fallait lutter avec ses propres armes et qu'elle atteindrait plutôt par le mariage au but désiré. Elle délégua donc la comtesse d'Arondel, dont le fils présentait les doubles aptitudes d'époux sortable et de cagot irréductible. Cette comtesse, logée au faubourg

(1) Tallemant, IV, 229.

Saint-Germain, s'introduisit chez Mme de Châtillon à la faveur du voisinage. C'était une matoise, habile à déployer le compliment. Elle voulait conquérir la mère et, par son intermédiaire, accaparer la fille. La maréchale soupçonnait bien quelque traîtrise, mais ne parvenait pas à en démêler le mystère. Elle exhortait Mme d'Hadington à quitter la compagnie anglaise par défiance plus que par certitude d'un danger.

Peu à peu, le cercle convertisseur se resserrait. Isabelle-Angélique de Montmorency, revenue de son escapade, s'éprenait d'une belle passion pour sa belle-sœur et joignait son influence à celle de la reine d'Angleterre. La comtesse faiblissait. Mais on commit une imprudence. On conduisit la néophyte aux ténèbres. Les huguenots apprirent cette équipée. Ils députèrent vers la maréchale (1).

Cela fit une affaire. Mme d'Hadington, brutalement souffletée, fut traînée en exil, près d'Evreux, en la terre de la Boulaye, où Mme de la Force, sœur de Mme de Châtillon, gîtait avec son mari et son beau-père (2). On espérait, en cette maison

(1) Tallemant, IV, 229-230.

(2) Mmes de la Force et de Châtillon étaient demi-sœurs, nées d'un père différent. Jeanne de la Rochefaton, dame de Saveille, duch. de la Force, avait épousé Armand Nompar de Caumont, plus tard pair et maréchal de France, fils de Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, maréchal de France. Ce dernier, dont il est ques-

saturée de doctrines calvinistes, la délivrer de toute pensée d'évasion vers le rite romain (1). La persécution dont on l'entourait laissa quelque répit au vieux maréchal de la Force, également persécuté, mais pour des motifs différents. Octogénaire, le chef branlant, il ressassait des souvenirs. Inconsolé d'avoir enseveli deux femmes, il songeait encore au mariage. Tandis qu'on s'ingéniait à détourner son esprit du thème favori, il contemplait avec suffisance la jeune veuve qu'on lui amenait, attendrie par le murmure de l'Ecossais Hailbrun. Il rêva de terminer sa carrière dans le parfum de cette fleur à peine cueillie. Il la courtisa quelque temps, puis, sans autre réflexion, présenta sa requête à Mme de Châtillon. Il en fut pour son éloquence. La dame, furieuse, se chargea de lui démontrer son incapacité et quelle dérision serait une union à ce point mésassortie. Il ne se démonta pas, voulant, à tout prix, peupler sa solitude. Certain de n'avoir pas la fille, il demanda la mère, imaginant

tion ci-dessus, né le 29 décembre 1558, avait, à ce moment, 88 ans. Il était veuf de ses deux premières femmes : Charlotte de Gontault-Biron et Anne de Mornay, dame de Tabarière. Plus tard, il donnera son nom à Isabelle de Clermont-Gallerande, veuve de Gédéon Borzelaët, ambassadeur de Hollande en France. V. Moreri, *Dict.*, art. Force.

(1) Mme de la Force rivalisait de passion religieuse avec sa sœur. Elle avait voix prépondérante aux Synodes. V., par exemple, *Mss Conrart*, t. XI, in-f°, pp. 55 et s., *Lettre d'Hespérien à Mlle de la Suze.*

tout aplani par la conformité des âges. Là encore il se heurta à une volonté inflexible agrémentée de sarcasmes. Une telle affliction le saisit alors qu'il tomba en défaillance. Il le fallut soigner. Après quoi il dirigea d'autre côté ses aspirations conjugales (1).

Mme d'Hadington ignorait cet enthousiasme sénile. Etroitement claquemurée, elle employait son ingéniosité à correspondre, par des voies secrètes, avec Hailbrun. Elle lui apprit qu'un certain Gaspard de Champagne, comte de la Suze, fréquentait la maison et entretenait des espérances. Ce comte malappris, borgne et ivrogne, lui déplaisait (2); mais quelque parenté l'unissant à Mme de la Force, celle-ci encourageait ses assiduités, le sachant de bonne souche protestante (3).

(1) Tallemant, I, 258 et s. Sur le maréchal de la Force, en outre des mémoires, V. Rangouze, *Lettres héroïques*, s. p.; *Lettres panégyriques au roy...*, 1650, p. 129.

(2) Tallemant, IV, 230; Loret, *Muze hist.* du 5 avril 1664, fait un portrait tout contraire du comte de la Suze, bien fait, à son dire, plein de gloire, de cœur et d'esprit.

(3) La famille de Champagne était originaire du Maine. V., pour sa généalogie, R. P. Anselme, *op.cit.*, t. II, p. 1673; *Etrennes de la noblesse ou etat actuel des familles nobles de France*, 1776, pp. 67 et s.; *Le Cabinet historique*, t. IV, p. 214, *Les Généalogies du sieur Guillard et leur réfutation.* Pour les armes de Gaspard de Champagne, V. *Estat de la France*, 1665, t. II, p. 386. Cette famille s'éteignit vers 1731. On trouve, au XVIIIe siècle, des comtes de la Suze appartenant à d'autres branches. Les Arch. nat. possèdent leurs papiers. V. aussi Petit de Bachaumont, *Mém. secrets*, 1786, t. XXV, p. 43, qui parle d'une comtesse de la Suze fort galante.

Nul ne pouvait empêcher que la jeune femme ne lui appartînt un jour ou l'autre. Elle se sentait à demi livrée par les connivences familiales. Peut-être, en une dernière révolte de sa pudeur violentée, clama-t-elle son chagrin à Hailbrun. L'Ecossais, répondant à son appel, caracola jusqu'à la Boulaye. Là, cherchant noise à son rival, il voulut l'exciter à se battre. Mais il se heurtait à une inertie volontaire. Force lui fut de repartir sans résultat. De Paris il multiplia les correspondances. On les intercepta, car nulle réponse ne lui parvint. Dépité, il se vanta de succès improbables, montra les lignes imprudentes de son amie et lui attira les risées (1).

Gaspard de Champagne se moquait de ce défenseur saugrenu. Il s'efforçait de vaincre les répugnances instinctives de Mme d'Hadington qui arrêtaient encore le consentement de la maréchale. De tous côtés des pressions obscures facilitaient sa tâche. On donnait un assaut sans trêve à la volonté de la sacrifiée. Si bien qu'à la fin, pour retrouver quelque tranquillité, elle céda avec le sentiment de son immolation (2). On établit à la hâte le con-

(1) Tallemant, IV, 230.

(2) Tallemant, IV, 230 ; *Mss Conrart*, t. XIII, in-fol., p. 573. *Pièces relatives au divorce de Mme de la Suze.* « Et depuis, sur la plainte de ladite dame, procès seroit meu au Chastelet de Paris, ou sentence seroit intervenue qui auroit déclaré ledit mariage nul fondé sur ce que ladite dame soustenoit avoir esté forcée de faire ledit mariage par deffunte Mme la maréchale sa mère... »

trat (1). Un ministre bénit l'union échafaudée sur de si fragiles assises de tendresse (2) et les nouveaux époux réfugièrent dans le Maine leurs mécomptes et leurs mésententes.

Car le manoir de la Suze, ombre de forteresse et caricature de château, érigeait, non loin du Mans, sa falote silhouette. Un pont-levis enjambait ses fossés. Du haut de ses tourelles, toute distraction consistait à accompagner, parmi d'interminables pommeraies, le lent voyage de la Sarthe. Autour d'un temple lézardé où reposaient, sur des tréteaux, les cercueils de modestes ancêtres, le village dispersait quelques îlots de maisonnettes (3).

Mme de la Suze se serait rapidement lassée de contempler ce spectacle monotone sans la compagnie de ses belles sœurs. A vrai dire l'aînée, malgré ses efforts d'amabilité, l'attirait modérément. Elle pressentait en elle une surveillante plutôt qu'une parente attentionnée. Détournée du monde par

(1) Ce contrat a échappé à toutes nos recherches. Le *Mss Conrart*, t. XIII, in-fol., pp. 573 et s., parle de 33.338 livres qui auraient été données à Mme de la Suze par la maréchale de Châtillon. Elle avait, en outre, les dix mille livres de douaire laissées par son premier mari.

(2) Elle fut célébrée, d'après les factums et le *Mss Conrart* précités, le 26 juin 1647.

(3) Bibl. nat., *Département des estampes*, V, a, 194, *Vue du château et du bourg de la Suze, comté dans le Maine, à cinq lieues de la ville du Mans, 1695*. Aquarelle originale portant les armes des comtes de la Suze. V. aussi Le Paige, *Dictionnaire du Maine*, 1777, art. La Suze.

son fanatisme hargneux, Claude de Champagne, demoiselle de la Suze, ne concevait d'autres félicités que celles offertes par les pratiques pieuses. Elle correspondait avec les ministres qui, pour lui plaire, éployaient toutes les ressources d'une féconde casuistique (1).

Au contraire, Mlle de Normanville, jeune, séduisante, coquette, conquit l'affection spontanée de la comtesse. Elle épandait dans la maison fraîcheur, sourire, ingénuité. Elles batifolèrent ensemble, l'une s'efforçant à garder sa gravité, l'autre s'ingéniant à la lui enlever par des saillies ou des chansons (2).

(1) Richard Simon, *Lettres choisies*, 1730, t. II, p. 31, l'appelle « l'illustre dévote de Charenton ». Nous avons surtout rencontré des renseignements sur Mlle de la Suze dans les papiers de Conrart, qui mentionnait volontiers les actes de ses coreligionnaires. V. *Recueil Conrart*, t. II, in-4, pp. 351 et s., 371 et s. (Bibl. Ars., n° 5132). Amyrault, fameux ministre, expose à Mlle de la Suze le chap. VI de l'*Epître aux Romains*. V. aussi pp. 687 et s. V. encore *Mss Conrart*, t. XI, in-fol., pp. 55 et s. (n° 5420), *Lettre d'Hespérien à Mlle de la Suze*. Ledit Hespérien a été accusé d'avoir mis à mal une jeune fille. La justice du Synode, après information, l'a acquitté, malgré les plaidoyers contraires de Mmes de la Force et de Turenne. Il demande un conseil, ne sachant s'il peut décemment reprendre son mandat. Deux autres lettres (t. XI, pp. 51 et 1020) sont adressées l'une de Londres, l'autre de Clève, à Mlle de la Suze. La dernière nous indique quel domicile elle occupait à Paris : « chez Mme Darbon, rue Neufve-Saint-Louis, proche l'hostel de Turenne ». V. encore t. XIV, in-fol., pp. 901 et 905 (n° 5423), deux lettres du sieur Durel à Mlle de la Suze. Au t. IX, in-fol., p. 1241 (n° 5418) nous trouvons en outre cette devise qui la concerne : « Tel la voit qui ne la connoit pas. »

(2) Sur Mlle de Normanville, V. deux poésies de Mme de la Suze dans *Recueil Sercy*, 1653, 2e part., pp. 256-257. V. aussi *Le Carrousel de Monseigneur le Dauphin, par Mlle Desjardins et autres pièces*

Le comte de la Suze augura bientôt que cette région perdue ne retiendrait pas longtemps l'admiration d'une épouse encline à la bagatelle et attachée au plaisir par mille liens invisibles. Il résolut donc de l'arracher au catéchisme de sa sœur la dévote et au badinage de sa sœur la pucelle. Devers la frontière, Belfort, ville carapacée de montagnes et de murailles, que la Savoureuse humectait d'un clair filet d'eau, vivait sous sa domination (1). Les princes de Wurtemberg, gîtés tout auprès, à Montbéliard, s'entouraient d'un mirage de cour et faisaient participer les seigneurs environnants à leurs pâles réjouissances. Là, du moins, Mme de la Suze ne serait-elle pas abandonnée à des pensers moroses.

Malheureusement, les Wurtemberg végétaient quelque peu, sans fortune, sans luxe et se tuant en ridicules apparats. Ils tiraient de leurs sujets appauvris une subsistance médiocre. La France les tenait en tutelle charitable, moyennant leur concours guerrier (2). M. de la Suze affectionnait plus

non encore veues, 1662, p. 24; *Œuvres meslées de M. Chevreau*, 1697, t. I, pp. 1 et suiv.

(1) Le comte de la Suze portait, sur les actes, les titres de: comte de Belfort, marquis de Normanville, baron de Brouassin, Coulans, Loupelande et Lumigny.

(2) *Archives nationales* K 1762. Ce dossier contient les « comptes d'argent » du prince Georges. Ces comptes montrent l'état lamentable de sa bourse. Il vivait beaucoup d'emprunts. Plus tard il hérita

particulièrement Georges, duc de Wurtemberg et Teck, comte de Montbéliard. C'était un petit homme noir vêtu « comme un maistre d'école de village », combinant sous cette apparence rustaude le fanatisme luthérien avec l'ardeur au dérèglement. Sa distraction ordinaire, les crises de sensualité passées, consistait à élaborer des sermons et autres écrits théologiques (1). Il réunissait à grande peine, en son castel d'Horbourg, une vingtaine de gardes dépenaillés, quelques pages et laquais aux livrées jaunes garnies de rubans rouges. Et sa cour tout entière tenait en un carrosse (2).

Mme de la Suze considéra avec ironie ces misères prétentieuses et l'Alsace continua en elle l'impression désastreuse du Maine. Le comte cependant croyait tout gagné par le changement de paysage. Il se félicitait de ses prévenances. Il manifestait un amour démonstratif. On le disait « plaisant en

de son frère, Léopold Eberhard, mort sans postérité, le gouvernement du duché. Sur la généalogie des Wurtemberg, V. K., 1743.

(1) *Archives nationales*, K. 1764, *Ecrits théologiques du prince Georges, duc de Wurtemberg*. Ces 52 pièces sont généralement en allemand et la plupart autographes. Sur son libertinage, V. K. 1765, dossier I, *Dialogue du ménage d'un seigneur écrit par le prince Georges vers 1666*.

(2) Montpensier, *op. cit.*, t. IV, p. 341. V. aussi, pour sa vie et ses actes politiques, *Arch. nat.*, K. 1762, *Recueil de sermons funèbres prononcés aux obsèques de Georges, duc de Wurtemberg, avec l'histoire de sa vie imprimée à Montbelliard*, 1706. Quelques-uns en français, le plus grand nombre en allemand.

débauche ». Il étendait, au déduit, les limites de l'endurance (1). Toute autre épouse, comblée de joies intimes, eût vénéré le héros de son alcove. Notre jeune femme ne s'y pouvait résoudre. Les mots puérils qui dénoncent la félicité se glaçaient sur ses lèvres. Son impassibilité et son mutisme voilaient ses ressentiments.

Les égoïstes ne se formalisent pas de ces froideurs. Ils les remarquent à peine et leur contentement personnel les défend contre toute acrimonie. Gaspard de Champagne, caractère emporté et jaloux, se refusait à l'adoption d'une telle philosophie. Les reproches maladroits lui attirèrent des ripostes cinglantes et la zizanie s'installa au foyer.

Elle se fût rapidement envenimée, si Mme de Châtillon, menant à sa suite, comme une victime, Anne de Coligny, n'eût rendu aux esprits un calme momentané. On ne s'expliqua point tout d'abord les motifs de sa venue. De graves événements avaient pourtant déterminé ce voyage. Tandis que la maréchale organisait à la Boulaye l'agiotage de sa fille aînée, la cadette, demeurant à Paris, affirmait son adhésion aux rites délicieux que Vineuil lui dévoilait. Ce prêtre occasionnel opérait avec éloquence et sans qu'une ombre défavorable obscurcît l'hori-

(1) Tallemant, IV, 236.

zon. L'initiation accomplie, les sacrements se multiplièrent. Une douceur infinie emplissait l'âme de la convertie. Il lui semblait que le ciel atteint se refermait sur son extase.

Or, il arriva qu'une suivante de Mme. de la Force, traitant une incommodité, descendit fortuitement à l'hôtel de Châtillon. Vineuil, sous un costume ordinaire de cavalier, n'eût point attiré son attention. Travesti en abbé, il stimula sa curiosité. Elle l'épia. La vérité scandaleuse lui fut révélée.

Sa dénonciation circonstanciée démonta la maréchale, qui considérait Anne de Coligny comme l'unique consolation de ses peines imaginaires. Elle se répandit en jérémiades stériles, cependant que Gaspard IV de Coligny, moins verveux, cherchait, pour l'occire, le captieux suborneur. Sans Condé, qui le protégeait, Vineuil payait de la vie le ravissement de quelques heures (1).

La jeune fille, à ce moment, eût certes préféré tenir ses hérédités de sa mère que de son père. Du moins aurait-elle traversé le monde sans ce bouillonnement intérieur qui appelle un dictame. Elle connut à son tour l'exil de la Boulaye, les scènes, l'orage de soufflets. Et l'on y ajouta, parce qu'on la croyait enceinte d'une immonde géniture, un coup de pied dans le ventre. On revint bientôt de

(1) Tallemant, IV, 232 ; Bussy-Rabutin, *op. cit.*, t. I, p. 207.

l'erreur et ce fut un soulagement. Le nom resterait sans tache pourvu que des indiscrétions ne courussent point. Il fallait, de suite, chercher un niquedouille titré à qui l'on colloquerait, comme un bienfait, la chaleureuse pécheresse. Mme de Châtillon ne savait à quel saint adresser ses prières et ses larmes lorsque des événements particuliers la dérigèrent vers Belfort.

Rassérénée après ses grandes frayeurs, Anne de Coligny reprit ses habitudes enjouées. Le duc Georges apprécia sa simplicité et cette distinction de manières que les femmes teutonnes imitaient vainement. Longtemps, il rumina quels profits de fortune lui procurerait l'accès dans une famille dont les membres s'appuyaient aux marches de plusieurs trônes (1). Par insinuations adroites l'entourage l'amadouait. Insensiblement il céda à un trouble sensuel qu'aggravaient son appétit de grandeur et sa rapacité. Mme de Châtillon bénissait son heureuse idée de voyage (2).

(1) Les Coligny s'apparentaient aux Bourbon, princes du sang, par les Montmorency; aux Nassau, par Louise de Coligny, etc... V. les généalogistes précités. Pour l'histoire de ce mariage, V. *Archives nationales*, K. 1762, *Recueil des sermons funèbres*, précités, 1er sermon par Daniel Nardin, ministre à Montbelliard, 1703, pp. 82 et s. Le mariage y est relaté pp. 14 et s. Les termes hyperboliques dans lesquels le ministre parle d'Anne de Coligny feraient sourire le lecteur le moins prévenu.

(2) Tallemant, IV, 233, dit qu'Anne de Coligny se devait féliciter d'avoir rencontré cet époux inespéré.

Le mariage décidé, on se préoccupa de lui donner un extraordinaire éclat. On sollicita l'approbation de Louis XIV et celle d'Eberhard, duc régnant de Wurtemberg. On arrêta les termes du contrat que paraphèrent, par procuration, les plus hautes personnalités, et notamment Julie d'Angennes, marquise de Montausier (1). Ainsi le « bon

(1) *Archives nationales*, K. 1765, *dossier* I, *Traitté de mariage de S. A. S. Mgr Georges, duc de Wurtemberg et Teck, avec la Sme Pcesse Anne de Coligny. Ensemble l'approbation de S. M. et celle de Mgr le duc Eberhard, du 28 mars 1648; Inventaire des pierreries et meubles que Mme la Pcesse Anne de Coligny, duch. de Wurtemberg et Teck, comtesse de Montbelliard, a apportez à Mgr le prince George*... Le duc assure à sa future femme, en cas de décès, un douaire de 4.000 livres et la jouissance du château d'Horbourg. Mme de Châtillon dote sa fille de Clam, Saint-Germain et le Breuillet, terres et châtellenies de Saintonge, à la charge par elle de renoncer à la succession paternelle endettée et de maintenir au pasteur de ces terres le logement et la pension. Anne de Coligny apporte en outre un lot de meubles et de pierreries estimées à 12.968 livres dix sols. Le contrat enregistre le régime de la communauté réduite aux acquêts avec préciput en faveur de l'époux survivant. Du côté d'Anne de Coligny, nous relevons, comme signataires du contrat : la princesse douairière et le prince de Condé; Gaspard IV de Coligny; le comte de la Suze et sa femme; Gaspard de Coligny-Saligny; la duchesse de Longueville; le duc Hercule de Rohan-Montbazon; Louis de Rohan, prince de Guéméné; les ducs de Retz, de Vantadour, de Sully, de Chaune; le marquis de la Force et sa femme; le marquis et le chevalier de Clermont-Gallerande; Fr. de la Rochefoucauld; Fr. de Montbel; l'évêque Hugues de Béthune-Sully; le comte de Brienne, ministre d'état; Charles d'Angennes, marquis de Rambouillet; Julie d'Angennes, marquise de Montausier; la marquise de la Moussaye, etc... Le factum Fm 97 précité dit: « En l'année 1648, Mme la maréchale de Chastillon emprunta de dame Jeanne d'Eguillon, veuve de M. de Clermont, dame de Gallerande, 54.000 livres tant pour payer la dot de Mme de Vurtemberg que... » etc... Cette assertion est contraire au contrat authentique.

tudesque » crut avoir conclu une affaire avantageuse. On ne sait s'il connut les frasques antérieures de son épouse. Il ne semble pas, dans la suite, lui témoigner une estime illimitée (1).

Mme de Châtillon, dégagée de lourdes responsabilités, et Mme de la Suze, réjouie de cette fin salutaire, regagnèrent Paris en compagnie de Gaspard de Champagne. La mésintelligence s'agrandissait entre ces derniers. Ils ne cherchaient plus un terrain d'entente. Le comte, après quelques tentatives infructueuses, se consolait des dédains et des colères dans une effroyable ivrognerie. Son passé contenait, sur le chapitre des bouteilles, de mémorables épisodes. Après une célèbre débauche à Brizac, dit Tallemant, « comme il s'en retournait, un troupeau de cochons, l'ayant renversé sur le pont, lui passa sur le corps ; et il criait : Quartier, cavalerie, quartier (2) ! »

Cet être bizarre, « sans rime, ni raison », brouillon et désordonné, installa son cahotant ménage en un hôtel du Marais (3). Quatre-vingt mille

(1) *Archives nationales*, K. 1765, *dossier* I, *Dialogue du ménage d'un seigneur...* précité. Le duc énumère contre sa femme différents griefs : les uns sont de religion ; les autres de moralité. Cette pièce contient des détails parfois assez répugnants.

(2) Tallemant, IV, 235.

(3) Dans notre volume, *Scarron et son milieu*, 1905, p. 132 *ad notam*, nous émettions un doute sur la personnalité de cette comtesse de Suze dont parle le cul-de-jatte, *Œuvres*, 1786, VII, 30.

livres de rente lui permettaient de figurer hautement à la cour. Mais il n'y songeait guère. Il disséminait les écus avec une inconscience magnifique. Mme de la Suze s'accordait avec lui sur ce point. Nulle femme ne montrait plus d'étourderie. Les domestiques volaient à mains pleines. Des parasites s'installaient. Cent personnes à la fois dilapidaient les richesses amassées par des aïeux prévoyants. Les chenils regorgeaient de chiens inutiles. Les écuries éclataient de chevaux tarés. Aucune règle ne présidait au service quotidien. Chacun vivait à sa guise. C'était le régime de la fantaisie. Si bien que, les habitudes étant connues, les invités ne s'étonnaient point qu'on leur annonçât de s'aller coucher sans souper (1).

On s'en étonnait d'autant moins que quantité de maisons souffraient alors d'un même déséquilibre. Mme de la Suze avait constaté des dissensions et des gaspillages semblables chez son frère Gaspard IV de Coligny. Le beau guerrier venait de mourir, au combat de Charenton, le bras gauche

Henriette de Coligny était, en effet, encore jeune fille en 1642, date de la poésie : *Adieux aux Marets...* Il s'agit probablement de Françoise des Porcelets de Maillanne, femme de Honorat de la Beaume, comte de Suze, sans parenté avec la maison de Champagne. C'est à elle que Tristan Lhermite, *La Lyre du sieur Tristan*, 1641, p. 96, adresse un madrigal. Scarron connut beaucoup plus tard notre héroïne, mais ne parle d'elle à aucun endroit de son œuvre.

(1) Tallemant, IV, 235.

ceint de la jarretière bleue que Mlle de Guerchy lui abandonna au déduit (1). Notre comtesse lui consacre quelques vers pathétiques et navrés (2). Pour Isabelle-Angélique de Montmorency, sa femme, qui déshonore devant l'histoire le nom de Châtillon, cette mort est une délivrance. Elle dissimule à peine son contentement (3). Ses consolateurs s'effarent de la trouver sur son lit en ajustement de parade (4). Bien qu'elle écrase de malédictions et menace d'écorchement le Mazarin, cause de son veuvage, on sent ces propos sans conviction (5). Elle gémit de porter en elle un fruit qui pourtant lui permettra plus tard d'affirmer des droits sur les biens d'une famille exécrée.

(1) Sur cette mort, V. les mémoires concernant la Fronde, les mazarinades, les courriers burlesques. Le *Grand Cyrus*, t. III, liv. II, pp. 611 et s., où Gaspard IV paraît sous le nom de Prince Artibie, la mentionne également. V. aussi, *Harangue funèbre prononcée aux obsèques de M. le duc de Chastillon, faites à Saint-Denis, le samedi 20 février 1649, en présence de Mgr le Prince* par le P. Faure, cordelier... 1649 ; *Chansonnier mss. Maurepas*, t. II, passim, etc. Mlle de Montpensier, *op. cit.*, t. I, p. 303, signale la particularité de la jarretière bleue.

(2) *Œuvres meslées de M. Chevreau*, 1697, 1re part., pp. 1 et s. Nous n'avons pu retrouver cette poésie. Bussy-Rabutin, *op. cit.*, t. I, p. 181, donne un sonnet sur la mort de Coligny que le *mss* 19145 (Bibl. nat. Fonds Fçais) attribue à l'abbé Fr. Tallemant.

(3) *Chansonnier mss. Maurepas*, t. II, p. 149, *Les Regrets de Mme de Chastillon sur la mort de son cher époux*. Pièce écrite dans un sens ironique.

(4) Montpensier, *op. cit.*, t. I, pp. 203, 207 ; Motteville, t. II, p. 330.

(5) Gui-Patin, *op. cit.*, t. I, p. 414 ; Bussy-Rabutin, *op. cit.*, t. I, p. 181.

Ses contemporains lisent en son âme comme en un livre ouvert. Ils lui appliquent la devise : « Je me sers de l'occasion (1). » Une cupidité incommensurable l'anime et la dessert. Elle divinise l'argent et lui subordonne l'amour même (2). « Vive l'Amour, pourveu que je disne », tel est, à la cour, son proverbe (3). Et les chansonniers ajoutent :

Le jour que naquit Chatillon
On sonna double carillon
Dans tous les clochers de Cithère... (4).

Beaucoup méprisent ses sentiments ; nul ne résiste à son indicible charme. On chercherait vainement en elle autre chose qu'une merveilleuse façade. Aucun accident n'en dépare l'harmonie. La haute taille sert de démarche. La chevelure casque d'une ombre ardente le profil de camée où sou-

(1) *La Vérité des proverbes de tous les grands de la cour, 1652*, mazarinade.

(2) *Mss Clérambault, Mélanges* (Bibl. nat., Fonds Fçais, n° 12740, p. 405), *Portraits de la cour en contreveritez*. V. aussi p. 314. Bussy-Rabutin, *op. cit.*, t. I, p. 156, et *Carte du Pays de la Braquerie*, art. Châtillon ; *Mém. de M. de... pour servir à l'histoire du XVIIe siècle*, 1760, t. I, p. 73 ; Mme de Sévigné, *Lettres*, édit. des Grands Ecrivains, t. X, 234-235 ; 237-239 ; Montpensier, *op. cit.*, t. II, p. 104.

(3) *Mss Conrart*, t. IX, in-f°, p. 1239, *Proverbes satyriques de la Cour*. V. aussi, *Mss. Clérembault*, t. II, p. 546 (Bibl. nat., n° 12687), *Les Logemens de 1677 ou environ*.

(4) Prosper Marchand, *Dictionnaire historique*, art. Suze. Cette chanson, qui, d'après l'auteur, se rapporterait à Mme de la Suze, s'applique en réalité à sa belle-sœur qui, seule avec la maréchale, porte le nom de Châtillon.

rient, dans la carnation miraculeusement dégradée, les yeux de mystère et les lèvres de volupté.

La calomnie, impuissante devant cette perfection linéaire, s'acharne sur ce que les voiles cachent à la curiosité. Et comme cette calomnie déprécierait la valeur d'une marchandise goûtée, Isabelle-Angélique de Montmorency défend âprement ses triomphes intimes. Elle vante elle-même — cela démontre sa perspicacité — la délicatesse de sa chair. Le seul génie hellène, à son dire, pourrait reproduire et colorer avec exactitude l'amphore surnaturelle que composent ses hanches accouplées.

Consciente de cette beauté, elle l'admire, l'aime et l'étale (1). Elle raffine l'art de la parure. Rien ne lui semble dispendieux du bijou, du galand, de la dentelle qui en multiplieront l'éclat. Elle est futile, vaine, inconstante, menteuse : il faut, pour saisir sa vraie personnalité, prendre la contrepartie des qualités qu'elle s'octroie (2).

(1) Montpensier, *op. cit.*, t. II, p. 105 ; Motteville, *op. cit.*, t. II, p. 330.

(2) *Divers portraits*, 1659, p. 222, *Portrait de Mme la duch. de Chastillon fait par elle-mesme.* V. aussi *Ibid.*, p. 217, *Portrait d'Amarillis fait par Mme la comtesse de la Suze*, reproduit dans les deux autres éditions de 1659, dans la *Galerie des peintures*, 1663, I, p. 125, et dans l'édition de 1668. V. encore : Bussy-Rabutin, *Hist. am. des Gaules*, t. I. pp. 153 et s. ; Tallemant, II, 533 ; *Mém. de M. de...* précités, t. I, p. 73 ; Montpensier, *op. cit.*, t. II, p. 105; Motteville, *op. cit.*, t. IV, p. 49; *La Carte de*

La subtilité de son esprit départage les opinions. Elle possède, en pénétration et en repartie, ce que nécessite sa destinée de politique impulsive et de thésauriseuse. Elle achève la trinité frondeuse commencée par les duchesses de Chevreuse et de Montbazon. Elle la domine bientôt, synthétisant, avec des nuances, leurs agréments et leurs capacités sensuelles. Mais elle dédaigne la fidélité de l'une et n'emprunte à l'autre que son appétit de lucre. Sa galanterie multiforme, que n'embarrasse aucun sacrifice de dignité, ne l'empêche point de manifester une piété et une pruderie ostentatrices (1).

Une ambition frénétique dirige les débuts de sa carrière. Elle secoue la bègue timidité de Charles II, prince de Galles (2). Son astuce s'élève jusqu'au trône de Louis XIV, troublé dans ses jeux innocents par trop de mystères entrebâillés (3). Puis, parmi les comédies et les promenades de Bourbon

la Cour, par M. Guéret, 1663, p. 62. Mignard peignit Mme de Châtillon. V. abbé de Montville, *La Vie de Pierre Mignard*, 1730, p. 68. Le château et l'hôtel de ville de Châtillon-sur-Loing conservent également deux de ses portraits, dont l'un paraît être celui de Mignard. V. aussi les gravures de Montcornet et de Fresne.

(1) Conrart, *Mém.*, édit. Michaud, t. IV, pp. 549, 562, 587, 606 ; Tallemant, II, 415.

(2) Motteville, *op. cit.*, t. I, p. 389; Montpensier, *op. cit.*, t. I, p. 324.

(3) Tallemant, IV, 128; *Mss. Clérambault*, t. I, p. 149 (Bibl. nat. Fonds Français, n° 12686) ; Bussy-Rabutin, *op. cit.*, t. I, p. 177. V. aussi, sur le même sujet, *Les Œuvres de M. de Benserade*, 1697, t. I, p. 257.

l'Archambault, elle s'arrête à considérer le blond visage du duc de Nemours (1). Ce benêt l'aime bientôt sincèrement et s'embourbe dans l'ornière qu'elle lui creuse. Elle le prend, le laisse et le reprend. Le maladroit commet, un jour, la faute inexpiable de l'engrosser. Il faut l'expérience du médecin Desfougerets, pour que le petit duc de Châtillon, né peu après la disparition de Gaspard IV, ne souffre pas d'une fraternité clandestine (2).

Embarquée dans la Fronde, elle y colporte, d'un parti à l'autre, sa luxure jamais assouvie. Dispensatrice d'un amour dont on n'oublie pas l'exquisité, elle gagne des influences. Sous couleur de pacification, elle attise les flammes étouffées, réveille les désordres aplanis. Le prince de Condé, Beaufort, Damville, Vineuil et des comparses obscurs de la lugubre comédie suivent le sillage de sa jupe. Elle décuple ses faveurs sans oublier ses intérêts. Chaque amant qu'hospitalisa sa couche augmente son pécule. Mazarin lui-même promet dans l'ombre, mais en se défiant, de solder les services rendus.

Et voici que le badinage tourne à la tragédie. Le sang de Nemours tache la robe de l'audacieuse.

(1) Bussy-Rabutin, *op. cit.*, t. I, pp. 166-169 ; Montpensier, *op. cit.*, t. I, p. 206.
(2) Gui-Patin, *op. cit.*, t. I, p. 459.

Elle la retrousse, un peu effarée. Puis, bientôt rassérénée, sous le voile de deuil qu'elle accorde à sa victime, elle cèle, pour de nouveaux arrivants, un sourire, un soupçon de poudre et le scintillement des bijoux. Peut-être souhaita-t-elle cette mort chevaleresque dans son souvenir. D'autres duchesses se glorifient d'atrocités pareilles, quelques gémissements publics suffisent à les excuser. Et l'on s'enquiert de dupes nouvelles (1).

Isabelle-Angélique de Montmorency, en cette période troublée, accable Mme de la Suze de toute sa hauteur de friponnerie. On pourrait croire celle-ci offensée que sa belle-sœur bafoue la dignité de son veuvage. Point. De telles prouesses l'exaltent et lui fournissent un sujet d'émulation. Elle envie tant d'indépendance. Elle regrette que le ciel malavisé l'ait dotée d'un mentor acharné à comprimer ses élans. Et son admiration aboutit à un panégyrique poétique (2).

(1) Sur ces faits, que nous ne pouvons détailler, V. les mémoires relatifs à la Fronde, les Mazarinades, les courriers burlesques et la *Muse historique* de Loret. Elle eut, en outre, pour amants, le sieur Cambiac, prêtre toulousain ; Bouchu, personnage obscur, etc. Plus tard le président Tambonneau, l'abbé Basile Foucquet et le maréchal d'Hocquincourt se partagèrent ses journées. Sur ces deux derniers, V. surtout les *Lettres du Cardinal Mazarin*, 1889, t. V, VI, VII et VIII, passim.

(2) *Recueil Sercy*, 1653, 2e part., p. 243, *Le Triomphe d'Amarillis*. Nous donnerons, pour les poésies de Mme de la Suze, le recueil où elles parurent en premier lieu. Isabelle Angélique de Montmo-

Ce *Triomphe d'Amarillis*, né d'une inspiration si bizarre, Mme de la Suze l'apporte aussitôt aux ruelles qu'elle fréquente par horreur de son foyer désorienté. Les beaux esprits, soucieux de lui agréer, l'encensent. Le gros Saint-Amant, au sortir du cabaret, satisfait d'avoir vidé maint pot et caressé la ribaude de service, passe dans cet enthousiasme. On lui présente le chef-d'œuvre. Il le parcourt en goguenardant. Son nez rubicond préfère, en toute femelle, l'odeur de chair au parfum de poésie. Son jugement sollicité prend la forme d'une aimable échappatoire. Il glorifie l'amante pressentie au travers de la poétesse (1).

Car la poétesse, cela est évident, manque encore d'expérience. Elle étudie ; elle demande en tous

rency ou plutôt Mme de Châtillon, sur la biographie de laquelle nous ne reviendrons plus, est Camma dans Somaize, *Dict. des précieuses ;* Mithrée dans *l'Amour eschapé ou les différentes manières d'aimer*, 1669, II, 37. V. aussi Saint-Gabriel, *Mérite des Dames*, p. 293 ; *Mss Clérambault*. t. I, pp. 156, 239 ; *Bibl. de Chantilly*, *Mss* n° 538, f° 161 ; *Mss Conrart*, t. XVIII, in-4°, p. 1009 ; Boisrobert, *Les Epistres*, 1647, 2e part., p. 25 ; *Recueil de diverses pièces du sieur du Teil*, 1653, pp. 28, 82 ; *Nouveau recueil des plus belles poésies...*, 1654, p. 120 (par Charpy) ; *Diverses poésies de Jean Regnault de Segrais*, 1659, p. 57 ; *La Muse naissante du Petit de Beauchasteau*, 1657, p. 181 ; *Les Œuvres de M. de Bouillon*, 1663, pp. 223, 229, 230 ; *Les Délices de la poésie galante*, 1663, pp. 116, 117 ; *Airs et vaudevilles de Cour*, 1665, t. I, pp. 61, 301 ; *Testament politique de M. J. B. Colbert*, 1693, p. 74 ; *Correspondance* de Bussy-Rabutin, édit. Lalanne, 1858-1859, passim, etc.

(1) Saint-Amant, *Œuvres complètes*, édit. Livet, 1855, t. II, p. 55, *Sur l'Amarillis de M. L. C. D. L. S.*

lieux des préceptes. Le marquis René de Bruc-Montplaisir soutient sa plume chancelante. Ce Parisien lettré s'amuse à bâtir de sombres élégies et des madrigaux douceâtres qui emplissent son oisiveté au retour de la guerre. Il se plaît parmi les dames. Sa sœur, Mme du Plessis-Bellière, tient une haute place dans l'assemblée des écrivains enjuponnés. Elle stimule sa facilité qu'elle baptise talent et à laquelle elle assure une clientèle.

Mme de la Suze cherche longtemps une idée. Elle l'envoie, traduite en prose rythmée, à son éducateur. Montplaisir raccommode et lie ce fatras inconsistant, lui communique une apparence et une musique. Puis il sourit et se tait. Il est discret par politesse. Il jouit obscurément du succès dont bénéficie son élève. On ne sait quels privilèges compensent cette abnégation. Sans doute aide-t-il à pallier les mauvais moments que Gaspard de Champagne, usant de ses droits, impose à sa femme (1).

(1) *Recueil La Suze*, 1725-1741-1748, *Préface*, p. XVIII. Sur la situation des auteurs auprès des précieuses, V. abbé de Pure, *La Prétieuse ou le mystère des ruelles*, t. I, 1656, pp. 241 et s. Pauvres, moyennant un dîner par semaine et un habit par an, ils accommodent les pensées de la dame nourricière et lui procurent de la gloire. Riches, ils accomplissent la même besogne, mais on leur concède des privautés. Sur Montplaisir, Metrobate dans Somaize ; Cloreste, 2e du nom dans *l'Amour eschapé*, II, 52, V. *Généalogie de la maison de Bruc*, 1673 ; Costar, *Mémoire au Cardinal Mazarin des gens de lettres célèbres en France ; Ægidii Menagii*

Les auteurs, dès maintenant, entretiennent avec la comtesse un commerce assidu. Le docte Chevreau, revenu de ses voyages au septentrion, reçoit par liasse ses bagatelles. Il les censure. Il les corrige. Le plus souvent il les loue :

Il en est tout autrement, écrit-il, après un blâme léger, des élégies et des madrigaux que vous avez eu la bonté de m'envoyer et dont j'ai fait part à ceux qui font la bonne ou la mauvaise fortune des vers ; qui, dans la critique la plus sévère des vôtres, n'ont rien trouvé qui ne fût digne de leur estime, rien qui ne fût digne de votre esprit. Tout y est feu ; tout y est lumière. Les expressions en sont délicates, le tour aisé, les pensées nouvelles ; et l'on pourroit croire que les fleurs naissent sous vos belles mains comme les anciens les faisoient naître sous les pas des Grâces. Pour les louanges que vous me donnez, de votre pure libéralité, ceux qui les méritent les recevront quand il vous plaira et je ne retiens point le bien d'autruy.

Jugez pourtant si cet honneur me touche,
Puisqu'il est vray que jamais écrivain
Ne fut loué d'une plus belle bouche
Ni couronné d'une plus belle main.

poemata, 1668, p. 193 ; *La Muse naissante du Petit de Beauchasteau*, 1657, 1re part., p. 186 ; Titon du Tillet, *Le Parnasse françois*, 1732, p. 328 ; Loret, *Muze hist.* du 13 septembre 1653 ; Goujet, *Bibliothèque françoise*, t. XVII, p. 308 ; *Poésies de Lalanne et du marquis de Montplaisir*, édit. Saint-Marc, 1759, notice ; Baron de Wismes, *Revue des provinces de l'Ouest*, t. I, pp. 14 et s., 201 et s. Pour la collaboration de Montplaisir aux recueils, V. Lachèvre, *op. cit.*, t. II, pp. 387 et 680 ; III, 456 ; IV, 157.

Il n'y a, Madame, que vous dans le monde qui puissiez me donner de la vanité, si j'étois crédule (1).

Le bonhomme, d'ordinaire, se tue à démontrer son érudition. Ses yeux spacieux, son nez bosselé, ses lèvres pincées concourent à la gravité de son visage qu'ombrage une perruque soyeuse (2). Il analyse et commente des textes ou bien il philosophe pour la vertu du monde. Mme de la Suze ne s'effraie pas de la sévérité latine pourvu qu'on la lui édulcore. Comme sa parenté l'invite quotidiennement à approfondir les élucubrations des ministres continuateurs de Calvin, elle choisit, parmi les nombreux volumes qui composent l'œuvre de Théodore de Bèze, les subtils *Epigrammata*. Elle ne se rend point compte qu'ils furent le péché de cette vie exemplaire et qu'à les élucider elle contrecarre la morale. Chevreau, esclave de sa volonté, traduit et explique. Une telle licence chez un tel huguenot ravit la comtesse. Il lui faut bientôt, pour ses archives, une translation manuscrite. L'exégète se prête au caprice. Et les belles épigrammes fleurissent sous une forme séduisante (3).

(1) *Œuvres meslées de M. Chevreau*, 1697, pp. 1 et s.

(2) V. Son portrait peint par Petitot, gravé par Van Gunst.

(3) *Chevrœana*, 1697, p. 270. Sur Chevreau, V. Du Pelletier, *Lettres meslées*, 1642, p. 23 ; Somaize, *La Pompe funèbre de M. Scarron*, 1660, p. 50; Segrais, *Œuvres*, 1755, t. II, pp. 3, 56, 157, 158 ; *Menagiana*, 1715, t. II, pp. 121, 125; Bayle, *Dictionnaire ;*

Chevreau, malgré sa complaisance, n'est pas toujours d'humeur à parfaire ces facéties. Puis, après quelque séjour à Paris, le goût de vagabonder le reprend. Copenhague ou Stockholm lui donnent asile. Or Mme de la Suze préfère les amis à demeure. Afin de les retenir autour d'elle, et bien qu'elle affecte la gravité dans le monde, elle fait de son alcôve un lieu de complète indépendance (1).

Le sieur du Teil y pénètre à la faveur de la Fronde agonisante dont il grossit la meute écrivassière (2). On connaît imparfaitement ce pauvre chanteur qui souhaita les pistoles de cent Mécènes frappés de surdité (3). Il voyagea beaucoup afin de rencontrer la fortune : par malheur il enfila le mauvais chemin (4). Il avoue, sans scrupule, quelles inconséquences causèrent son éternelle gêne :

Michel de Marolles, *Portraits en quatrains...*, p. 69; Ancillon, *Mém. concernant les vies et les ouvrages de plusieurs modernes célèbres...* 1719, pp. 147 et s. ; Baillet, *Jugement des Sçavans...*, 1722, t. II, p. 460; Chapelain, *Lettres*, édit. de Larroque, t. II, passim ; *Mém. de quelques gens de lettres vivans en 1662 ; Mémoires de Trevoux*, 1701, p. 167 ; Niceron, *Mém.*, t. XI, pp. 343 et s.; XX, p. 31 ; *Mémoires de Jean Rou*, 1857, t. II, p. 97; *Bulletin du Bibliophile*, 1858, pp. 1058 et s. Pour les poésies de Chevreau, V. Lachèvre, *op. cit.*, II, 197, 664 ; III, 262.

(1) *Mélanges de littérature* par Le Clerc, 1706, p. 451.

(2) Il écrivit quatre mazarinades. V. aussi *Recueil de diverses pièces du sieur du Teil*, 1653, p. 50 ; *Nouveau recueil de diverses poésies du sieur du Teil*, 1659, p. 30.

(3) Condé, Richelieu, les duc de Furstemberg, de Brezé et de Nemours, Foucquet, Mlle de Montpensier, Saint-Aignan et Christine de Suède.

(4) *Nouveau recueil* précité, pp. 27, 96.

Vin, tabac et putains, si vous m'avez osté
Ce que j'avois d'argent d'esprit et de santé
Etes-vous sans raison les objets de ma haine (1) ?

Bien qu'elles l'aient lâchement détroussé, il pourchasse encore les femmes. « Vous m'avez pris », leur écrit-il :

Par vostre beau visage
Par vostre port, par vostre doux langage,
Par vostre voix qui ravirait les Dieux,
Par vos cheveux, par mes soleils : vos yeux ;
Vous m'avez pris par la fleur de vostre âge,
Par le désir de vostre pucelage,
Par l'embonpoint et par le beau corsage
Si bien formé qu'on ne voit rien de mieux,
Vous m'avez pris (2).

Il est gai; il raffole de la vie. Après une maladie, il englobe dans une même invective le médecin sodomite embusqué au pied de son lit « qui galantisoit son derrière », le curé désolé de ne l'envoyer point en paradis, et jusqu'au sonneur de cloches frustré de son obole (3). Son vers sautille comme sa conscience, toujours finement tourné. Il manie sans platitude la flatterie.

Chez Mme de la Suze, il tempère l'ennui qu'importent les pédants. Il rend les hommages que lui

(1) *Nouveau recueil*, précité, p. 28. Saint-Amant appréciait son ardeur à la débauche. V. p. 88. V. aussi, pp. 112, 113, 116, 119, ses chansons à boire.
(2) *Ibid.*, p. 31, *Rondeau*.
(3) *Ibid.*, p. 90.

commandent l'honnêteté et sa gueuserie. La comtesse n'a pas encore l'habitude de trouver chaque jour sur sa table un madrigal adorateur. Un personnage, raillé par elle, lui adressa bien, en vérité, quelques insinuations rimées (1). C'est peu. Du Teil heureusement augmente la maigre récolte:

Pour composer un madrigal
Qui fût à vos vertus égal
Il faudroit, celeste Uranie,
Que j'eusse d'Apollon, et l'art, et le génie.
Encore, avec son harmonie,
J'aurois peur de réussir mal.
Quand le ciel ne vous eut pourveüe
Que des avantages du corps,
Le meilleur écrivain, après vous avoir veue,
Croiroit, pour vous louer, faire de vains efforts ;
Mais s'il vous avoit entendue,
Récitant de vos vers les merveilleux accords,
Il ne s'expliqueroit qu'avecque des transports
Et comme moy perdant courage
Il n'entreprendroit point d'ouvrage (2).

Son devoir de rimeur accompli, du Teil tour-

(1) *Recueil Sercy*, 1653, 1re part., 2e édit., p. 355 ; 1660, p. 359, *A Mme de la Suze, madrigal*. Ce madrigal fait allusion à une conversation précédente. Nous n'avons pu en découvrir l'auteur.

(2) *Recueil de pièces*, précité, 1653, p. 76 ; *Nouveau recueil*, précité, 1659, p. 95, *A Mme la comtesse de la Suze, madrigal*. Il n'existe aucune biographie de du Teil. Nous avons du borner nos renseignements à ceux fournis par ses deux volumes de poésies. V. cependant, Somaize, *La Pompe funèbre de M. Scarron*, 1660, p. 50; Michel de Marolles, *Portraits en quatrains...*, p. 42 ; *Lettres de gaieté du sieur du Run-Furic*, 1663, p. 46. Pour sa collaboration aux recueils, V. Lachèvre, *op. cit.*, II, 276; III, 326.

mente d'agacerie les amis de Mme de la Suze et particulièrement Mme de Revel. Cette provinciale arrive du Dauphiné, tout heureuse d'y avoir enseveli la dépouille d'un mari autoritaire, avocat au Parlement de Grenoble. Sa maturité pesante s'oriente vers la bigoterie. Le chevalier de Méré, dont les femmes chérissent la politesse et l'art épistolaire, vainement tenta de se l'acquérir (1). Les plumets n'éveillent pas un frisson dans sa froideur. Seule l'infortune de Scarron, soupirant sans conséquence, captive parfois son intérêt (2). Encore s'échappe-t-elle rapidement de la rue Neuve-Saint-Louis, où déblatère le malade de la reine, pour se réfugier rue des Vieilles-Etuves, en la demeure coite du goutteux Conrart. Le rigorisme à la fois puéril et sévère du vieux paperassier la rassure. Là, sans contrainte, s'éploie, en saillies, son esprit prime-sautier et ses méchantes poésies trouvent des thuriféraires (3).

(1) *Lettres du chevalier de Méré*, 1689, t. II, p. 705, *A Mme la comtesse de Revel.*

(2) Scarron, *Œuvres*, 1786, VII, p. 108, *Epître à Mme de Revel.*

(3) Tallemant, IV, 237-239 ; V, 402-403 ; *Mss Conrart*, t. IX, in-4, pp. 77, 80, 83 ; t. XIX, in-4, pp. 89-91 (Bibl. Arch., nos 4114 et 4124). Les vers de Conrart et de Mme de Revel contenus dans ces manuscrits ont été en partie publiés par Kerviler et de Barthélemy, *Valentin Conrart*, 1881, p. 236, et par Bourgoin, *Valentin Conrart*, 1883, pp. 349 et s. Le *Mss* no 673, fo 45, Bibl. de la Rochelle, enferme une *Epitaphe de la Fronde*, de Mme de Revel, qui paraît être inédite. Sur les poésies de cette dame, V. Lachèvre, *op. cit.*, t. II, p. 436.

Cette prude sincère coudoie, chez notre héroïne, une fausse pudibonde : la comtesse de Brégy. Son mari rencontra cette dernière auprès d'Anne d'Autriche, dont elle était fille d'honneur. Les vaudevillistes aussitôt lui prédirent un sort douloureux :

Brégis s'est fait de la cour
En épousant Chazan la belle,
Mais il sera quelque jour
Aussi cocu que Courcelle (1).

La prédiction ne l'empêche pas d'ailleurs de passer sa vie en de lointaines ambassades. La dame profite largement de ses absences, quoique son maniérisme et sa vanité déconcertent les galants (2). Elle redoute, comme une calamité, le retour de ce mari voyageur. Car, chaque fois, cet homme bouillant l'alourdit d'une nouvelle géniture (3). Si bien qu'elle lui impose des contrats intimes de séparation de corps (4). Elle s'indigne que le lourdaud profane une beauté replète dont elle se plaît orgueilleusement à décrire les perfections (5). Elle

(1) Tallemant, V, 423.

(2) *Mss. Tralage* (Bibl. Ars.), t. II, p. 171 ; *Chansonnier Mss. Maurepas*, t. II, p. 257 ; V. aussi *Journal d'Olivier Lefevre d'Ormesson*, édit. Chéruel, 1860, t. I, p. 293 ; Tallemant, V, 423.

(3) *La Fine galanterie du temps...*, 1661, p. 34. Plus tard Mme de Bregy divorcera en invoquant cette raison.

(4) Tallemant, V, 427 ; Loret, *Maze hist.* des 8 octobre et 19 novembre 1650.

(5) *Lettres et poésies de Mme la comtesse de Brégy*, 1666, p. 5 ; *Recueil La Suze*, 1684, 1691, 1698, t. IV, p. 55 ; 1725, 1741, 1748,

prétend à toutes les conquêtes et soupçonne Mazarin curieux de ses charmes cachés (1).

Les poètes, naturellement, la flattent (2). L'un d'eux, considérant anxieusement sa bouche moqueuse, épand en bouts-rimés son envie :

Belle petite bouche, admirable..... merveille
Qui n'exprimez jamais que rigueur et..... courroux,
Dix mille cœurs plus durs que dix mille..... cailloux
Ne sont que tendres fleurs dont vous estes.... l'abeille.

Les douceurs, les souris, la grâce..... nompareille
Errent tout à l'entour et je treuve plus..... doux
Le bien de vous ouyr, n'eussiez-vous que la..... toux,
Que d'en baiser une autre, et mignonne et... vermeille.

Quel balustre de perle orne vostre..... palais ?
Vous nous donneriez bien un doux baiser de..... paix
Mais, pour nostre malheur, vous n'estes pas si.. sotte.

t. IV, p. 59 ; Loret, *Muze hist.* des 26 novembre 1651, 23 novembre 1652 ; Robinet, *Lettre à Madame* du 13 octobre 1668.

(1) Motteville, *op. cit.*, t. I, p. 316 ; Dangeau, *Journal*, t. II, p. 134, rapporte que d'Estoublon, provençal goguenard, certain jour, à Saint-Germain, passant devant la chambre de la dame, aperçut par l'entrebâillement de la porte un spectacle qui stimula son humeur joviale. Confiante, le postérieur au vent, elle attendait ses femmes. Une seringue reposait sur le lit. Il entra et résolument opéra la salutaire injection. Puis il se retira sans mot dire. La comtesse crut, dans la suite, devoir au diable ce lavement inexplicable.

(2) *Bibl. de la Rochelle, mss* n° 673, fol. 107 ; *Poésies burlesques, par le sieur Loret*, 1647, p. 122 ; *Les Poésies de Jules de la Mesnardière*, 1656, pp. 49 et s., 53, 187 ; *La Muse naissante du Petit de Beauchasteau*, 1657, 1re partie, pp. 121, 194 ; *Les Œuvres de M. de Benserade*, 1697, t. I, p. 97. V. aussi, *Lettres panégyriques aux plus grandes reynes du monde...*, par le sieur de Rangouze, 1650, p. 147.

L'esprit qui vous anime est un joli..... lutin
Et de l'agréable air dont vostre langue. trotte
Vous avez l'appétit ouvert de bon..... matin (1).

Mme de Brégy fréquente les ruelles où courent ses vers fatigants et ses lettres monotones (2). Elle s'ingère parfois dans les affaires politiques. Elle accorde son appui au jansénisme surtout depuis qu'elle sent ses grâces décliner (3). Les frondeurs, gens mal embouchés, l'avertissent qu'il n'est « si belle rose qui ne devienne gratte-cul » (4). Elle souffre d'apprendre cela à ses dépens. Déjà les fards atténuent les désordres de son visage (5). Maintes femmes l'exècrent et, en particulier, Isa-

(1) *L'Eslite des bouts rimez..*, 1649, p. 5, *Bouts rimez sur la bouche de Mme de Brégis.*

(2) Elle est Belarmis dans Somaize ; Belinde dans J. de la Forge, *Le Cercle des Femmes sçavantes*, 1663 ; Honorine dans *l'Amour eschappé*, II, 15. V. aussi Saint-Gabriel, *Mérite des Dames*, 1660, p. 292. Nous avons déjà cité le recueil — prose et poésie — de cette dame. Il eut plusieurs éditions. Elle publia cinq portraits dans *Divers portraits*, 1659, pp. 50, 66, 99, 119, 183, reproduits par les éditions postérieures de 1659, 1663, 1668. Les *Mss. Conrart*, t. IX, in-fol., p. 705 ; t. XI, in-fol., pp. 501, 503, 507 ; t. XIII, in-fol., p. 775 (Bibl. Ars., n. 5418, 5420, 5422) contiennent diverses de ses productions. V. aussi Lachèvre, *op. cit.*, t. II, p. 172 ; t. III, p. 233.

(3) Rapin, *Mémoires*, 1865, t. III, pp. 253 et s.

(4) *La Vérité des proverbes de tous les plus grands de la cour*, 1652, mazarinade ; *Mss. Clérambault*, t. II, p. 554 (Bibl. nat. Fonds Français, n° 12687). *Les Logemens de 1677 ou environ*. V. aussi, *Chansonnier mss. Maurepas*, t. II, p. 425, *Les Vins de cour en 1659*.

(5) Kerviler et de Barthemy, *op. cit.*, *Appendice*, p. 659.

belle-Angélique de Montmorency, qui cherche les occasions d'exécuter ses mérites (1).

Elle entretient des amitiés puissantes et durables (2). Mme de la Suze ne la sacrifie pas à la haine de sa belle-sœur. Elle se laisse même entraîner par elle en la ridicule bataille que les précieuses livrent en faveur de *Job* ou d'*Uranie*. Tandis que Mme de Brégy soutient son ami Benserade, la comtesse adopte une attitude plus réservée (3). Elle ne se prononce pas. Elle fait un retour sur les misères du temps présent. Elle s'afflige que ces puérilités occupent la cour, alors que la Fronde partage le pays en deux factions acharnées (4).

(1) *Les Souvenirs de Jean Bouhier*, s. d., p. 76; Bussy-Rabutin, *op. cit.*, t. I, p. 253; Tallemant, V, 427. Sur Mme de Brégy, V. encore : *Mss. Clérambault*, t. I, p. 150 (Bibl. nat., no 12686) ; *Mélanges* (no 12740), p. 147; Vertron, *La Nouvelle Pandore*, 1698, passim; Titon du Tillet, *op. cit.*, p. 455 ; Colomiez, *Lettres de la reyne de Suède*, s.d., p. 19 ; Goujet, *op. cit.*, t. XVIII, pp. 335 et s.; Abbé de la Porte, *Histoire littéraire des femmes françoises*, 1769, t. I, pp. 346 et s.; *Dictionnaire portatif des femmes illustres*, 1769, art. Brégy ; *Parnasse des Dames*, 1773, t. V, pp. 72 et s.; *Mercure de France*, avril 1679, octobre 1689, mars 1695, etc.

(2) *Lettres et poésies de Mme la comtesse de Brégy*, toutes adressées à des reines, princes, grands seigneurs et hautes dames.

(3) *Lettres et poésies de Mme la comtesse de Brégy*, 1666, pp. 17 et 19, *A Mme de Longueville sur les sonnets de Job et d'Uranie*, *Réponse de Mme de Longueville*. V. aussi *Recueil Sercy*, 1653; 1re édit., 1re partie, p. 447, *Sur le jugement de Mme de Brégy*.

(4) *Recueil Sercy*, 1653, 1re édit., 1re partie, p. 448, *Epigramme*.

« L'un se pique pour Job, l'autre pour Uranie
Et la Cour se partage en cette occasion :
Plût à Dieu, toute chose estant bien réunie,
Que la France n'eût point d'autre division. »

Affliction toute superficielle, d'ailleurs, car elle-même tue le temps en frivolités. Le cœur quasiment vide, elle observe les passions environnantes. Volontiers, pour accommoder les récalcitrantes, elle érige son alcôve en tribunal. Alexis se plaint que Climène paie en excuses les dettes tendres qu'elle contracta. Mme de la Suze condamne la coupable à tenir ses engagements. Et, ajoute-t-elle :

Si la cruelle encor cherchoit quelques moyens
Pour maintenir son hérésie,
Alexis, en ce cas, pourra faire saisie
Sur le plus beau de tous ses biens (1).

Mlle de Normanville, qui, par intermittences, habite la capitale, assiste à ces procédures et les approuve. Elle soigne un mal d'yeux persistant qui fournit un sujet aux hyperboles du bon Chevreau (2) et aux madrigaux de Mme de la Suze (3). Elle écoute et s'instruit. Et par delà les mers, aux rivages brumeux de Suède, la reine Christine également écoute et s'instruit. Tout le petit monde assemblé en l'hôtel du Marais correspond avec elle. Chevreau exerça

Ce quatrain est donné à Mme de Brégy, par son recueil (p. 98). Or, le *Recueil des plus belles épigrammes des poètes françois...*, 1698, t. I, p. 214, le rend formellement à Mme de la Suze.

(1) *Recueil Sercy*, 1653, 2e part., p. 367, *Jugement sur un plaidoyer d'Amour*.

(2) *Œuvres meslées de M. Chevreau*, 1697, 1re part., p. 2.

(3) *Recueil Sercy*, 1653, 2e part., pp. 256-257, *Madrigaux I et II à Mlle de Normanville*.

des fonctions à sa cour (1). Le comte de Brégy y résida pour la France; et sa femme, si elle ne préférait l'atmosphère parisienne, y trouverait la fortune. Cent politesses, durant l'année, s'échangent par l'intermédiaire de Ménage ou de l'abbé Bourdelot (2).

Christine ne dédaigne pas d'entretenir elle-même les relations. Ses lettres traduisent la mobilité et l'humour de son caractère. Tel jour elle adresse à Mme de la Suze ses doléances et lui confie ses aspirations vers la tranquillité bourgeoise (3). Tel autre, apprenant les équipées d'Isabelle-Angélique de Montmorency, elle essaie de morigéner son inconstance (4). Et notre comtesse, répondant au nom de tous, consacre une ode grandiloquente à exalter le génie de la valeureuse amazone (5).

(1) *Chevræana*, 1697, pp. 24-25.

(2) *Lettres et poésies de Mme la comtesse de Brégy*, 1666, p. 42, *A la reine Christine de Suède*, pp. 21, 185, *A M. Bourdelot*. V. aussi son portrait fait par Mme de Brégy dans *Divers portraits*, 1659, p. 66. V. encore, *Lettres secrètes de Christine, reine de Suède*, 1761, pp. 32-33 ; *Menagiana*, 1715, passim.

(3) *Lettres secrètes*, précitées, p. 13, *A Mme la comtesse de la Suze*. Sur les relations de la reine avec Mme de la Suze, V. *Histoire de Christine, reine de Suède*, par M. Lacombe, 1762, pp. 61 et s.

(4) *Lettres secrètes*, précitées, p. 56, *A Mme la duchesse de Châtillon*. En une autre lettre (p. 59), à la comtesse de Sparre, sa mignonne, Christine raconte une aventure advenue au duc de Nemours et à Mme de Châtillon, que l'on trouve également rapportée dans les *Mémoires de M. de...*, précités, t. II, p. 14.

(5) *Recueil Sercy*, 1653, 2e part., p. 361, *Pour la reine de Suède, ode*.

Plus tard, nous relèverons d'autres témoignages de leurs sympathies respectives. Mme de la Suze ne peut s'abandonner longtemps aux divertissements épistolaires et aux amusettes du monde. La jalousie de Gaspard de Champagne s'émeut de rencontrer trop de plumets en sa ruelle. Il administre en Brie, entre Meaux et Coulommiers, sa baronnie de Lumigny. Là, d'ordinaire, plutôt qu'à Belfort, il emprisonne sa femme, sous la garde des demoiselles de la Suze, de Coulant et de Normanville (1). Le pays conserve traditionnellement la foi protestante. Le fougueux ministre Ancillon siège à Meaux. Il est presque journellement l'hôte du château où ses prédications consolident l'amour de la réforme (2). Cet homme austère n'entrevoit d'autre idéal que la vertu. Mme de la Suze le tient pour un piètre compagnon. Volontiers elle interromprait ses visites.

Car Lumigny possède, en le sieur Bruguier, un pasteur qui lui conviendrait autrement. Sa jeunesse, sa tournure, sa voix sonore augmentent ses facultés de persuasion. Il n'a pas encore versé dans l'intransigeance dont ses vieux confrères donnent le déplorable spectacle. Il pardonne au lieu de vili-

(1) Mlle de Coulant était aussi une sœur de Gaspard de Champagne.

(2) *Mélange critique de littérature recueilli des conversations de feu M. Ancillon*, 1698, t. III, p. 40, *Discours sur la vie de feu M. Ancillon et ses dernières heures.*

pender les mœurs d'une époque où Scarron, sur sa chaire grise, détient la royauté. Il savoure la poésie que son ouaille lui soumet. Il encourage les projets dont elle peuple son isolement.

Mme de la Suze l'affectionne. Parce que ses veines bouillonnent d'un feu inconnu, il commet la faute de lui rendre son sentiment. Son mandat divin le défend contre la suspicion. Personne ne le voit descendre la pente du sacrilège, où la jeune femme l'entraîne sournoisement. Entre eux, la religion n'est même plus un souvenir.

La comtesse, acquise à la mode burlesque, voudrait présenter à Paris une œuvre qui l'égalât au subtil cul-de-jatte de la rue Neuve-Saint-Louis. Chose malaisée. Bruguier, bien qu'inexpérimenté, promet son concours. Reste à découvrir le sujet de leur collaboration. Il le faut impressionnant et tel que les esprits en demeurent suffoqués. Sans une hésitation ni un recul, les deux amis choisissent, comme le meilleur élément de leur exercice, l'oraison dominicale. Ils commencent aussitôt leur besogne lamentable. Ils s'escriment, ils se démènent sur cette matière réfractaire.

Mais le doigt de Dieu s'interpose. Soudain, l'indignité se révèle. Le ministre est dénoncé aux vindictes du synode. On le déposerait si sa jeunesse n'inclinait à la clémence. On le blâme publique-

ment. Puis on l'expédie à Nîmes, où son amendement s'accomplit (1).

Après cette incartade, Gaspard de Champagne rétrécit encore la geôle de sa femme. Toutefois, comment se refuser à recevoir les personnages qui traversent la contrée et partagent vos croyances? Un ami, par hasard, lui amène Hercule de Lacger, seigneur de Massuguiez. Ce gascon ventripotent, venu de Castres avec l'astuce de ses congénères, pratique, au Parlement, la profession d'avocat. Sa gaieté cache la fourbe de son caractère. Il s'extériorise en perpétuelles boutades, et, pour crier ses bonnes fortunes, monte sur des échasses. Il ne compte plus, sur ses épaules, les traces des bâtons qui châtièrent ses médisances. En réalité, une seule garce du Marais, la comédienne des Urlis, consent parfois à lui concéder une minute de sa vie sentimentale (2).

Il porte avec lui une parcelle du soleil natal et c'est pourquoi il échauffe la glace des âmes renfrognées. Il écouta chanter les sources et bruire les

(1) *Mélange critique de littérature*, précité, t. II, pp. 474-475; Le Clerc, *op. cit.*, p. 451; Prosper Marchand, *op. cit.*, art. Suze; Kart Friederich Floguel, *Geschichte der Komischen litteratur*, 1784, t. I, p. 91; Haag, *La France protestante*, art. Châtillon et Bruguier.

(2) Tallemant, V, 475; Magloire Nayral, *Biographie castraise*, 1834, t. II, p. 38; *Les Epistres et autres œuvres poétiques de M. de Boisrobert*, 1659, p. 50.

feuillées languedociennes et le vers fut le naturel langage de ses lèvres (1). Il attend qu'un Mécène reconnaisse et récompense sa valeur.

De suite sa belle humeur illumine le château de Lumigny, et c'en est assez pour que Mme de la Suze le distingue. Bruguier parti, elle cherche un confident en qui épancher sa peine de femme incomprise. Le drôle, fort intelligent, soucieux aussi de substituer des conquêtes tangibles à ses conquêtes chimériques, se prête aux frôlements insidieux. Il écoute les aveux que lui confirment un « million de lettres ». Puis il songe à conclure. Mais les demoiselles de la Suze suivent d'un œil attentif leurs moindres démarches. L'aînée communique ses craintes à la jeune. Elles accumulent des preuves de félonie afin d'induire leur frère à la rupture.

La comtesse, un instant, lutte contre son entraînement :

Laisse-moy soupirer, importune raison,
Laisse, laisse couler mes larmes;
Mes déplaisirs sont doux, mes tourments ont des charmes (2).

(1) *Recueil Sercy*, 1653 et 1660, 1re part., pp. 443 et 444. Il participe à la querelle de *Job* et *Uranie*. Fr. Lachèvre, *op. cit.*, t. II, p. 317; IV, 135-136, énumère ses différentes productions. En outre des pièces qu'il cite, Magloire Nayral, *op. cit.*, II, 38 et s., en indique quelques-unes qui doivent se trouver inédites dans les archives de l'ancienne académie castraise.

(2) *Recueil Sercy*, 1653, 2e part., p. 369, *Chanson*.

Mais ce ne sont que velléités fallacieuses. Elle rassure l'inquiétude jalouse de Lacger. L'auteur de mes ennuis, lui dit-elle,

N'est pas mal avec vous.
Sans le nommer je veux vous dire
Que vous avez grand tort de paroistre jaloux
De celui pour qui je soupire (1).

Et la joie du fanfaron n'a plus de limites lorsque lui parvient cette chanson courte et bonne :

Au défaut de ma voix, recevez mes soupirs.
Ils vous diront, Tirsis, dans leur langage,
Que si le Ciel secondoit mes désirs
Je vous donnerois davantage (2).

Bientôt Mme de la Suze use d'artifices pour regagner Paris. Là, du moins, selon les règles de l'honneté, elle admettra Lacger dans son alcôve. Il s'y présente, en effet, obséquieux et complimenteur. Leur conduite a été d'avance réglée. Tandis qu'elle occupe la compagnie, il se tient au pied du lit de parade. Les mules de chambre reposent à proximité. Profitant de l'inattention, il se baisse, les atteint. Il prend dans l'une la lettre qui l'attend et dépose la réponse dans l'autre. Nul n'a remarqué son geste. Ce mode de correspondance réussit à

(1) *Recueil Sercy*, 1653, 2e part., p. 372, *Madrigal*.

(2) *Recueil Sercy*, 1653, 2e part., p. 369. Un madrigal sans intérêt, publié dans *Recueil Sercy*, 1653, 2e part., p. 372 (Non ce n'est point Philis qui cause mon martyre), appartient aussi à cette époque.

merveille, mais laisse les choses au même point. Le miracle serait d'inventer quelque semblable échange de voluptés invisibles.

Ils parviennent cependant à tromper tous les espionnages. Ils se rencontrent par les chemins sous des déguisements. Ils risquent, à ces mascarades, quelque surprise et la risée d'une populace mal intentionnée. En outre, la célérité diminue la saveur de leurs ébats. Ils aspirent à plus de confort. Néanmoins, Lacger préfère ces friandises obtenues par le simple troc d'un justaucorps à la ruine que lui cause l'envoi continuel de laquais et de messagers (1).

La femme du XVIIe siècle envisage avec optimisme la possibilité de prendre un amant. Le remords ne la tenaille point. Le monde ne l'en incrimine guère. Le mari s'en console aisément. Mais elle redoute d'être chansonnée et que son nom, mêlé à des strophes grivoises, amuse la canaille du Pont-Neuf. C'est pourquoi elle exige la discrétion avant même la fidélité de l'élu (2).

(1) Tallemant, IV, 233.

(2) Cette crainte de l'indiscrétion éclate dans une infinité de lettres et poésies. Madeleine de Scudéry, *La Clélie*, passim, la traduit. V. aussi, *Nouveau recueil de poésies des plus célèbres auteurs du temps*, 1653, p. 86 ; Félix de Juvenel de Carlincas, *Le Portrait de la coquette*, 1659, p. 108 ; *Recueil Sercy*, 1660, 1re part., pp. 37, 102 ; *Recueil Sercy* (prose), t. IV, 1661, pp. 93 et s.; Somaize, *Alcippe ou du choix des galands*, 1661, p. 21; *Les Délices*

Hailbrun déjà mésusa des privilèges que lui octroyait Mme de la Suze. En conséquence, elle se fie médiocrement à Lacger. De fait, la pensée d'apprendre aux ruelles un succès étayable sur des preuves le réjouit démesurément. Nicolas Jacobé, sieur de Frémont, neveu de Perrot d'Ablancourt, le traducteur, bonhomme à la fois sévère et bel esprit dont les précieuses vénèrent le caractère et le savoir (1), écoute sans leur donner créance ses insinuations. Il le sait gascon et s'évertuant à bâtir des romans dont les scènes et l'épilogue tournent à son avantage. Pour une fois cependant le « plus grand menteur du monde » ne s'écarte point de la vérité.

Un voyage ou une villégiature conduit, par hasard, Frémont en Champagne. Là, un mendiant anglais implore sa charité. Il l'interroge. Le vagabond se plaint de ne posséder plus une attestation d'honorabilité fournie par l'agent du roi d'Angleterre.

« Comme je fus à Lumigny, ajoute-t-il, deux demoiselles me demandèrent si j'avois des lettres de *M. Lacger*. J'entendis *M. l'agent;* je tire mon attestation; elles se jettent dessus et, en se l'arrachant, la déchirent; après cela, la plus jeune (on

de la poésie galante, 1666, 1re partie, p. 146; *Les Poésies gaillardes, galantes et amoureuses de ce temps*, s. d , p. 48, etc...

(1) Tallemant, IV, 91, 234; Frémont est Ganimède dans *l'Amour eschappé*, III, 21-22.

l'appelait Mlle de Normanville) vint à moi avec une lettre et me dit : C'est de Lacger et non de l'agent que je vous demande une lettre. Donnez-la-moy; en voylà une pour luy. Je luy juray que je ne sçavois ce que c'estoit (1). »

Ces circonstances fortuites renseignent Frémont. Sans doute n'en profite-t-il pas pour étendre le bavardage. Lacger y suffit amplement. Il éclaircit sans scrupule les mystères de sa liaison. Et bien qu'il paraisse aimer sa maîtresse, déterminé à saisir la première occasion de fortune, il s'introduit, à titre de secrétaire, dans la maison de la reine Christine. Son départ cause un chagrin momentané à la comtesse (2). Puis tout se calme.

Divers événements surviennent. La maréchale de Châtillon meurt. Les Wurtemberg, toujours gênés, fondent sur Paris, espérant tirer quelques bribes de la succession. Isabelle-Angélique de Montmorency ne néglige pas de préserver les droits de son enfant. Gaspard de Champagne soutient la cause de sa femme. Après de grands débats, on s'entend par la force des actes testamentaires et presque toute la dépouille de la vieille duchesse reste au mineur héritier du nom (3).

(1) Tallemant, IV, 234.
(2) *Recueil Sercy*, 1653, 2e part., p. 253, *Elégie sur une absence*.
(3) Mme de Châtillon, nous l'avons vu, avait disposé d'une partie

Anne de Coligny emploie son séjour à hanter les compagnies, célébrer sa puissance et faire étalage du chancelier Jean Frischmann, que lui concède la principauté (1). La réunion des ménages offre une douloureuse mélancolie. La même incohérence paraît les avoir assemblés. La discorde y règne lamentablement. Blessés à mort, ils battent de l'aile avant de s'effondrer.

Gaspard de Champagne revoit toujours joyeusement son beau-frère Georges de Wurtemberg. Dès longtemps, à ceux qui déplorent sa dissipation, il répond :

— Quand je n'aurai plus rien, j'irai avec les Allemands (2).

Il sent, en effet, peu à peu se fondre son patrimoine. Chaque année, il en vend une parcelle. Et c'est pourquoi il cultive ses amitiés d'outre-France...

A peine ces affaires sont-elles réglées que Lacger revient de Suède, gonflé d'importance, gardant son titre comme une auréole. Il ne dément pas les railleurs qui, par conjecture, l'accusent d'avoir partagé la faveur de Monaldeschi. Il lui plaît d'entre-

de ses terres en faveur d'Anne de Coligny. Le mineur eut le reste, comme le mentionnent les actes et factums que nous citerons en appendice.

(1) Tallemant, IV, 232-233. Le nom de ce chancelier est inscrit sur plusieurs pièces originales. V. notamment, *Archives nationales*, K 1765, *dossier I, Inventaire des pierreries et meubles*... précité.

(2) Tallemant, IV, 235.

tenir un doute dans l'esprit de Mme de la Suze. A son dire, la trépidante septentrionale tenta vainement d'ébranler sa constance. Elle en fut pour ses avances (1).

Mais la comtesse ne songe pas à le dédommager de sa louable abstinence. Elle l'écarte, au contraire, car, à cette heure, M. d'Hacqueville enchante sa sensualité avertie. Ce personnage obscur compagnonne avec Retz, dont il fut le condisciple de collège. Il bat d'une main active le levain compact de la Fronde. Les conseils subreptices qui se tiennent chez Mme de Rhodes le proposent un moment pour remplacer auprès de la duchesse de Chevreuse l'influence gênante du marquis de Laigues. Le cardinal rapporte quelques-uns de ses beaux gestes sans marquer grande sympathie à son caractère (2).

Sa présence au logis de Gaspard de Champagne gâte définitivement les choses. Les demoiselles de la Suze, de longue date, collectionnaient en une cassette les lettres d'amour qu'elles dérobaient à leur belle-sœur ou qu'elles soutiraient à ses émissaires à l'aide de mensonges ingénieux (3). Le jour leur paraît venu de déterrer le dossier révélateur.

(1) Tallemant, IV, 235 ; Nayral, *op. cit.*, t. II, p. 40.

(2) Tallemant, IV, 239 ; Retz, *op. cit.*, t. II, p. 274 ; III, p. 345 ; IV, 164, 173, 177, 191, 202, 350 ; Costar, *Lettres*, t. II, 1659, p. 229. Mme de Sévigné, *Lettres*, édit. des Gr. Ecriv., passim.

(3) Tallemant, IV, 239.

Des scènes éclatent. L'ivrogne luxurieux menace sa femme de sévices. C'en est trop. Mme de la Suze s'insurge contre cette intolérable ingérence dans ses affaires de cœur. Elle appartient à la classe des théoriciennes pour qui l'amour est un bienfait, non un mal (1). Ne prévoyant pas que les événements la vont débarrasser d'un compagnon sans délicatesse, il lui répugne de l'envisager jusqu'à la limite de ses années. Peut-être quelque éclat le déterminera-t-il à rompre de lui-même un lien dont il s'efforce à consolider les nœuds relâchés. Elle se prépare donc à le fustiger d'un inoubliable outrage.

Elle autorise complaisamment, depuis plusieurs mois, les visites du sieur de la Milletière, qui naguère essaya d'endoctriner le maréchal de Châtillon. Malgré la soixantaine, cet homme bout d'une juvénile ardeur de prosélytisme. Né protestant, il déploya aux synodes un fanatisme furieux et, dans leurs disputes, une mémorable ténacité. On le vit batailler sans reculades contre les plus enragés catholiques et argumenter subtilement aux conférences que les pasteurs organisaient pour l'échange de leurs théories contradictoires.

Un jour, frappé d'on ne sait quelle révélation, il manifesta le vœu d'unir en un pacte d'alliance les religions opposées, d'éteindre les différends, d'as-

(1) *Mélange critique de littérature*, précité, t. II, p. 475.

sembler en une fraternité utopique les adversaires heureux de s'entredévorer. C'était méconnaître les hommes. Les jésuites ainsi que les ministres maudirent cette présomption, et le doux prophète flotta entre deux ressentiments. Les synodes ne lui ménagèrent pas les sarcasmes. On l'excommunia, et sa mince fortune passa à imprimer des dissertations théologiques où nul ne trouvait son compte.

Désolé de tant d'incompréhension, incapable de reprendre en son parti l'ascendant perdu, il se résigna aux amertumes de l'apostasie et entra résolument en la catholicité. Il ne savait se contenter de rôles secondaires. La politique protestante l'avait déjà conduit, pour une participation effective aux troubles de la Rochelle, entre les mains du bourreau de Toulouse. Il ne se souvenait point de l'épisode. Il allait de l'avant, actif, entreprenant, insoucieux des conséquences.

A peine assis sur le seuil de la nouvelle église, il aspira à monter parmi les hautes flèches où carillonnent les voix du ciel. Il assomma de livres énormes ses anciens coreligionnaires. Il se mêla à la propagande effrénée que cent rédempteurs faisaient parmi eux pour leur gloire personnelle. Il exagéra le zèle convertisseur, dispersant fébrilement la bonne semence (1).

(1) Tallemant, VI, 455 et s.; Michel de Marolles, *Mém.*, t. I, 1656,

Ses prônes, où tour à tour s'exaspéraient des éloquences de moine et d'avocat manqués, impressionnaient Mme de la Suze. La crainte d'avoir inconsciemment, toute sa jeunesse, vécu dans l'erreur se mêlait, en elle, à la satisfaction de préparer le déboire marital. Car La Milletière filait autour de cette mouche mordorée une toile inextricable.

Cependant elle hésitait encore à entendre le verbe qui l'exhortait à se sauver du démon. Tous raisonnements se heurtaient aux atavismes de sa race persécutée qui perpétua l'énergie et dissémina les préceptes de Calvin. Elle représentait une idée. A la rejeter, elle désavouait les gestes de ses ancêtres. Puis sa famille, ses amis, la horde protestante tout entière s'acharnerait sur sa faiblesse.

La Milletière comprit cette indécision et que ses seules forces n'en triompheraient pas. Ses relations s'étendaient à toute la France religieuse. En chaque évêché son appel trouvait un écho. Il imagina que Mgr Philibert de Beaumanoir-Lavardin, évêque du Mans, assumerait volontiers la tâche de prêcher sa pénitente (1), son diocèse englobant le comté de la

pp. 129, 193, 241, 322; *Portraits en Quatrains...*, p. 34; *Sorberiana*, 1691, p. 25; *Mélange critique de littérature de feu M. Ancillon*, 1698, t. II, p. 369; Gui Patin, *Lettres*, t. II, p. 349; *Menagiana*, 1715, t. I, p. 27; *Carpentariana*, 1724, p. 16; Bayle et Moreri, *Dictionnaires*; Montchal, *Mémoires*, 1718, p. 17; Nicéron, *op. cit.*, t. XLI, pp. 311 et s.

(1) Les documents cités ultérieurement ne donnent pas les noms

Suze. Nul mieux que lui ne paraissait désigné pour le secourir. A vrai dire, le prélat s'occupait peu de ces balivernes, n'étant pas lui-même assuré de sa propre foi. Il vivait doucement, entre Costar et Pauquet, chanoines de prédilection, buvant, mangeant et devisant, selon les coutumes mancelles. Parfois, dédaignant le chuchotis narquois de ses ouailles, il abandonnait sa ville épanouie au bord de la Sarthe pour de longues incursions en la capitale. La débauche ne provoquait point sa colère. Il traitait généreusement les dames dont il implorait les faveurs. Les précieuses l'appelaient le « mage de Tendre (1). » Ses lèvres emmiellaient d'un charme pastoral le terme galant. Il goûtait aux délices de la terre, sachant que le ciel méconnaîtrait les droits de sa principauté romaine (2).

des évêques qui participèrent à la conversion de notre héroïne. Ils se bornent à dire : l'évêque du Mans... Nous avons trouvé ces noms dans Boniface Gams, *Series episcoporum ecclesiæ catholicæ...*, 1873, pp. 488, 563, 604.

(1) *Mss. Conrart*, t. V, in-f°, pp. 147-158, *Gazette de Tendre*.

(2) Tallemant, passim ; Costar, *op. cit.*, t. I, 1658, passim, t. II 1659, pp. 244, 248, 251 ; *Lettres panégyriques aux princes et prélats de l'Eglise par le sieur de Rangouze*, 1650, p. 61 ; *Ægidii Menagii poemata*, 1668, p. 146 ; Mme de Sévigné, *op. cit.*, passim ; Scarron, *op. cit.*, t. I, p. 185 ; Haureau, *Hist. litt. du Maine*, 1871, t. II, p. 21 ; Renouard, *Essai hist. et litt. sur la ci-devant province du Maine*, 1811, t. II, pp. 326 et s. ; *Vie de Costar et Panquet*, in Tallemant, t. IX, passim; P. Lelong, *op. cit.*, t. IV, indique plusieurs portraits de l'évêque peints par Ph. de Champaigne, gravés par Nanteuil. V. aussi notre volume, *Scarron et son milieu*, 1905, pp. 199 et s.

Le sentiment que peut-être la conversion de Mme de la Suze rachèterait ses propres péchés le stimula. Puis il prisait la jeune femme à des points de vue plus profanes. Pénétrer en son âme par la confession l'intéressait autant que l'imprégner de soi par les conseils. Il accepta donc sans tergiverser le labeur spirituel offert par la Milletière.

Une déception l'attendait à Paris : un autre gaillard l'avait précédé. Mgr Lefèvre de Caumartin, évêque d'Amiens, catéchisait déjà Mme de la Suze. Il avait été autrefois un bon vivant dont la marquise de Bel-Fourrière apprécia la maîtrise en amour. Il s'assagissait avec l'âge, gangrené de jansénisme, continuellement soucieux de réprimer les désordres de son diocèse (1). Le jeune Lavardin pensait qu'il balancerait facilement son influence. Mais voici que survint à son tour l'évêque du Puy, Mgr Cauchon de Maupas du Tour. La Milletière multipliait ses démarches. D'ailleurs ce dernier prélat n'apporterait que des lumières indécises. On disait ses sens bornés. Il occupait les loisirs de son existence montagnarde à parfaire des panégyriques de saints. C'était un nom, sans plus, capable de grossir l'événement (2).

(1) Tallemant, V, 153, 164 ; Gui-Patin, *op. cit.*, t. III, p. 7 ; Rapin, *op. cit.*, t. I, pp. 50 et s., 380 et s., 527.

(2) Tallemant, I, 378 ; *Lettres panégyriques aux princes et pré-*

Le maigre concile des trois évêques décida tout d'abord de confier Mme de la Suze à un directeur choisi parmi ces moines obstinés qui enserrent leurs clientes en de troublantes dialectiques. Le père Léon, carme réformé, qui assista les derniers moments de Richelieu, leur parut remplir les conditions souhaitées (1). L'ambition autant que la piété animait ce prédicateur ordinaire du roi, dont on employait l'habileté connue aux missions délicates (2).

Au prime abord, Mme de la Suze ne lui sembla pas aussi disposée qu'on l'en avait assuré à accepter ses homélies. Elle se montrait rétive. Elle discutait âprement les points de doctrine et demandait d'éternelles explications (3). Le révérend, à des objections précises, demeurait coi. De telle sorte qu'il se détermina à lui présenter, sous forme manuscrite,

lats de l'Eglise, par le sieur de Rangouze, 1654, s. p. ; Rapin, *op. cit.*, I, 517; II, 174, 187 ; III, 397, 438, 462, 464, 470 ; Loret, *Muze hist.*, du 10 mai 1664 ; Coligny-Saligny, *Mémoires*, 1844, p. 103 ; *Oraison funèbre prononcée dans l'église de Saint-Nicolas d'Evreux au service solennel fait, le 8 octobre 1680, pour Henry de Maupas du Tour, evesque d'Evreux, par M. de Saint-Michel*, 1681. L'évêque de Maupas écrivit la vie de saint François de Sales et celle de Marie de Chantal.

(1) Montchal, *Mémoires*, 1718, t. II, p. 268.

(2) Motteville, *op. cit.*, t. III, p. 122 ; Montpensier, *op. cit.*, t. I, p. 229.

(3) *Les trois veritez fondamentales pour l'instruction à la foi catholique de Mme Henriette de Coligny, comtesse de la Suze*, par le R. P. Léon..., 1673, pp. 14 et s.

les questions principales dont la connaissance s'imposait. Un volume naquit de sa méditation où furent exposées avec autorité, sinon avec évidence, les trois vérités primordiales dont la jeune femme se devait persuader (1).

Entre temps, le fécond la Milletière, agrippé à sa table de travail, élaborait, de son côté, un plaidoyer persuasif. En douze chapitres, il démontrait l'obligation, pour les protestants, de renoncer à leurs égarements (2). Puis il tendait à Mme de la Suze cette manne dont il prétendait la nourrir. Mais l'un et l'autre ouvrage lui laissaient le même scepticisme.

Alors on lui dépêcha des dévotes éprouvées, la comtesse de Revel et sa sœur, Mme de Rochefort, chargées de lui traduire en quelles extases les mettait l'approche des mystères divins et de la conduire aux cérémonies impressionnantes. On la troublait de ces prières sensuelles que les jésuites de l'époque excellaient à écrire. Et l'encens fumant dans les chapelles particulières déséquilibrait ses nerfs avivés (3).

(1) R. P. Léon, *op. cit.* 1° *De la nécessité d'une Eglise qui serve de principe infaillible et de règle générale à tous les fidèles chrétiens ;* 2° *Du Très Saint Sacrement de l'autel ;* 3° *De la communion sous les deux espèces du pain et du vin.*

(2) La Milletière, *Le Flambeau de la vraye Eglise pour le faire voir à ceux qui en sont dehors,* 1653.

(3) R. P. Léon, *op. cit.*, pp. 38 et s., 96. Un sieur Chaumont, ennemi juré des Calvinistes, aida également à la conversion.

Si bien que, pressurée de tous côtés, elle s'avisa d'un stratagème ultime. Le ministre Mestrezat devait beaucoup à sa famille, quoique son éloquence et sa charité lui donnassent une personnelle importance (1). Elle résolut de l'appeler aux conférences destinées à son édification. C'était porter un rude coup aux machinations de la Milletière. Mestrezat passait pour quasiment invincible aux luttes oratoires. Il avait jadis rabattu le caquet de l'abbé de Retz, le ménageant même, pitoyable à son ambition d'atteindre au cardinalat. Le père Léon crut tout perdu lorsque sa pénitente confia au sieur d'Espèce, calviniste borné et malendurant, une lettre pour la « corneille de Charenton » (2). En quelques heures s'évanouiraient les bénéfices de patients enseignements.

Bienheureusement, Mestrezat ne répondit pas à la requête. On s'en félicita et même on attribua cette réserve à la peur d'affronter de valeureux antagonistes. Néanmoins, Mme de la Suze, désireuse de voir son dessein aboutir, supplia sa tante, Mme de

(1) Tallemant, II, 38; VI, 242; Retz, *op. cit.*. I, 65, 66; Gui Patin, *op. cit.*, II, 309; Lebret, *Lettres diverses*, s. d., pp. 188 et s., 214 et s.; Haag, *op. cit.*, art. Mestrezat. V. aussi, *Les Œuvres de Tabarin*, édit. d'Harmonville, 1878, p. 393. Mestrezat avait incidemment nommé Tabarin dans une dispute avec Véron. De là l'hilarante réponse du bateleur.

(2) Sur d'Espesse le Masson, fils de M. de la Fontaine et frère de la galante Mme de Menardeau-Champré, V. Tallemant, VII, 372; Rangouze, *Le Temple de la Justice*, 1654, s. p.

la Force, dont les paroles retentissaient comme des ordres, d'intercéder auprès du ministre. La duchesse, courroucée de savoir sa parenté en posture de trahison, refusa brutalement son entremise (1).

Dès lors la jeune femme suivit sans réticence les instructions de ses guides. Peu à peu sa conversion prenait de l'importance. La cour s'en mêlait. Le bruit grandissant éveillait les susceptibilités des protestants. Quelques-uns essayèrent de reconquérir la transfuge (2). Mais ils s'effacèrent prudemment devant Anne d'Autriche qui, brusquement, s'immisçait dans l'affaire.

Deux pies-grièches, les marquises de Saint-Simon et de Sénecé, également hautaines, cupides et vaniteuses, sur l'ordre de la reine, s'emparèrent de Mme de la Suze. La première l'enferma en son hôtel, prétextant sa parenté pour voiler d'un motif plausible son dévouement aux projets de la cour. Là,

(1) La Milletière, *Lettre à M. de Couvrelles sur la conversion de Mme de la Suze*, 1653 ; R. P. Léon, *op. cit.*, pp. 58 et s.

(2) R. P. Léon, *op. cit.*, pp. 97-98. « Jamais, s'écrie le père Léon, conversion n'a esté plus débattue ni plus embrouillée. » Prosper Marchand, *op. cit.*, art. Suze, attribue à Mme de la Suze le couplet suivant qui décèle ses hésitations.

« Ouy, j'aime Charenton
Tout de bon ;
Ouy, j'aime Charenton.
Qui n'en feroit de mesme ?
L'on y vit sans façon,
Sans jeune, sans caresme
Et sans confession. »

les catéchiseurs, en quelques semaines, parachevèrent leur œuvre. Couverte de fleurs, caressée de mille flatteries, la comtesse consentit enfin à recevoir les sacrements (1).

On décida de donner à l'abjuration une pompe inusitée, souhaitant que la solennité entraînât d'autres mécréants. On y convoqua les dignitaires du royaume et les personnages aux noms sonores.

En l'église des Billettes, Mme de la Suze s'avança, pâle et tremblante, soutenue par la reine et par Gaston d'Orléans. Un populaire immense encombrait les abords de l'édifice, où affluaient les carrosses. Mgr le nonce officiait. Les mains satinées de cet ambassadeur romain tracèrent précieusement sur le front de la poétesse les signes sacrés de son adoption. Pour toujours elle se séparait de son ancienne confession. Déjà autour d'elle, en un murmure léger, montait la désapprobation haineuse du troupeau que l'on diminuait de sa plus chère brebis (2).

(1) R. P. Léon, *op. cit.*, p. 95 ; Tallemant, IV, 239, parle à peine de la conversion. Il dit : « Elle fut quelque temps aux Carmélites, à condition de ne point quitter ses mouches et de sortir deux fois la sepmaine... Les dévotes, voyant qu'elle ne prioit point Dieu les matins et qu'elle ne faisoit que se mirer, luy ostèrent ses miroirs. Le lendemain elle n'en trouva pas un ; on luy dit qu'elle n'en auroit qu'après avoir prié Dieu. » Sur Mme de Saint-Simon, V. Saint-Simon, *op. cit.*, t. I, p. 31. Sur Mme de Senécé, V. Tallemant, passim ; Motteville, *op. cit.*, passim, et surtout, t. I, p. 126 ; Montpensier, *op. cit.*, t. I, pp. 84-85 ; Loret, *Muze hist.*, passim. ; Rapin, *op. cit.*, passim.

(2) Loret, *Muze hist.* du 26 juillet 1653. L'abjuration eut lieu

Mais elle se moquait des appréciations malveillantes. Elle déclarait hautement que si les lois l'obligeaient à la cohabitation conjugale en ce monde, du moins la divergence de religion la dispenserait de tout rapport dans l'autre (1). On ne sait quels furent les sentiments de Gaspard de Champagne. Ses relations avec sa femme ne s'interrompent qu'en apparence et par la force des événements (2).

Depuis longtemps il s'était enfoncé dans l'imbroglio de la Fronde, se récréant à jouer un rôle dans la comédie où chacun cachait un intérêt sous

exactement le 20 juillet 1653. V. encore La Milletière, *Lettre à M. de Couvrelles*...; R. P. Léon, *op. cit.*, p. 99. Tous les participants à la conversion s'en adjugèrent respectivement le mérite.

(1) *Lettres secrètes de Christine, reine de Suède, précitées*, p. 121. V. sur le même sujet, *Poésies diverses de M. Baraton*, 1705, p. 159. *Mme de la Suze, épigramme.*

(2) *Catalogues d'autographes Charavay* (Faubourg Saint-Honoré). 1° *Pièce originale sur vélin, datée de Paris le 26 juin 1653.* Partage par devant la comtesse de la Suze, agissant pour son mari, de l'héritage de ses beaux-parents, Louis de Champagne, comte de la Suze, et Charlotte de Roye de la Rochefoucauld ; 2° *Pièce signée, datée du 7 décembre 1653*, Quittance de la comtesse de la Suze, agissant pour elle et son mari, au maréchal de France Louis Foucault, comte de Dognon, de 2.000 livres tournois, valeur de la terre de Lumigny, sise près Rozoy-en-Brie. Ces deux pièces prouvent que des intérêts matériels maintiennent le contact. La rupture n'est même pas tout à fait complète entre la comtesse et sa belle-sœur Claude de la Suze. Lorsque, par suite de sa rébellion, les terres de Gaspard de Champagne sont frappées de confiscation, les deux femmes passent, par devant Me Lemoyne, notaire au Châtelet de Paris, une transaction permettant à Mme de la Suze d'en toucher les revenus. Il lui échoit, de cette façon, une rente annuelle de 7.166 livres 16 sols 6 deniers. V. *Mss Conrart*, t. XIII, in-fol., p. 573, *Acte notarié.*

un masque. Il lui fallait une diversion aux misères de son foyer. Lorsque le prince de Condé sollicita des dévouements, il lui apporta ses écus et sa place de Belfort. A l'heure où Mme de la Suze abjurait, il persévérait dans sa révolte, malgré la pacification du royaume. Bientôt Mazarin envoyait en Alsace une armée sous la conduite du maréchal de la Ferté-Sennecterre. Belfort, durant deux mois, prolongeait sa résistance. Mais les ressources en vivres et en soldats se raréfiant, la capitulation s'imposait (1). Dès lors, Gaspard de Champagne, pour éviter le châtiment, s'exile volontairement en Allemagne.

Un immense soupir délivre de son oppression la gorge ferme de Mme de la Suze. Il lui semble qu'un ciel nouveau lui ouvre ses horizons céruléens. Elle va désormais librement évoluer au sein de la société précieuse et devenir le plus écouté de ses oracles...

(1) Tallemant, IV, 235 ; *Histoire de la monarchie françoise par M. de Rieucourt*, 1688, t. II, pp. 8-9 ; Loret, *Muze hist.* des 10 et 31 janvier, 7 et 21 février 1654 ; Mme de Nemours, *Mémoires*, 1718, p. 138 ; Retz, *op. cit.*, t. II, p. 221. V. aussi, *Etrennes de la noblesse ou Etat actuel des familles nobles de France...*, 1776, p. 70. Selon cet ouvrage, Mazarin se serait approprié les places de Belfort et de Ferette, après la fuite de Gaspard de Champagne, et en aurait laissé la survivance à son neveu Mancini.

CHAPITRE II

C'est au Marais, pays d'abondance et de joie. L'hôtel, petit et discret, repose parmi les jardins symétriques où murmurent les jets d'eau. Le soleil, depuis longtemps, a traversé les hautes fenêtres.

Mme de la Suze s'agite sous les lourds rideaux de son lit. Ses yeux s'ouvrent. Elle médite un instant, puis elle appelle. Les prestes soubrettes accourent en tumulte. Les étoffes argentées glissent sur leurs tringles. La comtesse réclame son miroir. Elle examine ses traits en silence. Peu à peu le visage soucieux s'éclaire. Le grand air et le bal ne triomphèrent point de sa jeunesse. Aujourd'hui, comme hier, Mme de la Suze est belle. Elle se lève d'un bond et sa bonne humeur éclate en paroles bienveillantes. Durant un moment ce ne sont que langueurs, étirements de bras, minauderies, bâillements. Enfin les femmes s'emparent de la paresseuse. Elles la conduisent devant la grande glace

au cadre d'ébène, où des incrustations de métaux précieux reproduisent maints aimables épisodes et dont les corniches protègent le batifolage de cupidons espiègles (1).

Sans doute parce que la grande glace prolonge l'extatique contemplation de soi-même, on la nomme une « académie des gentillesse (2) ». Aucun meuble ne détient un plus grand amour. On s'y dédouble avec ravissement. Seul il possède sans restriction l'intimité des chairs opulentes.

Mme de la Suze n'appréhende pas son témoignage muet. Elle s'assied et les femmes évoluent autour d'elle. Leurs mains expertes, à l'aide du « dédale » (3), « delabyrintent » (4) sa blonde chevelure et l'égalisent en seyantes « paresseuses » (5) qu'embaume un léger nuage de cypre. De ci de là, des « coins » artistement posés renforcent les mè-

(1) *Les Plaisirs des Dames*, par M. de Grenaille, sieur de Chatonnières, 1641, p. 86, art. *Le Miroir;* Donneau de Visé, *Les Entretiens galands d'Aristipe et d'Axiane,* 1664, pp. 97 et s. Ce second volume ne porte pas le nom de Visé. Il est anonyme. Il se trouve, à la bibliothèque de l'Arsenal, relié à la suite des *Poésies* de Gilbert. Quelques lignes (pp. 40-41) mentionnant comme du même auteur les *Nouvelles nouvelles*, nous croyons devoir en faire l'attribution précédente. V. aussi *Le Portrait de la coquette ou la lettre d'Aristandre à Timagène,* par Félix de Juvénel de Carlincas, 1659, pp. 18 et s.

(2) Grenaille de Chatonnières, *op. cit.*, p. 140.

(3) Somaize, *Dictionnaire des précieuses,* 1661, art. Peigne.

(4) *Ibid.*, Démêlent.

(5) Abbé de Pure, *La Prétieuse ou le mystère des ruelles,* t. I, 1656, p. 206.

ches amaigries (1). Point de fard, mais, proche les lèvres, une imperceptible mouche de soie noire (2).

Le visage est maintenant terminé. On entreprend la toilette des mains, « qu'il faut entretenir douces et blanches » et rendre « agréables à manier et à voir ». Aux savonnettes musquées succèdent les boulettes de senteur. Puis c'est la lente promenade des eaux bienfaisantes sur les seins redressés de plaisir et qui, par de mystérieuses correspondances, communiquent leur ivresse au corps tout entier. On s'attarderait volontiers à ce bien-être. Mais l'heure avance. Dans la petite boîte d'or aux fines miniatures, on prend quelques dragées d'anis qui adouciront l'haleine (3).

(1) Abbé de Torche, *La Cassette aux bijoux*, 1669, p. 55, *Les Coins ou la défense des cheveux postiches contre les entreprises de Lysandre*. Une comédie de Le Metel d'Ouville, *La Coiffeuse à la Mode*, 1647, nous apprend que des femmes se rendaient chez les coquettes pour les coiffer ou bien pour leur vendre coiffes, nœuds, tresses, rubans, bracelets brodés, contenus dans une cassette. Le *Recueil général des questions traitées es Conférences du Bureau d'Adresses*, 1660, t. III, pp. 41 et s., nous révèle qu'on poudrait les cheveux pour les blondir.

(2) Donneau de Visé, *op. cit.*, p. 49, *Dialogue du fard et des mouches; Recueil Sercy*, 1661, 4e partie, p. 61 ; *Recueil général des questions traitées es Conférences du Bureau d'Adresses*, t. III, p. 44 ; *Recueil Sercy* (prose), 1661, t. IV, pp. 54 et s.; *Les plaisirs de la poésie galante, gaillarde et amoureuse*, s. d , p. 122 ; *Les doux entretiens du Parnasse*, 1667, p. 125.

(3) *Le Tableau des piperies des femmes mondaines*, 1633, pp. 11 et s. ; *Recueil général* précité. On employait pour les mains des pommades et des pâtes d'amandes. On nettoyait les dents avec « poudres et opiâtes » et surtout « par l'aigret de soulphre et par l'esprit de vitriol meslé avec eau commune ».

Un vaste coffre contient l'habillement. Dentelles, broderies, passements dorment avec les toiles de soie, les brocarts, cannetilles, neiges, rubans figurés. Quelles, de toutes ces richesses, couvriront le corps délicat? Voici, fleurant l'oranger, les points de Gênes, Raguse, Venise, Alençon, Aurillac. La gueuse, mince et modeste, venue de la foire Saint-Germain, se recroqueville non loin des hautains affiquets que Perdrigeon livra contre de lourds sacs de pistoles. Mme de la Suze hésite entre les dendelles de Flandre et du Hâvre. Enfin la moresse tente son goût momentané (1).

Les vertugales ceignent bientôt sa taille et le « garde virginal », busc peint « de fleurs, de figures et de paysages », départage sa gorge (2). Tandis que son corps s'amenuise, elle interroge ses souvenirs. Quelle couleur, pour le moment, règne dans le monde? La mode incline-t-elle vers le gris de lin, le bleu mourant, le jaune ou l'isabelle (3)? Après

(1) *Recueil Sercy* (prose), 1661, t. IV, pp. 339 et s., *La Révolte des passemens.*

(2) *Le Tableau des piperies*, précité, pp. 11 et s.; Donneau de Visé, *Nouvelles nouvelles*, 1663, t. II, pp. 162 et s., *Dialogue de l'éventail et du busc de Caliste ; Les plaisirs de la poésie gaillarde, galante et amoureuse*, s. d., p. 169 ; Hortense des Jardins, *Le Carrousel de Monseigneur le Dauphin...*, 1662, p. 14; *Diverses petites poésies du chevalier d'Aceilly*, 1667, p. 53.

(3) Sur la mode, V. Grenaille de Chatonnières, *La Mode ou le charactère de la religion*, 1642, passim ; abbé d'Aubignac, *Nouvelle histoire du temps ou la relation véritable du royaume de la coquetterie*, 1655, pp. 36 et s.; Anonyme, *Dialogue de la mode et*

réflexion, elle adopte le bleu mourant. Depuis son adhésion aux lois de la société précieuse, elle sait que l'on doit porter deux jupes, « l'une d'éclat et l'autre de besoin ». La première, extérieure, faite pour l'éblouissement des dupes, s'agrémente d'or ou d'argent et s'assortit à la chaussure. On l'appelle la Friponne. La deuxième ensevelit les charmes cachés. Elle « touche du bout du doigt au poinct du parfaict amour ». Elle est aux couleurs de l'élu. Elle s'apparie aux galands des manchettes ou de la coiffure, et c'est la Fidèle (1).

Elle les revêt tour à tour. Elle est maintenant majestueuse et hiératique. Les passements et les broderies s'harmonient aux étoffes d'or. Elle jette un dernier regard au miroir. Puis elle gagne sa table de travail. Les heures vont défiler sans que son esprit absorbé s'aperçoive de leur fuite. Sa grande et anguleuse écriture emplit inlassablement

de la nature, 1662; *Entretiens galans ou conversations sur la solitude, le teste à teste, le bon goust, la coquetterie, la mode...*, 1681; *Œuvres diverses du sieur de Blainville*, 1714, t. I, pp. 13 et s.; La mode, alors comme maintenant, variait par saisons. V. Donneau de Visé, *Mercure galant*, passim.

(1) Abbé de Pure, *op. cit.*, t. II, 1656, pp. 495 et s. V. aussi t. I, p. 260. La matinée est toujours consacrée par la précieuse « au soin de la coiffure et de la propreté ». Seul le galant y peut assister. Voir encore, abbé d'Aubignac, *op. cit.*, p. 42; Somaize, *Les Véritables prétieuses*, comédie, 1660, sc. IV. Le même Somaize, *Dict.*, art. Jupe, distingue : jupe de dessus ou modeste; 2° jupe ou friponne; jupe de dessous ou secrète. V. enfin, Ch. Sorel, *Œuvres diverses ou discours meslez*, 1663, pp. 17 et s.

les pages (1). La nécessité de tracer quelques billets doux arrête seule son inspiration poétique.

Et comme elle achève d'apposer le cachet blasonné où se dresse l'aigle des Coligny, un coup léger retentit à la porte. Un frisselis de soie, quelques rires : Ninon de Lenclos vient babiller.

— Hé ! quoi, ma chère, déjà si furieusement ajustée ?

— C'est que j'ai écrit, répond modestement la comtesse (2).

La courtisane passe seulement. Elle souhaitait des nouvelles fraîches de son amie. Elle espère la voir bientôt en son cercle, où maint admirateur la réclame. Elle donne à toutes choses son compliment. Puis elle s'enfuit, et c'est comme un rayon qui disparaît de la pièce.

Mme de la Suze à la hâte déjeune et s'ennuie de la solitude. Mais elle songe aux occupations multiples de l'après-midi. Tout d'abord, elle consulte le calendrier des ruelles. Il lui apprendra quelles héroïnes du Marais, de l'île Notre-Dame, des faubourgs Saint-Germain et Saint-Honoré, tiennent

(1) Nous connaissons la forme de son écriture par deux actes conservés en l'étude de Me Vallée, notaire à Paris, actes qui portent sa signature : Henriette de Coligny.

(2) Titon du Tillet, *op. cit.*, p. 324 ; Goujet, *op. cit.*, t. XVII, p. 304 ; abbé de la Porte, *Hist. litt. des Femmes françaises*, 1769, t. I, p. 345 ; *Anecdotes littéraires*, 1752, t. II, p. 50.

séance (1). Retenir les jours particuliers de chacune d'elles est une grande affaire. Pourtant on en doit conserver la mémoire. Le « jour » est une institution sacro-sainte. La maladie de ses proches non plus que les divertissements n'en dispensent la précieuse. La mort, entrée dans sa maison, l'excuse à peine d'en clore la porte. Les doctes en droit de chevet en décidèrent péremptoirement au cours de leurs disputes (2).

Mme de la Suze n'a pas momentanément « d'amitié de promenade » (3). Elle n'en désire guère. Hacqueville, son dernier amant, vient d'être congédié. Elle attend qu'un frisson spécial lui désigne un remplaçant. Elle quitte, toute indécise, le salon à manger.

Cependant les femmes ont étalé la multitude des gants omnicolores, enduits de musc, et le masque dont le velours noir se prolonge en dentelles rama-

(1) Abbé d'Aubignac, *op. cit.*, pp. 53 et s., fixe à la Place Royale le quartier général des précieuses. Somaize, *Le Procès des Prétieuses en vers burlesques*, comédie, 1660, acte I, sc. XI, l'étend au Marais entier. Le même, dans son *Dictionnaire*, agrandit encore leur domaine. Le Marais s'appelle l'Eolie; l'île N.-D., l'île de Delos ; la place Royale, la place Dorique ; le faubourg Saint-Germain, la petite Athènes ; le faubourg Saint-Honoré, la Normanie ; l'Arsenal, le palais de Jupiter, etc.

(2) Abbé de Pure, *op. cit.*, t. I, 1656, pp. 71 et s.

(3) Madeleine de Scudéry, *La Clélie*, t. V, 3e part., pp. 79 et s. Les amis de promenade sont des personnages possesseurs de chevaux, carrosses, jardins et qui, ayant le goût de la promenade, en font profiter les dames.

gées. La comtesse couvre soigneusement ses belles mains et son visage. Il ne faut pas qu'un hâle, même léger, en altère la pureté. Pour s'en préserver tout à fait, elle rabaisse ses coiffes et emporte son manchon (1).

Son carrosse l'entraîne à travers la ville. Il gagne, par la Grève, la Seine miroitant au soleil. Il n'ira point aux rendez-vous ordinaires de l'Arsenal, du Luxembourg ou des Tuileries (2). Voici le Pont au Change, la rue de la Barillerie, la cour du Palais.

Mme de la Suze gravit rapidement le perron où causent, gesticulant, plaideurs et coquefredouilles. Elle pénètre dans la salle des Merciers. Deux rangs de boutiques, où voisinent libraires, parfumeurs, lingères, s'arrachent les chalands. Une hurlée fabuleuse, où chacun met sa note, l'assourdit soudain :

— Approchez, Madame, là, voyez donc, venez ! Voici ce qu'il vous faut. J'ai de beaux mouchoirs, de la bellissime dentelle, des éventails et des boîtes à mouches. — Et vous, Mademoiselle, que dites-vous de ces fers à friser, de ces poudres de senteur,

(1) *Le Tableau des piperies*, précité, pp. 11 et s.; Donneau de Visé, *Les Entretiens galands*, précités, p. 143, *Dialogue du Masque et des Gands; Les Métamorphoses françoises recueillies par M. Regnault*, 1641, p. 7, *Fable du Masque*. Les gants sont souvent bariolés de diverses couleurs.

(2) On trouve des renseignements sur ces promenades à la mode dans les romans et poésies de l'époque. Pour l'Arsenal, V. notre volume, *Mme de Villedieu*, 1907, pp. 82 et s.

pommades, drogues pour débarbouiller le nez ? — Qui veut de fins ciseaux, des peignes de poches, des étuis ciselés, des pendants d'émail ? — Achetez cette étoffe de crapaudaille ! — Monsieur, Monsieur, ne vous accommoderiez-vous point de ce couteau à la polonaise ou de ce castor japonais, ce feutre, ce collet de buffle à l'anglaise, ces canons, ces bas de soie ? — Voilà de la belle marchandise, cravates, manchettes, rabats, chemises, bon marché, bon marché... (1) !

Mme de la Suze ne veut pas s'apercevoir que la guette un muguet en manteau de velours amarante, pourpoint de satin blanc, épée à la montauronne. Elle achète, au passage, le *Recueil de diverses poésies des plus célèbres autheurs du temps*, nouvellement paru (2). Puis elle cherche aux étalages un cachet dont elle doit payer une « discrétion ». Près d'elle un godelureau marchande des gants :

Madame, montrez-moy des gants.
Que vendez-vous ceux-ci ? — Monsieur, rien que six francs
— Madame, vous en aurez quatre.
— Monsieur, je n'en puis rien rabattre.
— Madame, un écu d'or, mais je vous veux vous baiser.
— Monsieur, je n'ay rien fait de toute la semaine,

(1) Sur les marchands du Palais, V. notre étude : *Corneille évocateur de Paris*, in *Mercure de France du 15 juin 1906*. V. aussi abbé d'Aubignac, *op. cit.*, pp. 46 et s.
(2) Paris, Chamhoudry, 1654, in-12.

En vérité, c'est mon étreine
Je ne veux pas vous refuser (1).

Une galanterie effrénée déshonore les salles spacieuses. On lie conversation en appréciant les parures. Maint cocu pourrait justement se plaindre des complaisances de la lingère. Les bourgeoises sans fortune ne résistent pas aux cadeaux,

Et pour avoir de la Hollande
Elles donnent le Pays-Bas (2).

On se caresse sous prétexte d'encombrement. Parfois on surprend un gentilhomme soupesant les tétons de la jolie parfumeuse (3).

Mme de la Suze exècre ces attouchements sans politesse préalable. Ayant découvert un cachet d'agate où sera gravée quelque agréable devise, elle regagne son carrosse. L'attelage retraverse le Pont au Change et suit le quai de l'École. Quantité d'autres le précèdent et l'accompagnent. Et des cavaliers, et des piétons, en masses compactes, se dirigent vers le Cours la Reine. La jeune femme souhaite figurer, ne fût-ce qu'un instant, à la promenade mondaine. Elle reconnaît cent personnes, échange des saluts. Ses armes, peintes aux flancs

(1) *Diverses petites poésies du chevalier d'Aceilly*, 1667, p. 38, *Le Marchandeur de gands*.
(2) *Le Nouveau cabinet des Muses...*, 1658, p. 146, *épigr.*
(3) Ch. Sorel, *Francion*, édit. Colombey, 1877, p. 158.

de son carrosse, rendent inutile le mystère du masque. On l'admire, on la jalouse. Penchée à la portière, elle répond d'un clin d'œil aux propos mignards qu'on lui décoche (1).

Mais l'heure des visites sonne. Elle s'arrache à regret à la joute d'opulence et de luxe. Car sa renommée dépend de son assiduité aux travaux des bureaux d'esprit. Un peu mélancolique, elle s'achemine vers le Marais. Les « réduits » s'ouvrent aux alentours de la place Royale. Mlle de Scudéry (2) y voisine avec Ninon (3). D'autres « divinités », Mmes Scarron (4) et de Fiesque, tiennent, à proximité, boutique de fleurettes. Et plus loin, vers l'Arsenal, Mme d'Oradour régente également un petit peuple savant (5).

(1) Sur la promenade du Cours, V. notre volume, *Mme de Villedieu*, 1907, pp. 140 et s. Les précieuses la nomment : « l'empire des œillades et l'écueil des libertez ».

(2) Rue Vieille-du-Temple.

(3) Rue des Tournelles.

(4) Rue Neuve-Saint-Louis.

(5) Somaize, *Dictionnaire*, art. Réduits, indique ces adresses. Toute femme un peu intellectuelle est affiliée à la cabale précieuse. Citons, parmi les plus célèbres : au faubourg Saint-Germain : Mmes de la Fayette et de la Calprenède ; au faubourg Saint-Honoré : Mmes de Rambouillet, de Saint-Martin et de la Garde ; au Louvre : Mme de Bregy ; au Luxembourg : Mme de Choisy... etc. La préciosité, avec le temps, s'est étendue à toute la France. Somaize, *Le Procès des Prétieuses*, 1660, nous avertit que les femmes de province viennent s'instruire à Paris et que le Maine notamment est envahi par les manières et le « baragouin » nouveaux. Il cite, dans son Dictionnaire, un certain nombre de ces femmes. Saint-Gabriel, *Mérite des Dames*, 1660, complète cette liste. *L'Amour eschapé ou les di-*

Mme de la Suze pénètre aujourd'hui dans le temple de la pruderie (1). Elle soulève avec appréhension le marteau emmaillotté d'étoffes qui pend à la porte et dont le choc assourdi ne troublera pas les discours commencés (2). Elle tend son manteau à la « commune », qui discrètement l'introduit. Un bizarre relent de sacristie émeut son odorat. Elle se dirige malaisement dans la demi-obs-

verses manières d'aymer contenues en quarante histoires, avec le Parlement d'Amour, 1669, mentionne plus de deux cents noms de précieuses provinciales. Les *Aventures* de Dassoucy et le *Voyage* de Chapelle et Bachaumont montrent en exercice celles de Montpellier. De même le petit volume de Rosset, *Les Portraits des plus belles dames de la ville de Montpellier*, 1660. Les couvents, celui même des Carmélites, foisonnent de dames ayant toutes les habitudes de cette bizarre société. Eléonore de Rohan, abbesse de Caen, lui appartient corps et âme. V. *Poésies d'Anne de Rohan-Soubise et Lettres d'Eléonore de Rohan à divers membres de la Société précieuse,* 1862. Citons encore, parmi les abbesses ou religieuses qui « rendent des oracles » au sein des ruelles : Mme de Saint-Amant, de Rouen (Siridamie dans Somaize; Amestris dans J. de la Forge); Mme de Bellefonds (Elixène dans *l'Amour eschapé*); Mme de Bouchavanne (Barsilée dans Somaize; Saint-Gabriel, *op. cit.*, p. 295); Mme de Chevreuse, abbesse de Jouarre (Saint-Gabriel, *op. cit.*, p. 295); Mme d'Epagne, d'Abbeville (Dinocris dans Somaize); Mlle de Souvré, religieuse à Rouen (Diothime dans Somaize); Mlles La Chesnais (Clythie et sa sœur dans Somaize), etc...Certaines ruelles ont des spécialités. On y lit et on y juge, par exemple, les pièces destinées au cirque (théâtre). Les hommes ont aussi leurs bureaux d'esprit : Renaudot, Scarron, Conrart, Ménage, le chevalier Testu, les abbés d'Aubignac et de Villeserain... Et nous ne parlons pas des sociétés bachiques.

(1) Somaize parle de quantité de précieuses prudes : Mlle Ferrand (Felixérie) et Mme d'Orgemont (Didon), par exemple. Mais nous avons généralisé le type.

(2) On l'appelle, sans doute à cause de ce matelassage, le « muet ». Heurter à la porte se traduit par « faire parler le muet ».

curité qui édulcore la tristesse des visages fanés.

Point d'élégance en cette ruelle. Un paravent immense cache les objets vulgaires de la vie. Sur le lit, malgracieusement orné de tentures en taffetas jaune, préside, en une posture de lassitude attendrie, la maîtresse de céans. Des femmes nombreuses, juchées sur des « carreaux », agitent leurs coiffes blanches et « brandillent » la canne légère, indice de leur autorité (1).

On accueille aimablement l'arrivante. On l'accable de « paquets sérieux » (2). On la trouve dans son « bel aimable » (3), car, par une chance spéciale, « l'invisible n'a pas gâté l'économie de sa tête » (4). Ses « ténèbres » (5) sont du dernier galant. Ses « taches avantageuses » (6) avivent d'un doux éclat les « trônes de sa pudeur » (7). Quel merveilleux « ameublement de bouche » (8)! Comme les garnitures de moresse sont « congruantes » à l'habit qui l'enveloppe (9)! Certainement

(1) Somaize, *Le Procez des Prétieuses*, précité, sc. XI.

(2) *Ibid.*, *Les Véritables Prétieuses*, 1660. sc. VI; *Dictionnaire*, art. Compliment.

(3) *Ibid.*, *Les Vérit. Prét.*, sc. II; *Dict.*, art. Belle, être belle.

(4) *Ibid.*, *Les Vérit. Prét.*, sc. II; *Dict.*, art. Vent. Le vent n'a pas défrisé ses cheveux.

(5) *Ibid.*, *Les Vérit. Prét.*, sc. II; *Dict.*, art. Coiffes.

(6) *Ibid.*, *Ibid.*, sc. II; *Dict.*, art. Mouches.

(7) *Ibid.*, *Dict.*, art. Joues.

(8) *Ibid.*, *Les Vérit. Prét.*, sc. III; *Dict.*, art. Dents.

(9) *Ibid.*, *Dict.*, art. Garniture. Comme les garnitures de moresse vont bien à l'habit qui l'enveloppe.

elle fera « pic repic et capot » les plus agréables parisiennes (1) et l'on poussera pour elle « le dernier doux » (2).

Mme de la Suze sait ce que valent ces « mots à longue queue » (3). Comme on l'invite « à prendre figure » (4), elle répond aux plus empressées :

— Votre complaisance vous fait pousser ainsi la libéralité de vos louanges (5).

Puis elle s'assied en un coin sombre et observe. Elle vient en ce lieu par crainte. On l'y attire à cause de sa grande naissance, qui fortifie la réputation des ruelles. D'affreuses représailles répondraient à son dédain. Mais, par tempérament, elle hait ces groupes mesquins et prétentieux d'où sont exclus les hommes. Elle n'éprouve point parmi eux cette « indiscrète » (6) qui constitue le fondement de ses journées.

Quelles figures de carême ! Engoncées en leurs justaucorps que ne boursouflent plus ou que boursouflent exagérément les « coussinets d'amour » (7),

(1) *Somaize, Dict.*, art. Galand. Elle surpassera tout ce qu'il y a de plus galant à Paris.
(2) *Ibid.*, *Dict.*, art. Fleurettes. On lui contera fleurettes.
(3) *Ibid.*, *Dict.*, art. Grands mots.
(4) *Ibid.*, *Dict.*, art. Asseoir.
(5) *Ibid.*, *Dict.*, art. Louer ; *Les Vérit. Prét.*, sc. VI.
(6) *Ibid.*, *Dict.*, art. Joie.
(7) *Ibid.*, *Dict.*, art. Tétons. V. aussi *Divers portraits*, 1659, p. 301, *Portraits des prétieuses*. Il y en a dont le « sein est de la grosseur des meilleures nourrices de Montmorency... ; les autres

UofM

ces femmes s'acharnent à vitupérer la vie et la beauté qui les abandonnent. Elles flottent entre deux âges, tourmentées de passions, aigries de les refréner (1). Elles condamnent l'amour par désespoir de ne plus l'exciter. Elles désapprouvent les plaisirs, même innocents, qu'elles ne partagent pas (2). Rien n'égale cependant leur fureur sensuelle quand l'occasion les favorise (3). Leurs suivantes servent leurs vices cachés (4). Leurs amants possèdent des muscles aux dépens de l'esprit. Elles paient leurs services afin qu'ils oublient leur laideur (5).

l'ont (la gorge) plate au dernier point ». Sur le langage alambiqué des Précieuses, V. Molière, *Les Précieuses ridicules*, 1660 ; Cotin, *Œuvres galantes*, 1665, I, p. 256, et pour la fin du siècle, De Callières, *Des mots à la mode*, 1693, passim. La plupart des expressions contenues en ce dernier ouvrage, nouvelles à l'époque, ont depuis passé dans la langue. V. encore, Boursault, *Les Mots à la mode*, petite comédie, 1694. Boursault s'est borné à versifier le volume de De Callières ; R. P. Bouhours, *Les Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, 1671 ; Ch. Sorel, *De la Connoissance des bons livres*, 1671, pp. 374 s., 381 et s., 407 et s.

(1) Abbé de Pure, *op. cit.*, t. I, 1656, pp. 163-165.

(2) Madeleine de Scudery, *La Clélie*, t. III, 1655, 2e part., p. 233 ; Cotin, *op. cit.*, I, p. 64.

(3) Abbé d'Aubignac, *op. cit.*, p. 28. Il les appelle des « saintes-ny-touche ».

(4) *Recueil Sercy* (prose), t. IV, 1661, pp. 93 et s., *Dialogue de la prude et de la coquette*.

(5) *Les Muses sérieuses, galantes et enjouées...*, 1673, p. 3, *Le penchant du Sexe :*

... Que fait donc la femme de bien,
Je vais vous le faire comprendre :
Elle ne donne jamais rien,
Mais souvent elle laisse prendre.

V. dans le même sens, p. 99, *Quatrain* (par Somaize).

Mais ces délices salariées ne les satisfont point. Il leur manque la publicité mondaine, les billets doux, les collations, les cadeaux, leur part de jouissance étalée. Elles sentent autour d'elles ce que l'abbé François Tallemant formule avec ironie :

Vos infantes ont l'esprit pur
Et de la douceur à revendre ;
Pour elles on a le cœur tendre
Et jamais on n'a rien de dur (1).

Elles souffrent de cette indifférence. Tout le secret de leur pruderie réside dans leur âge ou dans leur physique (2).

Elles professent l'horreur des hommes parce que ceux-ci dédaignent leur commerce :

Isabeau, qui fait tant la prude,
Et qu'on n'oseroit approcher,
Dit que le péché de la chair
Ne lui donna jamais aucune inquiétude.
Pour moy j'en veux croire Isabeau
Puisqu'elle n'eut jamais que les os et la peau (3).

(1) *Recueil Sercy*, 1658, t. III, p. 59, *Sur les Infantes du royaume de Tendre*. Cette épigramme, donnée par M. Lachèvre, à Gilles Boileau, appartient à l'abbé Tallemant, d'après Tallemant, VII, 59, et fut appliquée au groupe Scudéry.

(2) *Divers portraits*, 1659, p. 301, *Portrait des prétieuses*. « Il me seroit difficile de parler de leur beauté, car je n'estois pas en âge de discernement lorsque celles à qui l'on en voit quelques restes l'estoient en perfection ; pour celles dont j'en pourrois maintenant juger, elles n'ent ont aucune. »

(3) *Les Délices de la poésie galante...*, 1666, 2e part., p. 202 (par Hauteroche), *Madrigal d'une maigre qui se vantoit de sagesse à contretemps*.

UofM

Elles reculent incroyablement les limites de la pudeur. Non contentes d'éviter l'abord des hommes, elles les exilent de leur parenté. Elles se refusent à orner leur maison de tableaux ou tapisseries contenant des scènes où ils figurent. Elles épurent leur langage de tout vocable masculin. Si bien que, pour les scandaliser, au temps du Carnaval, les fous du voisinage les vont relancer à la faveur du déguisement (1).

Leur affectation de chasteté tourné quelquefois à la maladie. Les adolescentes, parquées dans leurs « ronds », éduquées par elles, vantent leur pucelage comme une étonnante marchandise et proclament leur ambition de le porter au tombeau (2). Toute nudité, à leur sens, salit l'imagination. « Il n'y a pas moyen de durer, déclarent-elles, dans la

(1) Ch. Sorel, *Œuvres diverses ou discours meslez*, 1663, pp. 55 et s., *La Mascarade d'amour ou la nouvelle des prétieuses prudes.*

(2) *Diverses petites poésies du chevalier d'Aceilly*, 1667, p. 57. « Je veux mourir, disoit Sylvie. — Avecque ma virginité. » V. du même auteur, p. 83, cette épigramme qui répond à une autre vaniteuse de pucelage :

« Quand vous feignez d'estre pucelle
Vous me tenez pour innocent.
En l'âge où vous estes, la belle,
Un pucelage est indécent.
Et tout de bon je vous proteste
Que quand vous en auriez un cent
Je ne croirois pas maintenant
Que vous en eussiez un de reste. »

V. dans le même sens, *Les doux entretiens du Parnasse*, 1667, p. 124 ; *L'Eslite des poésies héroïques et gaillardes de ce temps*, 1683, p. 57.

chambre de Cléonice où une Diane et ses nymphes se baignent toutes nues dans une fontaine. » Un chien, récemment tondu, provoque l'évanouissement de la moins effarée. Elle n'ose plus traverser l'appartement où lui apparut cette bête déshonnête (1).

Le monde se gausse de cette sottise et Mme de la Suze en rirait également si les prudes ne l'aggravaient de méchanceté, médisance, égoïsme, morgue. Elles vilipendent jusqu'à leurs amies personnelles. Leur curiosité se renseigne à toutes les sources. Elles répandent avec une hâte intéressée les plus inconsistants racontars (2). Elles jettent la désunion et l'opprobre partout où passe leur visage chafouin.

Elles jugent sans appel de toutes choses. On ne sait de quelle façon écrire pour contenter leur goût intolérant. Elles traitent le style pompeux de galimatias, le savant de pédanterie. Le vulgaire offense leur délicatesse; l'enjoué les froisse par trop de familiarité (3).

Ah! que Mme de la Suze s'ennuie tandis que les langues aiguës sapent les réputations, déflorent les

(1) Cotin, *op. cit.*, t. I, pp. 244-245. V. aussi *Airs et vaudevilles de Cour*, t. I, 1665, p. 25.

(2) *Divers portraits*, 1659, pp. 301 et s.; Madeleine de Scudéry, *op. cit.*, t. III, 1655, 2e part., pp. 233 et s.

(3) *Recueil Sercy* (prose), t. II, 1662, p. 152, *A une prétieuse.*

UOFM

choir de col! Ses épaules devront resplendir et triompher. Elle les orne d'un collier. Elle remplace le busc discret des visites par le busc solennel des fêtes, semé de diamants. Des gemmes semblables brillent en apprétador dans sa chevelure, en bagues parfumées à ses oreilles (1). Elle charge ses mains et ses bras des lourds joyaux que lui léguèrent ses aïeules. Les broderies d'or succèdent aux dentelles minutieuses et le brocart au tabis. Les galands qui attachent les différentes parties du costume sont des merveilles de finesse orfévrée.

Ainsi ajustée, immobilisée par la crainte de déranger ne fût-ce que l'alignement d'un cheveu, Mme de la Suze débouche rue du Louvre où, par centaines, s'entre-croisent les carrosses et les chaises. Une double haie de mousquetaires garde les entrées du palais. La comtesse se mêle aux groupes fanfreluchés qui gravissent lentement les larges escaliers. Dans les salles immenses bruit la foule des courtisans et des dames. Mme de Brégy, alourdie par sa robe de brocatelle, abandonne, pour la rejoindre, un cercle d'admirateurs. De suite elles s'absorbent en un caquetage volubile. Elles

(1) *Archives nationales*, K. 1765, *Dossier* I. Ces détails sur les bijoux féminins nous sont fournis par l'*Inventaire des pierreries et meubles*, précité. Cet inventaire porte : « Une paire de nœuds de diamans en pandans d'oreilles avec parfum au bout. » Plus loin le mot « pendant » est remplacé par « bagues d'oreilles ».

passent en revue l'assemblée. Elles se félicitent que l'exil ait éloigné les grandes coquettes qui accaparaient l'attention générale. La duchesse de Montbazon gémit en province, consolée par l'abbé de Rancé. Mlle de Montpensier réalise à Saint-Fargeau ses vœux d'existence pastorale avec les comtesses de Frontenac et de Fiesque. La Fronde a dispersé toutes les comploteuses et Isabelle-Angélique de Montmorency elle-même se débat entre la double adoration du maréchal d'Hocquincourt et de l'abbé Basile Foucquet.

Le cardinal Mazarin n'assistera pas à la réjouissance. Entouré de secrétaires, il travaille à la félicité du royaume. Par contre, Mme d'Aiguillon vaticine auprès de la comtesse de Maure, ridée et toute dolente d'un clystère mal ingéré. Mme de Choisy souffre, cela est indubitable, de « servir de mouche » (1) à la belle comtesse de Brienne. Les maréchales de Guébriant et de la Ferté se congratulent cependant que le comte de Vardes boude de savoir que son rival, Guiche, travesti en amour, approchera Mme Henriette d'Angleterre, plus troublante sous le costume d'Erato, muse de l'Elégie.

Mmes de la Suze et de Brégy admirent le couple harmonieux que forment le duc de Schomberg et

(1) Somaize, *Dict.* Servir de repoussoir.

sa femme, cette Hautefort qu'auréole encore l'amour trépassé de Louis XIII et qu'encense la gratitude des poètes. Puis elles causent du ballet. Benserade, en vérité, est un heureux homme, mais si galant que tout bonheur lui semble dû. On pourrait lui reprocher quelque légèreté et tant de tromperies! Hélas! Son vers excuse ses défauts. Il en corrige par une subtile propension à la louange le caractère caustique. La reine l'apprécie et l'aime. On doit se ranger au jugement de la reine. Ne vient-elle pas de lui offrir son portrait enrichi de diamants?...

Quelques courtisans interrompent le dialogue des deux femmes. On présente à Mme de la Suze Sébastien Potel, greffier au conseil, frère de ce Potel-Romain qu'elle rencontre parfois chez Mme Scarron. Ce jeune libertin ne conserve rien, dans le monde, de sa profession infime. L'intelligence brille en ses yeux et la souplesse de ses révérences désarmerait toute critique. Il danse, affirme-t-on, avec la même sûreté que M. de Mollier. Son habileté à mener les branles, les courantes, les gavottes lui procure la protection des maris et la complaisance des dames (1).

Connaissant la vanité féminine, il prend Mme de la

(1) Tallemant, IV, 235; *Ballet des romans*, 1652.

Suze au piège de sa parole complimenteuse. Il s'apetisse pour la mieux atteindre. Il se fait le coin de firmament éclairé par cette étoile. Il lui révèle des raisons ignorées de s'admirer elle-même. Elle est sans voix, remuée, rougissante. Le paperassier avait dû, par avance, subtiliser cette éloquence au doux Patru, dispensateur de belles périodes.

Bienheureusement pour la comtesse, Anne d'Autriche, toute pâle et sévère, apparaît et rend de ses mains de cire les saluts qui la précèdent. Derrière elle les spectateurs gagnent leurs places. Et le présent n'est plus le présent. On remonte aux siècles mythologiques. Jupiter a chassé l'Amour de l'Olympe et Vénus cherche à lui rendre le crédit perdu. Les noces de Thétis et Pélée lui en ménagent l'occasion. La jeune épousée, sur sa prière, amènera le coupable devant les dieux assemblés et plaidera sa déplorable cause. Effectivement, Thétis conduit l'enfant narquois par la main et le maître des dieux accorde sa grâce au plus insubordonné de ses sujets.

La fable, par elle-même, ne séduirait guère des hommes blasés et des femmes déterminées à garder l'amour dans leurs jupes. Mais la musique et la poésie, unies à la danse, s'emparent des gens et les grisent. L'or, l'argent, les pierreries illuminent d'arabesques les étoffes rares. Le machiniste Torel

inventa le décor du mont Parnasse où s'agitent les verdures et cascadent les eaux. Des princesses et des duchesses s'y promènent sous la tunique des Muses qui, sans en rien céler, montre les formes prestigieuses. Mme d'Olonne déplorerait de représenter publiquement la tragédie si le désordre du costume ne permettait aux chalands présumés l'appréciation de ses lignes. Mme de Comminge s'efforce de s'assimiler la jalousie acariâtre de Junon. Les filles de la reine endossent les rôles ingrats, suivies d'une multitude de monstres qui participent à l'ordonnance des entrées. Sous les clartés ardentes des globes et des torchères, c'est comme un rêve qu'un magicien évoquerait.

Cependant les magnificences de la féerie cachent des intrigues que l'on s'ingénie à pénétrer. Que Louis XIV simule la sérénité d'Apollon, qu'il revête les apparences successives d'une furie, d'un académiste, d'un courtisan, d'un guerrier, cela importe moins que de surprendre son regard rivé sur Mlle de Mancini, déesse de la musique. Tous les personnages du ballet portant avec eux leur bagage d'aventures, Benserade leur inflige l'obligation de formuler leur propre persiflage. Chaque strophe qu'ils débitent provoque des sourires et l'on s'égaie immodérément d'entendre Mme de Genlis conter ses déboires de dryade :

Un satyre au fond d'un bois,
D'une amoureuse manière,
Mit mon honneur aux abois,
Quand, tout à coup, par derrière,
On vint pour le détourner
Et m'oster de ce martyre,
Mais on ne sceut discerner
La dryade du satyre (1) !...

De toutes choses, expressions, vers, chants, harmonie se dégage une fébrile sensualité. Mme de la Suze subit l'impression ambiante et souffre de son pseudo-veuvage. A l'issue du spectacle, elle se sent envahie par la fièvre. Le sommeil fuira sa paupière. Les tristesses de sa vie manquée lui apparaîtront plus cuisantes. Pourtant il lui tarde de regagner son gîte. Elle fend précipitamment la foule. Comme elle s'engage dans l'escalier, Sébastien Potel se dresse devant elle. Il va parler. La comtesse comprend que son vertige l'entraînerait à des sottises trop rapides. Elle l'écarte d'un geste. Il ne saisit pas tout d'abord. Il réfléchit. Son visage s'illumine. Sa fatuité traduit en promesse le geste d'agacement...

(1) Sur ce ballet, V. Loret, *Muse hist.* du 18 avril 1654; *Les Œuvres de M. de Benserade*, 1697, t. II, pp. 72 et s.

CHAPITRE III

Madame,

Je n'estime pas contribuer médiocrement à la satisfaction publique de mettre les ouvrages des plus beaux esprits de ce temps sous la protection du plus rare génie de nostre siècle. Bien que leur mérite leur donne entrée dans le Temple de la Gloire, ils ne l'auront jamais plus favorable que lorsqu'ils y seront conduits par la première des Muses et ne pourront douter de vivre dans la mémoire des hommes, estans protégez de la plus illustre des femmes. Dans cette pensée, Madame, j'entreprens de vous les présenter, comme à la personne qui possède, non seulement ces qualitez éminentes, mais, de plus, comme à celle qui force tout le monde à avoüer que vous faites toute seule un troisième sexe, puisque vous estes autant éloignée de la foiblesse des Femmes que vous estes au dessus de l'excellence des Hommes. C'est une vérité qui se reconnoist chaque jour par vos sçavantes conversations et par vos excellentes poésies qui causent de la surprise et de l'admiration dans toutes les Ames. Et bien qu'il soit vray de dire en ce temps que les vertus ont pris les vestemens de nos Dames, on reconnoistra toutesfois que celles qui vous ressembleront seront plus

richement vestuës et qu'elles parestront estre d'une condition plus relevée que celle des autres. Voilà, Madame, le sujet qui me fait vous offrir cet ouvrage, non seulement pour l'avantage de ses auteurs, mais aussi pour la gloire de me faire une bienheureuse occasion de me nommer toute ma vie, Madame,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

E. LOYSON (1).

Mme de la Suze achève de lire, en tête du *Nouveau recueil des plus belles poésies*, cette dédicace flatteuse. Elle s'en enorgueillit. Elle songe que d'autres femmes l'auront lue jalousement, qui la féliciteront tout à l'heure. Puis elle parcourt les feuillets où s'inscrivent les rimes familières d'écrivains amis.

Cette anthologie et ses pareilles, dont le siècle pullule et dont les exemplaires garnissent ses tablettes, peu à peu s'animent devant ses yeux. De leurs reliures de maroquin rouge, où resplendit, parmi les dorures, le dessin des armoiries, paraissent s'évader, en ondes sonores, les huitains et les alexandrins. Et c'est bientôt comme un murmure de foule confuse et vibrante, car le Recueil de poésie présente l'image la plus nette de la société précieuse, à la fois mondaine, galante, littéraire, avec

(1) *Nouveau recueil des plus belles poésies contenant...* Paris, Loyson, 1654, in-12, *A Mme la comtesse de la Suze.*

de brusques retours à la dévotion ou à l'orgie. En lui se manifestent toutes ces tendances. Il vit de l'existence qui passe. Il rapporte l'entraînement du plumet pour la coquette, les phases de leur tendresse d'abord fade et qui, de part et d'autre, se transforme en furie sexuelle. Il n'est pas de réjouissance qui n'envoie son écho à ses feuillets debonnaires. La cour, la ruelle, la maison de campagne, la place publique y reflètent leurs aspects pittoresques. Les psalmodies de l'Eglise et les refrains du cabaret s'y répercutent. Il est une âme collective et un verbe synthétisé.

Mme de la Suze pense ces choses, cependant que défilent, à travers la magie de leurs œuvres, les masques variés des auteurs. Elle voudrait poursuivre cette lecture. Mais des devoirs graves lui incombent. Elle reçoit. Dans quelques heures son hôtel s'emplira de visiteurs. Les femmes déjà rangent en rond les chaires et les tabourets, doublent les tapis, drapent les tentures, époussètent les portraits accrochés aux toiles d'or des murailles (1), disposent les bibelots sur les cabinets, garnissent les tablettes de volumes savants. Dirigées par la comtesse, elles s'occupent ensuite du lit. Elles tendent sur ses matelas moelleux une étoffe damassée

(1) *Les Doux entretiens du Parnasse*, 1667, p. 1, nous donnent ce détail d'ameublement.

d'argent. Elles ornent le pavillon qui le surmonte d'une longue draperie de gaze noire, que relèvent avec élégance des cordons de soie crème.

Ces préparatifs absorbent les heures. Mme de la Suze revêt un justaucorps de velours gris de More que retiennent des galands noirs à bordure dorée. Sa jupe à longue traîne enveloppe en ses plis de merveilleux bouquets brodés. Elle jette négligemment sur sa tête un voile de gerse blanche. Elle se présente au miroir. Elle s'inspecte. Il manque là un nœud de rubans, ici une mouche. Maintenant, tout l'ajustement s'harmonie. Elle étudie, sur le lit, sa position mi-allongée, soutenue par des « carreaux » de satin à houppe d'argent. Elle place auprès d'elle son miroir de poche ciselé et son mouchoir à glands d'or. Elle donne un regard satisfait à la chambre. Elle est « sous les armes » (1).

Or, Sébastien Potel pénètre dans la pièce. Toujours galantin et faraud, il arrondit la bouche pour le compliment d'usage. Mais la comtesse l'accueille avec des reproches. Vraiment, il manque à tous les devoirs de l'honnêteté. Il lui fait regretter d'avoir, ne fût-ce qu'un instant, supporté sa présence. Eh !

(1) Madeleine de Scudéry, *La Clélie*, t. VII, 1658, 4e part., liv. I, pp. 279-280; Chappuzeau, *L'Académie des femmes*, comédie, 1661, act. I, sc. III.

quoi, ne sait-il pas qu'un alcoviste à la mode doit assister à la toilette de sa « divinité » ?

Désappointé, le pétulant jeune homme s'épuise en excuses. Volontiers il secouerait le joug qu'il endure depuis de longues semaines. L'espoir de vaincre toute cruauté peu à peu quitte son âme. Il est le souffre-douleur de cette femme qu'il désire et qui entretient son appétit de chair, agrémenté de fadaises et de cadeaux. Aujourd'hui encore, il tire de sa poche un étui de table où les diamants sertis dans l'or reproduisent le chiffre de l'inhumaine (1).

Et comme il va accompagner l'offrande de protestations, deux sémillants introducteurs des ruelles entrent en dodelinant. C'est d'abord l'abbé du Buisson. Il passe, avant de se rendre au théâtre où l'attire la comédienne des Œillets. Il apporte chansons, épigrammes et rondeaux cueillis au Palais, parmi les pelotons de nouvellistes. Il les déclame. Puis, souriant, il se plie, le chapeau sur le cœur, en une révérence, et s'éclipse (2).

Un autre clergeon, l'abbé de Belesbat, le rem-

(1) Tallemant, IV, 235, dit : « Il fit de la despense pour elle. »

(2) Sur cet abbé, V. notre volume, *Mme de Villedieu*, 1907, pp. 132 et s. Ajouter à la bibliographie, Somaize, *La Pompe funèbre de M. Scarron*, 1660, p. 50. Il porte le nom précieux de Barsinian. Fr. Lachèvre, *op. cit.*, t. II, p. 260 ; III, p. 319 ; IV, 104, indique ses collaborations aux recueils de poésie.

place. Il a la mine friande, et cela explique que les femmes prisent son frôlement. Il court sans cesse, accablé d'affaires puériles, babillant comme un oiseau. L'étourderie et l'inconstance cohabitent dans sa mince personnalité que parfume la civette et que vaporisent les dentelles. Constamment sa langue affilée se dépense en déblatérations. Ses imprudences terrorisent sa sœur, Mme de Choisy, qui se démène à le protéger contre les châtiments de la reine et les bastonnades des particuliers. Aucune menace d'ailleurs ne l'effraie. Il ne connaît point l'émoi. Il passe la vie à cultiver les belles manières et à les inculquer à des disciples (1). Car ce goguelu s'est institué directeur d'une académie de fleurettes. Il prend les jeunes gens à l'époque où les abandonnent les pédants de collège. Il les éduque, puis les conduit aux ruelles fameuses, où son esprit l'intronisa.

Il traîne, ce jour, derrière son petit collet, un plumet de son école. Il le présente. Curieusement, Mme de la Suze le contemple. Puis elle s'écrie :

(1) Il est Brundesius dans Somaize ; Zelamon 2e du nom dans *l'Amour eschapé*, II, 24. V. aussi, Retz, *op. cit.*, t. IV, p. 217 ; Motteville, *op. cit.*, t. I, p. 358 ; Montpensier, *op. cit.*, t. II, p. 135 ; III, p. 18; Tallemant, V, 387. Une lettre de Mme de Longueville, reproduite par Cousin, indiquerait qu'il fut l'amant de Mlle de Vertus. Il aida, en outre, Mme du Plessis-Bellière à faciliter les plaisirs du surintendant Foucquet.

— Ah! Monsieur, que vous estes bien mis! Je ne vis jamais seigneur si bien à la mode!

A quoi, selon les préceptes, l'interpellé répond :

— Je puis paroistre aux yeux de tout le monde, Madame, puisque je ne suis pas insupportable aux vostres (1) !...

Effectivement, ce gringalet goffré et testonné soutient l'examen. Un goût clairvoyant présida au choix des panaches qui ondoient à son chapeau. Son manteau à la balagnie protège sans le cacher le justaucorps de tabis violet chamarré de galands, ornementé d'un col de dentelle, et d'où s'élance, en bouillons neigeux, la chemise de Hollande. Ses manches, « découpées à quatre cents taillades », laissent en liberté ses mains gantées de frangipane qui agitent une légère badine. Des jarretières bouffantes en roses maintiennent sur le bas de Milan la culotte prolongée par d'interminables canons. Les souliers ronds disparaissent sous les nœuds de rubans.

Ses moustaches « en pointes de poignard » tempèrent la fadeur de son sourire. Il mâchonne tour à tour l'anis, la pistache ou le cure-dents en bois de rose. Des mouches avivent la blancheur de ses joues enfarinées. Il va, parfumant de son odeur

(1) René Bary, *L'Esprit de cour ou les conversations galantes...*, 1662, pp. 95 et s., *De l'ajustement.*

musquée les lieux qu'emplit sa révérence à double étage. Il sait par cœur les romans, et tourner le madrigal, et composer des « innocents » (1). Il grasseye les airs de cour. Il picore les baisers et dérobe les cœurs incorruptibles. Jamais chef-d'œuvre plus parfait ne sortit du « doux atelier de Cypris » (2).

Du moins ce sont qualités que le plumet se donne. A la vérité le plumet est cet être exécrable dont les alcôves entendent les rodomontades. Il vit d'emprunts et de bassesses. Il érige en institution l'amour de soi-même. Les princes, à son dire, recherchent son amitié et l'assassinent de confidences. Il joue. Trois pistoles perdues prennent, à ses yeux, l'importance d'une fortune engloutie (3). Il n'a cure que de toilette :

> Est-ce une qualité si grande
> D'être frizé, pour s'en vanter ?
> Il n'est barbet dans la Hollande
> Qui ne le puisse disputer (4)

lui disent les railleurs.

(1) Somaize, *Dict.*, art. Poulet.

(2) *Recueil Sercy* (prose), 1644, *Les loix de la galanterie*, passim ; Chappuzeau, *L'Académie des femmes*, comédie, 1661, act. II, sc. III ; Anonyme : *Le Dessert des muses ou les délices de la satyre gallante*, s. d., p. 101 ; Hortense des Jardins, *Récit en prose et en vers de la farce des Pretieuses*, 1660, pp. 18 et s. ; Le Pays, *Amitiez, Amours et Amourettes*, 1685, p. 310.

(3) Chappuzeau, *op. cit.*, act. II, sc. III.

(4) *Recueil Sercy*, 1660, 1re part., p. 111, *A un frizé, épigr.*

Mais les railleurs ne sauraient décontenancer sa morgue. Prétendant au titre de bel esprit, il salarie les auteurs afin d'en obtenir des dédicaces. Il s'attribue la paternité des poésies anonymes. Les mauvaises œuvres attirent invariablement son admiration (1). Si, par hasard, quelques études le prédisposent à la littérature, il fait, autour de ses moindres productions, un gigantesque tintamarre. Il force la louange même par la menace (2). Son verbe éclatant dissimule sa nullité et sa couardise. Un soufflet bien appliqué le guérirait de ses exagérations. Mais son assurance intimide les plus braves.

Il favorise le théâtre de sa présence. Là, planté sur la scène, étalant ses canons, il se peigne, il marque la cadence des violons, il évalue les beautés, il censure les pièces. Il opine sur le jeu des acteurs et publie les largesses qu'il leur fit de sa garde-robe (3). Puis il assiste au déshabillage des comédiennes.

Ce marquis nouveau-né, venu en une nuit comme un champignon, vante sa race. Ses armes, que d'Hozier se garde d'enregistrer, flanquent son

(1) Madeleine de Scudéry, *La Clélie*, t. V, 1658, 3e part., pp. 70 et s.

(2) Donneau de Visé, *Nouvelles nouvelles*, 1663, t. III, pp. 206 et s. ; *Les Œuvres de M. Sarasin*, 1658, 2e part., p. 76.

(3) Chappuzeau, *op. cit.*, act. II, sc. III.

carrosse, la porte de sa maison, ses salles et son perron (1). Il encombre les promenades publiques. Les Tuileries n'ont pas de nouvelliste plus assidu. Il y donne, sur le tard, rendez-vous aux dames afin qu'on le croie en bonne fortune (2). Car il ne tarit jamais sur le chapitre de l'amour. On le suit à la trace. Un régiment de cocus lui doit ses cornes (3).

Samedy, dimanche au soir,
Lundy, mardy, j'allay voir,
Mercredy, jeudy, Climène;
Vendredy j'y fus aussy,
C'est ainsy
Que je passe la semaine
Sans soucy (4).

En réalité, il excède rapidement les femmes qui haïssent son inconsistance et le laissent toujours en haleine. Il prépare le terrain pour de plus entreprenants. Il mange son pain à la fumée du rôt (5). Il est le « pousseur de beaux sentiments » dont Scarron trace cette fine psychologie.

Au sortir de son lit, ayant quitté ses gands,
Décordonné son poil, défait sa bigotière,

(1) Chappuzeau, *op. cit.*, acte II, sc. III ; act. III, sc. IV.
(2) Fr. Colletet, *La Muse coquette...*, 1665, p. 44.
(3) Abbé d'Aubignac, *op. cit.*, pp. 20 et s., fait une classification des plumets, et, p. 25, caractérise leurs habitudes tendres. V. aussi Somaize, *Alcippe ou du choix des galands*, 1661, pp. 34 et s.
(4) *Airs et vaudevilles de cour*, t. II, 1666, p. 35. V. aussi Louis Moréry, *Les Doux plaisirs de la poésie*, 1666, p. 114.
(5) *Recueil Sercy*, 1660, 1re part., p. 135, *Advis de saison* (par G. de Scudéry).

Pinceté son menton et ratissé ses dents,
Il prend un bon bouillon et va rendre un clistère.

Le voilà bien muny tant dehors que dedans,
C'est pour un grand dessein, pour une grande affaire,
C'est pour aller pousser de ces beaux sentimens
Dont les godelureaux font un si grand mystère.

Il paroist vers le soir, poudré, frisé, lavé,
Exhalant le jasmin, de canons entravé
Dont un seul pèse autant que la plus grosse botte.

Il va chez quelque dame où, d'un ton de coquet,
Il lit un bout-rimé sur défunt perroquet.
Cette dame l'admire : ô le fat, ô la sotte... (1) !

Le plumet est, par-dessus tout, le fâcheux, le fâcheux protéique. On endure son obsession par crainte de ses médisances. Et c'est pourquoi Mme de la Suze ménage celui que l'abbé de Belesbat lui amène. Délibérément, et sans qu'on l'y ait invité, il commencerait, au nez de Potel, le siège de la dame. Mais peu à peu les visiteurs affluent. Voici Bouchardeau, le prince de la fadeur. On dit son influence grande dans les cercles parce qu'il confectionne, par douzaines, ces strophes insipides que Lambert, Boesset, Le Camus, ou Couperin

(1) *Recueil Sercy*, 1665, 3e part., p. 411. Sur le plumet qui s'apparente au courtisan et au nouvelliste, V. aussi Scarron, *Epistre chagrine à Mgr le mareschal d'Albret*, 1659; Molière, *Les Fâcheux*, 1662 ; Donneau de Visé, *Nouvelles nouvelles*, 1663 ; *Les nouvelles galantes et comiques*, 1669 ; *Mercure galant*, passim ; Bauderon de Sénécé, *Satyres nouvelles*, 1695, pp. 51 et s. ; De Brillon, *Portraits sérieux, galands et critiques*, 1696, p. 245.

mettent en musique. Il est le chansonnier officiel des précieuses à l'époque où la chanson multiplie ses adeptes (1).

La marquise de la Grenouillère le suit. Cette grosse commère aux cheveux rouges impressionne Mme de la Suze par sa laideur spirituelle. Son visage joufflu, au front étroit, aux yeux gonflés « de lapin blanc », au nez bosselé, toujours ruisselant de roupies, au menton fourchu, épand, par sa bouche distendue, où les canines en défense s'efforcent d'atteindre la lippe pendante, une haleine nauséabonde. Elle porte, sous un col gras et court, deux mollasses « vessies de pourceau » sanglées exagérément et reparties sous des aisselles dont nul parfum ne parvient à atténuer l'exhalaison. La mode la supplicie, car ni « la modeste », ni « la friponne » n'arrivent à voiler l'hydropisie de son ventre. Elle

(1) Buseus dans Somaize ; Artane dans *l'Amour eschapé*, III, 352. V. aussi Somaize, *La Pompe funèbre de M. Scarron*, 1660, p. 50. On trouve son nom dans les différentes éditions des *Recueils des plus beaux vers qui ont esté mis en chant*, Paris, Sercy, 1661 ; Paris, Ballard, 1668, et dans *Airs et Vaudevilles de Cour*, Paris, Sercy, 1665-1666. V. Lachèvre, *op. cit*, t. II, p. 163 ; t. III, p. 323. La chanson galante côtoie, au XVIIe siècle, la chanson satirique. Elle est loin d'en avoir l'intérêt. Elle a généralement l'amour pour objet. Il nous a été impossible, dans tous les recueils feuilletés, sauf dans les *Airs et Vaudevilles de Cour*, synthèse du genre satirique et du genre galant, de rencontrer quelques couplets vraiment originaux. D'ailleurs, un contemporain fort avisé Ch. Sorel, *Œuvres diverses ou discours meslez*, 1663, p. 449, avait, avant nous, une opinion identique.

se déclare, malgré tout, d'une « complexion fort amoureuse », sans coquetterie et vaines résistances. Considérant comme une « grande simonie de vendre l'amour », elle choisit ou congédie ses amants avec simplicité. Elle exile jalousie et fierté de son cœur. Elle « prie d'amour quand on ne l'en prie point ». Il importe peu, dit-elle, par quelle voie on arrive à ses fins pourvu que l'on y arrive. Elle « nourrit ses sens ». Il faut, en effet, affirme-t-elle, « que tout le monde vive ». Elle est ronde au moral comme au physique (1).

Mme Cornuel, qui l'accompagne, goûte une franchise dont elle donne elle-même des preuves quotidiennes. Mme Cornuel franchit la cinquantaine avec une joie claire que ses nièces, Margot Cornuel et Mlle Legendre, s'ingénient à perpétuer. Elle garde en sa mémoire les souvenirs fanés de quelques voluptés dérobées au mariage. Ils ne l'attristent point. Rien ne saurait l'attrister. Elle observe la vie qui l'entoure et en tire les moralités nécessaires. Elle draine l'esprit du siècle. Ses mots incisifs blessent au défaut de l'armure qui-

(1) Gabine dans Somaize ; Heracline dans *l'Amour eschapé*, III, 348. V. aussi *Recueil des portraits et éloges en vers et en prose dédié à S. A. R. Mademoiselle*, 1659, 2e part., p. 875; 1659, t. II, p. 284, *Portrait de Mme la marquise de la Grenouillère fait par elle-mesme*. Ce portrait est reproduit dans les éditions de 1663 et 1668.

conque les excita. On les répète. On en construirait un volumineux ana. Elle les place à bon escient au cours tumultueux des conversations (1).

Boisrobert, sa victime, ne lui conserve pas rancune. Il polémiqua un instant contre elle, jouant sur son nom équivoque. Puis, étant faits pour s'entendre, ils se réconcilièrent (2). Il la salue gravement, tout en conduisant vers Mme de la Suze deux personnes d'humeur différente dont il réjouit les alcôves. L'une, Mme de Launay-Gravé, bourgeoise gonflée d'écus, la tête bourdonnante d'affaires commerciales, n'a d'autre ambition que s'introduire dans le monde (3).

(1) Cléophile dans Somaize ; Partheneis dans *l'Amour eschapé*, III, 348. V. son portrait, sous le nom de Zenocrite, dans le *Grand Cyrus*, t. VI, liv. III, p. 1032. V. aussi Tallemant, I, 388 ; II, 411 ; III, 160, 161, 245 ; V, 132 et s., 178 ; VI, 56 ; VII, 355, 534 ; *Les poésies de Jules de la Mesnardière*, 1656, p. 54 ; Bussy-Rabutin, *Correspondance*, édit. Ludovic Lalanne, t. II, 54, 85 ; t. VI, pp. 62-333 ; Mme de Sevigné, *op. cit.*, passim ; *Menagiana*, 1715, t. I, p. 97 ; Vigneul-Marville, *Mélanges d'hist. et de litt.*, 1701, t. III, pp. 309 et s. ; *Recueil de pièces curieuses*, 1694, t. I, pp. 691 et s. Sur Margot Cornuel, V. Tallemant, V, 133 et s. ; Bussy-Rabutin, *Hist. am. des Gaules*, t. I, pp. 99, 101 et s., p. 110 ; Montpensier, *op. cit*, t. III, p. 262, et son portrait dans *Divers portraits*, 1659, p. 161. Sur Mlle Le Gendre, Glicerie dans Somaize ; Amphidaride dans *l'Amour eschapé*, III, 349. V. son portrait dans le *Grand Cyrus*, t. V, liv. III, p. 882, sous le nom de Cléodore. V. aussi *Mss Conrart*, t. V, in-fo, pp. 91-124 ; 147-158, *Chronique du samedi* et *Gazette de Tendre*.

(2) Tallemant, II, 411.

(3) Ligdaride dans Somaize. V. aussi Saint-Gabriel, *op. cit.*, p. 301 ; Tallemant, VI, 352 et s. ; Marquis de Sourche, *Mémoires*, 1836 ; I. 320 ; *Ballet des romans*, 1652 ; Gourville, *Mémoires*, Soc. Hist. Fr., 1895, t. I, p. 168 ; Montpensier, *op. cit.*, t. II, p. 455.

L'autre, Mme de Brancas, mêle dans ses prédilections la politique et l'amour. Son proverbe de cour: « Bon pied, bon œil, » s'accorde avec sa propre devise: « Honny soit qui mal y pense. » Elle épousa ce fameux distrait, caricaturé par La Bruyère, qui, au Louvre, quittant la main de la reine, s'oubliait jusqu'à inonder les tapisseries. La finance, la magistrature, la poésie et l'armée participèrent aux profits communs de sa couche. Pour l'heure, l'abbé Testu jouit de ses charmes agonisants (1).

Cependant la ruelle de Mme de la Suze s'emplit d'une foule murmurante. La façonnière Mme Scarron et sa guillerette belle-sœur Françoise entrent avec Mme de Sévigné (2); la duchesse de Luynes fait une apparition entre deux prônes, auxquels son époux lui prescrivit d'assister (3).

(1) Belinde dans Somaize. V. aussi Saint-Gabriel, *op. cit.*, p. 292 ; Tallemant, II, 410 ; VI, 366 ; *La Muse naissante du Petit de Beauchasteau*, 1657, 1re part., pp. 96; *Mss Conrart*, t. IX, in-fo, p. 1239, *Proverbes satyriques de la cour ;* Loret, *Muze hist.*, passim ; Motteville, *op. cit.*, IV, 344, 346, 352 et s., 359 et s. V. aussi, *Les Fausses prudes où les Amours de Mme de Brancas*, *in* Bussy-Rabutin, *op. cit.*, t. II, pp. 337 et s.; *La Vie de Mme de Brancas et autres pièces galantes de la cour*, 1668. Les recueils de chansons sont pleins d'elle :

La Brancas depuis vingt ans
A fait plus de cent amans...

(2) Mme Scarron : Stratonice dans Somaize; Omphale dans J. de la Forge ; Lyriane dans *La Clélie*, t. X, 1660, 5e part., p, 1221 ; Hériphile dans *l'Amour eschapé*, III, 7. Mlle Scarron : Stratonice, 2e du nom dans Somaize. Mme de Sévigné : Sophronie dans Somaize et J. de la Forge. V. aussi Saint-Gabriel, *op. cit.*, p. 310.

(3) Melinde dans Somaize; Cerinte dans *La Clélie*, t. VIII, 1658,

Mlle des Jardins, toute gracieuse, rejoint la galante Mme Paget, qu'endoctrine l'austère Conrart (1). Douceâtre, Mme de Motteville enjôle la grosse duchesse de Saint-Simon (2). Mme de Chaune et la princesse de Guéméné se montrent d'un clin d'œil deux triomphantes fleurs au jardin du scandale : Honorée de Bussy et Mme de la Bazinière, que le duc de Saint-Aignan caresse d'un madrigal nouveau (3). Ortigues de Vaumorière écoute avec mé-

4e part., p. 1263 ; Seginire dans *l'Amour eschapé*, III, 409. V. aussi Saint-Gabriel, *op. cit.*, p. 336. Il s'agit d'Anne de Rohan-Montbazon, duch. de Luynes.

(1) Mlle des Jardins : Dinamise dans Somaize; Aréthuse dans J. de la Forge ; Pomone dans Guéret, *op. cit.*, p. 35. Mme Paget : Polémie dans Somaize et J. de la Forge; Philomène dans *l'Amour eschapé*, III, 349. V. aussi Saint-Gabriel, *op. cit.*, p. 308. Conrart : Cléoxène dans Somaize; Théodamas dans *Le Grand Cyrus*, t. VII, p. 528, *La Chronique du Samedi* et *La Gazette de Tendre;* Cléodamas dans *La Clélie*, t. IV, 2e part., pp. 796 et s. ; Crisante dans *l'Amour eschapé*, III, 38.

(2) Mme de Motteville : Mélise dans Somaize; Almédine, 2e du nom dans *l'Amour eschapé*, II, 35. Mme de Saint-Simon : Sinésis dans Somaize; Erixe dans J. de la Forge ; Lyndamire dans *La Clélie*, t. VI, 1658, 3e part., p. 848 ; la Dame de l'Ile flottante dans *La Gazette de Tendre;* Oxiane dans *l'Amour eschapé*, III, 409. V. aussi Saint-Gabriel, *op. cit.*, p. 310 ; *Divers portraits*, 1659, p. 151.

(3) Duch. de Chaune : Clidaris dans Somaize ; Panonne dans *l'Amour eschapé*, II, 58. V. aussi Saint-Gabriel, *op. cit.*, p. 295. Princesse de Guéméné : Gélinte dans Somaize; Aplanice dans *l'Amour eschapé*, II, 52. V. aussi Saint-Gabriel, p. 298. Honorée de Bussy : Sophronie dans *l'Amour eschapé*, II, 17. V. aussi Saint-Gabriel, p. 321 ; *La Galerie des peintures*, 1663, p. 594. Mme de la Bazinière : Basinaris dans Somaize; Argélinde dans *l'Amour eschapé*, II, 13. V. aussi Saint-Gabriel, p. 301. Duc de Saint-Aignan : Aronte dans Guéret, *op. cit.*, p. 65 ; Artaban dans *l'Amour eschapé*, I, 45. V. aussi Vertron, *op. cit.*, passim.

lancolie les pointes que le poète Perrin introduisit dans le portrait d'une belle (1). Mme de Lauvergne roucoule une élégie à Mlle Josse cependant que Chapelain, en guenilles, querelle, sur les règles du rondeau redoublé, Mme de Beauregard, inventrice de néologismes (2).

Le fin Benserade musarde parmi les cotillons. Mme de Brégy l'arrête au passage et répond verbalement à l'épître qu'il lui fit tenir par la poste (3). Mlle Petit papillonne de groupe en groupe, cueillant les anecdotes dont elle bâtira plus tard les trois tomes de *l'Amour eschapé*. Fille d'humeur héroïque et mondaine, elle manie avec dextérité l'épée et la plume. Bien que multilingue, pratiquant la médecine et les mathématiques, elle diffère des cohortes précieuses que l'abbé d'Aubignac dirige sur les routes épineuses de la science. Elle ne mé-

(1) Ortigues de Vaumonière : Varsamon dans Somaize; Alcipe dans Guéret, *op. cit.*, p. 45; Cléoxaris dans *l'Amour eschapé*, III, 347. V. aussi *La Pompe funèbre de M. Scarron*, p. 22. Perrin: Palliante dans Somaize; Philistion dans *l'Amour eschapé*, III, 347.

(2) Mme Lauvergne : Léonaride dans Somaize; Mlle Josse : Iris 2e du nom, dans Somaize; Phociane dans *l'Amour eschapé*, III, 349. Chapelain : Crisante dans Somaize ; Aristée dans *Le Grand Cyrus*, t. VII, p. 591 et *La Gazette de Tendre;* Calpurnius dans *l'Amour eschapé*, III, 36; Parthenoïde dans *La Prétieuse*. Mme de Beauregard : Bernise dans Somaize.

(3) Benserade : Bérodate dans Somaize; Ovide dans *l'Amour eschapé*, II, 33; Lisandre dans Guéret, *op. cit.*, p. 36. Mme de Brégy : références précieuses déjà données. V., pour l'épître dont il est question, *Les Œuvres de M. de Benserade*, 1697, t. I, p. 97.

prise pas la coquetterie. Il lui agrée de semer les soupirants malheureux (1). Aussi fuit-elle la caste des philosophes férues de cartésianisme, des chercheuses de secrets alchimiques penchées sur les fourneaux et les cornues de leurs cabinets, des magiciennes, des chiromanciennes et des physiognomonistes (2).

Les types les plus divers se coudoient en l'hôtel de Mme de la Suze. C'est, au dire des contemporains, une cohue (3). On y voit des dames que passionne la mécanique, l'histoire ou le droit (4), et celles qui, incapables d'une spécialisation, se distraient à la critique inconsidérée de toutes cho-

(1) Panthée dans Somaize; Mirinte dans *l'Amour eschapé*. V. aussi, *Recueils de portraits* précités, 1659, 1re part., p. 344; t. I, p. 271; *La Galerie des peintures*, 1663, 2e part., p. 568; *Airs et vaudevilles de cour*, t. II, 1666, pp. 24, 28, 29. Les biographies sont muettes sur cette personne. Barbier, *Dictionnaires des ouvrages anonymes*, ne mentionne même pas *l'Amour eschapé* que Somaize lui attribue formellement. Voici le passage de Somaize, passé inaperçu de Livet, éditeur du *Dict. des précieuses*. Art. Prédictions : « Sur la fin de l'année 1661 le père et l'enfant de tout le monde se divertira aux dépens de ceux ou de celles qui n'y pensent pas et fera un grand ravage dans le monde. » La clef ajoute : « *Le Père et l'enfant de tout le monde*, c'est un livre qui coure en manuscrit nommé *l'Amour eschapé*, galanterie allégorique de Mlle Petit. » Nous ne connaissons de ce volume que l'édition de 1669. Il contient plus de 1200 noms de précieux parisiens ou provinciaux et comble une lacune en donnant les portraits circonstanciés d'un grand nombre de personnages obscurs.

(2) Mme de Guedreville et Mlle de Chataignières.

(3) Tallemant et Somaize le disent.

(4) Mmes du Buisson et de Garly pour la mécanique; Mlle de la Flotte, pour l'histoire; Mlle Deschamps pour le droit.

ses ; et celles qui, s'inquiétant de linguistique, passent au crible de leur examen le style de Corneille (1). On y voit le nouvelliste femelle et même la lesbienne guettant l'occasion (2).

Les romanesques pullulent. Elles entourent Gomberville, La Calprenède et Segrais d'une adoration muette. L'une prépare, dans l'ombre, un galimatias en dix tomes (3). Les autres vivent de l'illusion merveilleuse que l'*Astrée* éveilla dans leur âme (4). Mlle de Beaulieu, à peine adolescente, brûle d'une flamme non pareille pour Aronce, héros de *la Clélie*, et court le monde en quête d'un amant qui réunisse ses perfections (5). Mlle des Marets et le chevalier de Béthune, reniés de leurs familles, végètent en un grenier, satisfaits d'avoir mis en pratique les préceptes de l'enlèvement (6).

(1) Mlles Morel, de Neuilly, de Lamartinières et Lanquets.

(2) Le nouvelliste femelle : Mlle Forcade. La lesbienne : Mlle Canu.

(3) La baronne de Marcé. On a d'elle : *Cléobuline ou la vefve inconnue*. Paris, G. Lamy, 1658, in-8.

(4) Mlles Maçon, du Fargis et la marquise de Conros.

(5) Barcidiane dans Somaize. V. aussi Saint-Gabriel, p. 320 ; *Recueils de Portraits* précités, 1659, 2e part., p. 803; t. II, pp. 235, etc.

(6) Mlle Desmarets : Doristenie dans Somaize. V. aussi, Saint-Gabriel, p. 306. *Recueils de portraits* précités, 1659, 1re part., p. 223; t. I, p. 168, etc. ; Tallemant, VI, 354 et s. ; Montpensier, *op. cit.*, t. III, pp. 53, 222, etc. Sur le chevalier de Béthune, V. *Divers portraits*, 1659, p. 47. Sur la passion des romans au XVIIe siècle, V. Abbé de Pure, *op. cit.*, t. I, 1656, pp. 377, 392 et s. ; t. IV, 1658, pp. 46 et s. ; Somaize, *Le Procès des Prétieuses*, 1660, act. I, sc. XVI ; Mlle de Scudéry, *Conversations sur divers sujets*, 1686, t. II, pp. 33 et s. ;

Tallemant des Réaux raille l'ingénuité des deux illuminés. Il fut, un temps, le frôleur de la jeune fille et regrette de se borner à l'amitié (1). Il prête une oreille distraite à la Galanterie lourdaude que lui soumet le médecin La Mesnardière (2). Plus loin Quinault frétille devant Mme d'Oradour, « poudrée, frisée, ajustée », et dont les liaisons sont innombrables comme les étoiles (3). Le marquis d'Alluye remercie Loret d'une mention dans la *Gazette* (4). Trois poètes gouailleurs, Gilbert, Cantenac et le chevalier de Cailly, échangent des épigrammes, tandis que le sombre Brébeuf argumente

René Bary, *op. cit.*, 1662, pp. 198 etsuiv; Guéret, *Le Parnasse réformé*, 1669, pp.93 et suiv.; *Les Poésies de J. de la Mesnardière*, 1656, p. 57; *Recueil Sercy*, 1661, 4e part., pp. 236, 247; Furetière, *Nouvelle allégorique*, appelle le pays des romans la Romanie. Somaize, *Dict.*, énumère, avec leurs noms précieux, un certain nombre d'ouvrages goûtés par les ruelles. De Mlle de Scudéry, *le Grand Cyrus : la Persaïde; la Clélie : la Romanie; Almaïde : l'Histoire des Mores; Célinte : la Cadette de la Romanie;* De la Calprenède, *Cléopâtre : la Belle Egyptienne ; Pharamond : l'illustre Gaulois; Cassandre : l'Héroïne qui enseigne à bien faire l'amour;* De Furetière, *la Nouvelle allégorique : l'Histoire des quarante barons*, etc.

(1) Arsamis, dans *l'Amour eschapé*, III, 21. Tallemant, VI, 354 et suiv., raconte ses tentatives infructueuses. *L'Amour eschapé* donne sur lui un détail inédit : « Il a mis par ordre les ouvrages d'Hipias (Voiture) et commenté sur ses lettres pour en donner une intelligence plus parfaite. Il y a mesme ajousté quelque histoire et tout cela paroistra quelque jour. »

(2) Madate dans Somaize.

(3) Quinault : Quirinus dans Somaize. Mme d'Oradour : Dalmotie dans Somaize.

(4) Marquis d'Alluye : Dametus dans Somaize; Arétas dans *l'Amour eschapé*, II, 34. Loret : Liburnius dans Somaize.

avec Boyer et le maître des cérémonies Dupin (1).

Un essaim d'abbés tourbillonne. Poudrés, embaumés, épanouis, les uns efféminés et couverts de dentelles, les autres bravaches et traînant la rapière, ils méprisent les vertus théologales. Montreuil l'enjoué aiguise les concetti pour Mme Burin, sa maîtresse. Ses poches regorgent de manuscrits tendres. Il vit parmi les jupes, reçoit des confidences, couve cent proies à la fois. Il impose avec gentillesse sa présence et partout atteint le but par la patience et l'aménité jointes à la souplesse (2). Les

(1) Gilbert : Gallus dans Somaize. V. aussi *La Pompe funèbre de M. Scarron*, p. 19; Cantenac : Télodate dans *l'Amour eschapé*, III, 347. V. aussi son portrait dans *Poésies nouvelles et autres œuvres galantes du sieur de C.*, 1665, p. 157. Chevallier de Cailly : Caziodore dans Somaize. Brébeuf : Bardesanne dans Somaize. Boyer: Bavius dans Somaize; Barsinian dans *l'Amour eschapé*, III, 35. Dupin : Philémon dans Somaize. Pour ces trois derniers, voir aussi *La Pompe funèbre de M. Scarron*, pp. 17, 18, 50. Somaize attribue à Dupin *La Muse de la Cour*, qui nous paraît cependant appartenir à Claude Le Petit. Elle est imprimée à la suite des *Gazettes burlesques* de Scarron.

(2) Mitrane dans Somaize; Astalphe dans *l'Amour eschapé*, II, 55 ; Tirsis dans Guéret, *op. cit.*, p. 36. V. aussi *La Pompe funèbre de M. Scarron*, 1660, p. 49. Tallemant, III, 295, confirme ses relations avec Mme Burin (Bertaminde dans Somaize), amie de Ninon. V. encore, *Les Délices de la Poésie galante*, 1666, 2e part., pp. 157 et suiv.; *Poésies meslées du sieur de Pinchesne*, 1672, pp. 237, 241, 245; Costar, *op. cit.*, t. II, 1659, pp. 219 et suiv., 249; *Recueil Barbin*, 1692, t. IV, p. 289; Boileau, *sat. VII ;* Goujet, *op. cit.*, t, XVIII, pp. 330 et suiv. On a de Montreuil : *Les Œuvres de M. de Montreuil*, 1666, 1671, 1679, 1680. Pour sa collaboration aux recueils, v. Lachèvre, *op. cit.*, t. II, pp. 391, 680; III, 456; IV, 457.

deux Testu s'appareillent à lui par l'humeur (1). Baraly, Francheville, Lédignan, Montigny, du Pille, noms sautillants, âmes de fleurs, visages où, dans le fard, pétillent les yeux matois, quelle bible d'amour pourrait contenir tous les versets que leurs minces lèvres débitèrent ? Quelles messes dirent-ils et sur quels autels de marbre rose? Et quel chapitre provincial osa forcer à la rigoureuse résidence ces petits collets qui s'épuisèrent à alléger le poids de la religion et parfumèrent de poésie la prière maussade (2) ?

Mais le plus étourdissant de ces babillards, le plus volage de ces folâtres, n'est-ce pas l'abbé de Pure? Voici cet éducateur des belles. Il leur apporte le fruit de ses méditations : de nouvelles règles de danse. On se méfie un peu du malin causeur qui vient de ridiculiser la gent précieuse. On se demande avec angoisse, qui l'on doit reconnaître sous les voiles d'Agathonte, de Mélanire et d'Eulalie (3).

(1) Abbé Testu : Tiridate dans Somaize ; Terpsion dans *l'Amour eschapé*, III, 19 ; Hylas dans Guéret, *op. cit.*, p. 36. V. aussi *La Pompe funèbre...*, p. 17. Abbé Testu-Mauroy : Tiridate II dans Somaize ; Agrigente dans *l'Amour eschapé*, III, 352.

(2) Baraly : *La Pompe funèbre de M. Scarron*, p. 50. Francheville : *Ibid.*, p. 50 ; Lédignan : Télondamis dans *l'Amour eschapé*, III, 347. V. aussi, *La Pompe funèbre....*, p. 51. Montigny (ou Ingitnom, son pseudonyme galant) : *La Pompe funèbre*, p. 51. Du Pille : Dinamon dans Somaize ; Phibulus dans *l'Amour eschapé*, III 348. V. aussi, *La Pompe funèbre*, p. 50. Pour leurs écrits, v. Lachèvre, *op. cit.*, passim.

(3) Prospère dans Somaize ; Gelaste dans *La Précieuse*. V. aussi,

La ruelle de Mme de la Suze n'a-t-elle pas fourni les éléments de sa satire ? Elle est ouverte à tous venants et fourmille de beaux esprits (1). Elle compte parmi les plus galantes. Pour en découvrir l'image complète, il faut attendre le départ des oisifs. Ils ne s'y attardent guère, désirant se montrer en plusieurs endroits dans la journée. Bientôt les seuls affiliés de la « cabale » entourent le lit de la comtesse. Les précieuses proprement dites, coiffées à la paysanne de cornettes jaunes, couvertes de la cimarre aux galands d'or, occupent les places privilégiées (2). Les autres dames, assises sur des « carreaux », maintiennent à leurs pieds, accroupis ou agenouillés, les alcovistes éperdus de morbidesse (3). Les auteurs, selon leur fortune, leur réputation, leurs sentiments ou leur spécialité, se subdivisent « en étages ». On les reconnaît à leurs

La Pompe funèbre..., p. 22, Chapelain, *Mémoires de quelques gens de lettres vivans en 1662 ;* Boileau, *Dialogue des Héros de romans ;* Donneau de Visé, *Mercure galant,* avril 1680 ; Baillet, *op. cit.*, 1722, III, 165 ; Fr. Parfaict, *Hist. du théâtre français,* t. VIII, p. 299 ; Goujet, *op. cit.*, t. VIII, p. 358 ; Aurelia Fedeli, *Irifuti di Pindo,* 1666, p. 84. Pour ses poésies, V. Lachèvre, *op. cit.*, t. II, p. 426; III, 489. Le *Recueil des plus beaux vers qui ont esté mis en chant,* 1668, 2e part., p. 477, contient une poésie de l'abbé de Pure, qui le caractérise parfaitement.

(1) Abbé de Pure, *op. cit.*, t. II, 1656, p. 111 ; Mlle de Scudéry, *La Clélie,* t. V, 1658, 3e part., pp. 76-77.

(2) Somaize, *Le Procez des Prétieuses,* 1660, acte I, sc. XI ; Abbé de Pure, *op. cit.*, t. I, 1656, p. 171.

(3) Somaize, *Ibid.* ; Mlle de Scudéry, *op. cit.*, t. VI, 1658, 3e part., p. 1501.

vêtements noirs, à leurs modestes rabats de dentelle, à leurs chevelures embroussaillées (1). La ruelle souffre avec peine les pédants, gens « enivrés de vaine science, aheurtez à quelques observations inutiles », doctoraux, malendurants, combatifs, prétendant à l'infaillibilité, dédaigneux des femmes, essayant d'instaurer le culte de leur personnalité (2).

Survient un provincial, conduit par quelque introducteur; il s'aide des pieds et des mains pour « accroître les merveilles de sa civilité ». Sa gaucherie divertit le cercle (3). Seule Mlle Bourlon fuit ce lourdaud « puant la garenne » (4), car en Mlle Bourlon s'incarne la pure précieuse, « vapeur spirituelle, extrait de l'esprit, précis de raison » (5). Les salons ambitionnent sa présence, lui pardonnant, à cause de son omniscience, une humeur bi-

(1) *Ibid.*; Abbé de Pure, *op. cit.*, 1656, pp. 241 et s.

(2) Cyrano de Bergerac, *Le Pédant joué*, 1654; Abbé de Pure, *op. cit.*, t. I, 1656, p. 342; Chappuzeau, *L'Académie des femmes*, 1661, acte I, sc. III, IV, V; Ch. Sorel, *Œuvres diverses ou discours meslez*, 1663, p. 14; Poulain de la Barre, *De l'éducation des Dames...*, 1674, p. 10; Balzac, *Le Barbon*, a fait le procès des pédants. V. aussi Cotin, *Œuvres galantes*, 1665, t. II, p. 100; Lebret, *Lettres diverses*, s. d., pp. 111 et s.; Le Pays, *Amitiez, Amours et Amourettes*, 1685, p. 235. Sur la ruelle en général, V. Chappuzeau, *Le Cercle des femmes, entretiens comiques*, 1663.

(3) Abbé de Pure, *op. cit.*, t. II, 1656, pp. 119 et s. La scène du provincial se tuant de compliments et contant toutes les affaires de son village est fort amusante.

(4) Beroé dans Somaize. Type de pure précieuse; c'est pourquoi nous l'avons choisie malgré son obscurité.

(5) Abbé de Pure, *op. cit.*, t. I, 1656, pp. 166-169; Somaize, *Le Procez des Prétieuses*, 1660, acte I, sc. V, VII et IX.

zarre, un goût incommode, une irréductible fierté (1). Puis sa mission impose : on souhaite, avec elle, sauver la ruelle des « mains des barbares », élever la spiritualité des conversations, chasser les fâcheux volubiles et les critiqueurs insolents (2).

M. d'Aubigny, son alcoviste, répand les décisions prises, la veille, à son bureau d'esprit: on a réformé le blason. Précieuses adolescentes ou mûres porteront désormais des armes appropriées à leurs mérites (3). Un noviciat dans les ruelles précédera l'obtention des lettres de noblesse (4). On a, de plus, établi une morale (5). Enfin, une religion, nouvellement fondée, impose cinq articles de foi à ses adeptes: subtilité dans les pensées, méthode dans les désirs, pureté de style, extirpation des vocables défectueux, extermination des pédants et des provinciaux (6).

(1) Abbé de Pure, *op. cit.*, t. I, 1656, pp. 170-178-179; Poulain de la Barre, *op. cit.*, pp. 7 et s. La précieuse veut qu'on reçoive ses maximes avec respect et adoration.

(2) Abbé de Pure, *op. cit.*, t. II, 1656, pp. 547 et s. V. aussi, Somaize, *Dict.*, art. Lois. Une législation prescrit à la précieuse de tenir bureau d'esprit, de choisir un alcoviste, de lire les nouveautés, d'écrire vers et billets doux et d'observer exactement la mode.

(3) D'Aubigny est Dioclés dans Somaize. V. aussi, art. Blason, les armes parlantes des précieuses. V. encore, *Lettres d'Emilie*, 1675, p. 136. Des précieuses décident de créer un ordre de chevalerie galante dont l'auteur anonyme de ce volume consigne les statuts.

(4) Somaize, *Dict.*, art. Noblesse.

(5) *Ibid.*, art. Morale.

(6) Abbé de Pure, *op. cit.*, t. I, 1656, pp. 193 et s. V. aussi sur les jugements et les occupations de la précieuse dans la ruelle, t. I,

Tout le « rond » applaudit, sans excepter le rustre et les savantasses, lorsque apparaît Mme de Chavigny (1). De suite elle gémit et se plaint. Elle accuse le grand air de défaire sa fraîcheur. Masque, gants et manchon l'en défendent à moitié (2). Les opérateurs achevaient justement de satiner son visage après en avoir enlevé la peau usée (3). Sans

1656, pp. 207 et s.; 347-433 et s.; 446 et s.; t. IV, 1658, p. 346. V. encore Cotin, *op. cit.*, t. I, pp. 191-202. Il fait de l'astrologie judiciaire avec Catherine de Champagne, marquise de la Moussaye, parente de Mme de la Suze. Sur les femmes savantes, en outre de Molière, V. René Bary, *La fine philosophie accommodée à l'intelligence des dames*, 1660; Le Pays, *Amitiez, Amours et Amourettes*, 1685, p. 273; De Brillon, *Portraits sérieux, galands et critiques*, 1696, p. 308; *Recueil général des questions traitées es conférences du Bureau d'Adresses*, 1660, t. III, p. 90. *Nouveau meslange de pièces curieuses tant en prose qu'en vers*, 1664, p. 138; *Recueil de diverses poésies des plus célèbres autheurs de ce temps*, 1654, p. 91. Somaize, *Dict.*, art. Orthographe, nous représente un groupe précieux en train de remanier l'orthographe. Poulain de la Barre, *op. cit.*, pp. 308-309, recommande aux dames différents ouvrages dont : *La Logique de Port-Royal*, *les Œuvres* de Descartes, *La Physique* de Rohault, etc..... L'Abbé d'Aubignac, *op. cit.*, pp. 48 et s., énumère également une longue liste de livres aux titres guoguenards, dont il compose la bibliothèque des précieuses coquettes.

(1) Crisolis dans Somaize et J. de la Forge. Type de la précieuse coquette. Desmarets, *Les Visionnaires*, la caricature sous les traits de la coquette Hesperie. V. aussi *Recueils de portraits* précités, 1659, 1re part., p. 197; t. I, p. 150, etc... Cotin, *Œuvres meslées*, 1659, II, p. 96; *Œuvres galantes*, 1665, t. II, p. 526; Godeau, *Lettres*, 1713, pp. 248, 417; Segrais, *Œuvres*, 1755, t. II, p. 134; *Meslanges de poésies héroïques et burlesques du chevalier de Lhermite*, 1650, p. 65; *Œuvres poétiques de Grillet*, 1648, p. 77; Bibl. nat. ms., n° 9364, p. 275, *Les Vins de la Saint-Martin.*,

(2) Félix de Juvenel, *op. cit.*, p. 20; Abbé d'Aubignac, *op. cit.* pp. 7-8. La coquette soigne son corps comme une plante rare.

(3) *Le Tableau des piperies des femmes mondaines* précité,

doute demain gardera-t-elle la chambre (1). Le souffle lui manque, en effet. Est-ce le chagrin? Non. Tout simplement son busc et ses vertugales la compriment. C'est elle qui, dernièrement, affichait son effroi de la maternité. « Engagée dans le parti galant », et coquette, elle veut demeurer « popine, allaigre, toujours preste à sauter et à baler » (2).

Ayant promené sur l'assemblée un regard d'abord dédaigneux, puis satisfait, elle s'assied. Puisque personne ne l'éclipse, elle peut s'abandonner à la gaieté et éployer sa science du sourire (3). Elle adresse, par devoir, à Mme de la Suze, celui

pp. 11 et s. V. aussi Somaize, *Le Secret d'estre tousjours belle*, 1666, passim. Somaize, tout en donnant des conseils de beauté, défend les fards (p. 30) et préconise surtout la beauté de l'âme (p. 62). Sur les fards et les mouches utilisés par la coquette, V. Donneau de Visé, *Les Entretiens galands d'Aristipe et d'Axiane*, 1664, pp. 49 et s.; *Recueil Sercy*, 1661, 4e part., p. 61; *Recueil Sercy* (prose), 1661, t. IV, pp. 54 et s.; *Les Plaisirs de la poésie gal. gaill. et am.*, s. d., pp. 122 et s.

(1) Félix de Juvenel, *op. cit.*, p. 157; *Les doux entretiens de Parnasse...*, 1667, p. 124. Les maladies de la coquette sont fréquentes. Elle garde la chambre dès qu'elle surprend quelque fatigue de son teint. Elle passe l'existence à se coiffer, s'habiller, se moucheter. V. de Juvenel, pp. 32-100; Ch. Sorel, *op. cit.*, pp. 17 et s.

(2) *Le Tableau des piperies* précité, pp. 11 et s. Le rôle de la coquette consiste à duper le galant et à désespérer le mari. (De Pure, t. I, 1656, pp. 164-165.) Elle habite le Marais et la Place Royale (d'Aubignac, p. 54). Elle élève le plaisir à la hauteur d'un art. (De Pure, t. III, 1657, pp. 279 et s.) Son corps plutôt que son esprit lui acquiert la souveraineté des ruelles. (De Juvenel, pp. 12-17.)

(3) Félix de Jouvenel, *op. cit.*, passim, montre ses colères, ses hypocrisies, ses médisances contre ses rivales en beauté.

de l'*œil gracieux*. Puis, selon la qualité des soupirants qui l'assiègent, celui de la *dent blanche*, le *dédaigneux* ou le *faux semblant* épanouissent ou rétractent ses lèvres (1).

Elle se dégante ostensiblement et offre à l'envie des « patineurs » ses belles mains constellées de diamants (2). Mais voici qu'un godelureau, grisé d'avoir trop contemplé sa gorge audacieusement anudie, improvise un madrigal. La ruelle s'émeut. Une jalouse résume la dernière prédication : un moine, aux Minimes, déclara aux petites maîtresses, mortel le péché de débrailler des rondeurs si semblables à des fruits que le désir monte de les marauder. Il maudit leur audace de les apporter au tribunal de la pénitence et si parfaitement étalées que les confesseurs, troublés par leur arôme, oublièrent les paroles absolutoires (3). Mme de Chavi-

(1) Abbé de Pure, *op. cit.*, t. III, 1657, pp. 465 et s. ; Félix de Juvenel, *op. cit.*, p. 42 ; Mlle de Scudéry, *La Clélie*, t. I, 1654, 1re part., p. 305 ; t. II, 1re part., 1221.

(2) Donneau de Visé, *op. cit.*, p. 150 ; Mlle de Scudéry, *op. cit.* t. I, 1654, 1re part., p. 305 ; t. II, 1re part , p. 1220 ; Félix de Juvenel, *op. cit.*, p. 44.

(3) Pierre Juvernay, *Discours particulier contre la vanité des femmes de ce temps qui montrent leurs tétons*, 1635 ; Abbé Jacques Boileau, *De l'abus des nudités de gorge*, 1674 ; Félix de Juvenel, *op. cit.*, p. 45 ; Donneau de Visé, *op. cit.*, pp. 3 et s. Les poètes écrivirent beaucoup sur ces coutumes féminimes. V. Abbé de Torche, *La Cassette aux bijoux*, 1669, p. 7 ; G. Colletet, *Poésies diverses*, 1656, pp. 131, 159, 212, 213 ; Cotin, *op. cit.*, t. II, p. 543. Louis Morery, *Les doux plaisirs de la poésie*, 1666, p. 199 ; Le Pays, *Amitiez, Amours, Amourettes*, 1685, pp. 105, 307 ; *Nouvelles Œu-*

gny feint de ne pas comprendre. Le mouchoir de col lui semble un détail insupportable de la toilette. Il sied, puisque rien n'en dépare la splendeur, qu'elle dévoile le double tabernacle où gîtent ses frivoles sentiments.

A la vérité, on excuserait le sacrilège bénin du décolletage à l'Eglise. La mode l'implanta. Mais Mme de Chavigny fait des hautes voûtes gothiques un lieu d'exhibition. Elle y apparaît en pompe, suivie d'une caravane d'amants. Elle y installe un coin de son alcôve où l'on rit, cajole, convient de réjouissances, prend assignation de débauche, échange poulets, caresses et œillades (1).

D'aucuns le disent derrière elle. Mlle Baudoin (2) ajoute en badinant que Mme de Chavigny paya

vres, 1715, t. I, p. 77 ; *Lettres galantes, billets tendres et responses de M. Girault*, D. S., 1683, p. 133 ; *L'eslite des bouts rimez*, 1649, p. 21 ; *Recueil Sercy*, 1661, 4e part. p. 305 ; 1662, 2e part., p. 43 ; 1666, 5e part., p. 144 ; *Les Délices de la poésie galante...*, 1663, pp. 136 et 154 ; 1666, 1re part., pp. 68 et 166 ; *Nouv. meslange de pièces cur. tant en prose qu'en vers*, 1664, p. 217 ; *Recueil de quelques pièces nouv. et gal...*, 1667, t. I, p. 153; *Les doux entretiens du Parnasse*, 1667, p. 126; *Les Œuvres cavalières ou pièces gal. et cur. de M.B.D.R.*, 1671, p. 68, etc...

(1) Pierre Juvernay, *op. cit.*, p. 18; Félix de Juvenel, *op. cit.*, pp. 74-76 ; Abbé d'Aubignac, *op. cit.*, pp. 63-64 ; Abbé de Pure, *op. cit.*, t. II, 1656, p. 499 ; Louis Morery, *Les doux plaisirs de la poésie*, 1666, p. 168 ; Le Pays, *Nouvelles Œuvres*, 1715, t. I, p. 7 ; *Les Muses sérieuses, gal. et enj.*, 1673, p. 66 ; *Recueil la Suze*, 1674, III, 84; 1678-1695, 2e part., p. 282.

(2) Barsilée dans Somaize ; Aristène dans *l'Amour eschapé*, III, 348. Type de coquette.

cent pistoles un miroir qui embellit (1), qu'elle recourt fréquemment à d'habiles « ajusteurs de gorges » (2), et qu'enfin Champagne, son coiffeur, obtient d'elle, en une minute, plus de privautés qu'un galant en une année d'asservissement (3).

Cependant Mme de Chavigny travaille à son métier ordinaire, qui consiste à « élever les désirs naissants » et à « éveiller les léthargies de cœur ». A la causerie tendre, elle joint la stratégie des attitudes. Elle « étale tous ses dehors » sous les yeux navrés des « esplucheuses de beauté ». Elle esquisse quelque pas de danse. Elle joue du busc, de l'éventail et du miroir de poche. Elle chante. Elle montre par des troussements de robe ses chevilles fines et son pied menu. En quelques heures le niais qui suit ses manœuvres a pénétré tous les mystères de sa chair. Il halète et demande grâce (4).

(1) *La fine galanterie du temps...*, 1661, 2e part., p. 12.

(2) Abbé d'Aubignac, *op. cit.*, pp. 47-48.

(3) Sur Champagne le coiffeur et ses succès d'alcôve, V. Tallemant, V, 412-413; *Œuvres poétiques de Grillet*, 1648, p. 9; *Les Chevilles de maître Adam...*, 1644, p. 31; Abbé d'Aubignac, *op. cit.*, p. 52; Motteville, *op. cit.*, I, p. 254; Abbé de Laffemas, *L'Enfer burlesque...*, 1649, mazarinade; Loret, *Muse historique* des 21 octobre 1650 et 2 novembre 1658; Boucher, *Champagne le coiffeur*, comédie, 1663.

(4) Félix de Juvenel, *op. cit.*, passim; Mlle de Scudéry, *La Clélie*, t. II, 1654, 1re partie, pp. 1163-1164; Abbé de Pure, *op. cit.*, t. I, 1656, p. 261; *Rec. Sercy* (prose), t. IV, 1861, pp. 93 et suiv. Sur les instruments de la Coquette : Busc, miroir de poche, nous avons donné (chap. II, p. 89) une bibliographie. V. cependant *L'Elite des poésies héroïques et gaillardes de ce temps*, 1683, p. 60; Grenaille

Mme de la Suze connaît son personnage et plaint le martyr qui vient de naître. Car si la coquette suscite l'amour, elle se garde comme d'un crime de le partager. Elle tient le galant en expectative, lui oppose des rivaux, reçoit de toutes parts câlineries et présents, jusqu'au jour où, craignant l'abandon, elle concède « les dernières caresses » (1). Encore

de Chatonnières, *op. cit.*, 1641, pp. 58 et suiv.; Donneau de Visé, *Les Entretiens galands d'Aristipe et d'Axiane*, 1664, pp. 97 et suiv.; *Rec. Sercy*, 1662, 2e partie, p. 183; *Les Doux Entretiens du Parnasse*, 1667, pp. 111, 145. Les auteurs ne tarissent pas sur les avantages du busc qui touche à deux régions fortunées du corps féminin. Ils indiquent comment la coquette le tire dans la ruelle, s'en amuse, en fait admirer les peintures ou les diamants, en frappe les galants trop audacieux. Sur l'éventail et les minauderies qu'il protège, V. *Les Métamorphoses françoises recueillies par M. Regnault*, 1641, p. 6; *Les Œuvres de poésie de M. Perrin*, 1661, p. 176; *Rec. Sercy*, 1662, 2e partie, p. 411; Donneau de Visé, *Nouvelles nouvelles*, 1663, II, 162 et suiv.

(1) Félix de Juvenel, passim; Mlle de Scudéry, *La Clélie*, t. I, 1654, 1re part, pp. 304 et suiv.; t. II, 1654, pp. 1163-1164. L'abbé d'Aubignac, *op. cit.*, pp. 60 et suiv., donne les lois auxquelles la coquette obéit. Sur les coquettes, V. encore Desmarets, *Les Visionnaires*, comédie, 1637; *Recueil Sercy* (prose), 1644, *Les loix de la galanterie*, passim; Sarasin, *Œuvres*, 1658, II, pp. 44-61; Somaize, *La politique des Coquettes*, 1660; Le Pays, *Amitiez...*, 1685, p. 319; *Nouvelles Œuvres*, 1715, t. II, pp. 127, 136, 137; De Brillon, *Portraits sérieux, galands et critiques*, 1696, p. 133; Fr. Colletet, *La Muse Coquette*, 1659, p. 140; *Rec. Sercy*, 1662, 2e partie, p. 204 (par Mareuil); 1665, 3e partie, p. 213 (par Charleval); *Airs et vaudeville de cour*, t. II, 1666, p. 82; *Les Muses sérieuses, galantes et enjouées*, 1673, p. 7. Sur les brigues de la coquette au bal, son art de « piper la courante »; sur les collations et cadeaux qu'on lui offre, V. F. de Juvenel, *op. cit.*, pp. 149 et suiv., 153 et suiv.; Grenaille de Chatonnières, *op. cit.*, passim; *Diverses petites poésies du chevalier d'Aceilly*, 1667, pp. 125, 148; René Bary, *L'Esprit de cour*, 1662, pp. 99 et suiv.; abbé de Pure, *Idée des spectacles anciens et nouveaux*, 1668, p. 177; *Airs*

ne se peut-il vanter d'en jouir exclusivement, car dit la rouée :

Pour mes ébats j'ai toujours à ma suite
Un jeune adorateur.
D'un Fierabras je souffre la poursuite :
Il est mon protecteur.
Un président fournit à ma cuisine,
Suis-je pas bien fine, moy,
Suis-je pas bien fine (1)?

Mme de Chavigny, l'ayant suffisamment enfiévrée, tourne le dos à sa conquête. C'est l'habitude d'une *Beauté fière* après quelques escarmouches. Elle s'approche, tout avenante, de Mme Roger (2). Elle veut habilement utiliser le contraste. Mme Roger, en effet, vieillit sous le fard. La moëlle de pied de mouton, tous les blancs gras réparent les lézardes de sa peau. Mais quoique les bains d'eau de veau restaurent ses flétrissures, elle se fatigne vainement à capter le plumet. *Beauté de Consolation*, elle rêve complaisamment à sa défunte bonne mine (3). Elle incline vers la dévotion, suprême

et vaudevilles de cour, t. II, 1666, p. 164; *Les Plaisirs de la poésie galante, gaillarde et amoureuse*, s. d., p. 238.

(1) *Airs et vaudevilles de cour*, t. I, 1665, p. 309. V. aussi, pp. 135, 140, 287. V. encore Somaize, *Alcippe ou du choix des galands*, 1661; F. de Juvenel, *op. cit.*, p. 28. Généralement la coquette préfère le courtisan, plus généreux, à l'homme de ville.

(2) Rodamire dans Somaize. Type de vieille coquette. V. Tallemant, VI, 159; VII, 37.

(3) Abbé de Pure, *op. cit.*, t. I, 1656, pp. 182 et suiv., classifie les coquettes en : *Beautés journalières, changeantes, sévères,*

refuge des femmes que la volupté proscrit de ses liesses (1).

Mmes de Chavigny et Roger conversent. L'abbé de Torche, près d'elles, pose une question galante sur laquelle la troupe épilogue à perdre haleine (2).

beautés d'encore, de plus ou moins, d'espoir. Abbé d'Aubignac, *op. cit.*, pp. 26 et suiv., les subdivise en : *admirables, précieuses, ravissantes, mignonnes, évaporées, embarrassées, barbouillées* et *malassorties*. V. aussi, De Caillières le fils, *La Logique des Amans ou l'amour logicien*, 1668. Les recueils surabondent d'invectives contre les vieilles coquettes et les coquettes fardées.

(1) Félix de Juvenel, *op. cit.*, p. 238 ; *Les Muses sérieuses, galantes et enjouées*, 1673, p. 27 ; *Les Délices de la poésie galante*, 1666, 2e partie, p. 121 (par du Pelletier) :

... Apprenez que pour estre beate
Il faut, durant quinze ans, avoir bien fait l'Amour.

Le *Recueil général des questions traitées es conférences du Bureau d'Adresses...*, 1660, t. III, pp. 41 et s., contient un chapitre spécial sur les fards usités au XVIIe siècle. Nous relevons parmi les fards destinés à nettoyer et adoucir la peau : 1° « Eaux distillées des fleurs de lys, nenufar, fleurs de fève, primevère, semences de concombres et de melon ; racines de parelle, de serpentine, glayeul, seau de Salomon, fazeols et fraises ; eau qui coule du cep de vigne lorsque la sève monte ; jus de limons distillés en bains marie et rosée de mai ». 2° « Blancs d'œufs, consommez de veau, eau d'escargot, huile d'amandes, semences de courges, de myrrhe et de canfre, huile de talc ». Parmis les fards colorants, les rouges sont « extraits du sandal trempé en vinaigre, de la râclure de brésille ou d'orcanette en l'eau d'alun, ou du vermeillon. Les blancs se font d'ordinaire de sublimé, de céruse ou blanc d'Espagne lavé en eau d'argentine ou de poudre de perles calcinées ».

(2) Les questions galantes proposées aux discussions des ruelles sont innombrables. Le *Recueil Sercy* (prose) en contient un certain nombre. V., aussi, abbé de Torche, *La Toilette galante de l'Amour*, 1670, pp. 90, 148, 178 et suiv. ; Louis Morery, *Les Doux plaisirs de la poésie*, 1666, pp. 200 et s. ; *Les Délices de la poésie galante*, 1666, 2e partie, p. 232 ; *Les Œuvres cavalières ou pièces galantes de M. B. D. R.*, 1671, pp. 14 et suiv. ; *Lettres d'Emilie*, 1675, p. 67. Parfois elles prennent la forme du tenson moyennageux.

Mais qu'importe aux deux coquettes cette contestation sur l'Amour? Il suffit qu'on les aime. Elles s'en désintéressent autant qu'elles se désintéressèrent, la semaine passée, chez M. Conrart, d'une dispute sur l'orthographe (1). Détachées de l'ambiance, elles se content leurs respectives intrigues lorsque celles des autres n'alimentent plus leurs « harangues de colère » (2).

Elles se communiquent les inventions de la mode. Parfois des indiscrets les interrompent. L'un, passionné de généalogie, place ses termes barbares dans le hourvari qu'organisent les perruches encapuchonnées de leurs coiffes. L'autre se perd dans le « labyrinthe » d'un discours dont la trame lui échappe. Un nouvelliste passe et, sans donner le bonjour, lance une gaillardise fraîche. Un officier du roi énumère ses prouesses de la dernière campagne. Une dévote s'afflige sur les désordres de son quartier (3).

Deux adversaires soutiennent une thèse contraire. Les précieuses jugent et récompensent le vainqueur de ce tournoi de langue. V. Sorel, *op. cit.*, pp. 87 et suiv.

(1) *Recueil de quelques pièces nouv. et gal. tant en prose qu'en vers*, 1667, t. I, p. 110, *Sur la question s'il faut dire : Il n'y a que vous qui sçachiés ou il n'y a que vous qui sçait cela.*

(2) Le tome Ier de la *Pretieuse* relate une querelle de femmes féconde en incidents tumultueux. Aidées des auteurs qu'elles substantent, elles impriment ou font imprimer leurs pamphlets.

(3) *Les Conversations sur divers sujets*, par Mlle de Scudéry, 1686, t. I, pp. 2 et suiv., 91 et suiv. Mlle de Scudéry donne les règles générales de la conversation. Ses 10 volumes de conversa-

Parmi tous les « colporteurs de badineries, crieurs de sonnets, emmancheurs de ballets, expéditionnaires de cadeaux et collations, introducteurs de comédies », beaucoup sont venus pour illustrer leurs talents et cueillir des louanges (1). Philoxène, jeune homme naïf, pénètre dans le monde. Il porte en ses poches un bagage de chansons. Mme de la Suze le supplie d'en murmurer quelques strophes.

tions épuisent à peu près tous les sujets sur lesquels s'exercèrent les bavards de son époque. V. aussi, Donneau de Visé, *Nouvelles nouvelles*, 1663, t. II, p. 7. Hortense des Jardins, *Cléonice ou le roman galant*, 1669, pp. 108 et suiv., marque l'intérêt que les précieuses accordent à la mode. V. aussi, Grenaille de Chatonnières, *La Mode ou le Charactère de la religion*, 1642 ; Anonyme, *Dialogue de la mode et de la nature*, 1662; *Recueil Sercy* (prose), 1644, *Les Loix de la galanterie*, passim (par Ch. Sorel), etc. Pour les médisances, V. abbé d'Aubignac, *op. cit.*, pp. 38 et suiv. V. aussi Mlle de Scudéry, *La Clélie*, t. I, pp. 71 et suiv.. *Discussion sur l'Amour d'inclination;* pp. 203 et suiv., *Sur les différentes amitiés;* t. VI, pp. 674 et suiv., *Sur la crainte de la mort ;* 728 et suiv., *Sur la complaisance;* 978 et suiv., *Sur les témoignages d'amitié entre amants ;* 1401 et suiv., *Sur la raison en amour ;* t. VII, pp. 59 et suiv., *Sur les regrets accordés aux morts ;* 81 et suiv., *Sur la paresse;* pp. 93 et suiv., 109 et suiv., *Sur l'ingratitude en amour ;* t. VIII, pp. 641 et suiv., *Sur la conversation ;* 726 et suiv., *Sur les festins;* pp. 1214 et suiv., *Sur ce que l'on a pu être dans une existence précédente ;* t. IX, pp. 77 et suiv., *Sur l'exactitude ;* 95 et suiv., *Sur le mensonge;* V., encore, René Bary, *Journal de Conversation...*, 1673 ; *Nouveau journal de Conversation...*, 1675 ; De Brémond, *Le Cercle ou les Conversations galantes*, 1673 et 1675 ; Ortigues de Vaumorière, *L'Art de plaire dans la Conversation*, 1695.

(1) Molière, *Les Précieuses ridicules* et *Les Femmes sçavantes*, nous en offre des scènes trop connues pour que nous les renouvelions ici. V. aussi Ch. Sorel, *op. cit.*, p. 358; Somaize, *Les Véritables prétieuses*, 1660, sc. VII; Donneau de Visé, *op. cit.*, t. II, p. 95.

Il aime la gloire. Comment résister à tant de prières? Mais voici qu'au quatrième vers la tendre Eulalie tombe en syncope. On la ranime. La comtesse demande les raisons d'une telle émotion. Elle apprend que cette belle n'a pu endurer que, « pour n'égratigner point la cadence et la justesse de la rime, on commette le meurtre du bon sens (1) ».

Ces accidents particuliers n'empêchent pas la ruelle d'être le lieu d'éclosion de toutes les modes poétiques (2). Jamais, à aucune époque, une telle débauche de vers ne tourmenta la société. Muguets et précieuses s'en sursaturent. Les princes et les seigneurs, qui ne dédaignent pas de faire dans les bureaux d'esprit « leçon publique de bagatelles », riment comme de simples auteurs (3). Mais les genres varient selon les engouements. L'énigme eut son heure. C'est un agréable passe-temps. Elle prête à l'équivoque. Elle donne à la licence une grâce de mystère (4). Le rondeau corsa son incon-

(1) Abbé de Pure, *op. cit.*, t. I, 1656, pp. 6 et suiv.

(2) Le mot « mode » est parfaitement applicable ici. Lire la préface du *Recueil de divers rondeaux*, 1639.

(3) Mlle de Scudéry, *La Clélie*, t. VI, 1658, 3e partie, pp. 1081 et suiv. Mais ils s'en cachent.

(4) Les énigmes se rencontrent innombrables dans les recueils collectifs ou particuliers. Elles ont deux caractères : elles sont galantes ou ordurières. Le premier recueil en date porte le titre : *Recueil des énigmes des plus beaux esprits de ce temps*. Paris, G. Quinet, 1638, in-12. Cotin en réunit deux volumes en 1646, qui furent réimprimés en 1655, 1658, 1661, 1673, etc... Le pet, le baiser, la chemise, la puce, les tétons, le pucelage sont les mots

gruité (1). L'abbé de Cerisy donna la vogue aux métamorphoses, qui se maintinrent dans la note mielleuse (2). Un bizarre amour de l'épitaphe chassa le délire des métamorphoses (3). Les dames ensuite s'éprirent du bout-rimé et les mots qu'elles désignèrent au labeur des poètes soulignèrent leur chasteté (4). Le dialogue galant lui succéda, cependant que les épigrammes roulaient leur fusillade menue (5).

offerts à la méditation. Une énigme entre toutes, donnée par *Les Délices de la poésie galante*, 1663, p. 140, et maintes fois reproduite, peut servir d'exemple de licence. Elle commence par le vers suivant :

J'ay veu tantost quelqu'un manier doucement...

(1) Nous ne citons ici que les recueils collectifs. V. *Recueil de divers rondeaux*, 1639, et surtout *Nouveau recueil de divers rondeaux*, 1650, celui-ci confectionné par Cotin. M. A. Van Bever, dans son petit volume : *Le Livre des rondeaux galants et satyriques du XVIIe siècle*, 1906, a publié quelques extraits significatifs de ce dernier recueil. Saint-Amant, *Œuvres*, 1661, p. 431, *La Pétarade aux rondeaux*, raille l'entraînement de ses contemporains.

(2) Il publia, en 1639, *La Métamorphose des yeux de Philis changez en astres*, qui fut reproduite par presque tous les recueils et que cent manuscrits contiennent. V. *Les Métamorphoses françoises recueillies par M. Regnault*. 1641.

(3) *Hortus epitaphiorum selectorum ou Jardin d'épitaphes choisis*, 1648 et 1666. Mlle de Scudéry, *La Clélie*, t. VII, 1658, 4e partie, pp. 56 et suiv., donne les règles de l'épitaphe.

(4) V. notamment, *Recueil de diverses poésies choisies*, 1661, p. 19. Les *Mss. Conrart*; le *Recueil Sercy*; les *Recueils La Suze* (1668-1674, 1678-1695) contiennent un flot fangeux de bouts-rimés. V. aussi *L'Eslite des bouts-rimez*, 1649.

(5) *L'Art de la poésie, par le sieur de la Croix*, 1694, contient une classification de tous ces genres. On n'a point réuni en recueil les dialogues. Nous en signalerons seulement quelques-uns : Ch. Perrault, *Dialogue de l'Amour et de l'Amitié*, 1660; Anonyme, *Dialogue de la mode et de la nature*, 1662 ; abbé de Torche, *Le*

Mais, en vérité, la multitude dont nous envisageons les gestes trépassés prétexte la littérature pour cacher l'Amour (1). Le père Le Moyne, jésuite qui mêle à la théologie et à la morale les écrits profanes et volontiers préfère les jupes de soie aux robes de bure, le constate douloureusement. Il demeure en tête à tête avec Mme de la Suze, tandis que s'éloignent les derniers visiteurs de la ruelle, et s'attarde en une causerie :

— L'Amour, dit-il, à en croire Mlle de Scudéry, communique toutes les vertus et tous les raffinements. Les gens honnêtes lui doivent leur honnêteté (2). Une infinie fadeur semble le caractériser

Demesle de l'esprit et du cœur, 1667; *La Toilette galante de l'Amour*, 1670, p. 81 ; Donneau de Visé, *Les Entretiens galands d'Aristipe et d'Axiane*, 1664, passim; René Bary, *L'esprit de Cour* précité, pp. 46 et suiv., 103 et suiv., 106 et suiv., 109 et suiv., 283 et suiv.; Le Pays, *Amitiez, Amours et Amourettes*, 1685, p. 43 ; *Recueil Sercy* (prose), t. I, 1660, pp. 263 et suiv.; t. II, 1662, pp. 65 et suiv. ; *Rec. Sercy*, 1661, 4e partie, p. 1 ; *Nouveau recueil de plusieurs et diverses pièces galantes de ce temps*, 1665, t. II, pp. 57, 112, 187; *Les Délices de la poésie galante*, 1667, 3e partie, p. 67 ; *Recueil contenant un dialogue du mérite et de la fortune...*, 1667, pp. 3 et suiv.; *Rec. la Suze*, 1663-1664, p. 83; 1674, I, 119, 183; 1691-1698, I, 165; II, 1; III, 127; IV, 189; 1725, 1741, 1748; I, 212; II, 1; III, 40; IV, 206; *Les Muses sérieuses, galantes et enjouées*, 1673, pp. 145 et suiv., etc... Il existe un *Recueil des plus belles épigrammes des poètes françois depuis Marot jusqu'à présent*, 1698. Mais il ne contient qu'une infime partie de la production du XVIIe siècle.

(1) Furetière, *Nouvelle allégorique*, 1658, pp. 32 et s., le précise nettement.

(2) Mlle de Scudéry, *La Clélie*, t. V, 3e part., pp. 407-408. V. aussi Abbé de Pure, *op. cit.*, t. I, 1656, pp. 417 et s.

et l'élégie, en qui s'exprime la mélancolie des absences, des ruptures, des jalousies, en être l'image manuscrite. Ce n'est là qu'une surface et qu'une hypocrisie de plume. Les amants, par habitude, imprègnent de tristesse leurs compositions. Nous connaissons leurs sentiments intimes. Quant aux précieuses, assimilées aux Jansénistes pour leur austérité, depuis longtemps un satirique nous a dévoilé leurs manèges (1).

— Par grâce, mon Révérend Père, interrompt Mme de la Suze, ne condamnez pas avec trop de hâte la dissimulation de mes sœurs et frères en péché. Tous nous savons ce que Claude Le Petit formula en vers impies :

Le garçon est pour la fille,
La fille pour le garçon (2).

Mais le siècle se refuse à accepter ces vérités parlantes et la ruelle plus encore, puisqu'il y souf-

(1) Saint-Evremond, *Œuvres choisies*, édit. Gidel, p. 109. « Si vous voulez sçavoir en quoy les Prétieuses font consister leur plus grand mérite, je vous diray que c'est à aimer tendrement leurs amans sans jouissance et à jouir solidement de leurs maris avec aversion. » V. aussi, *Recueuil Sercy*, 1660, 1re part., p. 66 :

Cette femme si débile
Que l'on meine sous le bras,
Qu'on la mette entre deux draps
En lassera plus de mille.

(2) *Les Œuvres cavalières ou pièces galantes et curieuses de M. B. D. R.*, 1671, p. 52.

fle, assurent ses ennemis, un « vent de déguisement ».

— Je vous arrête là, Madame. N'est-ce pas la ruelle qui, pour son usage et l'usage du monde, inaugure quatre manières de faire l'Amour ? Elle invente pour la Coquette l'*Amour d'oui*, frais et charmant, sans dispute ni chagrin qui saoule, rassasie et n'en coûte qu'à la bourse. On y va par la *Route d'or* (1). Elle dote la Finette de l'*Amour de non*, pénible, hérissé de refus, qui nécessite soins et soupirs. Le *Sentier de Reconnaissance* y conduit après maintes tribulations. Elle accommode la Discrète de l'*Amour de mais*, que l'on gagne par le *Gué de l'Occasion*, non sans avoir outrepassé les indécisions et étouffé le : « mais qu'en dira-t-on? » d'une bouche souriante. Elle concède à la bourgeoise l'*Amour d'Eh! bien*, délivré de maniérisme et auquel toutes les routes mènent. On se parle, on s'accorde : eh! bien prend le sens de l'abandon (2).

Hélas! Madame, nous vivons en des temps déplorables! La dame qui délibérément « s'embarque à aimer » trouve, pour éviter les écueils du voyage,

(1) Sur l'amour de la coquette qui en veut
plus au bourson
Que non pas à la brayette

V. *Le Nouveau cabinet des muses*..., 1658, p. 91 ; *Les Œuvres de poésie de M. Perrin*, 1661, p. 208.

(2) Abbé de Pure, *op. cit.*, t. I, 1656, pp. 411-412 ; abbé d'Aubignac, *op. cit.*, pp. 13 et s. ; Cotin, *Œuvres gal.*, 1665, I, 278.

un pilote plein d'expérience (1) et des conseilleurs qui, lui montrant la fragilité de la vie, l'engagent à n'attendre pas la vieillesse pour savourer des joies éphémères et faciles (2). D'aucuns même vont jusqu'à offrir d'être les artisans désintéressés de ces joies :

Vous aurez tout le plaisir
Et j'auray toute la peine (3).

Les professeurs en art de plaire se présentent ensuite. Ils enseignent les finasseries du langage, celles du geste, comment on écrit des billets, comment on résiste avec emportement et comment on tombe avec grâce (4). La ruelle accorde sa conni-

(1) Sarasin, *Œuvres*, 1658, II, 35 ; *Rec. Sercy*, 1660, 1re part., p. 164. V., aussi, De Caillières le fils, *La Logique des Amans ou l'Amour logicien*, 1668. Sorte de bréviaire amoureux. V encore, *La Doctrine amoureuse ou le catéchisme d'Amour où sont enseignez les principaux mystères de l'Amour et le devoir d'un véritable Amant*, 1698. Ce volume a la vraie forme d'un catéchisme par demandes et réponses. On y trouve des prières et un Credo d'Amour, des promesses de paradis et les péchés capitaux d'Amour.

(2) *Recueil Sercy*, 1660, 1re part., p. 13 ; *Poésies nouvelles et autres œuvres du sieur de Cantenac*, 1665, p. 45 ; *Recueil de quelques pièces nouv. et gal. tant en prose qu'en vers...*, 1667, 2e part., p. 209.

(3) *Airs et vaudevilles de Cour*, 1665, t. I, p. 325.

(4) Gilbert, *L'Art de plaire*, 1655; Fr. Colletet, *La Muse coquette*, 1665, 3e part., *L'Académie familière des filles...*; René Bary, *op. cit.*, pp. 231 et s., *De l'art de se faire aimer ; Rec. Sercy*, 1660, 1re part., p. 130. *L'Art d'aimer* (par Gilbert); Ortigues de Vaumorières ; *L'art de plaire dans la conversation*, 1695 ; *Les Plaisirs de la poésie galante, gaillarde et amoureuse*. S. D., p. 195, *l'Escole de la jeunesse; Lettres galantes, billets tendres et responses de M. Girault D. S.* 1683, pp. 92 et s. ; *Le Secrétaire turc contenant*

vence à cette éducation. On y admet la néophyte dans le « parti des petits coins » (1). Là, règne la liberté d'allure. Les voleurs de baisers y pullulent (2). La juridiction précieuse amnistie leurs actes. D'ailleurs, le jeu des bêtes, celui des vertus et des vices, celui des proverbes dont s'égaie la société autorisent ces larcins. De même le jeu de Cul-Bas et celui de Baise-moy, Gendarme (3).

Peu à peu la dame acquiert toute la science des fleurettes (4). Elle ajoute au dévergondage de plume que des messagers portent d'un quartier à l'autre. Elle adresse cent « innocents » par jour et gémirait de n'en recevoir point le double (5). A

l'art d'exprimer ses pensées sans se voir, sans se parler et sans s'écrire..., *par M. du Vignan*, 1688, etc.

(1) Abbé de Torche, *La Cassette des bijoux*, 1669, pp. 103 et s.

(2) *Les Délices de la poésie galante*, 1663, pp. 91, 194; 1666, 1re part., p. 215; *Les Muses sérieuses, galantes et enjouées*, 1673, p. 2; Ch. Sorel, *La Maison des jeux*, 1657, t. I, pp. 264 et s.

(3) *Rec. Sercy* (prose), t. III, 1660, pp. 64 et s.; 160 et s.; *Rec. Sercy*, 1660, 1re part., p. 319. Sur les jeux de Société, V. aussi Ch. Sorel, *La Maison des jeux...*, 1657. Il en cite une myriade parmi lesquels nous relevons, t. I, p. 204, *Jeu de la Conversation;* p. 211, *Jeu à trouver des mots terminés en on ou en ette;* p. 229, *Jeu des compliments ou flatteries;* p. 335, *Jeux orthographiques*, etc., etc.

(4) *Rec. Sercy* (prose), t. IV, 1661, pp. 49 et s., *Plainte de l'Amour contre les fleurettes*.

(5) Ch. Sorel, *op. cit.*, pp. 228, 233, 239, 301 et s., 307, 465 et s. Charles Sorel, précieux par excellence, fut en même temps le contempteur de la société précieuse. Ses œuvres sont du plus grand intérêt pour quiconque s'essaie à la portraiturer. V. aussi Cotin, *Œuvres gal.*, 1665, I, 154; Colletet, *La Muse coquette*, 1665; Richelet, *Les plus belles lettres...* 1698; *Nouveau meslange de poésies*

la faveur des « discrétions », elle souffre qu'on l'entretienne de gants, de rubans et autres mignardises (1). Elle connaît la signification du *Hem !* appel discret que les amants substituèrent aux œillades dont s'offensaient les maris jaloux (2). Si bien qu'instruite sur toutes les matières elle peut justement s'écrier :

N'ay-je pas droit sans qu'on me le disputte
De passer pour catin ?
Plus de cent fois j'ay fait la culebutte
Avec mon grand cousin.
On m'a baisé, l'on a cassé mes vitres,
N'ay-je pas mes titres, moy,
N'ay-je pas mes titres (3) ?

En réalité la ruelle a fait de l'amour « un art de piperie (4) ». Tout homme, exempt de sentimenta-

curieuses tant en prose qu'en vers, 1664, pp. 181 et s.; *Rec. la Suze*, 1664, 2e part., pp. 19; 1674, II, 63 ; 1678-1695, 1re part., p. 61. On trouvera aux pages indiquées de ces deux recueils, deux modèles, comme esprit et comme forme, du billet galant au XVIIe siècle. V. encore tous les *Parfaits Secrétaires*, dont la nomenclature serait trop longue.

(1) René Bary, *op. cit.*, pp. 18 et s.; abbé de Torche, *La Cassette des bijoux*, 1669, p. 48 ; T. de Lorme, *La Muse nouvelle*, 1665, p. 170 ; Hortense des Jardins, *Rec. de quelques lettres ou relations galantes*, 1668, pp. 176 et s.; *Nouveau recueil de poésies des plus célèbres autheurs du temps*, 1653, pp. 69-75 ; *Rec. Sercy*, 1662, 2e part., pp. 331, 1665, 3e part., p. 278. La discrétion est un gage perdu au jeu et dont on laisse le choix à la volonté du perdant.

(2) Fr. Colletet, *La Muse coquette*, 1659, pp. 23-25 ; *Rec. Sercy*, 1661, 4e part., p. 19, *Sur le Hem*, 51 ; *Rec. Sercy* (prose), t. IV, 1661, p. 50 ; *Histoire du royaume des Amans...*, 1666, p. 83.

(3) *Airs et vaudevilles de cour*, 1665, t. I, p. 131.

(4) *Les Œuvres de poésie de M. Perrin*, 1661, p. 205; *Le Nouveau cabinet des muses*, 1658, p. 37.

lisme, s'y exerce à n'être point dupé. Il se débarrasse du respect incommode (1). Ayant vainement cherché une femme qui ne lève ni trop tôt ni trop tard sa cotte (2), il exige la réciprocité des cadeaux : pucelage en échange de bijou (3). Tapi dans l'ombre, il attend, patiemment et sans révérences inutiles, l'heure du berger (4). Bientôt, même, il adopte des doctrines de brutalité :

Que sert de courtiser les dames ?
Peu parler et bien besongner (5).

La galanterie tue le goût du foyer conjugal (6). L'état de mariage cause le malaise d'un emprisonnement (7). La femme envisage avec répugnance « l'amoureuse hydropisie » (8). Elle considère l'é-

(1) *Airs et vaudevilles de cour*, 1665, t. I, p. 218; Cotin, *Œuvres galantes*, 1665, I, 1.

(2) *Les Muses sérieuses, galantes et enjouées*, 1673, p. 19.

(3) *Ibid.*, p. 5.

(4) *Rec. Sercy* (prose), t. IV, 1661, pp. 72 et s.; Champmeslé, *l'Heure du berger*, pastorale, 1673; abbé d'Aubignac, *op. cit.*, p. 17; *Rec. la Suze*, 1674, IV, 41; 1678, 1695, 3e part., pp. 413 et s.

(5) *Le Dessert des muses ou les délices de la satyre galante*, S. D., p. 49. V. aussi, *Airs et vaudevilles de cour*, 1665, t. I, p. 271 :

Quand la belle est mal satisfaite,
Baisez-la moy, la paix est faite.

V. encore, *Les Délices de la poésie galante*, 1666, 1re part., p. 89; *Les Diférens caractères de l'Amour*, 1685, pp. 17-18.

(6) Chappuzeau, *L'Académie des femmes*, 1661, acte III, sc. III.

(7) Abbé de Pure, *op. cit.*, t. III, 1657, pp. 60 et s., 129 et s.

(8) *Ibid.*, t. I, 1656, pp. 255 et s., 279 et s., 290 et s.; t. III, pp. 1 et s.; abbé de Torche, *La Toilette galante de l'Amour*, 1670, p. 108; *Rec. Sercy*, 1660, 1re part., p. 409.

poux comme son premier domestique (1). Il doit raisonnablement lui laisser toute indépendance de débauche et se résigner à n'être qu'un comparse. S'il regimbe et cause du scandale, un blâme général l'écrase et les vaudevillistes le chansonnent. Cocu et ridiculisé, il subit l'humiliation de « composer avec les chantres du Pont-Neuf » (2). De telle sorte que nul n'envie la situation matrimoniale où s'unissent « Mme la Fourberie avec M. l'Intérêt » (3). Elle dépoétise l'Amour. On y songe toute la vie, mais on s'arrange pour ne jamais grossir la « confrairie » (4).

(1) Poulain de la Barre, *op. cit.*, p. 8.

(2) Abbé de Pure, t. I, 1656, pp. 309 et s., 329 et s. L'abbé d'Aubignac, *op. cit.*, pp. 32 et s., distingue quatre classes parmi les maris : 1° *les Embabouinés*, que les caresses de leurs femmes tiennent en confiance ; 2° *les Jobets*, qui doutent, mais n'osent, de peur d'être battus, s'éclaircir ni se plaindre ; 3° *les Difficiles à ferrer*, espèce rétive qui fait « le diable à quatre pour éviter un coup de corne » ; 4° *les Souffrans*, résignés au cocuage. V. aussi *Les Muses sérieuses, galantes et enjouées*, 1673, pp. 145 et s.; *Les Mariages bien assortis*, 1655 ; Ch. Sorel, *op. cit.*, pp. 125 et s. L'auteur anonyme de *La Liberté des dames*, 1685, se félicite de la bonhomie des maris, mais défend aux femmes (pp. 235 et s., 249 et s.) d'être coquettes et galantes. V. encore *Les Privilèges du cocuage, ouvrage nécessaire tant aux cornards actuels qu'aux cocus en herbe*, 1712 ; *Les Sermons en faveur des cocus et des enfans de Bacchus avec la doctrine amoureuse ou le catéchisme d'amour*, 1698. Ouvrages qui s'efforcent de réhabiliter le cocuage.

(3) *Les Muses sérieuses, galantes et enjouées*, 1673, p. 60.

(4) Nous avons relevé quelques poésies relatives à cette aversion du mariage. V. *Poésies nouvelles et autres œuvres du sieur de Cantenac*, 1665, pp. 7, 11, 18 ; *Poésies de Mlle Certain*, 1665, p. 55 ; Cotin, *Œuvres galantes*, 1665, I, 210; *Le Pour et le contre du mariage*, par le sieur Pierre Henry, 1694, pp. 1 et 9 ; *Satyres*

Le Père Le Moyne s'aperçoit, à ce moment, que son réquisitoire lasse Mme de la Suze. Il l'interrompt brusquement, sourit, comme pour faire oublier son humeur intempestive, ramasse son chapeau, se courbe en un cérémonieux salut et, à pas pressés, regagne sa demeure...

nouvelles de M. Benech de Cantenac, s. d., p. 53 ; *Rec. Sercy*, 1660, t. I, 1re part., pp. 4, 7 ; 1662, 2e part., pp. 40 et 150 ; 1665, 3e part., p. 315 ; *Airs et vaudevilles de cour*, 1665, t. I, pp. 180, 216, 241, 295 ; *Nouveau recueil de plusieurs et diverses pièces galantes de ce temps*, 1665, p. 21 ; *Les Poésies gaillardes, galantes et amoureuses de ce temps*, s. d., p. 54 ; *Les Délices de la poésie galante*, 1666, 1re part., pp. 153 et 205 ; 2e part., p. 242 ; *Les Doux entretiens du Parnasse*, 1667, p. 69 ; *Nouveau recueil de quelques pièces curieuses tant en prose qu'en vers*, 1671, pp. 16, 65, 72 ; *L'Elite des poésies héroïques et gaillardes de ce temps*, 1683, pp. 59, 63 ; *Les Plaisirs de la poésie galante, gaillarde et amoureuse*, s. d., pp. 236, etc...

CHAPITRE IV

Mme de la Suze garde parfois auprès d'elle sa belle-sœur, Mlle de Normanville. Elle ne lui en veut point d'avoir contribué aux déboires de son ménage. Sa naïveté la ravit. Elles causent longuement, et surtout d'amour. Les termes audacieux de la comtesse stupéfient la pucelle. Si bien que, pour s'éclairer d'un doute, elle interroge :

— Mais, ma sœur, à vous oüyr, je pense que si vous vous trouviez seule avec un homme que vous aimassiez, vous lui permettriez toute chose ?

— Peut-être, je n'en voudrais point répondre... (1).

Néanmoins Potel, malgré ses soupirs, ses cadeaux, une importunité constante, n'arrive pas à ses fins.

(1) Tallemant, IV, 238. Mlle de Normanville quitta bientôt sa belle-sœur, au dire de Tallemant, et mourut. Sur sa mort, l'abbé Cotin écrivit un madrigal. V. *Œuvres meslées*, 1659, 2e part., p. 38. Elle était fort aimable. V. également Hortense des Jardins, *Le Carrousel de M. le Dauphin et autres pièces non encore veues*, 1662, p. 24, *Pour Mlle de la Suze*, reproduit dans *Les Délices de la poésie galante*, 1663, p. 232.

Cette année, à la belle saison, la comtesse se conforme à la coutume générale. Elle quitte Paris avec le dessein de goûter, au château de la Suze, le repos, l'air sain, la sérénité rustique. Potel désespéré l'accompagne. Il escompte l'ennui, la solitude, le besoin de tendresse, l'heure du berger (1).

Mais il est aussitôt détrompé. Le Maine réserve à ses hôtes momentanés une existence de fête et de plaisirs. La jeune femme séjourne modérément dans le bourg maussade dont elle régit les habitants. Elle circule aux environs. Elle visite les Lavardin et les Tessé; elle va plaindre Mme de Sablé, qui geint au château de Bonnétable. Elle s'offre à l'admiration des précieuses d'Angers, Tours et Saumur (2).

Un hasard, peut-être une intention, la conduit au Lude (3). Soit à la cour, soit dans les cercles précieux, elle a connu Henri de Daillon, comte du Lude (4). Ce petit homme chevelu corrige sa laideur par des manières raffinées et l'élégance de la taille. Il réalise le type coquet. Longtemps, sentant l'embonpoint venir, il se soumit à la diète et

(1) Tallemant, IV, 235.

(2) Somaize, Saint-Gabriel, Jean de la Forge et Mlle Petit donnent les noms de 19 précieuses à Saumur, 31 à Tours, 4 en Anjou.

(3) Morèri, *Dict.*, situe le bourg du Lude en Anjou, aux confins du Maine, à dix lieues au nord de Saumur.

(4) Licidas dans Somaize, Timandre dans *l'Amour eschapé*, I, 46.

s'abreuva de vinaigre. Ces pratiques compromirent sa santé, mais conservèrent les lignes de sa silhouette. Adroit cavalier, danseur émérite, il compte parmi les favoris de Louis XIV. Il emporte les titres et les faveurs par son habileté aux carrousels et sa souplesse dans les ballets. Le plaisir constitue sa raison de vivre. On lui reproche son indifférence pour le métier des armes (1). On ne lui pardonne pas d'être essentiellement un homme d'amour. Il prend et abandonne les femmes avec adresse, utilisant un naturel et précieux don des larmes.

Pour en aimer plusieurs et le vouloir prouver
Nul mieux que moy ne s'en acquitte;
Et je suis consolé de celle que je quitte
Par celle que je vais trouver,

dit de lui Benserade, qui ne manque jamais de signaler son instabilité. Mais il la fait aisément oublier à celles que son désir harcèle par ses bons mots et sa gaieté. Les courtisans l'accusent d'avoir « les yeux plus gros que la panse ». Mme de Sévigné, qu'il convoite, lui voue une tendresse voilée. Mme Scarron, lorsqu'il s'installe, ayant apporté son écot, à la table du cul-de-jatte, fuit, dans sa chambre, des tentations trop certaines (2).

(1) Pourtant il se battit contre Vardes. V. Loret, *Muze* du 12 mai 1652. V. aussi, *Chansonnier mss. Maurepas*, t. II, p. 501, qui rapporte une aventure avec des mousquetaires.

(2) *Mss. Conrart*, t. IX, in-fol., p. 1239, *Proverbes satyriques de*

Parfois, les faveurs des filles l'excédant, il en demande aux garçons (1). Tout lui semble meilleur que le contact de la comtesse du Lude. Celle-ci d'ailleurs ne le fatigue guère de ses instances. Rarement elle quitte le Maine, lieu ordinaire de ses exploits (2). On l'appelle « la grande chasseresse ». C'est une sorte de guerrière toujours chevauchant, le fusil sur l'épaule, à la tête de ses meutes. Elle habite, en pleine forêt, un château délabré, dont

la Cour ; Tallemant, VI, 31 ; VII, 40 ; *La Muse naissante du Petit de Beauchasteau*, 1657, 1re part., p. 31 ; *Poésies héroïques du sieur de Pinchesne*, 1670, p. 72 ; Rangouze, *Le Temple de la gloire...*, 1654, s. p. ; *Les Œuvres de M. de Benserade*, 1697, t. II, pp. 65, 79, 119, 139, 148, 159, 306, 322 ; *Les Plaisirs de l'Isle enchantée*, 1673 ; *Menagiana*, 1715, t. I, pp. 205, 219 ; Gui Patin, *op. cit.*, t. III, p. 700 ; Montpensier, *op. cit.*, t. IV, p. 71 ; Conrart, *Mémoires*, édit. Michaud., t. IV, p. 618 ; Loret, *Muze* des 26 février, 18 mars, 1er avril 1656, 18 juin 1662, 24 février 1663 ; Bussy-Rabutin, *op. cit.*, t. I, pp. 320 et s., donne son portrait et signale son amour pour Mme de Sévigné. V. aussi, *Chansonnier mss. Maurepas*, t. II, p. 257 : *Mss. Tralage*, t. II, p. 171 :

Du Lude et Sévigny...
Font l'amour sans soupirs, sans larmes, sans hélas.

Mme de Sévigné, *op. cit.*, passim ; R. P. Lelong, *op. cit.*, t. IV, indique trois portraits du comte du Lude signés, Montcornet, Larmessin et Lenfant. Sur la famille du Lude, V. Loret, passim ; R. P. Anselme et Moreri, *op. cit.* ; Amelot de la Houssaye, *Mémoires*, 1722, t. II, pp. 168 et s.

(1) Marquis de Sourche : *Mémoires*, t. I, p. 82, l'insinue.

(2) Les contemporains l'affirment. Pourtant Tallemant, VI, 363, 366 ; Mme de Sévigné, *op. cit.*, t. III, pp. 26, 36 ; Scarron, *op. cit.*, t. VII, p. 30 ; Loret, *Muze* du 14 avril 1657, annoncent sa présence à Paris. V. aussi, *Recueil de diverses pièces faites par plusieurs personnes illustres*, 1669, *La Feste de Versailles du 18 juillet 1668*. Mme du Lude prend part au festin, à la table de la duchesse de Montausier, en compagnie de Mme Scarron et de Mlle de Scudéry.

l'écurie est son cabinet de toilette. Rude, brutale, assouplie aux exercices de force, elle terrorise la contrée. Elle applique une justice distributive, pendant sans procès les paysans qui lui déplaisent. Les nonnes d'Estival et leur abbesse, Claire Nau, scandalisées, la voient entrer à cheval dans leur église.

Son intraitable vertu accepte malaisément la débauche environnante. Elle fait châtrer, en sa présence, l'aumônier du Lude, coupable de caresser une de ses caméristes. Après guérison, elle le chasse non sans lui avoir restitué ce pour la satisfaction de quoi il avait offensé Dieu et sa suzeraine (1).

Mme de la Suze ne pénètre point au Lude sans appréhension. La châtelaine lui apparaît grande, forte, musclée, suivie de l'énorme lévrier noir que lui donna Louis XIV. Le comte demeurera quelques jours, le temps de régler les affaires indispensables (2). De suite il se montre complaisant, disert, passionné. Il promène la belle précieuse parmi les merveilles que lui léguèrent ses ancêtres. Elle admire les tours énormes de la forteresse bâtie sur

(1) *Journal de Dangeau.*

(2) Tallemant, IV, 235, indique le séjour de Mme de la Suze au Maine et sa liaison avec du Lude. Somaize, *Dict.*, art Doralise, dit que la comtesse demeura longtemps à Tours et que du Lude fut de ceux qui l'y estimèrent le plus.

un rocher et baignée par le Loir, les parterres fleuris, l'immense terrasse que domine le groupe de marbre Hercule et Antée, du statuaire Montendre, les vergers écrasés de fruits, les vignes grimpantes, les tapis de verdure (1).

Un goût de pastorale les anime tous deux. Tandis que Mme du Lude pourchasse le sanglier, leur culte de la nature se transforme en une religion plus profane. Ils présument sur leurs lèvres les réciproques délices dont ils se pourraient enivrer. Potel n'existe plus dans le souvenir de Mme de la Suze. Il a fui, sentant l'impossibilité d'une lutte contre un rival dont la couche ensevelit des vertus unanimes à défaillir.

Du Lude, au dire de Tallemant, vainquit, sans s'en prévaloir, une résistance heureuse d'abdiquer (2). Selon toute probabilité les deux amants revinrent à Paris, soucieux de hâter une conclusion dont ils pressentaient la douceur. La comtesse quitte alors momentanément le Marais, quartier général des précieuses, et se va loger rue Vivienne, au mitan du faubourg Saint-Honoré, proche l'hôtel du Lude (3).

(1) David, *Le Château du Lude*, 1854.

(2) Tallemant, IV, 235.

(3) Somaize, *op. cit.*, dit : « Elle a logé dans le quartier de la Normanie ». Le sieur du Teil, *Nouveau recueil de poésies*, 1659, p. 105, *A Mme la Comtesse de la Suze, épistre*, mentionne la rue Vivienne. Cousin, *La Société française au XVIIe siècle*, 1866, t. II, p. 223.

Là, les journées s'écoulent en caresses dont la jeune femme voudrait éterniser l'excellence. Mais le comte ayant épuisé le plaisir s'en dégoûte spontanément. Il déteste répéter les mêmes gestes. Il faut à son appétence des mets toujours renouvelés. Il butine et s'arrête au moment de la griserie. Si bien que Mme de la Suze n'a bientôt plus d'autre ressource que lamenter sa peine en une élégie :

Ah! l'on m'avoit bien dit qu'il estoit dangereux.
L'honneur de nos hameaux, la divine Climène,
Au soir que nos troupeaux passoient parmi la plaine,
Voyant qu'il m'abordoit me vint dire tout bas :
Si vous craignez d'aimer, ah! ne l'écoutez pas!
Son adresse en cet art n'eut jamais de pareille,
Il sçait comme on attire une âme par l'oreille;
Fuyez, fuyez, bergère, un si mortel hazard.
Je ne sçaurois, lui dis-je, il est un peu trop tard!
Hélas! il estoit vray, mes forces me laissèrent
Et tous les traits d'Amour ensemble me blessèrent.
Un agréable trouble, une douce langueur
Surprit en mesme temps, et mes sens, et mon cœur.
Au lieu de repousser cette atteinte imprévue
De luy mesme il s'ouvrit au poison qui me tue (1).

Puis elle se calme. Et comme un abbé, de Vannes-Matarel, s'autorise de ses relations avec la famille Coligny pour lui représenter sa légèreté :

dit, d'après le *mss. Conrart*, t. IX, in-fol., p. 1020, que Mme de la Suze habitait rue Neuve-Saint-Louis. C'est une erreur. Il s'agit de Claude de Champagne, demoiselle de la Suze. L'hôtel du Lude, comme le montre le plan de Gomboust, était situé rue du Bouloy.

(1) *Rec. Sercy*, 1656, t. III, p. 5.

— Vois-tu, lui répond-elle, ce n'est point ce que tu penses ; ce n'est que pour taster, pour baiser, pour badiner. Du reste, je ne m'en soucie point. Mon mary me le fit douze fois ; c'estoit comme s'il l'eust fait à une busche. Si on m'avoit mariée comme j'eusse voulu, je ne ferois pas ce que fais.

Admonestée sévérement, elle confesse d'abord avoir tout donné au comte du Lude. Puis elle le nie :

— C'est un coureur, dit-elle. Il a eu la vérole, s'il ne l'a encore (1).

Cette médisance lui décharge le cœur. Elle ne se plaint plus. Elle court les aventures. Certain jour, au bal, elle rencontre Ninon de Lenclos. Depuis longtemps elles ne se sont point visitées. Elles se manifestent une joie réciproque. Elle s'épandent en babillages qu'interrompent de fréquentes invitations. A la fin, la courtisane, harassée par trop de branles, somnole sur sa chaise. La comtesse, pitoyable à cette lassitude, offre l'abri de ses bras. Bientôt, dans le tourbillon des danses, la dormeuse et sa protectrice forment, toutes deux souriantes, un pur tableau de beauté. Les plumets battent des mains. Mme de la Suze choisit cette occasion pour célébrer les grâces de son amie :

(1) Tallemant, IV, 236.

Jouissez, jouissez de cette paix profonde
Que vous offre un heureux sommeil
Et laissez luy fermer les plus beaux yeux du monde
Puisque demain, à leur réveil,
Ils doivent effacer tous les traits du soleil (1).

Ninon, excédée d'adorateurs, convie les dames de la Cour à les lui disputer. Aucune jalousie en son cœur. Peu lui importe que Mme Scarron lui enlève le marquis de Villarceaux. Cent autres le remplaceront. Mme de la Suze musarde chez elle en quête d'une distraction. Or, l'abbé d'Effiat prolonge, rue des Tournelles, le souvenir de son frère Cinq-Mars. Nul mérite en ce petit collet, si ce n'est de bien dire et mal faire. Il jacasse, il raille, il cotillonne. Il agite le grelot des fous (2).

Mme de la Suze, d'une œillade, le provoque. Il répond. Quelques jours suffisent à les accorder. Ils ont ensemble une passade brusque dont ils gardent la mémoire pénible (3).

Puis la jeune femme revient se ravitailler chez Ninon. La maison attire par des agréments divers.

(1) Douxménil, *Mémoires et Lettres pour servir à l'hist. de la vie de Mlle Ninon de Lenclos*, 1751, p. 109 ; Emile Colombey, *Correspondance authentique de Ninon de Lenclos*, 1886, p. 258.

(2) Sur l'abbé d'Effiat, V. Tallemant, II, 253 ; IV, 354 ; V, 34, 158 ; Bussy-Rabutin, *Carte du pays de la Braquerie*, art. Brion ; *Menagiana*, 1715, II, 5 ; Loret, *Muse du 5 mai 1652* ; Montpensier, *op. cit.*, II, 106-107 ; Saint-Simon, *op. cit.*, I, 409.

(3) Tallemant, IV, 238, *ad notam* : « On disoit qu'elle avoit donné une vache à laict à l'abbé d'Effiat. »

On y philosophe aussi finement qu'on y fait l'amour. La préciosité s'y débarrasse de ses outrances (1). On y déteste les pédants. Il y faut faire profession de simplicité et d'esprit.

La courtisane est la seule femme qui sache transformer ses amants en amis. Peut-être, chassés avant la satiété, conservent-ils l'espoir d'un intérim ou d'une nouvelle élection. Rambouillet-Candalle satisfit un caprice de trois mois. Depuis il se repaît de la vue, n'étant plus admis au festin. Il se console en cajolant Mme de Gondran, qui ne saurait, même une minute, effacer Ninon (2).

Parce qu'il est fort badin, Mme de la Suze le remarque. Elle s'en approche. Après quelques mots, elle se déclare enchantée de ses mérites. Et cela suffit pour une entrevue. La suivante avance terriblement la connaissance. Elle l'invite à être, avec elle, du parti des petits coins. Et comme ils sont à peu près solitaires et cachés, elle le baise, sans autres préliminaires, « la langue à la bouche ». Cet exploit accompli, croyant tout gagné, elle le couvre de billets doux. Mais le galant fait

(1) Ninon est Clarice dans *La Clélie*; Nidalie ou Ligdamise dans Somaize, qui donne en outre sa ruelle comme une des plus fréquentées de Paris. V., aussi, Capefigue, *Ninon de Lenclos et les précieuses de la Place Royale*, 1864. *L'Amour eschapé*, II, 41, trace de Ninon un portrait qui nous paraît n'avoir pas été connu de ses biographes.

(2) Tallemant, V, 455, 464 et s., 471; VI, 3, 5, 7, 10.

la sourde oreille, ayant quelque autre intrigue. Il faut des supplications pour qu'il consente à se rendre, un matin, rue Vivienne.

Pourtant il s'y décide. Mme de la Suze est encore au lit et ses demoiselles, enclines à l'espionnage, ne veulent quitter la chambre. N'importe. Elle rabaisse les rideaux de la couche. Nue, palpitante, angoissée, elle attend. L'insolent demeure insensible. Alors, violemment et toute sa rage déchaînée, elle s'excite à l'attaque, si bien que le latin seul peut formuler l'impudicité de son acte (1).

Après cela, elle compte sur moins de cruauté. Elle presse Rambouillet-Candalle de la recevoir en sa maison. Il hésite longtemps. Enfin il se résout, un dimanche, à déserter le temple de Charenton. Il arrête un plan. Mme de la Suze se rendra en chaise chez la comtesse de Revel et renverra ses porteurs. Rambouillet, de son côté, lui expédiera les siens. Ils l'attendront et l'amèneront à son logis.

Effectivement la jeune femme se présente chez son amie. Elle échange quelques paroles. Puis :

— J'estois venue, dit-elle, plustost pour sçavoir si je vous retrouverois dans deux heures que pour vous faire une visite, car j'ay une affaire pressante.

(1) Tallemant, IV, 236 : « Manum ejus præhendit, digitum duxit ubi scis, et biduo hastam ejus concussit et expressit. »

Elle descend et crie :

— Mes porteurs !...

C'est le mot convenu. La chaise, soigneusement calfeutrée, la dépose bientôt dans l'appartement du galant. Dès lors Rambouillet se départ de son impassibilité, non sans, au cours du plaisir, ironiser malgracieusement :

— Voilà, dit-il, le sang de Coligny bien humilié !

Mais la comtesse ne perçoit pas la méchanceté :

— Ah ! mon cher, murmure-t-elle, que je vous aime !...

C'est sur ses lèvres comme une phrase apprise et qu'elle répète indéfiniment. De telle sorte que Rambouillet juge cette précieuse de piètre imagination. L'expérience présente lui suffit :

— Je ne vous ay pas d'autre obligation de ce que vous avez fait pour moy, lui déclare-t-il. Le comte du Lude en a eu autant.

Elle ne relève pas l'impertinence. A quoi bon ? Elle considère le jeune homme comme un dispensateur de joie. La gratitude serait superflue puisque le don fut réciproque (1).

Ensuite Rambouillet disparaît pendant quinze jours. Elle lui reproche cette négligence. Il ment pour s'excuser. Elle ne pousse pas plus loin l'en-

(1. Tallemant, IV, 237-238.

quête. Successivement, un sieur des Colombys, l'abbé de Bruc, frère de Montplaisir, et un certain Saint-d'Hierry animent son désœuvrement de quelques brutalités ou de quelques émotions. Tout entière elle se livre au dérèglement et au luxe. Ses demoiselles et son domestique pillent sa maison. Son douaire, les rentes que lui sert sa belle-sœur Claude de Champagne ne lui suffisent plus. Elle vend les meubles et les forêts qu'enferment les terres de son époux (1).

De Vannes-Matarel intervient encore. Il chasse le Saint-d'Hierry, qui la gruge. Puis il ameute la famille. Mme de la Force presse sa nièce d'accomplir son devoir et d'aller en Allemagne retrouver son mari exilé. Mais elle s'y refuse. Effronterie inconcevable : elle prétexte un mal vénérien pour motiver ce refus (2). Les objurgations même du père Le Moyne qui la menace des châtiments extra-terrestres, demeurent lettre morte (3).

Enfin elle accomplit la traîtrise abominable de s'acoquiner avec Henri de Guise, duc de Lorraine, celui-là même qui, pour les beaux yeux de la Mont-

(1) *Mss. Conrart*, t. XIII, in-f°, pp. 573 et s., *Acte notarié.*

(2) Tallemant, IV, 238-240.

(3) R. P. Le Moyne, *Lettre héroïque et morale sur le temps et sur l'inconstance des choses humaines*, 1657. Elle parut sans la dédicace à notre comtesse que donnent les *Entretiens et lettres poétiques*, 1665, p. 190, et les *Œuvres poétiques*, 1671, p. 303, du même auteur.

bazon, tua son frère Maurice. Inconscience inouïe de la femme ! Elle ne se souvient plus des haines ancestrales et que des morts dans l'ombre abominent ses menées. Elle rembarre violemment Rambouillet-Candalle qui se fâche. Henry de Guise, cet extraordinaire bravache, ce fou lamentable, ce maroufle qui traîne dans les crachats un blason illustre, cet évêque sacrilège, cet aventurier manqué lui fait d'une flatterie rejeter les responsabilités de sa race. Il garde, il est vrai, malgré les compromissions, le prestige incontesté des Guise et leur élégance. Il joue du mariage avec un cynisme supérieur et nul ne peut se vanter d'avoir sacrifié épouses et maîtresses avec plus de délibérée insolence. Les parties basses en lui prédominent sur les hautes et l'empêchent de suivre un chemin de droiture et de vérité. Un faune tumultueux bouillonne dans le guerrier qu'il voudrait être. Toujours quelque croupe passant lui fait dresser l'oreille, humer l'air, suivre à la trace, capturer brutalement (1).

Comment cet homme, condamné par le Parlement, chassé du royaume, conserva-t-il sa liberté et sa tête ? Comment, après ses entreprises napo-

(1) *Mss Conrart*, t. IX, in-f°, p. 1239, *Proverbes satyriques de la Cour :* 1° l'Amoureux des onze mille vierges ; 2° On n'en sçauroit trop avoir.

litaines, terminées en farce burlesque, trouve-t-il un crédit suffisant pour occuper à la cour la charge de grand chambellan? Comment, ayant bafoué Anne de Gonzague, berné la comtesse de Bossu, lanterné la demoiselle de Pons, violé des religieuses, livré cent femmes au ridicule et au désespoir, n'a-t-il point derrière lui les cotillons ameutés et lui chantant pouilles? Nul ne le pourrait dire. Il reflète la société de son époque, laquelle, en conséquence, ne saurait décemment lui imputer à crime ses vices (1).

Et c'est parce qu'elle se sent une âme semblable

(1) Tallemant, passim, et particulièrement, V, 334 et s. ; Duc de Guise, *Mémoires*, 1668 ; Montrésor, Montpensier, Motteville, La Rochefoucauld, *op.,cit.*, passim et tous les mémoires du temps; Loret, *Muze hist.*, passim ; *Mss. Clérambault, Mélanges*, f°s 64 et s. (Bibl. nat. Fonds franç., n° 12740), *Hist. d'Algesilan et Isménie*; Loiseleur et G. Bagnenault de Puchesse, *L'Expédition du duc de Guise à Naples ;* Paul de Musset, *Extravagants et originaux du XVIIe siècle*, 1863, pp. 178 et s.; V. son portrait dans *Les Pourtraicts de la Cour ..*, 1667, p. 55, et 2e édit. 1668, p. 49, V., aussi, Maynard, *Œuvres*, 1646, pp. 30, 35 ; Rangouze, *Lettres héroïques...*, 1645, s. p.; *Lettres panégyriques au roy...*, 1650, pp. 79, 87 ; *Les Vers héroïques du sieur Tristan Lhermite*, 1648, pp. 201, 227, 231, 236, 237, 389, 390 ; *Nouveau recueil de diverses poésies du sieur du Teil*, 1659, pp. 59, 128, 139 ; Gueret, *La Carte de la cour*, 1663, p. 61 ; *Le Parnasse réformé*, 1669, pp. 87-88 ; *La Vérité des proverbes de tous les grands de la Cour*, 1652, mazarinade ; *Nouveau recueil des bons vers de ce temps*, 1646. p. 15 ; *Nouveau recueil des plus belles poésies...*, 1654, p. 156 ; *Les Délices de la poésie galante. .*, 1663, p. 280 ; *La Muse Coquette...* 1665, p. 178; *Nouveau recueil de diverses poésies choisies des sieurs La Mesnardière...*, 1666, t. II, p. 28 ; *Les Œuvres diverses de M. Gilbert*, 1661, p. 139 ; *Les Poésies héroïques du sieur de Pinchesne*, 1670, p. 162, etc.

à la sienne que Mme de la Suze l'accueille avec aménité. Ils sont également visionnaires, détraqués, à la merci de leurs sens. Ils devaient se rencontrer. Leur sort s'accomplit. Durant huit mois, ils batifolent ensemble. Ensuite, désillusionnés, ils se découvrent respectivement incapables de se retenir davantage. Et ils cessent leurs relations sans discours ni regrets (1).

On pourrait croire, à suivre Mme de la Suze sur le terrain de la galanterie, qu'elle délaisse la littérature. En vérité chaque chose à son heure. Au marquis de Montplaisir, qui guida ses primes inexpériences, succède, comme précepteur, le sieur de Subligny. Avocat au Parlement, celui-ci paraît beaucoup plus hanter les bureaux d'esprit que le Palais. Il cherche sa voie, n'ayant qu'un menu talent et beaucoup d'appétit. Ses propensions à la satire l'induiront plus tard à s'élever contre la gloire de Racine. A cette heure, il se contente de stigmatiser en cachette les précieuses qui l'hospitalisent (2).

Munie de ses conseils, Mme de la Suze traverse

(1) Tallemant, IV, 240.

(2) *Recueil la Suze*, 1725-1741-1748, *Préface;* Fr. Parfaict, *op. cit.*, t. X, p. 287. Subligny, en outre d'une pièce de théâtre analysée par les Fr. Parfaict, écrivit *La Déroute des Précieuses*, 1659; *La Muse Dauphine*, 1668, et un roman : *La Fausse Clélie*, 1671.

la Seine et va chez son amie Mme de la Calprenède. Elles sont toutes deux victimes du mariage et s'adoucissent mutuellement leurs douleurs. Mme de la Calprenède, en effet, plaide à ce moment pour secouer le joug de son quatrième époux, gascon vantard qui synthétise, en sa glabre personnalité, l'effarante morgue de Scudéry et la fécondité romanesque de sa sœur. Elle promène dans la vie une mélancolie qu'accentuent sa pâleur de brune et la profondeur de ses yeux. Elle montre volontiers une gorge raidie et des jambes admirables. Elle affecte une coquetterie négligée. Sa taille de poupée, on ne sait quelle harmonie d'allure et quelle tendresse de voix lui gagneraient les suffrages si, avertie sur la sincérité des hommes, elle ne les repoussait impérieusement (1).

Mme de la Suze à peine assise dans son alcôve, elle lit une pièce nouvelle composée justement sur le sujet de l'infidélité masculine (2). A mesure

(1) *Divers portraits*, 1659, p. 209. Mme de la Calprenède est Calpurnie dans Somaize ; Délie dans J. de la Forge ; Erinice dans *l'Amour eschapé*, III, 350. Elle habite au faubourg Saint-Germain. V., aussi, Tallemant, VI, 382 et s.; Gui Patin, *op. cit.*, III, 569. Mme de la Calprenède est une des héroïnes de *la Prétieuse*, roman de l'abbé de Pure. Sorel, *Œuvres diverses ou discours meslez*, 1663, p. 315, lui adresse une lettre galante. V., pour ses poésies, Lachèvre, *op. cit.*, II, 309.

(2) *Décret d'un cœur infidelle*. Cette pièce parut d'abord à la suite du *Grand Almanach d'Amour*, 1657, p. 44. V., aussi, *Les Œuvres diverses tant en vers qu'en prose dédiées à Mme de Matti-*

qu'elle énumère ses griefs, les approbations la soutiennent. Le sieur de Valdavid, loin de protester, l'encourage. Il s'étonne d'entendre si ingénieusement appliqué à l'immatérielle poésie la langage juridique. Quel est donc le cœur bienheureux dont Mme de la Calprenède se déclare la créancière hypothécaire et dont le tribunal d'Amour ordonne la saisie? Mme de la Suze louange surtout l'inventaire des meubles tendres qui le garnissent. Une autre dame juge parfait que la saisie opérée et chaque créancière désintéressée, l'huissier adjuge à vil prix ce viscère désormais vide et sans valeur (1).

Puis la conversation roule sur ce thème.

— Sarasin, dit un plumet, le premier offrit son cœur en bail à une belle (2); c'était une location hasardeuse. Le poète Petit ayant, à son tour, engagé son cœur par contrat, s'avisa un jour de réclamer les arrérages de deux ans d'assiduité (3). On le paya, naturellement, en monnaie de sourires.

gnon par Octavie, 1658, pp. 152 et s.; *Recueil Sercy* (prose), 1661, t. IV, pp. 263 et s.

(1) Sur cette pièce d'esprit essentiellement précieux, mais habile et agréable, V. *Les Poésies cavalières du sieur de Valdavid,* 1664, p. 64; *Petit recueil de poésies choisies non encore imprimées,* 1660, p. 45. V. aussi, dans le même sens, *Recueil la Suze,* 1668, t. II, p. 26; 1674, III, 26; 1678-1695, II, 226, *Saisie d'un cœur.*

(2) *Les Œuvres de M. Sarasin,* 1658, II, 28, *Stances à Mlle Bertaud.*

(3) *Recueil Sercy,* 1653 et 1662, 2e part., p. 271. V. aussi 1662, 2e part., p. 346, *Sauf-conduit de Mlle d'Outrelaise à M. Lambert,* sorte de contrat dans le même genre.

— Connûtes-vous, ajoute une dame, *le Contrat d'Inclination* (1)?

— Il est, ma chère, du dernier galant.

— Cela est vrai, dit Mme de la Suze, mais je vous apporte *le Bail du cœur de Cloris*. M. d'Hesnault l'écrivit pour telle que vous soupçonnez. Jamais je ne vis plus fine allégorie. Il faudrait, pour ne la point goûter, un « esprit de marguillier ».

Et la comtesse communique cette badinerie dont un mélange de termes notariaux et galants constitue la bizarre gentillesse (2).

— Pour moi, affirme un auteur, le lecture terminée, je préfère à la belle composition de M. d'Hesnault *la Lettre de change*, que les ruelles s'arrachent. Le style commercial convient furieusement à l'Amour et je trouve plaisant d'expédier un amant à une belle à la façon dont les financiers se transmettent des pistoles (3).

— Cela est fort agréable, en effet, repart Mme de

(1) Ce *Contrat d'inclination*, d'une facture aimable et légère, paraît, d'après le nombre de reproductions, avoir délecté le XVIIe siècle. V. *Les Œuvres diverses tant en vers qu'en prose par Octavie*, 1658, p. 141; *Le Nouveau cabinet des Muses*, 1658, p. 86; *Nouveau recueil de plusieurs et diverses pièces galantes de ce temps*, 1665, p. 134; *Les Délices de la poésie galante*, 1666, 1re part., p. 186; *L'Eslite des poésies héroïques et gaillardes de ce temps*, 1683, p. 42; *Les Poésies gaillardes, galantes et amoureuses de ce temps*, s. d., p. 80.

(2) *Œuvres diverses par le sieur d'Hesnault*, 1670, pp. 245 et s.

(3) *Le Nouveau cabinet des Muses*, 1658, pp. 81 et s.

la Calprenède, mais on tombe dans l'excès. Encore que M. de Verderonne présente avec beaucoup d'esprit à sa maîtresse un délicate *Reddition de compte*, je réprouve qu'on tarife les soupirs et qu'on pèse au quintal la complaisance (1). Bientôt on emploiera aux bagatelles amoureuses la langue de la boutique.

Mme de la Suze n'en écoute pas davantage. Le temps presse. Elle quitte la maison et son carrosse la dépose devant l'hôtel de Villaine. La marquise, sa fille et toute la compagnie la fêtent. Vraiment on n'attendait plus qu'elle. Le marquis vient d'achever un *Almanach d'Amour*, résultat de ses enquêtes astrologiques. On en dit merveille. Il surpasse en finesse celui que Lontier publia chez Sercy quelques années auparavant (2).

(1) *Recueil Sercy*, 1656, 3e part., p. 236 ; 1665, 3e part., p. 228, *Reddition de compte par un amant à sa maistresse :*

Treize quintaux de complaisance
A cent mille francs le quintal, etc...

V., dans le même sens, *Recueil Sercy*, 1658, 4e part., p. 27 ; 1661, 4e part., pp. 29 et s., *Parties à arrester ;* 1666, 5e part., p. 196, *Arresté de compte rendu par un galant à sa maistresse.*

(2) *Le grand Almanach d'Amour, où sont contenues des prédictions générales de l'Amitié et de chaque saison en particulier. Avec un moyen très nécessaire pour semer et cultiver toutes les choses qui servent en amitié et en amour. Et de plus une facile méthode pour guérir l'indifférence*, 1657. Somaize, art. Lépante, l'attribue à Lontier. Il a été reproduit dans *Recueil Sercy* (prose), t. IV, 1661, pp. 235 et s. Il ne comprend que le mois de mai et chaque jour de ce mois est consacré à un précieux ou une précieuse. Sur cet almanach, V. *Recueil Sercy*, 1661, 4e part., p. 357.

— Les amants en ont d'autant plus besoin, interrompt Charles Sorel, venu par hasard, qu'ils vivent dans l'ignorance complète du temps. Certaines journées leur paraissent éternelles alors que d'autres passent avec une rapidité d'éclair. Il sera, dans leur poche, avec le miroir, un objet de première nécessité (1).

— La mode d'ailleurs s'en généralise, continue Henri Sauval. Les dévotes possèdent déjà leur almanach spirituel. Avec son aide, elles ne manquent jamais les fêtes, les prédications et toutes les cérémonies religieuses (2).

— Et que pensez-vous de l'*Almanach bachique?* clame un biberon embusqué dans un coin. L'année commence au mois des vendanges. La lune y prend la forme d'une bouteille. On y prophétise, au premier quartier de bouteille, la conversion miraculeuse d'un buveur d'eau. On y donne des préceptes pour planter en temps utile les condiments qui aiguisent la soif et l'appétit. Je porte sur moi, comme une relique, ce chef-d'œuvre (3) !

A Mlle de Villaines en luy envoyant l'Almanach d'Amour (par Linières) ; *Response de Mlle De Villaines.* V., aussi, *Recueil Sercy* (prose), t. IV, 1661, pp. 83 et s., *Lettre galante à Daphnis.*

(1) Ch. Sorel, *op. cit.*, p. 349, *Sur un almanach particulier.*

(2) Sauval, *Antiquités de Paris*, t. III, p. 76.

(3) *Recueil Sercy* (prose), t. IV, 1661, pp. 385 et s., *L'Almanach bachique pour l'année d'éternelle débauche et de paix qui commencera le 1er septembre 1661 et durera autant ue le bon vin, aux*

Cependant la compagnie réclame le silence. Le marquis de Villaine énumère d'abord les douze signes du zodiaque d'Amour, puis les mois: Visite, Complaisance, Déclaration, Assiduité, Espérance, etc., les saints qu'élut la congrégation galante. Il parle des éclipses, fixe la date de canicule, celle d'équinoxe et termine par de folâtres prédictions (1).

Les dames bouillent d'enthousiasme. Un provincial, avide de se signaler, propose un vote d'admiration. Mme de la Suze appuie la proposition. Et comme le coq à l'âne est habituel à ces assemblées frivoles:

— Voilà les loteries perdues, dit subitement un

remarques duquel se verront merveilles qui arriveront pendant cette année suivant le calcul et interprétation d'un vinologue et spéculateur des Ephémérides bachiques.

(1) *Almanach d'Amour pour l'an de grâce 1661 par le grand Ovide Cypriot, spéculateur des Ephémérides amoureuses, aux remarques duquel se verront choses merveilleuses qui arriveront cette année, dédié à Cupidon.* Cet almanach, attribué au marquis de Villaine par Somaize, publié d'abord dans *Recueil Sercy* (prose), t. II, 1662, pp. 263 et s., parut ensuite dans *Poésies de Mme la comtesse de la Suze*, 1666, pp. 81 et s., puis dans les *Muses sérieuses, galantes et enjouées*, 1673, p. 131. Louis Morery, *Les Doux plaisirs de la poésie*, 1666, pp. 194-195, adresse à son auteur quelques strophes admiratives. V., aussi, *L'Almanach de la Cour pour l'an 1649 fait Me François Vaultier*, Paris, 1649, in-4, mazarinade ; *L'Almanach des belles pour l'année 1676, composé par Pierre Corneille Blessebois*, Leyde, 1676; *Les Doux entretiens du Parnasse*, 1667, p. 113 ; Ch. Sorel, *Le Berger extravagant*, 1627-1628, liv. III, pp. 143-144 ; Subligny, *La Déroute des prétieuses, mascarade*, 1659. Le marquis de Villaine est Virginius dans Somaize ; la marquise : Virginie dans Somaize et J. de la Forge ; Mlle de Villaine : Vurionne dans *l'Amour eschapé*, III, 14.

poète jusqu'alors muet. Les marchands de Paris se révoltent qu'elles leur enlèvent toute clientèle. Le Parlement les condamne avec justice. Elles devenaient une folie (1).

La conversation, alimentée à nouveau, part sur ce sujet imprévu. Evidemment on abuse de l'exemple donné par la cour et par Mazarin même. La blanque royale déchaîna la mode. Tout l'argent passe à se munir de billets. Des fous se ruinent. La fraude se glisse partout. Les gagnants sont désignés d'avance pourvu qu'ils consentent à payer leur chance. Quelques personnes du monde trouvent, à organiser des loteries, un bénéfice déshonnête. Des princes au menu peuple, la société entière participe à ce commerce. On assure ses créanciers sur la loterie; elle sert à solder les gages des domestiques, à récompenser les officiers, à régler les dettes de jeu. Les plumets en régalent leurs maîtresses en place de bal ou de comédie. Les coquettes l'utilisent à épuiser la bourse de leurs financiers. Les dévotes en ouvrent pour fournir à leur confesseur, devenu évêque, l'équipage convenable à sa prélature. Une présidente en affecte le gain à la réfection de l'église Saint-Nicolas du Chardonneret, sa paroisse. Des goinfres en

(1) Sur cet arrêt, V. *Nouveau recueil de diverses poésies du sieur du Teil*, 1659, p. 73.

inventent qui leur permettent de se gorger aux dépens de leurs camarades. Des sacrilèges, travestis en religieuses, mettent à l'enjeu les instruments de la Passion.

Des commerçants lotent leurs marchandises; le sommelier de l'hôtel de Rambouillet, tous les objets concernant l'art de la sommellerie. Des gens lubriques offrent au sort la satisfaction d'instincts animaux. Une troupe joyeuse imagine le mariage par loterie. Le bourreau lui-même, raffolant de ces trafics, hésite à jouer ses potences.

Heureusement la raillerie s'est emparée de ces entraînements ridicules. Un chevalier de Malte a composé un blanque burlesque. Un prosateur a élaboré la *Blanque des illustres filoux*, extraordinaire accumulation de quolibets (1). Les poètes ont suivi le mouvement satirique (2). A cette heure les charlatans du Pont Neuf et les chanteurs des carrefours se réjouissent de pouvoir, à bon escient, exercer leur verve (3).

(1) Parue en 1655 à la suite du *Royaume de Coquetterie* de l'abbé d'Aubignac (pp. 99 et s.). V., dans le même sens, *Recueil Sercy* (prose), 1660, 1re partie, pp. 1 et s., *La Loterie ou blanque nouvelle dans laquelle se trouvent beaucoup de choses de grand prix* (par Ch. Sorel).

(2) *Le Nouveau Cabinet des Muses*, 1658, p. 89 ; *Nouveau recueil de diverses poésies du sieur du Teil*, 1659, p. 77; *Les Délices de la poésie galante*, 1663, p. 205.

(3) Sauval, *Antiquités de Paris*, t. III, liv. XIV, p. 84.

Ah! le bon temps de la loterie galante est passé! On ne verra plus, comme dans *la Clélie*, inscrire sur les billets plaisirs et peines, secrets à confier ou madrigaux à dire (1). La cupidité humaine veut maintenant des objets plus solides que témoignages d'estime, offres de services, vœux, belles paroles (2). Mlle de Scudéry et tout le samedi, sous les noms allégoriques du grand Cyrus, tentent, comme le reste du monde, le destin (3).

— Il y eut, dit Mme de la Suze, des blanques désintéressées et curieuses. Vous souvenez-vous point de celle qu'innovèrent des précieuses? Les billets portaient des mots nouveaux. Les gagnants s'engageaient à accréditer, par tous les moyens, ces mots nouveaux dans les ruelles. Mais de toutes les blanques une m'amusa surtout : une demoiselle lota les merveilleuses tulipes que son père cultivait en un jardin (4).

(1) Mlle de Scudéry, *La Clélie*, t. VIII, 1658, 4e part., pp. 755 et s., 771 et s.; t. IX, 1660, 5e part., pp. 759 et s.

(2) *Recueil Sercy* (prose), 1660, 1re part., pp. 25 et s., *La Loterie d'amour* (par Ch. Sorel).

(3) Sauval, *op. cit.*, t. III, p. 87.

(4) Sauval, *op. cit.*, t. III, pp. 80 et s., fait l'historique de la loterie en un long article dédié à Racan. V., aussi, abbé de Pure, *op. cit.*, t. IV, 1658, p. 409; Ch. Sorel, *Œuvres diverses*, 1663, pp. 31 et s.; R. P. Le Moyne, *Entretiens*, 1665, p. 88, *Le Palais de la Fortune;* Bussy-Rabutin, *op. cit.*, t. I, pp. 40 et s. *La Comédie de la Prétieuse*, de l'abbé de Pure, aujourd'hui perdue, contenait une loterie d'esprit. V. encore *La Maison des jeux académiques contenant un recueil général de tous les jeux divertissants pour*

On convint qu'envisagée comme divertissement la loterie n'aurait point mérité la réprobation. Mme de la Suze allait entrer dans des considérations morales, mais tout d'un coup elle se souvint d'un rendez-vous que Mmes de La Fayette et de Sévigné lui avaient donné rue Vivienne. En hâte elle fit ses révérences.

Les deux dames, tout érupées, discutaient, en l'attendant, sur les *Maximes* dont Bussy-Rabutin et Mlle des Jardins ravissaient la société (1). Corbinelli leur tenait tête (2). Elles proposèrent à la comtesse de se rendre chez Ménage, dont c'était précisément la Mercuriale. Tandis que le carrosse les emportait vers le Cloître-Notre-Dame, Mme de

se réjouir et passer le temps agréablement et augmenté de la Lotterie plaisante, 1668, pp. 289 et s.

(1) Les *Maximes d'Amour* de Bussy-Rabutin se rencontrent dans *Poésies de Mme la comtesse de la Suze*, 1666, pp. 63 et s.; *Recueil contenant un dialogue du Mérite et de la Fortune*, 1667, pp. 63 et s., et dans les *Recueil la Suze* à partir de 1684. Celles de Mlle des Jardins sont insérées dans ses romans. Sur les maximes, V. Mlle de Scudéry, *op. cit.*, t. VI, 1658, 3e part., pp. 1330 et s.; 1370 et s.; Ch. Sorel, *op. cit.*, p. 352 ; *Recueil la Suze*, 1668, I, 161. Anonyme, *L'Histoire des pensées, meslée de petits jeux, nouvelle galante*, 1671, pp. 32 et s. On a tort de penser que Mme de Sablé et La Rochefoucauld inaugurèrent le genre des maximes. Ils le perfectionnèrent seulement. Ils ne firent que suivre la mode depuis longtemps en honneur. Les maximes de La Rochefoucauld datent de 1665 et celles de Mme de Sablé de 1678. Or depuis 1640 environ les ruelles s'exerçaient à parfaire cette littérature philosophique.

(2) Corbinelli a publié dans ses *Sentimens d'amour tirez des meilleurs poètes modernes*, 1665, et 2e édit., 1671, passim, quelques poésies de Mme de la Suze.

la Fayette ébaudit ses compagnes en leur dévoilant les différentes manières d'estime conçues par Mlle de la Martinière, couventine fort dégourdie par une année de préciosité (1). Corbinelli vanta l'ingéniosité de l'*Alphabet galant*, que répandait Charles Sorel (2). Mme de la Suze apprit, en outre, que cinq questions d'amour, posées par la comtesse de Brégy et auxquelles plusieurs poètes, sur l'ordre du roi, avaient agréablement répondu, divisaient la cour (3).

Mais le carrosse s'arrêtait devant la porte de Ménage. Les dames et Corbinelli entrèrent à l'instant où Vaugelas et Chapelain s'entreharpaient à cause d'une étymologie. L'avocat Nublé essayait d'une médiation, tandis que Patru, souriant et doux, se taisait.

Ménage aussitôt apaisa le tumulte. Il ne se sentait pas en humeur de pédantisme. Il délaissait, pour quelques heures, l'indigeste bagage grappillé dans les auteurs dont il formait, en faveur de sa

(1) Somaize, *Dict.*, art. Lérine.

(2) Ch. Sorel, *op. cit.*, pp. 485 et s.

(3) *Mss. Conrart*, t. XI, in-fo, pp. 501 et s., *Cinq questions d'amour proposées par Mme de Brégy avec les responses faites en vers par M. Quinault par ordre du roy ;* p. 502. *Réponse par Mlle de Scudéry ;* p. 503, *Réponse par M. le président de Périgny ;* p. 507, *Réponse par M. Payen.* V. aussi, *Lettres et poésies de Mme la comtesse de Brégy*, 1666, pp. 102 et s.; *Recueil la Suze*, 1684-1691-1698, t. IV, pp. 130 et s. ; 1725-1741-1748, t. IV, pp. 137 et s.

gloire, un salmigondis hérissé de termes barbares. Ménage le gracieux succédait à Ménage le barbon. D'ailleurs les jeunes femmes, pénétrées dans la chambre où évoluait d'ordinaire sa robe abbatiale, excellaient à refroidir son penchant aux citations aussi bien qu'à rabattre sa fatuité. Devant elles, il redevenait ce « faiseur de ragouts » qui soulevait la bile de l'acariâtre Balzac (1).

La causerie se fit douceâtre avec, parfois, malgré l'effort vers la simplicité, quelque malencontreuse échappée de latin. On se mit à débiter des nouvelles. Mme de Sévigné raffolait de médisances et son ami ne les ménageait point. Bientôt, daubant sur l'un, assassinant l'autre d'une épigramme, il multiplia l'étincellement de ses réparties (2).

Puis, comme Patru et ses compagnons entamaient un discours sur l'amour d'inclination, Ménage se rapprocha de Mme de la Suze. Il prit ses mains et les enveloppa de caresses alenties. Mais, la comtesse, agacée de cette familiarité, lui lança

(1) *Œuvres complètes de Balzac*, 1665, p. 813. Ménage est Menandre dans Somaize ; Gename dans *La Prétieuse*, t. I, 1656, pp. 344 et s.; Anaximène dans *La Clélie*, t. VI, 1658, 3e part., pp. 1494 et s. ; Ménalidus dans *l'Amour eschapé*, III, 38. V. pour sa vie et ses ouvrages, Mlle Elvire Samfiresco, *Ménage philosophe, polémiste, poète*, 1903 ; Lachèvre, *op. cit.*, II, p. 375; III, 446.

(2) Donneau de Visé, *Nouvelles nouvelles*, 1663, t. III, pp. 288-289, dit : « Quoique ce lieu soit destiné pour s'entretenir de choses plus relevées, les nouvelles en sont le plus souvent l'entretien. »

subitement un vers de Scarron qui, par hasard, traversait sa mémoire :

Les patineurs sont gens insupportables.

A quoi le pédant répondit aussitôt impertinemment :

Même aux beautés qui sont très patinables (1).

Et, s'apercevant de la sottise, il crut la réparer en établissant un parallèle entre Mme de la Suze et sa belle-sœur Isabelle Angélique de Montmorency. A l'une il concédait l'esprit et à l'autre la grâce. La jeune femme, piquée, riposta brusquement :

— Quoique j'aie l'esprit en partage, je prétends encore être au rang des belles !... (2).

Décontenancé, Ménage s'embarrassa en des distinctions et, bredouillant, ne trouva d'autre moyen de pallier sa faute qu'improviser un madrigal (3). Doucereusement encensée, la comtesse pardonna. Mais elle écourta son séjour. La nuit tombait. Elle voulait, avant le repas, terminer ses visites.

Elle allait ainsi, de maison en maison, dispersant ses sourires et quémandant de la gaieté. Les poètes, fiers qu'elle condescendît à grossir leur

(1) *Menagiana*, 1715, t. IV, p. 233 ; Scarron, *Epistre chagrine à Mgr le mareschal d'Albret*, 1659.

(2) *Menagiana*, t. I, pp. 298-299.

(3) *Ægidii Menagii poemata*, 1668, p. 249, *Madrigal à Mme la comtesse de la Suze.*

cabale, flattaient, pour l'y maintenir, sa vanité ou sa galanterie. Un épicurien lui démontrait la superfluité de la sagesse et que tout bonheur se résume à saisir le plaisir fugace (1). Un enjoué la câlinait de ce madrigal ambigu :

Vous avés un rare génie,
Un esprit grand et relevé ;
Vous possédez une grâce infinie,
Vostre âme et vostre corps sont un tout achevé.
Vos escris font mille jaloux,
Vous faites tout avec adresse,
Vos entretiens nous charment tous.
Ah ! que le plaisir seroit doux,
Adorable comtesse,
De faire quelquefois des comtes avec vous (2)!...

Du Perret, par crainte de lui enchaîner sa vie, se défendait amèrement de la voir (3). Le petit de Beauchasteau, promenant à la cour et dans les ruelles sa précocité stupéfiante, s'arrêtait en extase devant elle (4). La comtesse de Brégy, de plus en plus dégoûtée du mariage, tournait vers elle un sentimentalisme douteux (5).

(1) *Le Nouveau cabinet des Muses*, 1658, p. 52, *A. M. L. C, D. S.*

(2) *Recueil Sercy*, 1656, 3e part. ,p. 344, *A Mme la comtesse de la Suze.*

(3) *Recueil Sercy*, 1656, 3e part., p. 86, *Sonnet à Mme la comtesse de la Suze.*

(4) *La Lyre du jeune Apollon ou la muse naissante du petit de Beauchasteau*, 1657, 1re part., p. 79, *A Mme la comtesse de la Suze épigr.*

(5) *Les Muses illustres*, 1658, p. 239, *Stances à Mme la comtesse*

Il est vrai, les qualités de Mme de la Suze provoquent ces hommages. Entre toutes on célèbre son impartialité. Bien qu'elle aime fortement ses amis, elle n'épouse pas leurs querelles. Les polémiques de Ménage et Mlle de Scudéry contre l'abbé Cotin ne lui enlèvent pas une parcelle de l'affection qu'elle voue à ce dernier.

Cotin, père des énigmes, des rondeaux et des jeux tendres, la captive par maint côté de sa nature ondoyante. Elle ne peut, en aucune façon, prendre au sérieux sa robe et son rabat. Elle écoute à peine ses prônes et dédaigne les exercices de sa plume religieuse. D'ailleurs, chez Cotin, le galant chasse vite le sermonaire. Il ne cache pas sa prédilection pour les dames. Il aime par pitié les laides ; les belles par plaisir ; les riches, car elles peuvent l'accommoder ; les spirituelles pour leurs trouvailles ; les ignorantes pour l'admiration qu'elles lui accordent (1). Toutes adoucissent les chagrins de sa vie, polissent ses mœurs, cultivent son esprit (2). Telle lui écrit :

Cotin, j'estime votre sort.
Françoise vous aime si fort

de la Suze ; Lettres et poésies de Mme la comtesse de Brégy, 1666, p. 94 ; *Recueil la Suze*, 1684-1691-1698, t. IV, p. 121 ; 1725-1741-1748, t. IV, p. 126.

(1) Cotin, *Œuvres galantes*, 1665, I, p. 4.

(2) *Ibid.*, *Au lecteur, sur les lettres des dames.*

Qu'elle ne sçait plus que vous faire.
Et hautement elle a juré
Qu'elle sera vostre vicaire
Si jamais vous estes curé (1).

Il les couvre de cadeaux et de stances alertes. Il a constamment sa maison pleine de leurs jupons ou de leurs messages (2). Il disserte, il épilogue, il combat en leur faveur. Il soutient d'innombrables correspondances. Sa popularité de faiseur d'énigmes n'a point d'égale. Il pousse l'audace jusqu'à se donner lui-même comme mot du rébus à déchiffrer (3).

Toujours courant, il baise en passant les bouches trop tentantes :

J'aime en tout lieux, je le confesse :
Chaque Philis est ma maistresse (4).

Des relations anciennes avec la famille de la Suze

(1) *Œuvres galantes*, I, s. p.
(2) *Ibid.*, I, 60, 61, 208, 211, 268; II, 384, 385, 386.
(3) *Ibid.*, II 421.
(4) *Ibid* , II, 566. Cotin est Clitiphon dans Somaize ; Clidamant dans Guéret, *op. cit.*, p. 39 ; Palémite dans *l'Amour eschapé*, III, 347. V. aussi Somaize, *La Pompe funèbre de M. Scarron*, 1660, p. 22 ; Michel de Marolles, *Mémoires*, t. I, 1656, p. 176 ; Costar, *Lettres*, t. I, 1658, p. 868 ; Pinchesne, *Additions*, p. 31 ; Chapelain, *Lettres*, passim ; *Mémoire de quelques gens de lettres vivans en 1662* ; Pierre Henry, *Le Pour et le contre du mariage*, 1694, pp. 22, 28, 33. ; Boileau, *Œuvres*, passim ; *Les Délices de la poésie galante*, 1666, 2e part., p. 157 ; *Menagiana*, 1715, t. III, 23 ; Baillet, *Jugement des Sçavans*, 1722, V, 364 ; Goujet, *op. cit.*, XVIII, pp. 99 et s. ; Livet, *Précieux et précieuses*, 1896, p. 115, et s. ; P. Lelong, *op. cit.*, cite un portrait de lui par Van Schupen. V., pour ses poésies, Lachèvre, *op. cit.*, II, 223, 664 ; III, 272.

ıt facilité sa familiarité avec la comtesse (1). Puis la rencontra aux hôtels de Rambouillet et de ɔndé. Néanmoins il n'approche véritablement d'elle ıe lorsque, son époux disparu, elle convoque en ı maison la poésie tout entière. Dès lors il se fait courtier de ses productions, les disséminant ıez ses correspondantes aux quatre coins du tertoire (2). Il exhorte malicieusement ses confrères s poètes à n'encenser plus « une ingrate qui les face » (3). Il les éloigne afin de demeurer seul faɔri. Il s'attelle à de dangereuses tâches de copiste :

Lorsqu'elle me dictoit des écrits si parfaits,
Ma plume corrompit la beauté de leurs traits,
Mais, hélas ! ce désordre estoit inévitable ;
Avant qu'elle parlât je l'avois redouté,
Sa beauté merveilleuse en fut seule coupable ;
Et si j'avois moins veu, j'aurois mieux écouté (4).

1) Cotin, *Œuvres meslées*, 1659, 2e part., p. 57, épilogue sur la ırt du marquis de Normanville. Nous avons vu plus haut qu'il ɔlora également la mort de Mlle de Normanville, sœur du comte la Suze. Il est, en outre, en correspondance assidue avec Cathe- e de Champagne-la Suze, marquise de la Moussaye, dont il ɔlie les lettres. V. *Œuvres galantes*, I, 181, 215, 218, 262 et s. ; 467.

2) Cotin, *Œuvres meslées*, 1659, 1re part., p. 92 ; 2e part., p. 60 ; *uvres galantes*, 1665, 1re part., p. 29 ; 2e part., p. 510. V. aussi ı66. En cet endroit Cotin publie trois vers de Mme de la Suze à un tteur que nous ne connaissons pas. V. encore pp. 256-257. Il lui ıprunte, pour un voyage à Rosny, son carrosse, s'engageant à yer de deux madrigaux et d'un sonnet la location du véhicule.

3) *Œuvres galantes* précitées, p. 491 ; *Recueil Sercy*, 1661. part., p. 414, *Aux beaux esprits du temps pour et contre M. L de la Suze.*

4) *Œuvres meslées*, 1659, 2e part., p. 59 ; *Œuvres galantes*, 65, 2e part., p. 509, *Sonnet.*

Il la poursuit à toutes les heures d'une telle louange qu'à la fin, les yeux dessillés, elle s'écrie :

Auprès de moy, ce dites-vous,
L'Amour pour sa mère est jaloux
Et le Dieu qui donne bataille
La trouve de moins riche taille.
Vous jurez que tous mes escrits
Désespèrent les beaux esprits
Et qu'ils estendent leurs conquestes
De la Seine aux glaces du Nord,
Ah! cessez, l'encens est trop fort,
J'apprehende qu'il ne m'enteste (1).

Lorsque, par aventure, Cotin porte à d'autres divinités ses sornettes, le marquis de Maulevrier le remplace auprès de Mme de la Suze sans qu'elle s'en plaigne. Maulevrier c'est la puérilité vivante. Les soins minutieux de la toilette occupent son existence (2). Grand débiteur de fleurettes, il quitte rarement les ruelles où circulent ses versiculets et ses billets doux (3). Notre comtesse parfois consent à lui faire des confidences.

Or, depuis quelques mois, elle constate que les

(1) Cotin, *Œuvres galantes*, 1665, II, 570.
(2) *Airs et vaudevilles de cour*, t. II, 1666, p. 147.
(3) *Les Œuvres de M. de Bouillon*, 1663, s. p., *Les Oiseaux de passage*, et p. 74 ; *Les Plaisirs de la poésie galante, gaillarde et amoureuse*, s. d., p. 175 ; Tallemant, II, 203, *ad notam ;* Motteville, *op. cit.*, t. II, p. 379 ; Montpensier, *op. cit.*, t. I, p. 81; t. II, p. 482. Pour ses poésies, courantes et chansons, mises en musique par Le Camus, Batiste, Chambonnière, V. Lachèvre, *op. cit.*, t. II, pp. 370, 678 ; t. III, p. 442 ; t. IV, p. 153. Il écrivit *La Carte du royaume des Prétieuses*, dont nous parlerons ultérieurement.

blondins désertent son alcôve. D'autres dames gémissent aussi de cette désertion. On en cherche la cause. C'est qu'une mode nouvelle les affole. Un suppôt du diable vient d'imaginer un jeu dont hoc et trictrac ne peuvent plus compenser l'agrément. Le billard attire les blondins. Les blondins préfèrent le billard à l'amour.

Courroucée, Mme de la Suze ordonne à Maulevrier de venger l'injure collective. Le marquis aussitôt exécute l'ordre et c'est toute la plainte féminine qu'il formule en cette épigramme :

Perdons l'espoir de la galanterie,
Cherchons ailleurs d'autres contentemens.
De quoy sert-il d'estre jeune et fleurie
Sy le billard enlève nos amans.
Chacun le suit ; on en fait sa maistresse,
On le caresse,
On s'y tue ; on s'y presse
Et l'on voit à sa cour
Plus de blondins qu'à celle de l'amour (1).

(1) *Bibliothèque de la Rochelle*, *mss* n° 673, f° 68 v°., *Recueil de pièces, œuvres de Gédéon Tallemant des Réaux et recueillies par lui, Epigramme de M. de Maulévrier en faveur de la comtesse de la Suze.* On note « qui s'estoit plainte dans une lettre de cet emportement pour le billard ; il commença à esclatter très fort durant le séjour du roy à la Feste (?) ». V. aussi *Epigr. sur le mesme sujet* (signé D. R., peut-être Des Réaux) :

« Marys, ne soyez plus en transe,
Vostre honneur est en seureté ;
Il est vray, le Blondin dépense,
Il est tousjours fort ajusté.
En garniture, il pindarise,
Il s'enfarine avec grand art,
Mais, sur ma parole, il ne vise
Qu'à la Belouse du Billard. »

Ces deux pièces sont inédites.

Pourquoi Mme de la Suze se formalise-t-elle de l'indifférence momentanée que témoignent les muguets ? N'a-t-elle pas, à toute heure, s'il lui plaît, l'entretien ineffable de Charleval ? Elle le connut sans doute chez Scarron (1). Le doux compagnon se donne des airs de conquistador. Il date ses lettres : « Du camp, devant une telle. » Mais c'est là simple fanfaronnade de plume. Son âme légère paraît toujours prête à l'abandonner. Frêle et pâle, il semble un rêve embaumé. Il maugrée contre la cruauté de Ninon qui, peut-être, ménage sa fragilité. Dans l'association amoureuse que Mme de Courcelles-Marguenat forma pour sa dilection personnelle et dont Brancas est le brave, Gammont le bouffon, Barillon le financier, il tient le rôle de bel esprit. Il communique le charme de vivre. Il profile une ombre de bonheur dans les salons qu'il traverse.

Il couve Mme de la Suze. Leurs deux raffinements, lui semble-t-il, communieraient à merveille. Et son désir s'exprime de cette manière charmante :

Comtesse à qui l'amour apprit
L'art d'écrire avecque tendresse,
Et qui, seule, avez tout l'esprit
Des neuf doctes sœurs de la Grèce,

(1) Les relations de Mme de la Suze avec Scarron sont prouvées uniquement par *La Pompe funèbre de M. Scarron*, que Boucher dédia à la comtesse et où il dit : « Vous avez si obligeamment honoré M. Scarron de votre estime tandis qu'il a vécu. »

... Vos vers qui ravissent la cour
Touchent les cœurs les plus sauvages.
J'aime pourtant mieux voir l'Amour
Dans vos yeux que dans vos ouvrages.

L'esprit est un rare talent
Mais il faut que l'objet nous rie !
Si le visage n'est galant,
Malheur à la galanterie !

... Tout me charme en vous, tout me plait.
Votre rare beauté m'enflamme,
Pour y prendre trop d'intérêt
Je n'ay plus de repos dans l'âme.

Soulagés mes désirs pressans,
Gardez vos rigueurs pour un autre,
Je fus l'esclave de mes sens
Aussitôt que je fus le vostre.

J'ay beau me vouloir ménager
En vous racontant mon martyre,
Je mêle au respect d'un berger
L'impatience d'un satyre.

Hâtez-vous donc de recevoir
Ma flamme ardemment témoignée,
Rien ne me met au désespoir
Comme une espérance éloignée (1).

(1) *Poésies de Charleval*, 1759, p. 95 ; *Recueil Barbin*, 1692, t. IV, p. 305. Charleval est Cleonime dans Somaize ; Thrasiclée dans *l'Amour eschapé*, III, 20. Sur Charleval, V. Gombault, *Lettres*, 1647. p. 1, 496 ; Marolles, *Mém.*, t. I, 1656, p. 234 ; *Portraits en quatrains...*, p. 15 ; *L'Art de la poésie par le sieur de la Croix*, 1694, p. 398 ; Tallemant, V, 202, 392 ; VI, 4-5 ; Vigneul-Marville, *Mélanges d'histoire et de littérature*, 1701, III, 265 ; Chapelain, *Lettres*, t. I, p. 743 ; II, 591, 593, 599 ; Titon du Tillet, *op. cit.*, p. 453 ; *Menagiana*, 1715, II, 6, 130 ; Goujet, *op. cit.*, XVIII, pp. 342 et s. ; Moreri, *Dictionnaire ;* Boisrobert : *Les Epistres*, 1647, 1re part., p. 94 ; 2e part., p. 39 ; 1659, p. 252 ; *Les Œuvres de M. Sarasin*, 1658, II, 44, 61 ; *Ægidii Menagii poemata*, 1668,

Peine perdue ; les rebuffades l'électrisent. Il choisit pour se représenter les instants propices. Il attend patiemment que la compagnie lui laisse la place. Alors il s'agenouille. Il prie. Et comme on lui montre plus de fierté encore, à la façon d'Artamène il s'évanouit avec grâce. Mais cette comédie n'amollit pas la dame. Un seau d'eau bien appliqué triomphe de la pamoison.

Après cette semi-noyade, Mme de la Suze croit regagner la tranquillité. C'est mal connaître le jeune homme. Il se décide, selon les préceptes romanesques, à jouer un rôle pathétique. Armé d'un poignard, il s'introduit dans la chambre de la comtesse absente. Il cache sous une table l'instrument de son prochain supplice. Bientôt la trop aimée rentre de la promenade. Les supplications, les agenouillements recommencent. Ce sont prêches au désert. On va même, par la force, chasser définitivement l'indiscret. Mais il se penche vers la table et frappant sa poitrine tombe en criant :

— Je suis mort !

Une grande émotion saisit la comtesse et ses suivantes. Soudain elles aperçoivent à terre le poignard tandis que le baron serre des vergettes en ses mains crispées. L'erreur du pseudo-suicidé provoque un éclat de rire. Néanmoins on le tire de son évanouissement. Mme de la Suze, touchée de

: véhément amour, lui prodigue des paroles obli-
:antes. Le burlesque épisode tourne à son avan-
ge (1).

Assurément, si notre héroïne marquait plus de
esure, ces scènes désagréables n'arriveraient
int. Madeleine de Scudéry, sa meilleure amie, le
i répète constamment. Elle la tance, elle la con-
ille. Cuirassée contre l'amour par une volonté
nace, protégée des surprises par sa laideur, la
conde romancière la voudrait, à son exemple,
ns sexe manifesté, cultivant des sentiments extra-
mains. Mais Mme de la Suze tient la passion de
n père. Il faut qu'elle suive les impulsions de sa
air. Et elle répond à la froide donneuse d'avis :

Tes conseils seroient vains, Daphné, ne me dis rien.
Laysse-moy soupirer, ma peine est sans remède;
Mon cœur est trop charmé du feu qui le possède,
Une douce langueur occupe mes esprits
Et, perdant tout espoir, ma Daphné, je t'écris,
Non pour chercher la fin de mon malheur extresme,
Mais pour me satisfaire en te disant que j'aime.

1) Donneau de Visé, *Les Nouvelles galantes et comiques*, 1669,
I, pp. 280 et s. Les noms des acteurs de cette histoire grotesque
is sont révélés par une note du *mss Tralage*, t. IV, pp. 35 et s.
bl. Ars., n. 6544), *La Clef des Nouvelles galantes, comiques et
giques* «. L'aventure d'Alcandre touchant l'évanouissement est
itable et est arrivée à M. de Breteuil le fils et à Mme la comtesse
la Suze ». Sur ce Breteuil, V. Loret, *Muze*, du 13 juillet 1658 ;
nt-Simon, *op. cit.*, I, 410 ; Spanheim, *Relation de la cour de
nce*, Soc. hist. de Fr., p. 145 ; Mme Deshoulières, *Poésies*, 1693-
5, 2e part., p. 49.

Si tu blâmois un mal où tu vois tant d'appas
Plains une malheureuse et ne l'accuse pas (1).

Souvent Mme de la Suze se rend, Vieille-Rue du Temple, au samedi de la « pucelle du Marais » (2). Le matamore Georges de Scudéry se pavane en Normandie au grand soulagement du « rond ». Madeleine, maigre et noire, le visage long et aigu, domine, de sa voix aigre, le tumulte (3). Autour d'elle toujours les mêmes figures. Chapelain, semblable à quelque tire-laine, laisse sur les meubles une traînée de poussière. Un orgueil inexprimable bout sous cette petite masse laide, crachotante, mesquine, cupide, sensuelle, marinée dans la saleté et qui s'admire soi-même. Il porte avec lui la tristesse de son avarice et l'aigreur de ses insuccès. Il forme, avec Conrart, soigneux et propre, un contraste douloureux. Celui-ci mène la phalange des

(1) *Recueil Sercy*, 1656, 3e part., p. 1. Sur cette élégie, V. Rathery et Boutron, *Mlle de Scudéry...*, 1873, p. 124.

(2) Furetière, *Nouvelle allégorique*, 1658, pp. 3 et s., 69, 115, raille plaisamment Mlle de Scudéry et l'affuble de ce nom.

(3) Mlle de Scudéry est Sophie dans Somaize ; Sapho dans le *Grand Cyrus*, *la Chronique du samedi*, la *Gazette de Tendre*; J. de la Forge, *op. cit.* ; Gueret, *op. cit.*, p. 42 ; Philoclée dans le *Royaume de Coquetterie* ; Artelice dans *l'Eurymédon* ; Polymathie dans *le Roman bourgeois* ; *l'Amour eschapé*, III, 4, donne d'elle un portrait circonstancié. V. aussi, sur elle, *Mss Clérambault*, t. II, p. 555 (Bibl. nat., n. 12687), *Les Logemens de 1677 ou environ*, espèce de satire qui lui donne pour domicile : « A la femme sans teste, rue des Petites maisons » et lui décoche cette boutade : « Gens qui de tout se meslent, de rien ne viennent à bout. »

doctes grammairiens, des austères bibliophiles, des érudits volubiles, des linguistes penchés sur les textes ardus. Il est le type de ces personnages officiels que les lettres-patentes qualifient « honorable homme ». La goutte, venue de trop de bien-être, fait de bonne heure presque sédentaire ce bourgeois actif, soucieux d'entretenir, en l'Europe entière, sa réputation de savant. Mme de la Suze lui soumet ses travaux et accepte précieusement ses critiques (1).

(1) Le *Mss Conrart*, t. I, in-fo (Ars., n. 5131), pp. 371 et s., contient une lettre de Mme de la Suze à Conrart, presque entièrement inédite. La voici : « Plusieurs affaires qui m'ont occupée depuis quelque temps sont causes que je n'ay pu achéver plustost l'ouvrage auquel vous m'aviez engagée ; et tant de choses facheuses m'ont traversée dans ce dessein que je ne pense pas que ces charmantes filles (les Muses), avec qui l'ont dit par le monde que vous n'estes pas trop mal, m'eussent permis l'accès de leur montagne sacrée, si je ne les eusse assurées que j'y venois de vostre part pour les conjurer de m'accorder quelques pensées, quelques expressions et quelques rymes pour composer des vers sur une Jalousie. A ce mot de Jalousie, il s'éleva un bruit assez confus entre elles ; je fus traittée de fourbe et cette illustre troupe soutint que vous aviez receu trop de faveurs d'elle, pour concevoir de la jalousie de quelque nature qu'elle pust estre. Et mesme la plus prude de toutes, après avoir dit à ses compagnes que tant de voleurs qui s'estoient introduits chez elles, sans passeport, avoyent mal usé de leurs trésors et qu'il ne falloit plus souffrir cet abus, me demanda si vous m'en aviez donné un. Je repondis qu'à la vérité je n'en avois point par écrit ; mais que vous aviez jugé que je n'estois pas de si mauvaise mine qu'on ne pust me croire sur ma parole. Comme nous en estions en ces termes, une certaine Muse, qui semble plus jeune et moins sévère que les autres et avec qui j'ay achevé de faire connoissance chez vous, me reconnut et assura qu'elle m'y avoit veuë, et que vous me faisiez la grâce d'avoir quelque estime pour moy. Sur cette assurance, chacune de ces filles me traitta assez favorablement. Apollon mesme

Le nain Godeau morigène Mme Aragonais, veuve déjà ridée, et sa fille Mme d'Aligre. Il chante, aime, boit et fait la roue. On apprécie ses propos joyeux et sa complaisance. Il madrigalise à ravir et même façonne la stance libertine. Evêque et berger, il manie avec une égale aisance la crosse et la houlette.

Pellisson penche vers Madeleine de Scudéry un facies de gorille où des yeux exorbités cherchent à exprimer la tendresse. Mlle Bocquet, mélancolique

me jetta quelques regards dont les rayons m'éblouirent d'abord. En suite, cette Muse, ma protectrice dont je vous viens de parler, prit la commission de me conduire dans les lieux où je pourrois choisir les choses dont j'avois besoin. Je la suivis par d'assez agréables routes ; et après m'estre entretenue quelque temps avec elle sur l'ordre de mon dessein, bien que mon sujet fût assez violent, elle me conseilla de le traitter d'une manière douce, et comme c'est son tempérament, je ne luy pus jamais faire violence. De plus elle me dit que si elle estoit fille a estre galantisée, elle ne trouveroit pas bon qu'un amant, par une jalousie furieuse et emportée, manquast de respect pour sa vertu ; qu'elle s'en tiendroit offensée, et qu'elle ne me pouvoit dicter celle que je voulois escrire que de la manière qu'elle pourroit la souffrir. Il fallut consentir à ce qu'elle voulut ; et lorsque mon Elégie fut achevée, et que je la luy eus récitée, je me plaignis de ce qu'il me sembloit qu'elle avoit esté un peu avare de ses trésors. Elle m'assura, pour me consoler, que j'en trouverois autant chez vous que chez elle ; que c'estoit là qu'elle et ses sœurs conservoient ce qu'elles avoient de plus précieux et que vous estiez trop civil pour me refuser les choses qui manquoient à mon ouvrage. Enfin elle se remit à vous de ce soin. Si vous satisfaites à son attente, je mettray cette grâce au nombre des obligations que je vous ay et qui m'engagent à estre, monsieur, vostre très humble servante. COLIGNY. » L'élégie dont cette lettre fait mention se trouve dans le même *mss*, p. 375, puisdans *Recueil Sercy*, 1653, 2e part., p. 374. V. aussi même *mss*, p. 593, *Un Caprice amoureux*, relatif à une autre élégie de Mme de la Suze, dont le texte est perdu.

et blonde, se complait au verbiage du marquis de Dangeau tandis que le sieur de Donneville rêvasse en compagnie de la marquise d'Esche. Mme Deshoulières murmure une bergerie au quatuor rieur que composent les demoiselles Dupré, Le Vieux, de la Vigne et la comtesse de Rieux. Mmes du Plessis-Bellière et du Plessis-Guenégaud admirent les yeux de pervenche et le teint de muguet qu'Eléonore de Rohan, abbesse de Malnoue, cache sous ses coiffes. Le chevalier de Méré s'efforce d'endoctriner Mlle Robineau et de la comprendre parmi les disciples qu'il éduque en l'art d'aimer. Moreau, conseiller au grand conseil, et le chevalier de Rivière reprochent à Isarn sa légèreté de papillon (1).

Mme de la Suze enveloppe les groupes d'un regard. Elle songe aux grandes figures qui « disputèrent » en cette chambre modeste et que l'on n'y verra plus. Elle se rappelle cette *Journée des Madrigaux*, où toute la demeure battit d'une pulsation poétique. Elle se remémore les arrêts rendus par la ruelle métamorphosée en tribunal, écoutant les plaidoyers, délibérant, distribuant sa justice galante (2). Elle regrette que se soit éva-

(1) Tous ces personnages ont des noms précieux particuliers. Ils composent, avec bien d'autres, le milieu Scudéry.

(2) Mlle de Scudéry, *La Clélie*, t. IV, 1658, 3e part., pp. 1500 et s.

nouie l'ardeur qui fit éclore une myriade de sonnets sur la mort du perroquet de Mme du Plessis-Bellière (1). Il est vrai, les fauvettes, les roitelets, les tourterelles, les pigeons qui s'ébattent en les jardins de Mlle de Scudéry provoquent quelquefois la verve de ses hôtes (2). Ils fournissent une matière à des amusettes passagères. On dédaigne de leur consacrer un long loisir.

La jeune femme continuerait longtemps ce soliloque amer, mais le sieur du Raincy survient bruyamment et annonce une terrible nouvelle. On n'est trahi que par ses amis. Segrais vient de lancer, contre la *Carte de Tendre*, une raillerie soudaine. Tout essoufflé, le jeune homme lit la première strophe:

Estimez-vous cette carte nouvelle
Qui veut de *Tendre* enseigner le chemin?

(1) Jamais pareil déluge de versification ne salua si mince événement. Le *Recueil Sercy*, 1665, 3e part., pp. 374 à 410, donne une légère partie de ces sonnets en bouts-rimez composés par hommes et femmes, depuis le P. Le Moyne jusqu'à la présidente Tambonneau. Les animaux des précieuses stimulaient souvent la verve des poètes. V. Gueret, *Guerre des auteurs*, 1661, pp. 157 et s.; *Furetiriana*, p. 138. On épitaphiait chiens, chats, moutons, oiseaux, etc. Nous avons sous la main plus de soixante pièces de cette nature émanant des plus célèbres comme des plus obscurs auteurs.

(2) Les *Recueils la Suze* fourmillent de stances, madrigaux, dialogues de Pellisson, Mlle de Scudéry, la marquise d'Esche, l'abbé et le chevalier du Buisson, Montplaisir, le chevalier de Rivière, le marquis de Dangeau sur ces bienheureux oiseaux. Tout cela est faible et sans intérêt. V. aussi, dans *Le Cabinet des Muses*, 1658, pp. 12 et 16, deux poésies qui raillent ces puériles occupations. V. encore *Mss Conrart*, t. IX, in-fo, pp. 827 et s. (Ars., n. 54:8).

Pour adoucir une beauté cruelle
Je m'en servois encore ce matin.
Mais croyez-moy, ce n'est que bagatelle,
Le grand chemin et le plus seur de tous,
C'est par Bijoux ! (1)....

Une protestation indignée suit cette lecture. Mais Mlle de Scudéry l'apaise. Pourquoi se fâcher? La poésie de Segrais est charmante. Elle dénature seulement le sens attaché à la *Carte de Tendre*. Hélas! on n'a donné que trop de publicité à l'essai de géographie sentimentale que *La Clélie* porte humblement en son tome premier. Les facéties narquoises de l'abbé de Torche commencèrent à la discréditer (2). Puis ce fut l'extraordinaire campagne de l'abbé d'Aubignac qui, pour s'assurer la paternité de l'allégorie, remonta au déluge, invoqua l'Ecriture, les livres des Egyptiens, des Grecs, des Latins et des Syriaques. Il fallut combattre pied à pied et l'injure accompagna la contestation (3). Charles Sorel vint ensuite et ses lettres ironiques

(1) *Poésies diverses de Jean Regnault de Segrais*, 1659, p. 50 ; *Airs et Vaudevilles de Cour*, t. I, 1665, p. 91 ; *Recueil Sercy*, 1665, 3e part., p. 128.

(2) Abbé de Torche, *La Cassette des bijoux*, 1669, pp. 142 et s. V. aussi *Les Délices de la poésie galante*, 1663, p. 158.

(3) Abbé d'Aubignac, *Lettre d'Ariste à Cléonte contenant l'apologie de l'Histoire du temps ou la Défense du Royaume de Coquetterie*, 1659 ; Somaize, *Dict* , art. Prédictions, fait allusion à la querelle de priorité que l'abbé d'Aubignac soutint contre Mlle de Scudéry. Le *Royaume de Coquetterie* contient une carte, mais elle a une tout autre acception que la carte de Tendre.

accentuèrent le ridicule (1). A cette heure les gens vulgaires et les mauvais plaisants s'en mêlent. D'une pure bagatelle on fait un événement et la malice du monde se déchaîne (2). Elle s'étend à toute l'œuvre de la romancière. N'a-t-on pas suffisamment jasé du fait qu'un plumassier de la rue Saint-Honoré prit pour enseigne le *Grand Cyrus* et l'habilla à la mode du maréchal d'Hocquincourt (3)? Pourquoi ce déchaînement de chansons, de vaudevilles, d'épigrammes (4)? Pas plus que l'abbé d'Aubignac, Mlle de Scudéry n'innova cette topographie galante. Déjà M. de Maulevrier avait conçu la *Carte du Royaume des Prétieuses* (5).

Une ombre de mélancolie passe sur ses yeux profonds, puis elle reprend : Qu'a-t-elle voulu faire, en somme, traçant sur le papier la carte

(1) Ch. Sorel, *op. cit.*, pp. 264 et s., *Des trois villes de Tendre, souhaits et appréhensions de leur abord.*

(2) Mlle de Scudéry, *La Clélie*, t. I, 1654, 1re part., pp. 406 et s., formule ces plaintes. Sur la *Carte de Tendre*, V. encore *Mss Conrart*, t. V, in-fo, p. 275 ; *Recueil Sercy* (prose), t. II, 1662, pp. 259 et s. ; Louis Morery, *Les Doux plaisirs de la poésie*, 1666, p. 188 ; Lebret, *Lettres diverses*, s. d., p. 158. Sur les circonstances de l'élaboration de la carte, V. Tallemant, VII, 58; Furetière, *op. cit.*, pp. 43 et s.

(3) Tallemant, VII, 58.

(4) *Airs et vaudevilles de cour*, t. II, 1666, p. 12.

(5) *Recueil Sercy* (prose), t. I, 1660, pp. 322-323. Une note de ce recueil dit que cette carte est la première en date. Sorel, *Bibliothèque françoise*, 1667, p. 170, l'attribue au marquis de Maulevrier. V., dans le même sens, abbé de Pure, *op. cit.*, t. I, 1655, pp. 82 et s., *Description du pays d'amour.*

incriminée? Pas autre chose qu'un peu de métaphysique en action. Tendre représente le sentiment Amour. Trois voies différentes y mènent : *Inclination*, *Estime* ou *Reconnaissance*. De là trois villes de Tendre. Le sentiment commence à *Nouvelle Amitié*. S'il prend la route d'*Inclination*, il va directement, sans anicroche. Au contraire, s'il naît d'*Estime* ou de *Reconnaissance*, il suit des étapes longues, dangereuses et ardues. Le trajet accompli, le voyageur étant entré à Tendre, Mlle de Scudéry l'abandonne à ses destinées.

Elle reproche aux allégories qui suivirent la sienne d'être sorties du domaine métaphysique. Maintenant, on mélange le trouble de la chair à celui du sentiment. Au delà de Tendre, d'autres régions ont été explorées. Les incursions se poursuivent parmi des sites qu'elle ne soupçonna point ou ne voulut point soupçonner. Elles sont fatigantes et meurtrières, mais elles mènent à la profane cité de *Jouissance !...*

A *Jouissance* vont les séduisants pèlerins que Tristan Lhermite dirige à l'aide de sa *Carte du Royaume d'Amour* (1). A *Jouissance* ceux qu'ac-

(1) *Recueil Sercy* (prose), 1658, pp. 324 et s., *La Carte du royaume d'amour ou la description succincte de la contrée qu'il régit, de ses principales villes, bourgades et autres lieux et les chemins qu'il faut tenir pour y faire voyage.*

compagne Louis Morery (1). Par centaines, par milliers, ils émigrent vers les contrées hospitalières où sonne indéfiniment l'heure du berger. *Tendre* n'est plus qu'une ombre dans la brume où végètent quelques illusionnés. Sans cesse des états nouveaux se fondent où la vertu n'apparaît qu'en forme de mythe ridicule (2). Des guerres épouvantables désolent ces républiques, qui se disputent âprement la possession de Beauté (3). Et, dans les

(1) *Le Pays d'amour, nouvelle allégorique* par L. M., 1665, in-12.

(2) *Recueil Sercy* (prose), t. II, 1662, pp. 1 et s., *Le Voyageur fortuné dans les Indes du couchant ou l'amant heureux, contenant la découverte des terres inconnues qui sont au delà des trois villes de Tendre* (par Somaize). V. aussi t. IV, 1661, pp. 137 et s., *La grande description de l'Estat Incarnadin, nouvellement découvert par le lieutenant général du Royaume de la galanterie avec le portrait de la princesse du pays*. V. encore, *Voyage de la province d'Amour*, à la suite du *Grand Almanach d'amour*, 1657, pp. 30 et s. ; *Le Jardin d'amour, à Iris et plusieurs autres pièces gallantes*, 1668 ; Furetière, *La Nouvelle allégorique*, 1658 ; R. P. Le Moyne, *La Carte de Paris*, 1659 ; *Carte nouvelle de la cour*, 1663; *Les Poésies du P. Le Moyne*, 1650, p. 382, *l'Isle de Pureté*; p. 580, *l'Isle du plaisir* ; Guéret, *La Carte de la cour*, 1663 ; Ch. Sorel, *Relation de ce qui s'est passé dans la nouvelle découverte du royaume de Frisquemore*, 1662 ; *Œuvres diverses ou discours meslez*, 1663, *La Carte du mariage* ; De Busens, *Histoire du royaume des Amans avec les lois et les coustumes que les peuples y observent et leur origine du Païs des Amadis, ouvrage très nécessaire à ceux qui veulent y voyager*, 1666; Louis Fontaine, *Relation du pays de Jansenie*, 1674 ; *Œuvres d'Etienne Pavillon*, 1750, t. I, 13 et s., *Gazette galante*, etc.

(3) Ch. Sorel, *Relation extraordinaire venue tout fraichement du royaume de Cypre, contenant le véritable récit du siège de Beauté*, 1643 ; *Récit mémorable du siège de la ville de Pectus par le prince Rhuma*, 1643 ; *Nouveau recueil de plusieurs et diverses pièces galantes de ce temps*, 1665, t. II, p. 144, *Le Triomphe*

périodes pacifiques, des éducateurs y donnent leçon de sensualité (1). Le cortège de la volupté y participe aux divertissements (2). Dans chaque maison, à cette heure, *Jouissance*, la cité chimérique, a des autels, un culte, des prêtres, des thuriféraires. La chair triomphe de l'âme. *Tendre* a vécu. *Tendre* n'aura plus de sectateurs qu'en la maison désolée de la Vieille Rue du Temple (3).

d'Amour; Saint-Gilles, *La Muse mousquetaire,* 1709, pp. 50 et s., 75 et s., 91 et s., 118 et s., donne toute une correspondance militaire sur la guerre déclarée entre la Raison et l'Amour.

(1) *Les Poésies gaillardes, galantes et amoureuses de ce temps,* s. d., p. 19, *Satyre.*

(2) *Nouveau meslange de pièces curieuses tant en prose qu'en vers,* 1664, pp. 41 et s., *Vision de la volupté et de son équipage.*

(3) Les écrivains du XVIIe siècle éprouvent, en effet, l'impérieux besoin de traduire en strophes expressives leurs voluptés de la veille. *L'Art de la poésie par le sieur de la Croix,* 1694, pp. 276 et 286, fait des *Jouissances* ou *Débauches* un genre poétique. Nous pourrions citer une bibliographie interminable des *Jouissances* dont l'une : *L'Occasion perdue recouverte,* attribuée à Corneille par *Carpentariana,* 1724, p. 284, a été publiée dans une infinité de recueils et dans les *Poésies nouvelles et autres œuvres galantes du sieur de Cantenac,* 1665, s. p. Il convient de classer les *Jouissances* en trois genres particuliers : 1° *Jouissances imparfaites* ou *impuissantes ;* 2° *Jouissances proprement dites ;* 3° *Jouissances en songe.* Voici, pris dans les *Délices de la poésie galante,* 1663, p. 133, un exemple de *Jouissance proprement dite,* à peu près décente :

« Arreste-toy, que veux-tu faire,
Tirsis, as-tu l'esprit bien sain ?
Quoy, de ma bouche et de mon sein
Ne dois-tu pas te satisfaire ?

Gardes d'attirer ma colère !
Si tu ne quittes ce dessein...
Quoy donc je te conjure en vain ?
Crains-tu si peu de me déplaire ?

Ouf ! ah ! pour Dieu n'achève pas

Mme de la Suze a écouté silencieusement cette récrimination. Elle n'ose point y opposer une opinion contraire. Mais elle regarde la longue fille maigre et ne s'étonne pas que *Jouissance* l'ait à jamais rejetée de ses fêtes. Et tandis que la troupe congratule Sapho, « reine de Tendre, princesse d'Estime, dame de Reconnaissance, Inclination et terrains adjacents » (1), elle se dispose au départ. Il lui indiffère, ce soir, que telle nouvelle soit venue de *Sincérité* ou que tel étranger ait pénétré à *Complaisance*. Elle n'assistera pas à la rédaction de la *Gazette de Tendre* (2). Pellisson n'inscrira pas son nom à la *Chronique du Samedi* (3).

En route vers son logis, elle rêve à cet ineffable

Si tu ne veux que le trépas
Soudain, à tes yeux, ne m'enlève !

Ouf ! ah ! crois-tu que ces douleurs...
Haye ! haye ! ah ! bon Dieux, je me meurs !
Va, va, Tirsis, achève, achève !

(1) Titres que les « citoyens de Tendre » donnaient à Mlle de Scudéry. V. *Mss Conrart*, t. V, in-fo, p. 163.

(2) *Mss Conrart*, t. V, in-fo, pp. 147-158. Emile Colombey l'a publiée à la suite de la *Journée des Madrigaux*, 1856.

(3) Il est fâcheux, pour l'histoire du genre Scudéry, que cette *Chronique du samedi* n'ait pas été publiée. Feuillet de Conches en était possesseur. Montmerqué et Paulin Paris, *Hist. de Tallemant*, VII, 68, en annonçaient la prochaine publication. Sans doute quelque cause imprévue vint-elle en arrêter le cours. Nous avons vainement cherché en quelle bibliothèque publique ou privée était passé ce manuscrit dont Conrart nous a conservé un extrait. La nouvelle *La Mijoréade*, insérée dans *Mss Conrart*, t. X, in-4, pp. 617 et s. (Ars., no 4115) où l'on trouve une physionomie de l'hôtel de Rambouillet, pourrait, sans grands changements, s'appliquer aussi au milieu Scudéry.

Royaume d'Amour dont elle parcourut si vaillamment les provinces. Elle se souvient comment, après *Doux Regard*, elle arriva à *Inquiétude* et quelles douceurs l'attendaient à *Rêverie*. Elle se souvient combien elle souhaita *Visite* et *Soupirs*, petits villages paresseusement étagés sur le chemin et du séjour divin fait à *Soins sur Complaisance*. *Feu déclaré*, *Protestations*, *Confidences* passent, dans sa mémoire, comme des étapes brûlées. *Entreprendre* arrête un instant son attention. Puis c'est la ville impérissable, *Jouissance la Céleste*, *Jouissance* où l'on s'efforce de demeurer, conquis par la séduction du gîte et par la bonne grâce des habitants. Malheureusement, on n'a droit qu'à une résidence momentanée en l'Urbs merveilleuse. Bientôt des lois immuables vous en chassent. On gagne, par des sentiers couverts de roses, la morne bourgade *Satiété*. Et l'on n'a plus d'autre ressource, pour échapper à l'ennui qui vous oppresse, que s'évader vers *Inclination nouvelle* (1).

Comme Mme de la Suze rejoint sa chambre, elle trouve, posé sur une table, le cadeau que lui adressa l'abbé Paul Tallemant, ce beau *Voyage de l'Isle d'Amour*, où s'expriment en proses légères et en vers languissants les tourments de la chair et les aspirations de l'esprit frappés de l'indicible

(1) Tristan Lhermite, *Carte du royaume d'Amour* précitée.

trouble (1). Il enchanta une de ses heures solitaires. Il mérite qu'elle le recommande. Elle en fait un paquet que consolident des rubans. Puis, sur l'enveloppe, elle ajoute à la suscription ce quatrain malicieux :

Lisez, belle Philis, à loisir cet ouvrage.
Il parle d'un païs charmant, aimable et doux,
Il n'est pas malaisé d'en faire le voyage ;
Vous le pouvez, sans partir de chez vous (2).

(1) Abbé Paul Tallemant, *Le Voyage de l'Isle d'Amour*, 1663 ; *Le Second voyage de l'Isle d'Amour*, 1664 ; *Le Retour de l'Isle d'Amour*, 1666. Ces pièces coururent les ruelles bien avant d'être publiées. On trouve les deux premières dans *Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes tant en prose qu'en vers*, 1663, pp. 1 et s. ; 1667, t. I, pp. 1 et s.; *Recueil la Suze*, 1684-1691-1698, t. III, pp. 82 et s. ; 1725-1741-1748, t. III, pp. 89 et s. Elles eurent de nombreuses éditions et nous en avons même vu une du XVIIIe siècle, sous le titre : *Le Voyage de l'Isle d'Amour ou la clef des cœurs*, 1713.

(2) *Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes tant en prose qu'en vers*, 1663, p. 1. Ce quatrain sans signature accompagne toujours l'allégorie de l'abbé Tallemant. Le *Recueil des plus belles épigrammes des poètes françois*, 1698, t. I, p. 215, l'attribue à Mme de la Suze.

CHAPITRE V

Maintes fois induite à la mélancolie par ses liaisons nombreuses, Mme de la Suze en déchargea son âme dans l'Elégie. Bientôt les ruelles la considérèrent comme l'incarnation du genre. Elle en fut la muse tutélaire. La célébrité lui vint avec son complément d'hommages (1).

Sûre de cette célébrité, elle voulut graver son image dans sa plénitude de splendeur comme elle l'avait été dans sa fraîcheur juvénile. Déjà Mlle de Scudéry par *La Clélie* (2) et le sieur du Teil par ses poésies (3) s'étaient chargés d'apprendre aux

(1) *Rec. la Suze*, 1664, 2e part., p. 9; 1668, 1re part., p. 51 1674, II, 53: 1678-1695, 1re part., p. 51; Guéret, *La Promenade de Saint-Cloud*, édit. Monval, p. 94; Louis Aubery, *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande...*, 1688, p. 181; De Beauval, *Histoire des ouvrages des savans*, 1703, p. 277; *Œuvres de Nicolas Boileau-Despréaux*, 1717, t. IV, p. 115, *Lettre IV à M. Perrault;* Baillet, *Jugement des savans...*, 1722, t. V, p. 457; Abbé d'Artigny, *Relation de ce qui s'est passé dans une assemblée au bas du Parnasse...*, 1739, p. 42; Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV, appendice*, art. *La Suze;* Richelet, *Dict.*, art. *Elégie*.

(2) T. VIII, 1658, 4e part., liv. II, pp. 864-865.

(3) *Nouveau recueil de poésies du sieur du Teil*, 1659, p. 145,

siècles futurs sa haute naissance, sa taille majestueuse, sa carnation éclatante, la longueur de ses boucles cendrées, la marmoréenne amplitude de sa gorge et la perfection soupçonnée du reste. Elle convia les peintres au plaisir de la représenter. Elle avait jadis connu, en Angleterre, à la cour de Charles Ier, le portraitiste émailleur Jean Petitot. L'artiste, revenu en France après la décapitation de son royal protecteur, installa au Louvre des ateliers et les têtes les plus illustres, reproduites par son pinceau minutieux, cuisirent dans ses fours. Mme de la Suze souhaita grossir le groupe de ses amies, Christine de Suède, Mmes Scarron, de Sévigné, Deshoulières, dont Petitot éternisa les élégances. L'émail affina les traits grossis par le crayon réaliste de Du Monstier. Les blonds serpenteaux, entremêlés de perles, ruisselèrent sur le col orné de bijoux et les épaules gracieusement infléchies. Une gravité songeuse, empreinte sur le visage, décela le labeur de la pensée (1).

Portrait de Mme la comtesse de la Suze. V. aussi, p. 105, une *Epître à Mme la comtesse de la Suze,* où du Teil se plaint d'accomplir un long chemin et de n'être pas reçu par ses laquais. Il parle également des merveilles que sa belle bouche lui murmure parfois.

(1) *Musée du Louvre, Ecole française, Emaux,* salles du 1er étage, no 1486. L'émail représentant Mme de la Suze se trouve dans les vitrines de la collection Petitot. Il a été reproduit dans *Les Emaux de Petitot, du Musée impérial du Louvre,* 1862, t. I, s. p., qui contient également une notice sans intérêt sur la comtesse par Amédée Roux.

Boisrobert, ce pitre, Boisrobert, ce fou, Boisrobert, ce composé de tous les vices, de toutes les ·onies et de toutes les délicatesses, aussitôt qu'il it ce portrait, ne songea plus qu'à en exalter les ıerveilles. Pourtant il lui sembla bouffon qu'un etit émailleur osât imiter le travail inimitable du réateur (1). Depuis longtemps le poète et la comesse se renvoyaient des louanges hyperboliques. ·es arbres de la place Royale protégeaient leurs ıromenades. Une même insouciance des continences les animait. Ils se plaisaient d'esprit, leur hair manifestant des exigences contradictoires (2).

Mme de la Suze voyait aussi Boisrobert chez ·carron. Là se rendait également Pierre Mignard. ·e peintre admirable, que Louis XIV pensionnait t dont toute la cour sollicitait le génie, lui parut ·igne de fixer sur la toile sa sereine physionomie. ·a large composition contribuerait à solenniser ses ppartements de parade, tandis que la miniature le Petitot agrémenterait son intimité.

Sans doute, le tableau qui résulta de ses poses

(1) *Les Epistres et autres œuvres poétiques de M. de Bois-Robert Metel*, 1659, p. 301, *Sur le portrait de Mme la comtesse de la Suze ait par le sieur Petitot.* V. aussi *Rec. Sercy*, 1653 et 1662, 2e part., . 257.

(2) Boisrobert, *op. cit.*, p. 210, *A Mme la comtesse de la Suze. Il ıy demande s'il est bien vray qu'elle ait de l'estime pour ses Epis·es et qu'elle luy ait ordonné de luy en écrire une.*

patientes, sommeille en quelque obscur musée. On n'en a point suivi la trace. Les visiteurs considèrent probablement comme une figure allégorique la femme souriante qu'un char doré, couvert de fleurs, emporte vers le ciel (1). Dans tous les cas, cette peinture ne fut pas payée ou, du moins, payée avec difficulté (2).

Mais elle trouva en Gaspard de Fieubet, conseil-

(1) Titon du Tillet, *op. cit.*,, p. 324, annonce le premier que Mme de la Suze fut peinte par Mignard. Abbé de Montville, *La Vie de Pierre Mignard*, 1730, p. 87, spécifie que le portrait entra dans la collection de la comtesse de Feuquières, fille de Mignard. Puis nous ne savons ce qu'il devint dans la suite. Vertron, *La nouvelle Pandore*, 1698, t. I, p. 294, parle d'un portrait de Mme de la Suze « représentée dans un char qui l'enlève dans le ciel ». Nous supposons qu'il s'agit de celui de Mignard. Les dames du XVIIe siècle, Mme de Villarceaux, entre autres, raffolaient de ces postures allégoriques. Mme du Buisson, célèbre précieuse, se fit peindre en Muse, tenant une lyre devant une table de travail où s'étalait, parmi les livres, une lunette astronomique.

(2) *Archives nationales*, T 144 50-53. « *Copie du contrat de vente de Comporté et autres biens* » contient un *Estat particulier des debtes particulières de Mme la Comtesse d'Adinton* où nous relevons cet article : *Au sieur Mignard, peintre, 5 à 600 livres.* Un autre article de 994 livres, payé en partie par M. Forcadet, mentionne le nom de Le Paultre. S'agit il du fameux graveur et l'image de Mme de la Suze aurait-elle été gravée par lui ? Le P. Lelong, *op. cit.*, t. IV, cite d'autres portraits de Mme de la Suze. L'un signé Desrochers, que la *Bibl. nat.* possède, est fort mauvais. L'autre (dessin au cabinet de M. de Fontette) est celui de Du Monstier. L'édition du *Recueil la Suze* de 1678 contient aussi un portrait reproduit par *Parnasse des Dames*, 1773, t. V, p. 1, qui n'offre aucun caractère de ressemblance. En tête du *Parnasse françois* de Titon du Tillet, Mme de la Suze est représentée nue, travestie en Grâce avec Mlle de Scudéry et Mme Deshoulières. Le même volume contient (p. 324) une reproduction agrandie du portrait que Desrochers a fait de notre héroïne. V. aussi, *Manuel de Bibliographie et d'Iconographie*, 1841, p. 511.

ler d'Etat, un latiniste habile à en féliciter l'inspiratrice (1). Mme de la Suze nourrissait pour cet homme « d'esprit charmant » une amitié faite d'estime qu'elle refusait à sa femme, précieuse sans attrait moral et sans avantages physiques. Il habitait, près de l'Arsenal, un hôtel somptueux, ouvert à toutes les intelligences. On y cultivait la politesse aussi bien que la science. L'une rendait l'autre aimable (2).

Ainsi par la fréquentation des savants, Mme de la Suze pensait excuser son penchant à la frivolité. Ménage en était son ordinaire fournisseur. Certain jour, à l'une de ses mercuriales, il lui offrit Costar

(1) Fieubet écrivit pour ce portrait un quatrain latin que l'on trouve, traduit par M. de la Février, dans Vertron, *op. cit.*, t. I, p. 294. V. aussi *mss Clérambault* (*Bibl. nat.* Fonds français, n° 12740, p. 449); *Rec. Barbin*, 1692, t. IV, p. 102 ; *L'Art de la poésie françoise et latine par le sieur de la Croix*, 1694, p. 392 ; Titon du Tillet, *op. cit.*, p. 325 ; *Mélange critique de littérature recueilli des Conversations de feu M. Ancillon*, 1698, t. II, p. 475 ; *Mélanges de littérature par M. Le Clerc*, 1706, p. 452 ; Prosper Marchand, *Dict.*, art. Suze ; Lefort de la Morinière, *Bibl. poét.*, 1745, t. II, p. 105; *Etrennes de la noblesse...*, 1776, p. 74, etc.

(2) Mme de Fieubet est Bernise dans Somaize. Sur Gaspard de Fieubet, Théocrite dans *l'Amour eschapé*, III, 8. V. *mss Conrart*, t. V, in-f°, p. 247 ; *Les Lettres du Président Maynard*, 1653, p. 33 ; Titon du Tillet, *op.cit.*, p. 456; Moreri, *Dict.*; Goujet, *op. cit.* XVIII, pp. 374 et s.; *Recueil d'Oraisons funèbres du P. Anselme*, 1701, pp. 405 et s.; Saint-Simon, *op. cit.*, t. III, pp. 35, 36 ; Motteville, *op. cit.*, IV, 288, 293 ; Gourville, *Mém.*, Soc. hist. Fr , I, 179, 182, 184; Loret, *Muze* du 17 novembre 1657; *Lettres nouvelles de feu M. Boursault*, 1738, t. I, pp. 75, 353 ; Germain Brice, *Description de Paris*, 1717, II, 155. R. P. Lelong, *op. cit.*, t. IV, indique deux portraits de Gasp. de Fieubet. Pour ses poésies, V. Lachèvre, *op. cit.*, III, 332.

en divertissement. Le pédant arrivait du Mans, ayant, pour quelques semaines, délaissé le chapitre Saint-Julien, l'évêque Lavardin, Pauquet l'ivrogne et Girault le bon vivant, en compagnie desquels il arrondissait sa bedaine. Ce lourdaud, issu d'un chapelier parisien, s'essayait à la désinvolture et au ton coquets. Il ensevelit la comtesse sous le flot de ses mielleuses flatteries, lardées de latin. De telle sorte qu'elle le déclara « le plus galant des pédants et le plus pédant des galants (1) ».

Il excellait à perpétuer les relations que le hasard ou sa propre volonté lui permettait de contracter dans le monde. Revenu au Maine, il écrivit, ayant la manie d'écrire. Sa première lettre prétexte les rougeurs dont ses amabilités outrées empourprèrent les joues de Mme de la Suze. La jeune femme répond apparemment, car bientôt une nouvelle

(1) Tallemant, V, 162, *ad notam ; Menagiana*, II, 76, attribue le mot à Mme de Montausier. Sur Costar, V. Tallemant, passim, et surtout, V, 150 et suiv.; *Menagiana*, 1715, passim ; Loret, *Muse* du 22 mai 1660 ; Furetière, *Nouvelle allégorique*, 1658, pp. 39, 145 ; Voiture, *Lettres*, 1658, passim ; Marolles, *Mém.*, t. I, 1656, pp. 99, 178, et *Portraits en quatrains...*, 1677, p. 74 ; Guéret, *Guerre des auteurs*, 1661, p. 219 ; *Les Délices de la poésie gal.*, 1666, 2e part., p. 151 ; *Ægidii Menagii poemata*, 1668, pp. 16, 193 ; Pinchesne, *Poésies héroïques*, 1670, pp. 132, 156 ; *Poésies meslées*, 1672, p. 338 ; Segrais, *Œuvres*, 1715, II, 4 ; Lebret, *Lettres diverses* s. d., p. 40 ; Guy Patin, *op. cit.*, I, 238, 256 ; III, 95 ; Chapelain, *Lettres*, passim, et surtout dans Tallemant, IX, p. 1, Vie de Costar et Pauquet, par Girault.

missive accompagne l'une de ces dissertations indigestes dont il attend la gloire. La mort du petit duc de Châtillon, neveu de notre héroïne, fournit ensuite une matière à sa faconde épistolaire. Puis, sans motifs, pour le vain plaisir d'aligner les phrases raides où s'embarrassent, massifs et enchevêtrés, les vocables de la plus maladroite flagornerie, il poursuit jusqu'à la fatigue cette correspondance (1). Et cela ne suffit pas. Il circonvient même les amis de Mme de la Suze. Le marquis de Villaine, pense-t-il, ne manquera pas de lui montrer les lignes où il célèbre admirativement son talent (2).

Mieux encore, il s'autorise de cette sympathie de fraîche date pour implanter rue Vivienne le sieur Martin de Pinchesne, neveu de Voiture (3). Celui-ci, sans tarder, traduit sa satisfaction de la connaissance. Dès lors Costar s'époumonne d'enthousiasme et s'affirme l'amoureux transi de celle qui tient entre ses belles mains les destinées du Parnasse (4).

Avec Pinchesne, Mme de la Suze aborde un

(1) Costar, *Lettres*, t. I, 1658, pp. 481, 483 ; t. II, 1659, pp. 369, 408, 409, *A Mme la comtesse de la Suze.*

(2) *Ibid.*, t. I, p. 575, *A M. le marquis de Villaine.*

(3) *Ibid.*, t. I, p. 746, *A M. Martin de Pinchesne.* Cette lettre est typique comme style courtisanesque

(4) *Ibid.*, t. II, 1659, p. 390, *A M. de Pinchesne.*

monde nouveau dont elle approuve les coutumes sans les pratiquer. Ce contrôleur des cuisines royales vit dans une éternelle bombance. Il est, avec Saint-Amant, son ami, le prince des Biberons. Ses poésies chantent ses étonnantes galimafrées. A toute heure du jour ou de la nuit, on le rencontre « la gueule au vent, le verre en mains ». Il s'est « marié avec la bouteille ». D'autres contrôleurs forment avec lui une escouade affamée. Les cabarets retentissent de leurs vacarmes bachiques. Tout leur idéal consiste à se garnir la panse et à danser des dents. S'ils parlent ou s'ils écrivent, c'est de festins passés et à venir. S'ils rêvent, c'est de goinfrerie. Ils se lancent des cartels de débauche. Leurs invitations rimées épandent un fumet odorant. Leurs journées passent à « se pourlécher les badigoinces », à cuver, ou bien à inventer les épices qui fomentent la soif (1).

(1) Pinchesne, *Poésies héroïques*, 1670, et *Poésies meslées*, 1672, passim. Un sonnet de l'abbé Baralis (*Recueil Sercy*, 1661, 4e part., p 322) donne des renseignements sur ces agapes . Sur Pinchesne, Philinte dans Somaize, V. Costar, *op. cit.*, t. I et II, passim ; *Carpentariana*, 1724, pp. 436 et s.; Boileau, *Le Lutrin* et *Epit.* IV et X; Baillet, *op. cit.*, 1722. t. V, pp. 395 et s.; *Menagiana*, 1715, t. I, p. 310. Pour ses poésies, V. Lachèvre, *op. cit.*, t. II, pp. 417, 682; III, 482 ; IV, 168. V. également *Bibl. nat.*, fonds français, *mss* n° 15125, *Rondeaux pour l'agréable maison de Viry*. M. Lachèvre vient de publier, en un luxueux in-8, une partie de ce manuscrit sous le titre : *La Chronique des Chapons et des Gélinottes du Mans*, 1907. Cet ouvrage, d'où sont exclues les poésies relatives à Mlle Melson, intelligente et fine précieuse, renferme, par contre, une

Mais à tous ces marmitons de compagnie transitoire, Pinchesne préfère un cercle d'épicuriens qui ajoute au culte du ventre celui de la littérature et que Costar ravitaille de chapons. Car, cet honnête glouton régit, dans le Maine, une immense basse-cour. Il connaît, par expérience, la faveur de ces volatiles. Il sait que Paris en raffole et que nul cadeau ne compenserait le présent de leurs viandes fraîches et blanches. Ils lui gagnent assurément plus de protecteurs que ses missives. Et personne n'évaluera jamais quels sacrifices coûta à la gent gallinacée son besoin de sympathie.

Or voici : Pinchesne vient de recevoir une voiture des bêtes mancelles. Il a distribué aux quatre coins de la capitale celles ayant une destination particulière. Des invitations ont été lancées. Les convives sont réunis. La table, couverte d'une fine nappe de lin ouvré, se dresse dans la vaste salle à manger. Les faciès émerillonnés sourient aux plats du premier service : potage à la reine, vert de pistaches ; potage semé de crêtes de coqs et de béatilles où plongent gélinottes et jarrets de veaux qu'ombrage un forêt de cardes et d'asperges ; boudins blancs grillés ; éclanche à la marinade ; poularde en daube.

notice fort intéressante et complète sur Pinchesne et son académie bachique.

Au signal, c'est une affreuse ruée. Voici Chantelou et Chambray, Colletet et sa femme; Sorbière qui revient de Suède ; Alexandre d'Elbène, providence des caillettes du Marais ; Des Barreaux l'athée, Linières le fou, Payot de Morangle, La Mesnardière en forme d'outre, Ménage pareil à un fuseau, Pellisson horrible, Rosteau guilleret, l'abbé Tallemant folâtre, Charles Perrault solennel, du Moulin placide, Pinchesne enfin, boutonneux, couperosé, ventripotent, Silène veuf de ses bacchantes.

Les yeux étincellent, les lèvres sensuelles frémissent. Vingt bras à la fois se tendent. Les plats bougent, se promènent, se vident. En un clin d'œil l'engloutissement s'accomplit. Alors, les gosiers retrouvent la voix. Claudine Colletet, la première, entonne les brindes. Les tasses où bouillonnent les vins poivrés et gigembrés se lèvent, s'abaissent, se relèvent. Seul le second service ralentit la véhémence des santés, car les gélinottes, rôties maintenant, flanquées d'ortolans, cailles, grives, bécassines, appellent l'attention. Un agneau mollement endormi sur un lit de cresson leur succède, et les salades où l'olive parfumée et le persil de Macédoine unissent leurs respectives saveurs. On mâche avec recueillement. Le citron, le sel, le cardon d'Espagne activent les appétits chagrins qu'arrosent le Sain-Vrain et le Bourgogne. Et quand apparais-

sent, lardés, historiés, caparaçonnés, fleurant l'encens d'Arabie, les illustres chapons du Maine, debout, trépidants, illuminés, les mangeurs saluent d'un hourra unanime Costar, providence abdominale!...

Il semble qu'on avalerait jusqu'à la consommation des siècles. Un bien-être inusité pénètre les âmes et les yeux larmoient en même temps que les lèvres s'épanouissent. Un peu de paradis flotte dans la salle où l'on dépêche les salades d'orange. Et tandis que les desserts succulents s'amoncellent, un serviteur apporte le verre de M. de Chantelou, cristal de roche illustré d'une bacchanale, verre monumental où devront, à tour de rôle, sous peine de chie-en-lit, s'enfoncer les museaux violâtres des assistants (1).

Ces goinfres n'oseraient point convier Mme de la Suze à leurs ripailles. Son rang lui défend de descendre jusqu'au cabaret. Faut-il cependant attribuer à leur influence le couplet bachique par le-

(1) Les personnages conviés à ce festin ont tous été les sujets de travaux particuliers. V. par exemple, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1904, t. XI, pp. 366 et s. ; 1905, t. XII, p. 529, et s. ; 1906, t. XIII, pp. 605 et s., un remarquable travail de M. Paul Bonnefon sur *Charles Perrault, sa vie et ses ouvrages*. V. aussi, *mss* : 5125, précité ; Lachèvre, *op. cit.*, passim ; Paul d'Estrée, *Une académie bachique au XVII*e *siècle*, in *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1895, t. II, pp. 491 et s. Les dîners avaient lieu chez Colletet, Chantelou, Scarron, la Mesnardière, du Housset, Linières ou bien chez Guilles le traiteur.

quel elle célèbre les vertus du liquoreux muscat (1)? Plusieurs d'entre eux vivent dans sa familiarité. Rue du Mûrier, faubourg Saint-Marcel, Guillaume Colletet l'attire en sa maison tranquille, qui abrita les amours de Ronsard et que gardent deux lions de pierre (2). Le chopineur repose sur les seins fleuris de la blonde Claudine Le Hain, sa femme, sa fatigue d'avoir trop aimé les servantes. La péronnelle s'entoure de quelques sectateurs experts à rimailler leur désir. Le lunatique la Fontaine arde de posséder cette épouse extraite de l'office. Le duc de Saint-Aignan paie quelques sourires de quelques écus. Gilles Boileau piaffe en attendant son tour de jouissance. Pinchesne aide à vider les pots (3).

Pour notre comtesse, elle se contente de répondre aux épigrammes affectueuses de Claudine (4). Elle se méfie. Elle ne veut pas trop livrer d'elle-même en cette demeure où règne une inconsciente

(1) *Recueil de tous les plus beaux airs bachiques*, 1671, p. 266.

(2) Colletet, *Autres Œuvres*, 1642, p. 34.

(3) Colletet est Cléophus dans Somaize. Claudine est Cléophe dans Somaize ; Claudine dans J. de la Forge. Ces personnages sont trop connus pour que nous donnions une bibliographie. Pour les sectateurs de Claudine, V. *mss* 15125, précité ; Lachèvre, *op. cit.*, passim.

(4) *Les Muses illustres*, 1658, p. 307, *A Mme la comtesse de la Suze* (par Claudine) ; p. 308, *Response de Mme la comtesse de la Suze*. V. aussi, Abbé de Lédignan, *La Muse héroïque...*, 1659, p. 43.

crapule. Elle se félicite cependant d'y retrouver Pinchesne qui la divertit. Le gros garçon avance dans ses bonnes grâces. Costar lui facilite les entrevues fréquentes en le chargeant de porter ses épistoles à la comtesse. En outre, il renchérit d'amabilités. Un jour le chanoine du Mans expédie un tel convoi de chapons qu'il médite longtemps avant d'en décider l'emploi. Il pourrait, à la vérité, organiser plusieurs agapes. Peut-être appréhende-t-il des indigestions. C'est pourquoi il se détermine à répartir le convoi parmi ses accointances. Conrart accepte en souriant la largesse. Puis les oiseaux, chargés d'un billet, se dirigent vers la rue Vivienne :

Si ces oiseaux ne venoient point d'une des volières des muses et n'estoient point des pensionnaires de M. Costar, je serois honteux de m'estre avisé de vous faire un présent de viande, à vous, Madame, qui estes tout esprit, qui n'avez un corps que comme les Anges en ont un et qui apparamment et suivant le conseil du médecin que vous consultez qui est luy mesme *tout Esprit* (1) jusques à son nom, ne vous devez nourrir que de Phœnisseaux ou bien d'oyseaux de Paradis. Ceux-cy, Madame, s'ils ne sont aussy rares et aussi légers, sont pour le moins aussy tendres et aussy délicats. Ils ne

(1) Ce passage nous montre que Mme de la Suze avait pour médecin André Esprit, frère de l'académicien, médecin de la Cour, que Tallemant cite et que Gui Patin dit être un des personnages (Bahis) de la comédie *L'Amour médecin*, de Molière. V. Gui Patin, *op. cit.*, t. II, p. 273 ; III, 88-86, 156, 284, 296, 557.

sont point de Paradis, mais ils sont du Mans, qui est quelque chose d'approchant. Et, ayant passé par les mains et par la maison de M. Costar, cela suffit pour faire entendre que ce sont de véritables Poulettes du Parnasse, que les Muses ont couvées pour le moins des yeux et qui sont dignes de la nourriture des plus spirituelles personnes du monde.

Il n'y avoit peut-estre que vous, Madame, de toutes celles de cette qualité qui n'aviez point gousté de ces friandes et délicieuses Pucelles du Mans, tant M. Costar qui en est le distributeur en a fait de profusion dans Paris à tous les Beaux Esprits du siècle et à moy comme à un friand Amy. C'est ce qui m'a donné occasion de me ressouvenir de vous, Madame, et de trouver qu'il estoit juste que vous en eussiez vostre part comme les autres, estant certain que si vous aimez les ortolans vous n'aymerez pas moins ces pucelles engraissées qui en ont en gros toute la délicatesse et toute la saveur. C'est, comme cet amy m'apprend, que M. Rose, secrétaire de Son Éminence, les appelle, c'est-à-dire de *gros ortolans*. Quand vous en aurez fait l'essay vous leur donnerez un nom encore plus honorable pour elles et m'instruirez, vous qui estes accoutumée à vous voir servir de ces viandes exquises, comme vous les aymerez mieux sur vostre table en gros ou en petit volume. Pour cet effect, je vous supplie d'agréer cet eschantillon du présent de M. Costar et quant mes très humbles respects et services.

DE PINCHESNE (1).

Mme de la Suze avoue dans la suite que les cha-

(1) *Mss* 15125, p. 43, Lettre V ; Lachèvre, *op. cit.*, p. 93.

pons de Costar valent en saveur ses écrits, ce dont le chanoine se rengorge (1). Cependant, Pinchesne profite des circonstances et fait sa cour. Un sonnet et un madrigal lui semblent nécessités par la bienveillance qu'on lui marque (2). En outre, pour contenter la dame, il s'engage à combattre le chevalier de Linières, pourtant son ami, dans la guerre qu'il soutient contre les pédants. Linières est cet écervelé pour lequel Cyrano pourfendit cent braves apostés aux fossés du faubourg Saint-Germain. Les ruelles admirent et craignent sa satire affilée et les cabarets applaudissant son éternelle soif. L'agrément de sa personne égale la finesse de son esprit. Il rime des chansons folâtres et surtout des épigrammes. Les dévots vouent à l'enfer son athéisme (3). Mme de la Suze aimerait son entrain

(1) *Mss* 15125, p. 40, lettre IV ; 46, lettre VI ; 82, lettre XIII ; Lachèvre, *op. cit.*, passim.

(2) Pinchesne, *Addition de quelques pièces nouvelles faites depuis l'impression des premières*, s. d., p. 18, *Sonnet à Mme la comtesse de la Suze ;* p. 33. *A Mme la comtesse de la Suze.* Ces pièces durent être faites à l'apparition des volumes de Pinchesne et envoyées avec eux. Il s'y excuse, en effet, d'avoir oublié de célébrer dans ses œuvres la beauté et le talent de la comtesse. La chronique des gelinottes et des chapons date de 1656 à 1658.

(3) Lignières est Léonce dans Somaize; Prothesilas dans *l'Amour eschapé,* III, 352; Ch. Sorel, *Œuvres div. ou disc. meslez,* 1663, pp. 388 et s. ; 346, fait son portrait sous le nom d'Eraste. V. aussi *Rec. de port.* précité, 1659, 1re part., pp. 327, 392 ; 2e part., p. 502 ; son portrait par lui-même, par Mmes de Montbel et Deshoulières ; *mss* 15125, son portrait par Pinchesne. Il est un des sectateurs de Claudine Colletet. V. encore Tallemant, III, 277, 284, 295, 299 ;

s'il ne se mélangeait de sarcasmes. Conscient qu'il n'aurait qu'un coin de caractère à céler pour se l'attacher tout entière, il lui écrit :

> ... Avec tous ces attraits si l'on n'ose vous dire :
> Je meurs d'amour pour vous, je languis, je soupire,
> Adorable comtesse, on n'en pense pas moins (1).

La jeune femme abdique déjà toute cruauté, mais voici que reparaît, sous le galant, le féroce satirique. Il a résolu de faire une Saint-Barthélemy de pédants. En quelques jours ses vers railleurs assomment les Conrart, les Chapelain, les Gombauld, toute la coterie grammairienne, et la livrent à la risée publique. Puis joyeux de cet exploit, il quémande une approbation :

Je vous envoie ces épigrammes qui sont cause que les Conrart et les Chapelain me craignent plus qu'ils ne m'aiment. Le siècle m'est obligé d'avoir généreusement publié leurs défauts et d'avoir dessillé les yeux de ceux qui les tenoient pour des oracles. Ce n'est pas qu'on ne

V, 235, 249 ; Costar, *op. cit.*, t. I, 1658, p. 876 ; Somaize, *La Pompe funèbre de M. Scarron*, 1660, p. 50 ; Pinchesne, *Addition...* s. d., p. 40 ; Boileau, *Ep.* VII ; Marolles, *Portraits en quatrains*, p. 68 ; *Menagiana*, 1715, I, 10, 241 ; II, 73, 299 ; III, 157-158, 174, 299 ; IV, 222, 285 ; *Carpentariana*, 1724, pp. 6, 194, 357 et s., 394, 447 ; *Poésies de Lainez*, 1753, pp. 11, 36 ; Goujet, *op. cit.*, t. XVII, p. 239 ; t. XVIII, p. 398. Dans son portrait par lui-même, Linières dit :

> Si j'ai choqué quelqu'un c'est sans malignité
> Et je ne suis, dit-on, méchant que par bonté ;
> C'est ce qu'a dit de moy Madame de la Suze.

(1) *Rec. Sercy*, 1660 et 1666, 5e part., p. 30, *Pour Mme la comtesse de la Suze, sonnet.*

vist leurs imperfections ; mais on n'osoit pas les découvrir et parler contre ces tyrans. Je n'ay jamais mieux fait que de m'ériger en satyrique, et je suis ravy d'avoir abattu leur fierté insupportable. Il falloit que quelqu'un reprimât l'insolence et la vanité de leur cabale. Le ciel m'a suscité pour estre son fléau et pour la pousser à bout. Qu'on ne s'imagine pas que je sois l'ennemy du genre humain. J'estime tout ce qui est estimable et je me puis vanter de n'avoir pas le goust mauvais depuis 3 ou 4 ans. Avec vos chansons j'admire vos divines Elégies et vostre mérite m'obligera toujours d'estre, Madame, vostre très humble et très obéissant serviteur.

DE LIGNIÈRES (1).

Mme de la Suze, abasourdie de l'audace, répond aussitôt :

Puisque, Dieu mercy, je ne suis pas du temps passé et que le siècle vous est si obligé d'avoir dessillé les yeux de ceux qui tenoyent pour des oracles ces tyrans dont vous avez abattu la fierté, il est juste que je prenne part à cette obligation. Et pour vous faire voir de quelle sorte elle me regarde, je vous avoue ingenuement que jusques icy j'ai suivi l'opinion de ces pauvres abusez qu'on prendroit pour des gens assez judicieux à moins de s'y connoistre comme vous et que j'ai tousjours cru avec eux que les oracles de M. Chapelain estoyent infaillibles ; que M. Conrart savoit beaucoup plus qu'on ne sauroit apprendre ; que les sonnets de M. de Gombaud estoyent incomparables et que l'admirable Sapho n'avoit pas tort d'esti-

(1) *Mss Conrart*, t. XI, in-fo, p. 281. (Bibl. Ars., n. 5420). Cette lettre, datée d'avril 1656, est, dans sa presque totalité, inédite.

mer M. de Pelisson. Pour moy j'ay trouvé tant d'esprit en tous ses discours et je m'y suis tellement attaché quand je l'ay entendu parler que je n'ay jamais eu le loisir d'observer son visage, et je ne pensois pas que les hommes se deussent piquer de beauté. Je vous diray encore, avec ma sincérité ordinaire, que je me tenois fort assurée que M. Menage. que vous blamez d'écrire trois ou quatre langues qu'il n'entend pas, en savoit pour le moins une aussi bien qu'on la peut savoir. J'ay mesme creu sur ce que plusieurs personnes m'en ont dit qu'il n'ignoroit pas les autres. Et je n'ay point douté que les écrits de M. Costar n'eussent, de mesme que ses discours, toute la pureté, la douceur et la force nécessaires pour autoriser agréablement les choses. Voilà l'erreur dans laquelle j'ay vescu avec beaucoup de gens plus habiles que moy qui, comme vous dites, n'osoyent témoigner le contraire, s'il est vray qu'ils le pensassent. Mais aujourd'huy que le ciel vous a suscité pour estre le fléau de ces messieurs qui vous craignent plus qu'ils ne vous ayment et que vous avez généreusement commencé à publier leurs défauts, je ne doute pas que vos lumières n'éclairent les esprits et ne détrompent beaucoup de personnes. Puis donc que la commission que vous avez reçeue du ciel pour leur faire la guerre vous oblige de les pousser à bout, je vous supplie de satisfaire la curiosité que j'ai de savoir combien ils ont encore de temps à vivre et d'avoir la bonté de ne les pas faire languir. Au reste je vous déclare que si j'avois un peu meilleure opinion de mon esprit, je me plaindrois de ce qu'après m'avoir tant asseurée que vous estiez de mes amis, comme vous faites profession d'estre des leurs, vous avez escrit contre eux et n'avez pas escrit contre moy. Mais ce seroit trop pour

mon mérite et je dois me contenter de vos louanges pour lesquelles je vous rends tous les remerciements que je suis obligée de vous rendre et vous supplie de me croire votre très humble servante.

HENRIETTE DE COLIGNY (1).

Après cette lettre ironique, Linières n'a plus que l'alternative de la brouille ou de l'amende honorable. Il réfrène son indépendance ordinaire. Il adresse, plein de remords, à la comtesse une *Pénitence* en vers un peu frondeuse encore, mais d'une humilité suffisante. Bouillante de colère, la jeune femme refuse son pardon immédiat. Elle charge Pinchesne, qu'un hasard amène ce jour-là chez elle, d'en faire seulement prévoir la possibilité. Le bonhomme édulcore de gentillesses personnelles l'épître commandée et la querelle s'éteint graduellement (2).

(1) *Mss Conrart*, t. XI, in-f°, p. 281 ; *Rec. mss Le Camus*, t. V, p. 565 (Bibl. Ars., n. 675). Cette lettre, datée de 1656, est également inédite. Bourgoin, *Valentin Conrart*, en a seulement donné le résumé rapide.

(2) *Recueil Conrart*, p. 113 (Bibl. Ars., n. 3135) ; *mss* n. 15125, pp. 44 et s. ; *Les Muses illustres*, 1658, p. 318, donnent les vers de Linières sous le titre, *Galanterie burlesque*, sans la dédicace et la réponse. V. aussi Tallemant, VI, 323-324 ; Bourgoin, *op. cit.*, pp. 347-348. Chapelain, *Lettre à Eraste* (*Linières*) *pour respondre à son libelle contre la Pucelle*, 1656, fait allusion aux démêlés de Mme de la Suze avec Linières : « Ce que je trouve de plus rare en vostre aventure, c'est que vous ayez creu un moment que M. L. C. D. L. S. approuveroit vostre procédé et que vous ayez esté assez capable d'implorer sa protection en une chose injuste. Cette charmante personne vous y a fait une response si galante et si judicieuse que tous ceux dont elle parle ont sujet de s'en louer excepté

D'ailleurs Mme de la Suze s'en désintéresse bientôt, accaparée par d'autres occupations. La princesse de Montpensier, enfermée en son château de Saint-Fargeau, la supplie d'écrire quelques portraits pour le recueil qu'elle médite d'imprimer. La mode en sévit impérieusement. Nulle précieuse n'a le droit de s'y soustraire. Partout, à la cour et dans les ruelles, se manifeste un effroyable engouement. Portraits héroïques, galants, satiriques, burlesques, comiques sortent de toutes les plumes. La flagornerie ou l'impertinence y éclatent sans entraves. Si, parfois, des personnages caricaturés se fâchent et distribuent des bastonnades, la plupart jouissent de se voir travestis en demi-dieux. D'aucuns se réservent le soin de tracer leur propre image. Ils s'idéalisent sans vergogne ou bien, cyniquement dévêtus, appellent une clientèle devant leur étalage de chair (1).

vous. Vous ne l'avez pas comprise, puisqu'il n'y a rien de si clair et que tout ce qui est beau et raisonnable vous passe. Vous n'avez pas pris garde qu'elle vous y fait une sévère leçon et qu'elle vous y raille d'une terrible force. Un homme d'esprit en mourroit, mais par bonheur vous ne l'este pas. Vous pouvez bien en remercier Dieu, car sans cela encore vous n'eussiez pas eu part à l'extresme plaisir que tout le monde a pris à la lire. Vous n'en eussiez pas dispersé des copies par tout Paris ; vous n'en eussiez pas fait un si grand trophée... »

(1) Mlle de Scudéry, avec le *Grand Cyrus*, et *La Clélie*, lança la mode ; Mlle de Montpensier la continua. Sur son recueil, V. *La Clélie*, t. IX, 1660, 5e part., liv. I, pp. 283 et s. ; Ch. Sorel, *La Description de l'Isle de portraiture et de la Ville des portraits*, 1659, pas-

Mme de la Suze peignit en traits agréables Isabelle-Angélique de Montmorency, duchesse de Châtillon, sa belle-sœur, et Mlle de Montpensier elle-même (1). Mais elle effectua ce labeur d'une façon

sim fait l'historique de cette mode et en donne toutes les physionomies. Il parle, p. 78, de Mlle de Scudéry ; p. 123, de Mlle de Montpensier. V. surtout pp. 90, et s., (*L'Art de la poésie,* par le sieur de la Croix, 1694, pp. 250 et s. fait du portrait un genre littéraire. V. aussi *Mss Conrart,* t. V, in-f°, pp. 76, 78, *Lettre au plus grand peintre du monde; Response d'un apprenti peintre* ; Abbé d'Aubignac, *Les Portraits égarés,* 1650. Les papiers de Conrart et les recueils collectifs surabondent de portraits. Nous avons relevé dans les recueils particuliers quelques pièces relatives à cette folie du moment : *Les Poésies du P. Le Moyne,* 1650, p. 533 ; *Les Œuvres diverses de M. Gilbert,* 1661, p. 85 ; Ch. Sorel, *Œuvres diverses...,* 1663, p. 328 ; Cotin, *Œuvres gal.,* 1665, I, 69 ; II, 441, 448, 455, 477, 526, 579 ; *Nouvelles poésies de Mlle Certain,* 1665, p. 44 ; Louis Morery, *Les doux Plaisirs de la poésie,* 1666, pp. 50, 53, 60, 63, 67, 75 ; Anonyme, *L'Histoire des pensées, meslée de petits jeux,* 1671, p. 158 ; *Lettres d'Emilie,* 1675, passim ; Le Pays, *Amitiés, Amours et Amourettes,* 1685, p. 279, et s.; *Nouvelles œuvres,* 1715, t. II, pp. 67, 69 ; *Diverses petites poésies du chevalier d'Aceilly,* 1667, pp. 50, 51, 61, 66, 84, 178, 187, 190 ; Pikkert, *Le Nouveau secrétaire contenant diverses lettres choisies et familières...,* 1668, pp. 21, 37, 55; Abbé de Torche, *La Cassette des bijoux,* 1669, pp. 52, 99 ; *La Toilette gal. de l'Am.,* 1670, pp. 35-36 ; Fr. Colletet, *La Muse Coquette,* 1665, 2e part., p. 7, etc., etc.

(1) *Divers portraits,* 1659, pp. 187, 217. Sur ces *Divers portraits,* V. Segrais, *Œuvres,* 1755, t. II, p. 115 ; Montpensier, *op. cit.,* t. III, p. 181. Après *Divers portraits,* parurent successivement deux *Recueils de portraits et éloges en vers et en prose...,* 1659, republiés en 1663, sous le titre *La Galerie des peintures...* et en 1668, sous un nouveau titre. M. Lachèvre, *Bibliographie des recueils collectifs de poésie* précitée, en examine lumineusement le contenu. V. encore *Les Portraits des plus belles dames de la ville de Montpellier,* par de Rosset, 1660 ; *Les Portraicts de la Cour...,* Cologne, 1667, et 2e édit., 1668 ; *Portraits sérieux, galands et critiques,* par le sieur de Brillon, 1696 ; *La Galerie des portraits*

distraite, le cœur endolori par le dédain d'un beau danseur de menuets, le marquis de Flamarens. Tant d'élégies où se disséminait son chagrin n'amollissaient pas l'étourdi (1). Elle s'en vengeait, il est vrai, sur le sieur Boucher, son alcoviste, homme bizarre qui devait, plus tard, contribuer à sa renommée en lui dédiant *La Pompe funèbre de M. Scarron* (2).

Des inquiétudes matérielles aggravaient la nervosité d'amour. Des bribes à peine lui restaient de sa fortune gaspillée. Pour arrêter les réclamations criardes d'un fournisseur, Laurent Bosc, elle aliène en partie les rentes que lui sert, sur l'héritage paternel, la généralité de Montpellier (3).

de Mlle de Montpensier, 1860, par E. de Barthélemy, qui est une synthèse de quelques-uns des recueils précédents.

(1) *Mémoires du chevalier de Grammont*, édit. de Lescure, 1876, p. 202. « Le marquis de Flamarens, triste objet des tristes élégies de la comtesse de la Suze. » Ce marquis de Flamarens est le fils du brillant Antoine Agesilan de Grossolles, marquis de Flamarens, tué pendant la Fronde, et dont les mémoires rapportent les actes. V. Tamisey de Larroque, *La Marquise de Flamarens*, in *Revue de Gascogne*, 1883, t. XXIV, pp. 245 et s. Nous ne pouvons préciser quelles élégies Mme de la Suze écrivit en son honneur.

(2) Paris, Sercy, 1660, in-12, dédiée *à Mme la comtesse d'Adinton*, et qu'il ne faut pas confondre avec la spirituelle *Pompe funèbre*, de Somaize. Mme de la Suze, avant le divorce que nous allons relater, devait avoir repris le nom de son premier mari. Boucher, Budinus dans Somaize, qui nous signale sa présence auprès de notre comtesse, écrivit le *Roman des Oiseaux*, 1662. Il mit en scène, en 1663, *Champagne le coiffeur*, et publia, en 1684, *Les Maximes de la Rochefoucauld mises en vers*. Sur ses poésies, V. Lachèvre, *op. cit.*, II, 164 ; III, 224.

(3) *Minutes de Me Vallée*, notaire à Paris, *Acte du 10 mai 1660*.

Et c'est ce moment de mortelle angoisse que le comte de la Suze choisit pour revenir d'Allemagne. Sans doute, après un si long exil, a-t-il obtenu sa grâce. La jeune femme, déshabituée d'envisager son mufle vineux, éprouve, à le revoir, une violente répulsion. Il ne songe plus d'ailleurs à lui imposer la tendresse d'autrefois. Un instant, il courtise la marquise de Belleval (1). Puis il tombe entre les mains d'un astucieux cagot, Isaac de la Peyrère, qui, ayant lui-même à racheter quelques hérésies et pas mal d'athéisme, le veut, par la force de son argumentation, gagner au catholicisme (2).

Probablement les questions d'argent réveillent-elles entre les deux époux des haines apaisées. Tandis que Gaspard de Champagne élit domicile faubourg Saint-Jacques, rue d'Enfer, la comtesse revient au Marais, rue des Trois-Pavillons. La Seine

passé par devant Me Demas, notaire. Mme de la Suze agit en son nom et comme procuratrice de sa sœur Anne de Coligny, également endettée. Nous donnons à l'appendice cet acte inédit.

(1) Somaize, art. Bradamise. Le comte de la Suze porte le nom précieux de Sestianès.

(2) *Recueil de lettres écrites à M. le comte de la Suze pour l'obliger par raison à se faire catholique*, 1661-1662. Ce sont des polemiques fastidieuses où la théologie entre pour une grande part. La Peyrère, auteur du livre *Præadamitæ*, eut une existence fort tourmentée. V. Tallemant, VII, 125 ; Richard Simon, *Lettres choisies*, 1730, t. II, pp. 1 à 13, 13 à 18, 19 à 26 et 26 et s. ; Gui-Patin, *op. cit.*, t. I, pp. 297, 352 ; t. II, 175, 252, 263 ; III, 83 ; *Sorberiana*, 1691, p. 190 ; Marolles, *Portraits en quatrains...*, p. 44. Le comte de la Suze se convertit au catholicisme en 1669. V. Robinet, *Lettre du 19 janvier 1669*.

sépare les ennemis irréconciliables. Cela ne leur paraît pas suffisant.

Mme de la Suze veut la rupture complète et définitive. Brusquement, elle s'enquiert d'un procureur et introduit devant le Châtelet une instance en divorce. Les motifs ne manquent point. Elle choisit celui que les juges admettent d'ordinaire comme irréfragable : l'oppression. Sa requête porte que son mariage s'effectua contre sa libre volonté. Elle accumule les preuves. Gaspard de Champagne oppose de maigres objections. Le Châtelet prononce le divorce.

Mais le mari mécontent ne s'en tient pas à cette solution. Il évoque la cause devant le Parlement et à cette chambre de l'édit où la justice prend pour base la religion plus souvent que le droit. Durant de longs mois, procureurs et avocats s'évertuent à démontrer le bien fondé de leurs demandes. A la fin, pour sauvegarder d'un scandale le parti huguenot, les enrobés de rouge infirment la sentence du Châtelet. Mme de la Suze retombe en sujétion (1).

Elle sait cependant que l'on annihile aisément leurs décisions à l'aide de juridictions spéciales. Il

(1) *Mss Conrart*, t. XIII, in-fo, pp. 575 et s., *Acte notarié du 27 août 1661*, passé par devant Bouret et Ricordeau, notaires au Chatelet de Paris. Nous publions à l'appendice cette pièce inédite.

faut, il est vrai, pour atteindre à ce but, abolir toute pudeur, livrer son intimité à la curiosité malsaine de témoins ironiques. Mais qu'importe l'acte si l'on bénéficie du résultat ?

Elle réfléchit quelque temps; puis elle se décide. Qu'à jamais soit rejeté de sa vie l'être maudit auquel la sacrifia sa famille. Puisque les juges calvinistes repoussèrent sa plainte justifiée, elle s'adresse aux juges catholiques. Un procureur porte à l'officialité de Paris sa demande en nullité de mariage. Elle invoque l'impuissance de Gaspard de Champagne comme grief nouveau.

Depuis longtemps, l'officialité s'est adjugé le règlement de ces sortes de causes, au grand scandale du Parlement. Elle siège en permanence à l'église Saint-Germain-des-Prés et le chanoine Claude Martin, docteur ès-droit, prononce des sentences irrévocables aux lieu et place de Mgr Henri de Bourbon, duc de Verneuil, abbé de ladite église.

Conformément à la procédure ordinaire, des assignations sont lancées. Gaspard de Champagne comparaît. Il nie naturellement avoir jamais forfait à son devoir d'époux. Confronté avec la comtesse, il tente de la convaincre de mensonge. Son éloquence demeure vaine. Dès lors, il sollicite le Congrès qui lui permettra d'affirmer la toute-puis-

sance de sa virilité. Auparavant que de l'ordonner, l'official s'informe auprès de Mme de la Suze si elle persiste dans sa volonté. Sur son affirmation, il commet Allain Lamy, docteur en la Faculté de médecine, et Jacques Lamy, chirurgien de longue robe, à visiter les parties génitales du défendeur. Les hippocrates rapportent bientôt le résultat de leurs investigations.

Il ne reste plus qu'à subir l'épreuve concluante. Gaspard de Champagne et son épouse conviennent d'un lieu où s'uniront, pour parfaire l'acte d'amour, leurs ressentiments accumulés. D'ordinaire, les maisons de bains servent à ces ébats génito-judiciaires. Sans doute, nos plaideurs s'accommodent-ils de la coutume. Au jour arrêté, pantois et déconfits, ils pénètrent dans la pièce où les ont précédés médecins et matrones chargés des vérifications et des secours. Durant de longues heures, ils s'exerceront aux gestes familiers qu'une appétence même légère accompagne de délices trop brèves.

Ah! comme M. l'avocat général de Lamoignon, avec raison, s'élève contre ces barbares pratiques! Les stigmatisant, c'est la morale qu'il sauve d'une faillite certaine. Eh! quoi, de par le monde existe-t-il un homme capable, le cœur ulcéré de rancune, de relever le défi que lui lance l'épouse abandonnée

et passive? Et aurait-il en soi la force de commander aux impulsions de son sang, où trouverait-il le courage de braver les regards de sensualité narquoise braqués sur ses tentatives?

Quatre heures ne suffisent point au comte de la Suze pour parachever l'œuvre de possession. Il sort de la chambre avec un visage de honte. Désormais la société l'assimilera à ces inutiles espèces qui croissent sans fructifier. Il sera l'ignominie de sa race.

Tout d'abord l'officialité, pour commencer la désapprobation, le démarie, invitant Mme de la Suze « à se pourvoir ailleurs en gardant les solennités requises par les Saints Décrets ». Elle le condamne, en outre, aux dépens, dommages-intérêts, frais divers et à restituer la dot de sa victime (1). Mais il n'accepte pas cette dernière pres-

(1) *Mss Conrart*, t. XIII, in-f°, pp. 585 et s., *Jugement inédit du 9 août 1661*, que nous donnons à l'appendice. Sur le Congrès en général, V. Tallemant, VII, 216 et s.; *Plaidoyé sur le Congrès par M. de Lamoignon*, 1680. Nous n'avons pu découvrir les différentes pièces de ce procès. Les Archives ne possèdent qu'une seule liasse venant de l'ancienne officialité. L'année 1661 n'y est représentée que par quelques papiers sans intérêt. Le 7 septembre 1661, Mlle de Scudéry écrit à Pellisson : « Mme la comtesse de la Suze a esté enfin démariée, de sorte que c'est tout de bon qu'elle est Mme la comtesse d'Adington. » V. Rathery et Boutron, *op. cit.*, 1873, p. 280; Marcou, *Etude sur Pellisson*, 1859, p. 492. V. aussi, *Lettres secrètes de Christine, reine de Suède*, 1761, p. 121. Cette lettre, adressée à la comtesse de Sparre, dit que Mme de la Suze, afin de se débarrasser plus tôt de son mari, « lui offrit 25.000 écus, comptant bien qu'il se prêteroit de bonne grâce à cette séparation.

cription. S'il reconnaît devoir l'argent reçu, au jour du mariage, des mains de la maréchale de Châtillon, par contre il revendique les rentes servies durant son absence du royaume. Il demande qu'on lui rembourse la valeur de ses futaies abattues, de ses bijoux disparus, dont la comtesse paya les distractions de sa viduité momentanée. Des chicanes éclatent. On en vient à se menacer d'une nouvelle intervention judiciaire. A la fin, on transige, sur les conseils d'amis et de parents. Mme de la Suze abandonne sa dot et s'engage au remboursement exigé, moyennant quoi son adversaire la libère de toutes dettes (1).

Ainsi, pour toujours cette fois, elle reconquiert une liberté plus précieuse que la fortune. Hâtive-

Ce qui fit dire à ce sujet que la comtesse avoit perdu 50.000 écus parce que si elle eût attendu encore quelque temps son mari, qui étoit las d'elle, lui auroit donné cette somme au moins pour s'en défaire et il se seroit cru très amplement dédommagé ». Cette anecdote répétée, sans référence, par tous les manuels, nous paraît controuvée. D'ailleurs, Lacombe, historien de Christine, conteste l'authenticité de ces lettres secrètes où nous relevons, relativement à Mme de la Suze, de nombreuses erreurs. Exemple : « Mme de la Suze se fit, disent-elles, catholique après la cassation de son mariage. » Or sa conversion date de 1653 et son divorce de 1661. On pourrait citer d'autres faussetés. Le comte de la Suze se remaria, le 3 avril 1664, à Louise de Clermont-Gallerande, cousine germaine de notre héroïne, dont il eut un fils, Thibaut de Champagne, mort sans postérité. V. Loret, *Muze*, du 5 avril 1664 ; *Le Cabinet historique*, t. IV, p. 214, *Les Généalogies du sieur Guillard*, et t. V, pp. 291 et s. et leur réfutation.

(1) *Mss Courart*, t. XIII, in-f°, pp. 573 et s., *Acte notarié*, précité.

ment elle se dispose à en user, tandis que la jeunesse rosit encore son visage. Mais le malheur guette dans l'ombre. L'heure sonnera bientôt où il fondra sur cette proie, trop faible pour lui résister (1).

(1) C'est à peu près à cette époque qu'il faut placer la croisade entreprise contre la gent précieuse. Mme de la Suze ne paraît pas s'en être préoccupée. L'abbé de Pure venait de publier le dernier tome de *La Prétieuse* (1658) et ses comédies. Mlle des Jardins lança le *Récit en prose et en vers de la Farce des prétieuses* (1659, imprimé en 1660), prélude des *Précieuses ridicules* de Molière. Après cette dernière comédie, ce devint une mode, qu'assassiner de quolibets les petites maîtresses des ruelles. Successivement Chappuzeau, Subligny, Somaize, Sorel, De Visé, Scarron et plus tard La Bruyère et Boileau s'adonnent à cette besogne réprobatrice.

CHAPITRE VI

A peine Mme de la Suze est-elle délivrée d'un mari opiniâtre dont l'importunité influa sur l'agrément de son caractère qu'une nuée de galants envahit son alcôve. L'un d'eux aspire tout uniment à remplacer Gaspard de Champagne. Il le déclare, et la comtesse n'ose le jeter à la porte. Ce fâcheux, un jour, s'avise de lui présenter douze mots sur lesquels il souhaite qu'elle écrive un sonnet en bouts-rimés. Elle saisit l'occasion au vol et lui décoche cette boutade :

Ouy, je l'ay résolu d'être toujours..... .... **cruelle.**
En regardant mes yeux vous prenez du..... **poison ;**
Mes dédains sont conduits avec trop de..... **raison**
Et, recevant vos vœux, je serais..... **criminelle.**

Ne me dites jamais que vous me trouvez..... **belle,**
Qu'un lieu délicieux pour vous est ma..... **maison,**
Que vous ne sortirez jamais de ma..... **prison,**
Que vostre cœur ne sçait que c'est d'estre... **infidelle.**

Ah ! que j'ay de dépit de voir à tout..... **moment**
Entrer dans mon hostel un importun..... **amant.**
Tant que je le verray, je seray..... .... **malheureuse.**

De toute passion mon esprit est... guéry
J'ay pour y succomber l'âme trop... généreuse
Et le cœur trop altier pour souffrir un... mary (1).

Débarrassée de ce candidat, elle affiche, contre le mariage, des opinions subversives. Cependant les prétendants ne se découragent pas et la persécutent encore. Un M. de Boisse se met incontinent sur les rangs :

« On nous mande que le grand'père de M. de Boisse, voyant que nous avons mandé que ma fille ne se vouloit point marier et qu'elle nous l'avoit dit déterminément, et qu'il falloit penser à sa sœur, a mandé que ce changement lui donnoit lieu de ne plus penser à la chose ; et on nous adjouste que l'on parle à cette heure de l'infâme comtesse de la Suze. Ceste nouvelle m'a surpris en un point qu'il me semble que c'est un songe, ne pouvant croire qu'il se pût trouver des personnes raisonnables qui pussent avoir pensé à ceste abominable créature. Je m'estonne que vous n'en ayez oui parler... » (2)

Cette virulente épistole émane de la marquise de la Moussaye, nièce du comte de la Suze. On ne pouvait en attendre un autre langage. Fougueuse

(1) Cotin, *Œuvres galantes*, 1665, t. I, pp. 29-30, explique dans quelles circonstances fut écrit ce sonnet, dont il donne communication à une amie.

(2) *Lettre de Mme de la Moussaye à la duchesse de la Trémouille*, reproduite dans Tallemant, IX, 456.

protestante, elle venge à la fois, sur son ancienne parenté, l'offense du divorce et la lâcheté de l'abjuration. Les fanatiques sont coutumiers de ces aménités. Témoin ces deux huguenots hollandais, MM. de Villiers, qui, visitant Paris quelque temps auparavant, consacraient aussi à notre héroïne un paragraphe malveillant de leur *Journal* (1).

Est-ce à dire que Mme de la Suze perde de son crédit mondain? Nulle part nous ne trouvons autre chose qu'éloges. Somaize à peine signale ses écarts (2). Saint-Gabriel, le précieux, affirme que les neuf muses habitent son cerveau (3). L'abbé de Mareuil, frère de Charleval, considère comme une récompense d'élucider, par son ordre, « si l'on peut accorder la Fierté avec la Douceur » (4). Le libraire

(1) *Journal d'un voyage à Paris en 1657-1658 publié par A. Faugère*, 1862, pp. 313-314. A la date du 5 novembre 1657, meurt le petit duc de Châtillon. L'étranger s'inspire de l'événement, déplore que Mme de la Suze soit abandonnée du Dieu huguenot et que sa race s'éteigne avec elle. Il ajoute que la maison de Châtillon fut toujours plus riche en honneur qu'en argent. V. aussi *Bibl. nat.*, Fonds français, *Mss Clérambault, Mélanges*, p. 405, *Portraits de la cour en contreveritez :*

La Suze est justement prude comme Vandy
Pour luy parler d'amour il faudroit estre hardy.

(2) Somaize, *Dict.*, art. *Doralise.*

(3) Saint-Gabriel, *Mérite des Dames*, 1660, p. 301.

(4) *Recueil Sercy* (prose), 1662, 2e part., pp. 193 et s., *envoyé à Mme la comtesse de la Suze par M. l'abbé de M.* Nous ne pensons pas que cette initiale appartienne à un autre personnage que l'abbé de Mareuil. Nous avons vu plus haut que Charleval était l'ami de la comtesse. Il est donc tout naturel que son frère soit admis chez elle.

Quinet met « sous sa protection glorieuse » l'embryon de ce *Recueil la Suze* qui, d'année en année, grossira, gonflé de productions nouvelles, jusqu'à éclater d'obésité au XVIIIe siècle (1). Jean de la Forge chante, en une strophe déplorable, la fleur merveilleuse qu'elle représente au jardin de poésie (2). Gabriel Guéret situe sa royauté galante en la ville de Petit Vers, capitale de la province Gentillesse (3). Chevreau, fidèle à la vieille amitié, lui offrant *l'Escole du Sage*, la remercie d'avoir « fortifié son génie » (4). Un inconnu, enivré de son charme, s'écrie :

Nul d'entre les mortels ne la peut égaler.
Le maistre des neuf Sœurs ne seroit pas son maistre.
Pour faire des captifs, elle n'a qu'à paroistre
Et pour faire des vers elle n'a qu'à parler (5).

Le père Le Moyne l'enveloppe d'une rhétorique

Sur cet abbé, Mélandre dans Somaize ; Périclès dans *l'Amour eschapé*, III, 411, V. Tallemant, VI, 493 et s., et pour ses poésies Lachèvre, *op. cit.*, II, 358, 677 ; III, 436; IV, 152.

(1) *Recueil de pièces galantes en prose et en vers des plus beaux esprits du temps. Dédié à Mme la comtesse de la Suze*, Paris, G. Quinet, 1663, in-12.

(2) *Le Cercle des Femmes sçavantes par M. D. L. F.*, 1663, sous le nom de Doralise.

(3) *La Carte de la cour par M. Guéret*, 1663, p. 35, sous le nom d'Uranie.

(4) *L'Escole du sage*...par M. Chevreau, 1664, *Epître dédicatoire à Mme la comtesse de la Suze*. Sur cette dédicace, V. Ancillon, *Mém.*, art. *Chevreau*, p. 176.

(5) *Nouveau rec. de poés. choisies contenant lettres galantes*... 1664, p. 127, *A Mme de la Suze, madrigal*. Ce madrigal est repro-

mielleuse (1). Puis, comme il contribue, avec l'abbé Cotin, à grossir les recueils de devises, il lui confère gravement celle-ci : *Non urar tacita*, qu'explique, en un médaillon gravé, du laurier brûlant sur un feu (2). Le sieur Pikkert, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, parfait sur ses mérites quelques épistoles applaudies (3). Christine de Suède s'enquiert auprès d'elle des misères que subit Mme de Montpensier affolée par Lauzun (4). Le combatif Boursault, au sortir de ses démêlés avec Molière, envisage comme un repos d'échanger avec elle lettres et rimes (5). Pavillon, le volage, la gra-

duit dans *Recueil d'Epitaphes*...par M. D. L. P., 1782, t. II, p. 150,, comme étant l'épitaphe de Mme de la Suze. Or, il parut en 1664, c'est-à-dire neuf ans avant la mort de notre héroïne.

(1) P. Le Moyne, *Œuvres poétiques*, 1671, p. 450 (sous le nom d'Iris), sonnet.

(2) P. Le Moyne, *De l'art des Devises*, 1666, pp. 294-295. La devise est accompagnée d'un commentaire en prose et en vers. Mme de la Suze n'est pas nommée. M. H. Chérot, *Etude sur la vie et les œuvres du P. Le Moyne*, 1887, p. 500, lui en fait l'attribution judicieuse d'après ses recherches personnelles. Le P. Le Moyne prêta une somme de 600 livres à Mme de la Suze. V. *Archives nationales*, T. 144^{30-53}, *Contrat de vente de Comporté et autres biens*.

(3) *Le nouveau secrétaire contenant diverses lettres choisies et familières*..., par M. Pikkert, 1668, pp. 165, 278, 279.

(4) *Lettres secrètes de Christine, reine de Suède*, 1761, p. 42. *A Mme la comtesse de la Suze* (sous toutes réserves).

(5) *Lettres nouvelles de M. Boursault*, 1697, p. 407 ; *Lettres nouvelles de feu M. Boursault*, 1738, t. II, p. 87, *A Mme de la Suze en lui envoyant un remède pour la migraine*, reproduite dans *Lettres choisies de messieurs de l'Académie françoise*, par M. Perrault, 1725, p. 48. V. aussi, t. III, s. p., *Madrigal de Mme de la Suze à Boursault sur ses lettres à Babet*; p. 342, *Pour Mme de la Suze, bouquet*.

tifie, dans sa course à l'amour, d'un madrigal égrillard (1). René Le Pays l'assimile, pour la véhémence de son verbe, à la Sapho antique (2). La grammairienne Marguerite Buffet proclame ses odes supérieures à celles d'Horace et ses élégies plus tendres que celles d'Ovide (3). Mlle Petit trace d'elle un portrait en forme d'apothéose (4). L'abbé de Marolles lui-même trouve un mot gracieux à lui dire dans la formidable nomenclature de ses *Portraits en quatrains* (5). Seul, Bussy-Rabutin, placé sur le terrain sexuel, apporte la note discordante dans le concert d'acclamations (6).

Mais sa phrase désobligeante passe inaperçue. Si la cour gouailleuse l'enregistre, l'étranger ne saurait l'entendre. L'académie des Ricovrati de Padoue élit à l'unanimité la poétesse française parmi ses membres féminins (7).

(1) *Œuvres d'Etienne Pavillon*, 1750, t. II, p. 1, *Madrigal à Mme la comtesse de la Suze*. V. aussi, p. 159, où il prétend que la « galante de la Suze » approuve la *Défense de la langue françoise* de Charpentier.

(2) *Les nouvelles œuvres de M. Le Pays*, 1715, 2e part., pp. 170, 215.

(3) *Nouvelles observations sur la langue françoise... par Mlle Mary Buffet*, 1668, pp. 262 et s.

(4) Mlle Petit, *L'Amour eschapé...*, 1669, II, p. 38. Sous le nom d'Elisène. Nous publions à l'appendice ce portrait, le plus exact qui existe sur Mme de la Suze.

(5) Abbé de Marolles, *Portraits en quatrains*, p. 17.

(6) Bussy-Rabutin, *Carte du pays de la Braquerie*, art. La Suze.

(7) Vertron, *La Nouvelle Pandore*, 1698, t. I, p. 431. V. aussi

Or le maréchal d'Albret, dont la femme, rue des Francs-Bourgeois, gouverne une opulente ruelle, s'aperçoit à ce moment que Mme de la Suze mérite son attention. Son foyer l'ennuie, la maréchale accordant à la bouteille un goût trop prononcé (1). La gloire et l'amour advinrent sans fatigue à sa courtoisie et à sa bonne mine. Il conquit le bâton pour s'être fait, durant la Fronde, le policier de Mazarin. Il fut une fantaisie de Marion de Lorme. Il aida Ninon de Lenclos à entrer dans la voie libertine. La duchesse de Rohan lui ouvrit son lit et ses coffres. Mme de Montbazon l'admit à son trafic sexuel. Par lui la princesse palatine pressentit les félicités promises aux béates. Bientôt, et malgré quelques insuccès notoires, les femmes le craignirent comme une peste (2).

p. 176. Les *Catalogues d'autographes Charavay* (rue de Furstemberg) portent une lettre de Mme de la Suze du 21 septembre 1666 à M. de la Faïsse, à Genève, personnage que nous ne connaissons pas. Une autre lettre (mêmes *Catalogues*) du 22 mars 1660, adressée à M. Ferry et demandant le maintien du pasteur du Vivier, attribuée à Mme de la Suze, appartient à sa belle-sœur Claude. Notre comtesse, catholique depuis 1653, n'avait plus, en 1660, d'influence sur les destinées des pasteurs protestants.

(1) *Souvenirs de Mme la marquise de Caylus*, édit. Lescure, 1873, pp. 47 et s.; Loret, *Muze* du 14 février 1660; Rangouze, *Le Temple de l'honneur*, 1654, s. p.; Tallemant, IV, 240, signale le début des relations du maréchal d'Albret avec Mme de la Suze.

(2) Le maréchal d'Albret est Timante dans Guéret, *op. cit.*, p. 64; Ménécrate dans *L'Amour eschapé*, II,6; Scarron, *op. cit.*, t. I, p. 145, trace son portrait. V. aussi P. Lelong, *op. cit.*, t. IV. Sur ses faits et gestes, V. *Mss Conrart*, t. V, in-fo, p. 1085; t. IX, in-fo, p. 1299.

De ces liaisons et de bien d'autres, il demeure moralement blasé et physiquement diminué (1). Le « gascon intéressé », jusqu'alors étroitement mêlé en lui au gascon paillard, se départage et envahit toute sa personnalité. Il entretient d'abord avec Mme de la Suze quasiment pauvre une amitié qui le repose d'excessives gaillardises. Puis, comme une fortune soudain échoit à la comtesse, cette amitié se transforme en une odieuse convoitise.

Le petit duc de Châtillon, neveu de notre héroïne,

Bibl. nat. Mss. Clérambault et *Maurepas* passim ; Tallemant, II 531 ; III, 52, 413, 417, 432-433, 483; IV, 62 ; V, 393 ; VI, 3, 6, 11. 30; VII, 40, 79; Bussy-Rabutin, *Carte du pays de la Braquerie*, art *Palatine; Menagiana*, 1715, t. I, p. 212; Loret, *Muse* des 29 octobre 1650, 12 mars 1651, 4 février, 3 mars, 1er septembre 1652, 10 mai 1653, 13 juin 1656 ; Gui Patin, *op. cit.*, III, 770 ; Motteville, *op. cit.*, II, 264 ; III, 63,67,70,71, 138 et s., 435 ; IV, 3, 74 ; Montpensier, *op. cit.*, I, 240 ; II, 60 ; III, 271 ; Retz, *op. cit.*, II, 147, 161 ; III, 60, 214 ; Rapin, *op. cit.*, I. 213, 403; II, 56, 174 ; Gourville, *op. cit.*, I, 171 ; Saint-Simon, *op. cit.*, I, 227 ; Marolles *Mém.*, I, 259-260, et tous les mémoires relatifs à la Fronde. V. encore Rangouze, *Lettres panégyriques aux chevaliers des ordres*, 1650, p. 89 ; *Le Temple de la gloire*, 1654, s. p.; *La Muse naissante du petit de Beauchasteau*, 1657, 2e part., p. 27 ; Costar, *op. cit.*, t. I, 1658, pp. 102-103 ; t. II, 1659, pp. 61, 465, 713, 773 ; *La Fine galanterie du temps*, 1691, pp. 88 ; Pinchesne, *Poésies héroïques*, 1670, p. 63 ; Scarron, *op. cit.*, I, 206, 209, 212-213 ; VII, 165 ; Segrais, *op. cit.*, II, 22 ; Saint-Evremont, *Œuvres choisies*, p. 101, etc.

(1) *Mss Conrart*, t. IX, in-fo, p. 1239, mentionne plusieurs proverbes satiriques de cour sur le maréchal d'Albret dont le dernier : « Tout d'un costé et rien de l'autre, » provoque cette note marginale : « On dit que ce proverbe lui a esté donné par deux précieuses et que c'est parce qu'on luy a extirpé un testicule et qu'il ne luy en reste qu'un. »

vient en effet de mourir (1). En lui se résumait le suprême espoir des Coligny. Isabelle-Angélique de Montmorency, duchesse de Châtillon, sa mère, au milieu de ses frasques politico-galantes, veillait sur sa fragile existence, surtout parce que les testaments et la coutume faisaient de ce dernier descendant mâle l'héritier des biens familiaux (2).

Sa succession se trouve donc ouverte. La mère y participe dans les pays de droit écrit ; elle en est rejetée dans les autres. Mme de la Suze et sa sœur, Anne de Coligny, duchesse de Wurtemberg, partagent sans encombres les terres situées en Bretagne et en Poitou (3). La plus simple justice aurait

(1) Henry Gaspard V de Coligny, fils de Gaspard IV de Coligny et d'Isabelle Angélique de Montmorency, né posthume le 13 juillet 1649. Le sieur Jean Juif, procureur fiscal au duché de Châtillon, fut nommé son tuteur onéraire. On voit ce dernier intervenir au nom de son pupille dans un procès, en date du 10 janvier 1653, engagé contre Mre Henry de Bourbon, évêque de Metz. V. *Arch. nat.*, X1A 5768, *Registres du Parlement*. V. aussi *Bibl. nat.*, Fm 97. Le petit duc de Châtillon mourut le 3 novembre 1657. V. Gui Patin, I, 459; II, 353 ; *Journal d'un voyage à Paris en 1657-1658, publié par A. Faugère*, 1862, p. 313; Loret, *Muze* du 3 novembre 1657 ; Costar, *op. cit.*, II, 1659, p. 369; *Mss* 15125, précité, p. 48.

(2) *Arch nat.*, T., 125 12-13, *Testament de Gaspard III de Coligny*. La fortune monte à environ 2.000.000 de livres. Elle se compose de rentes, terres et châteaux. Du côté de Gaspard III de Coligny, grand-père du petit duc de Châtillon, nous trouvons les terres de Châtillon, Solterre, Saint-Maurice, Chauffour, Coligny et leurs dépendances; des revenus sur le canal de Briare, une rente sur la généralité de Montpellier. Du côté d'Anne de Polignac, grand'mère, les terres de Tintignac et Montmuran en Bretagne, Comporté en Poitou. Trois autres terres : Clam, Saint-Germain-le-Breuillet et Saint-Georges, situées en Saintonge, furent données en dot à Anne de Coligny.

(3) Les terres de Tintignac et Montmuran en Bretagne échoient à

voulu qu'elles opérassent de même sorte pour Châtillon, gros morceau de l'héritage. Mais là elles se heurtent à la cupidité de leur belle sœur, Mme de Châtillon. La dame, pour contrarier leurs projets, invoque un droit d'habitation que reconnaît son contrat de mariage. Et de suite l'affaire entre dans une phase de colère.

C'est alors que d'Albret intervient. Mme de la Suze eut le tort de prononcer devant lui une phrase imprudente. Certain jour, rue des Francs-Bourgeois, caressant la petite demoiselle d'Albret, elle lui promet, n'ayant plus d'affection particulière, de lui laisser son bien. Cela suffit pour éveiller la rapacité du maréchal. Il s'institue le conseil de la comtesse et l'incite à se révolter contre les prétentions de sa belle-sœur (1).

L'action s'engage. Ménage fait tout au monde pour l'arrêter. Il raisonne les deux parties. Mais elles se refusent à l'entendre. La cause, plaidée au

Mme de la Suze, Coligny à la duchesse de Wurtemberg. Elles partagent en outre Comporté en Poitou. V. *Arch. nat.*, T. 144 30.33, *Contrat d'acquisition passé en Allemagne le 22 juin 1659*, par lequel la duchesse de Wurtemberg, moyennant une somme de 317.000 livres, cède à Mme de la Suze toutes ses terres de France, sauf Coligny.

(1) *Bibl. nat.*, Thoisy, 71, fol. 411; Fm 22411. Nous donnons à l'appendice toutes les pièces relatives au procès qui suivit l'ouverture de cette succession. Il dura de 1657 à 1672. La petite demoiselle d'Albret mourut le 2 août 1659 (Loret, *Muse* du 2 août 1659). Le maréchal n'eut donc pas dans la suite à invoquer d'autre raison de son entremise que sa cupidité.

Parlement, ameute la cour. Les princes se déclarent pour Mme de Châtillon. Mme de la Suze, soutenue par les poètes, perd son procès (1).

Mais, à la vérité, un droit d'habitation ne saurait entraver longtemps l'exercice des titres héréditaires. La comtesse, par malheur, n'entend rien aux affaires et, le plus souvent, s'en moque (2). Elle ne souhaite que la tranquillité. Profitant de cette indifférence, Mme de Châtillon et le maréchal d'Albret travaillent sans encombres à la poursuite de leurs desseins. L'une achète les créances qui obèrent la succession en litige. L'autre, sous couleur de bienfaisance, prête à Mme de la Suze, à valoir sur Châtillon, une somme de six cent mille livres. Les Wurtemberg, d'autre part, tout aussi intéressés, expédient d'Allemagne des agents retors. Bientôt toutes les cupidités fondent sur notre chimérique. Réduite à vendre ses propres terres pour suffire aux exigences qui l'oppressent, elle reste toujours, malgré ces sacrifices, débitrice de tout le monde (3).

(1) *Menagiana*, 1715, t. I, pp. 300 et s.; Vigneul-Marville, *op. cit.*, t. III, p. 164.

(2) Titon du Tillet, *op. cit.*, 1732, p. 325 ; *Anecdotes littéraires*, 1752, p. 51, rapportent une anecdote significative. Un exempt, suivi de ses archers, vient un matin pour saisir ses meubles. Elle le reçoit étant encore au lit et le prie de la laisser reposer. Il se retire. Elle s'endort. Vers dix heures, éveillée, elle s'habille pour aller dîner en ville. Passant par l'antichambre, elle remercie l'exécuteur de la loi et sort tranquillement lui disant : « Je vous laisse le maître. »

(3) *Archives nationales*, T. 144 50.53, *Acte de vente en date du*

Consciente que la ruine vient à grands pas, elle se retourne contre son mauvais conseiller d'Albret et l'accuse publiquement d'escroquerie (1). Puis, pensant à jamais être délivrée des tourments procéduriers, elle passe un arrangement avec Mme de Châtillon, devenue, par un nouveau mariage, duchesse de Mecklembourg. Elle lui laisse la propriété de ses biens; en échange, ses dettes, qui montent à plusieurs centaines de mille livres, seront éteintes (2).

Désormais l'affaire se circonscrit entre le maréchal et la duchesse, antagonistes dignes de se comprendre et de se combattre. Leurs sentiments s'apparient. Ils déploient habileté, rouerie, dol, fraude. L'un utilise son crédit, l'autre sa beauté à corrompre les juges. Les procureurs font une dépense immense de paperasses. Les années passent. Toutes les cours rendent des arrêts inutiles et Louis XIV lui-même est supplié de trancher l'interminable différend. A la fin, Mme de Mecklembourg emporte

18 mars 1662 par Mme d'Hadington des terres de Tintignac et Montmuran au sieur Gilles Huchet, seigneur de la Bedoyère, pour la somme de 270.000 livres. Mme de la Suze habite alors rue des Trois-Pavillons, au Marais. Mme de Châtillon, Ile-Notre-Dame, quai d'Alençon. Une autre pièce indique, comme domicile ultérieur de Mme de la Suze, la rue des Tournelles.

(1) *Bibliothèque nat., Thoisy,* 71, fol. 411.

(2) *Archives nationales*, T. 144 [50-52], *Contrat de vente de Comporté et autres biens en date du 9 octobre 1666.*

la victoire. Le patrimoine des Coligny s'éparpille en des mains étrangères (1).

Mme de la Suze ne se soucie guère plus de terres qui affligèrent sa vie. On la voit, de temps à autre, signer quelque rebarbative quittance ou quelque contrat farci de galimatias juridique. Très appauvrie, sinon tout à fait misérable, devenue, avec l'âge, fort grosse (2), elle passe peu à peu dans la catégorie lamentable des coquettes fardées que vilipendent les poètes. On lui accorde cependant la grâce de ne la point persifler. Un grand silence s'étend sur ses dernières années. On sait seulement qu'ayant quitté pour toujours *le Palais des Bonnes Fortunes*, elle préfère à la cité *Jouissance* celle d'*Amour céleste* (3). Une dévotion particulière échauffe son âme. Elle s'éprend de Jésus fait homme et néglige en lui le prophète divin. Philosophant sur son cas avec Ninon vieillie :

(1) *Archives nationales*, Y. 37. *Registres des Insinuations, Testament de Dame Angélique, duchesse de Mecklembourg, du 19 juin 1693*. Elle lègue au maréchal de Luxembourg et à ses enfants les terres de Châtillon, Comporté, etc. Henault, *Nouvel abrégé chronologique de l'histoire de France*, 1775, t. III, p. 846, dit que la terre de Châtillon fut érigée en duché en faveur de Paul-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, qui prit le nom de duc de Châtillon. V. aussi *Arch. nat.*, K 1765, *dossier I, Testament d'Anne de Coligny, duchesse de Wurtemberg du 31 octobre 1662*. La terre de Coligny reste dans la famille de Wurtemberg. Anne de Coligny mourut folle en 1680, après avoir été fort malheureuse avec un mari déséquilibré.

(2) Tallemant, IV, 240.

(3) Tristan Lhermite, *Carte du Royaume d'Amour*, précité ; Abbé d'Aubignac, *Royaume de Coquetterie*, précité.

— Je croy qu'il est blond, dit-elle.

— Point, ma chère, répond la courtisane, vous vous trompez. Je sçay d'original qu'il estoit brun (1).

Il est probable que Mme de la Suze, comme toutes les femmes mondaines de son temps, qu'elle égalait par le rang, la beauté, l'esprit et les vices, trouva la contrition nécessaire à son salut. Une longue maladie attrista la fin de sa pérégrination terrestre (2). Puis, regrettée de Christine de Suède (3), elle alla reposer en l'église Saint-Paul, sous la chapelle de la communion, au sein même de ce Marais que traversa sa plainte d'amoureuse (4).

(1) Tallemant, VI, 12, *ad notam.*

(2) Hortense des Jardins, *Mémoires de la vie de Henriette Sylvie de Molière,* 1674, 6e part., pp. 177 et s., donne quelques regrets admiratifs à la poétesse mourante et communique d'elle une élégie inédite.

(3) *Lettres secrètes de Christine, reine de Suède,* 1761, p. 121. « La charmante comtesse de la Suze vient de mourir en chantant. Ce bel esprit femelle aimoit tant la joie et les plaisirs qu'en peu d'années tout son bien fut dissipé et elle mourut fort à propos, n'ayant plus rien à manger. » (Sous toutes réserves.)

(4) *Registres de Saint-Paul :* « 9 mars 1673. Convoy d'Henriette de Coligny, veuve de haut et puissant seigneur messire Thomas Damilton, comte d'Hadington, pair d'Escosse, décédée rue Neuve-Saint-Paul, inhumée dans la chapelle de la Communion, le 11 dudit mois. » Après sa mort, Mme de la Suze fut le sujet de quelques notices erronées. V. *Recueil Barbin,* 1692, t. IV, pp. 101 et s. ; *L'Art de la poésie par le sieur de la Croix,* 1694, p. 391 ; Titon du Tillet, *Parnasse françois,* 1732, pp. 324 et s. ; Richelet, *Dictionnaire; Almanach des Dames sçavantes françoises,* 1728, p. 30 ; Goujet, *op. cit.*, t. XVII, pp. 301 et s. ; Le Fort de la Morinière, *Bibliothèque poétique,* 1745, t. II, pp. 104 et s.; Prosper Marchand, *op. cit.*, art. *Suze;* Moreri, *Dictionnaire,* art. *La Suze ;* Abbé de la Porte, *Hist. litt. des femmes françoises,* 1769, t. I, pp. 335 et s. ;

Les mérites de ce monde se mesurent trop souvent au poids des œuvres accumulées. Mme de la Suze, munie d'un mince bagage littéraire, paraît indigne d'émerger de la foule anonyme qui encombre d'inutiles travaux les bibliothèques publiques. Considérons un instant l'esprit d'un siècle avec lequel, malgré des études approfondies, nous avons perdu le contact. Une démarcation très nette existe entre l'écrivain de métier et l'écrivain d'inclination. L'un demande à la plume sa subsistance. Nulle bassesse ne lui répugne. Il multiplie les formes de la louange. Roturier et gueux, il accepte, d'où qu'elle vienne, la pistole. L'autre, comblé par la vie, cherche en le labeur intellectuel un plaisir inédit. Il n'en attend pas la gloire. Il cache soigneusement sa contribution ou, du moins, il s'en excuse. Sa noblesse de fait lui défend d'acquérir l'autre noblesse. Il ne veut, en aucune façon, être confondu avec le mendiant qui passe, le front illuminé et la lyre sur l'épaule.

Ainsi Mme de la Suze *condescendit* à rimer. Le verbe semblera excessif : il peint un état d'âme. N'oublions pas que les Coligny descendent l'échelle des temps le casque en tête et l'épée en main. Ils

Dictionnaire portatif des femmes illustres, 1769, art. *Suze ; Catalogue des livres composant la bibliothèque poétique de M. Viollet le Duc*, 1843, p. 554, etc.

·êvent de cette renommée guerrière qui, à leur ns, efface toutes les autres. Leurs alliances, ramiées à l'infini, englobent des têtes couronnées. Ils lressent, au sommet de la colonne protestante, leur mpérissable martyr. Ils marchent, après les princes lu sang, les premiers du royaume.

Mme de la Suze sourierait donc qu'on lui reprochât a fragilité de son œuvre. Elle écrit pour se distraire, parce que la mode ou parce que l'amour lui commande d'écrire. Mais, dans la société qui l'envi·onne, elle exerce une influence bienfaisante. Sa ·uelle perpétue l'atmosphère de Rambouillet. Les contemporains la comprennent parmi celles où se ·énovent le sentiment de l'élégance et le raffinement du langage. Elle est un centre d'émulation poétique. Les plus délicats esprits s'y conjoignent. Molière l'excepte des vindictes de la raison et de la clarté. Elle se différencie totalement des alcôves où rivent en communauté des péronnelles façonnières. Il en demeure, à travers le temps, un rayon de grâce et de politesse...

Octobre 1907.

APPENDICE

I

CONTRACT DE MARIAGE DE M. ET Mme D'HADINTHON (1)

Furent présens en leurs personnes haut et puissant seigneur messire Thomas d'Hamilton, comte d'Hadinton, seigneur et baron de Binning et Berret, fils de haut et puissant seigneur feu messire Thomas d'Hamilton, comte d'Hadington, seigneur et baron de Beyrs et de deffunte haute et puissante dame Catherine Æerskin d'une part. Et Damoiselle Henriette de Coligny, fille aisnée de haut et puissant seigneur messire Gaspard, comte de Coligny, seigneur de Chastillon, Solterre et Morivaut, Montmoran et Tintiniac, baron de Beaupont, mareschal de France, colonel général de l'infanterie françoise entretenue par Sa Majesté aux Pays-Bas et lieutenant général des armées de Sa Majesté, et de haute et puissante dame Madame Anne de Polignac, ses père et mère, d'autre part. Lequel seigneur comte d'Hadington, de l'advis et consentement de messieurs ses parens et curateurs, à sçavoir de haut et puissant seigneur, messire Jacques, marquis d'Hamilton, comte d'Arranne et Cam-

(1) *Preuves de l'histoire de l'illustre maison de Coligny, tirées des chartres de diverses églises et abbayes et de plusieurs autres titres, mémoires, chroniques et histoires dignes de foy, par le sieur du Bouchet,* Paris, J. du Puis, 1662, in-f° (Bibl. nat. L³ m. 226), pp. 1071 et s.

bridge, baron d'Anen et d'Innerdaille; Guillaume, comte de Marchel, baron de Kithe et Altres, grand mareschal d'Escosse; Jehan, comte de Casseles, baron de Kennedie; Jehan, comte de Lindsay, baron de Parbrothe; Guillaume, comte de Lannerike, baron de Machense et Paumont, secrétaire de Sa Majesté pour le royaume d'Escosse; messire Alexandre Gibson, chevalier; le jeune sieur de Durie, garde des rooles et registres du Conseil de Sa Majesté; Alexandre Hamilton, grand maître d'Artillerie de Sa Majesté au royaume d'Escosse; Arthur Æerskens de Scottseraig; messire Jacques Hamilton de Pritfeild, chevalier; messire Adam Hepburne d'Hombic, chevalier, un des sénateurs du collège de justice dudit royaume d'Escosse; messire Alexandre Foulis de Colington, chevalier; messire Patrice Hamilton, de Little Preston aussi chevalier. Ledit comte de Lindsay et ledit messire Patrice Hamilton, curateurs dudit seigneur comte d'Hadinton, comme il appert par le contract passé à Edimbourg en l'hostel d'Halyrudouse, par simple notaire et tabellion pour le petit seau du roy de la Grande Bretagne le treiziesme de May de la présente année mil six cens quarante et trois. Encores présentement assisté de messire Charles Æerskin, chevalier, seigneur de Caneruskennethe; messire Jacques Hamilton, chevalier, seigneur de Ridhal; Jacopus de Mur, escuyer, l'un des vingt-cinq gentilshommes de la Garde escossaise du Roy; messire Jacques de Melville, chevalier, seigneur de Minières; Henry Foulis, etc...

Et la dite Damoiselle de Chastillon, de l'advis et volonté de mon dit seigneur et de ma dite Dame, ses père et mère, et assistée de haut et puissant seigneur messire Gaspard de Coligny, chevalier, comte de Saligny, sei-

gneur de la Mothe-Saint-Jean le Rousset, lieutenant de la compagnie des gens d'armes du Roy et mareschal des camps et armées de Sa Majesté et Dame Jacqueline de Montmorin, son espouse; messire François de Montbel, chevalier, comte d'Antremont, et dame Magdeleine du Tillet, son espouse; messire Laurent d'Antremont, baron de Saint-André, de Briole et de Natage; messire Henry de Clermont, chevalier, seigneur marquis de Gallerande; Jean Sagnez, conseiller et secrétaire du Roy, maison et couronne de France et de ses Finances; Dame Louyse Renion, Dame de Chemerolles et Damoiselle Marie du Lac, sa fille; Lucrèce de Béruel, veufve de deffunt messire Jehan de Briquemaut; N. S. Charles de Relincourt, ministre de la parole de Dieu; Damoiselle de Lisse et autres.

Ont fait et font entre eux les traittez et conventions qui s'ensuivent. C'est à sçavoir que ledit seigneur comte d'Hadington et la dite damoiselle de Chastillon ont promis et promettent de se prendre l'un l'autre en vray et légitime mariage et de le solemniser le plutost que faire se pourra, si Dieu le permet. En faveur duquel mariage mondit Seigneur le mareschal et Madame son épouse ont promis bailler à ladite future espouse leur fille, la somme de vingt-cinq mil livres tournois, de laquelle somme ils ont desjà actuellement payé la somme de dix mil livres, que ledit seigneur comte d'Hadington confesse avoir euë et receuë en pistoles d'Espagne, louïs d'or et d'argent et autre monnoye ayant cours, dont il se tient pour bien content et satisfait et en quite mesdits seigneur et Dame de Chastillon et tous autres. Et quant aux quinze mil livres restans de ladite somme de vingt-cinq mil livres mesdits seigneur et Dame de Chastillon promettent et

s'obligent par ces présentes de les payer d'huy en un an et de les faire compter à Paris, à telle personne qu'il plaira au dit seigneur comte d'Hadinton, moyennant laquelle somme de vingt cinq mil livres, ledit seigneur comte de Hadinton et ladite damoiselle Henriette de Coligny, de luy en tant que besoin est ou seroit suffisamment authorisée, ne pourront rien prétendre à la succession de mondit seigneur et Dame de Chastillon. Et toutefois mondit seigneur et ma dite Dame de Chastillon se réservent la liberté de rappeler ladite damoiselle leur fille à leur succession et de luy bailler telle part ou portion de leurs biens qu'il leur plaira, aux charges et conditions qu'il leur semblera bon. Ledit Seigneur comte de Hadinton a doüé et doüe sa future espouse de la somme de dix mil livres de rente annuelle, monnoye courante d'Escosse, laquelle il luy a assignée et assigne sur la baronnie de Beyrs, scise en la connestablie d'Hadinthon et seneschaussée d'Edimbourg, laquelle somme de dix mil livres de rente annuelle du consentement et authorité desdits seigneurs ses parens et curateurs, il promet luy, ses successeurs et ayans cause, de fournir, garantir et faire valoir de tous troubles et empeschemens quelconques, pour en cas de predecez dudit seigneur comte d'Hadinton, jouir par elle, sa vie durant, du revenu de ladite baronnie, franchement et quittement jusques à ladite somme de dix mil livres, comme il est plus particulièrement déclaré en deux chartes en parchemin et actes d'ensaisissement et enfieffement faits au profit de ladite future espouse à Edimbourg, le deuxième de may de la présente année mil six cent quarante et trois, lesquelles chartes soubsignées dudit seigneur comte et desdits seigneurs ses parents et cura-

teurs et sellées de son seau, il a présentement mises es mains de ladite future espouse, consentant qu'elles soient transcrites en suite du présent contract pour y avoir recours où besoin seroit, ce que ladite future espouse a accepté et moyennant ledit doüaire de dix mil livres de rente annuelle, ladite future espouse ne pourra rien prétendre sur le reste des biens et héritages du dit futur espoux. Et neantmoins outre sondit doüaire, elle reprendra franchement et quitement ses habits, bagues et joyaux et les meubles qui seront à son usage, en cas qu'il n'y ait point d'enfans masles, lesquels luy tiendront nature de propre. La condition des filles qui naistront dudit mariage sera réglée selon et conformément au contract de mariage de feu haut et puissant seigneur messire Thomas, comte d'Hadinton et de feu haute et puissante Dame Catherine d'Æerskin, père et mère dudit seigneur futur espoux, et pour plus grande seureté de ce que dessus. Les deux parties ont consenty et consentent que ces présentes soient insérées et enrégistrées au registre du Conseil et senat d'Escosse et partout ailleurs où besoin seroit, et pour cet effet ont constitué et constituent leur procureur..... Car ainsi toutes choses susdites ont esté dites, passées et accordées entre lesdites parties, sans lesquelles n'eussent lesdites promesses de mariage esté faites, promettant lesdites parties, par leur foy et serment, pour ce mis et baillé es mains du juré, d'avoir agréable, ferme et stable tout le contenu en ces présentes, sans jamais y contrevenir, renonçans à toutes choses contraires à icelles, passées en présence des Notaires de la chastellenie de Chastillon, soubsignez au chastel dudit Chastillon, le huitiesme jour d'Aoust mil six cens quarante et trois. Signé : Hadinton, Henriette de

Coligny, Gaspard de Coligny, Charles d'Ærskin, Jacques Hamilton, Henry Foulis, Anne de Polignac, de Coligny-Saligny, de Saint-Heren, Antremont, L. d'Antremont, Magdeleine du Tillet, Clermont, Anne de Coligny, Lucresse du Beruet, Louïse Rémon, Marie du Lac, Marie de Lisse, Sagnez, de Relincourt, Muray, Simon et Pelaut, notaires (1).

(1) En note : « Ils épousèrent le dimanche 9. »

I

ACTE NOTARIÉ INÉDIT DU 10 MAI 1660 (1)

Fut présente haulte dame Henriette de Colligny, comtesse d'Hadington, dame de Chastillon, Tintignac, Comporté et autres lieux, demeurant depuis en cette ville de Paris, logée rue des Trois-Pavillons, paroisse Saint-Paul, tant à son propre et premier nom que comme procuratoire de serenissime, haulte et très puissante Dame Madame Anne de Colligny, épouze et compagne de serenissime, hault et très puissant seigneur Monseigneur Georges, duc de Virtemberg et Teck, comte de Montbelliard, Horbourg et autres places, authorizée dudit seigneur prince, son mary, d'elle fondée de procuration passée par devant Me Jean Christophle Stoffeld, nottaire impérial à Horbourg, le vingt sixiesme jour du mois d'aoust ancien stile de l'année dernière mil six cens cinquante neuf, ayant plein pouvoir et puissance par icelle entre autres choses de recepvoir les arrérages escheus et à eschoir des rentes assignées sur la généralité de Montpellier et du domaine de Languedoc ainsy que plus au long la coustume de ladite procuration escripte sur une feuille de papier signée et scellée en placart du sceau

(1) *Minutes de Me Vallée*, notaire à Paris, boulevard Voltaire, no 204, auquel nous adressons nos remerciements pour son extrême obligeance.

desdits Seigneur et Dame. Coppie de laquelle, elle a présentement mise es mains du sieur Bonneau cy-après nommé, laquelle es dits noms et en vertu du pouvoir à elle donné par ladite procuration, a recogneu et confessé avoir cedé et transporté et promis solidairement garentir, fournir et pour valloir (pour le regard de tous faits, promesses et obligations seulement) au sieur Laurent Bosc, fils majeur app^re^ à Montpellier absent ce acceptant par le sieur Honoré Bonneau, marchand banquier, bourgeois de Paris, y demeurant rue Quincampoix, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, à ce présent et ce acceptant pour ledit sieur Bosc, la jouissance des deux tiers des arrérages qui se payeront cy après pour les années 1659 et 1660 de mil six cens soixante six livres de rentes à prendre sur la recepte générale des rentes de ladite généralité de Montpellier dont le tiers appartient à la dite Dame Henriette de Colligny et l'autre à la dite Dame Anne de Colligny, sa sœur, comme filles et héritières chacune pour un tiers de deffunt messire Gaspard de Colligny, leur père, vivant mareschal de Chastillon, à prendre en plus grande rente appartenant à la succession dudit deffunt mareschal de Chastillon. Et à cette fin ladite Dame comparante es dits noms a mis et subrogé, met et subroge sans autre garantie que celle cy dessus ledit sieur Bosc fils en tous les droits, noms et actions pour en faire et disposer par ledit sieur Bosc à sa volonté et recevoir lesdits deux tiers des arrérages de ladite rente pour lesdites deux années comme à luy appartenant. Ce transport ainsy fait moyennant bon paiement et satisfaction que ladite dame Henriette de Colligny, tant pour elle que pour ladite Dame sa sœur, on a confessé avoir receu du dit sieur Bosc par les mains dudit sieur Bon-

neau tant en deniers que marchandises dont de tout la dite Dame s'est trouvée pour contente. Et en a quitté et deschargé lesdits sieurs Bosc et Bonneau et tous autres...

Et pour l'effet des présentes ladite Dame esdits noms a esleu son domicile irrévocable en cette ville de Paris en ladite maison où elle demeure...

Fait et passé à Paris en l'hostel de ladite Dame... l'an mil six cens soixante, le dixiesme jour de may après midi. Et ont signé : Henriette de Colligny, Bonneau, Menard, Demas.

III

JUGEMENT INÉDIT PRONONCÉ PAR L'OFFICIALITÉ DE PARIS DU 13 AOUT 1661 (1)

A tous ceux qui ces présentes Lettres verront, Claude Martin, prestre, Docteur es Droit, conseiller aumosnier du Roy, chanoine prébendé en l'Eglise Primatiale de Rouën, official et juge ordinaire de l'exemption de l'abbaye Saint-Germain des Prez immédiatement dépendant du Saint-Siège apostolique, pour très hault et puissant Prince Monseigneur Henry de Bourbon, Duc de Verneuil, abbé dudit St-Germain salut, Sçavoir faisons qu'en l'instance meuë et pendante par devant nous entre Dame Henriette de Colligny, veufve en premières nopces de deffunt Messire Thomas Damilton, vivant comte Dadinton, Demanderesse en déclaration de nullité de mariage d'une part. Et Messire Gaspard de Champagne, comte de la Suze, deffendeur d'autre part. Veu la Requeste à nous présentée par ladite Demanderesse le sixiesme may dernier tendante à ce que pour les causes d'impuissance dudit deffendeur le mariage d'entre eux soit déclaré nul, irrité et invalide et en conséquence qu'il lui soit permis de se pourvoir ailleurs par mariage et le deffendeur

(1) *Mss Conrart*, t. XIII, in-fol., pp. 585 et s. (Bibl. Ars., n. 5422).

condamné à tous ses despens, dommages et interests. Veu commission dudit jour, l'assignation donnée en vertu d'icelle à la Requeste de la Demanderesse, Acte de comparution desdites Parties contenant leurs dires et déclarations, et ordonnance portant qu'icelles Parties comparoistroyent en personnes par devant nous pour estre ouyes separément, Interrogatoires desdites Parties contenant leurs responces, confessions et Denégations comme aussi la Remonstrance par nous faite au deffendeur et Acte de la Déclaration qu'il a faite qu'il vouloit subir une Jurydiction; Veu Réglement du six Juillet, par lequel avons donné acte a la Demanderesse de ce qu'elle a persisté en sa demande en déclaration de nullité de mariage avec despens, dommages et Interests. Et au deffendeur de sa déclaration; ce faisant que les actes, interrogatoires et procédures faites en l'instance se soyent mises par devers nous pour le tout veu et communiqué au Promoteur ordonnons ce que de raison; Veu Jugement du neuf dudit mois de Juillet portant que le deffendeur seroit visité en ses parties Genitalles par M. Allain Lamy, Docteur en la Faculté de Médecine de Paris, et M. Jacques Lamy, chirurgien de robbe longue, par nous nommés d'office; Acte de la comparution et prestation de serment desdits nommez en date du onziesme ensuivant; Rapport desdits nommez du vintg et un; Requeste à nous faite à ce que le Rapport fut joint au Procez; Veu ordonnance estant au bas d'icelle; Veu sentence du vingtroisiesme dudit mois portant qu'auparavant que faire droit sur la Demande en déclaration de nullité de mariage d'entre les Parties Icelles Parties se rendront le jour qui leur sera assigné en la Maison dont ils conviendront pour parvenir au congrest et y demeu-

reront l'espace de quatre heures en présence de Mr Allain Lamy, Docteur en la Faculté de Médecine de Paris, et M. Jacques Lamy, chirurgien de longue robbe, nommez d'office pour assister au Congrès et en rédiger leur rapport par escript; prestation de serment desdits nommez; acte de signification des lieux, jour et heure assignez à l'effet dudit Congrès; Rapport desdits nommez et acte du quatre aoust portant jonction dudit Rapport et appointement à ouyr droit, Inventaire et Production des Parties; Ensemble les conclusions du Promoteur. Tout considéré en conseil. Nous avons déclaré le mariage d'entre les Parties nul, irrité et invalide pour cause de l'impuissance du deffendeur; Ce faisant sera loisible à la Demanderesse se pourvoir ailleurs par mariage, en gardant les solemnitez requises par les saints Decrets, Conciles et Constitution de l'Eglise ou autrement ainsi qu'elle sera inspirée de Dieu; Condamnons le deffendeur aux despens de l'Instance, tels que de raison. La taxe d'iceux à nous reservée et aumosnes Cent livres Parisis; le tout sans préjudice des actions de la Demanderesse par devant Juges compétans, pour raison de la restitution de sa dot et dommages et Interests. Si mandons au premier de nos apariteurs ou autres huissiers ou sergens sur ce requis, de mettre ces presentes à deüe exécution sous imploration du bras séculier, si besoin est; De ce leur donnons pouvoir. En tesmoin de ce, nous avons fait mettre le scel de l'Officialité. Donné au dit Saint Germain des Prez par nous Official et Juge susdit et prononcé la présente sentence en la présence de Me Louis Auvray, Procureur de ladite Dame demanderesse et en l'absence de Me Thomas Thomassin, Procureur dudit sieur deffendeur, par moy sousnommé greffier de ladite

Officialité de Saint Germain des Prez le neufviesme jour d'Aoust mil six cens soixante un; ainsi figuré au dictum des présentes C. Martin et plus bas d'Humières et a esté receu quarante escus quarante payez par ladite Dame demanderesse; Et plus bas scellé du scel de ladite Officialité. Et au reply est escrit, L'an mil six cens soixante un le treiziesme jour d'Aoust, à la Requeste de ladite Dame de Colligny, j'ay, huissier sergent sousnommé, signifié, baillé et laissé copie de la presente sentence à Me Thomas Thomassin, Procureur de Messire Gaspard de Champagne, comte de la Suze y denommé, en parlant à sa personne en son domicile, à ce qu'il n'en ignore. Fait en présence de... etc...

IV

ACTE NOTARIÉ INÉDIT DU 27 AOUT 1661 (1)

Par devant les notaires et Gardenottes du Roy nostre Sire en Son Chastelet de Paris soubsignez, furent présentes en leurs personnes haut et puissant seigneur messire Gaspard de Champagne,comte de la Suze et Befort, marquis de Normainville, seigneur de d'Elle, Lumigny, Plessis-Curet et autres lieux, demeurant ordinairement en son chasteau de Lumigny,près Coulommiers en Brie, estant de fait à Paris logé rue d'Enfer, au faubourg Saint-Jacques du haut pas d'une part.

Et hautte et puissante Dame Dame Henriette de Colligny, Dame de Chastillon, Tintiniac et autres lieux, veufve de deffunt hault et puissant seigneur messire Thomas Damilleton, comte d'Hadinton, Seigneur de Beirs et autres lieux et terres de la Grande Bretagne, demeurant à Paris rue des Trois Pavillons, Paroisse Saint-Paul d'autre part.

Disans lesdites parties que le vingt sixiesme jour de juin mil six cens quarante sept il fut contracté mariage entre elles, iceluy solemnisé en l'Eglise prétendue réformée.

(1) *Mss Gonrart.*, t. XIII, in-fol., pp. 573 et suiv. (Bibl. Ars., n. 5422).

Et depuis, sur la plainte de ladite Dame, procès seroit meu au Chastelet de Paris ou sentence seroit intervenue qui auroit déclaré ledit mariage nul fondé sur ce que ladite Dame soustenoit avoir esté forcée de faire ledit mariage par deffunte Madame la mareschalle de Chastillon sa mère, sans avoir pour lors voulu déclarer d'autres causes.

De laquelle sentence ledit seigneur comte de la Suze se seroit porté appelant et relevé son appel en la cour de Parlement où les Parties ayant procéddé sur l'appel est intervenu arrest de ladite cour en la chambre de l'Edit par lequel ladite sentence a esté infirmée.

Depuis lequel arrest ladite Dame de Colligny comparante se seroit pourveue par devant le sieur official de l'abbaye Saint-Germain des Prez affin que ledit mariage fut déclaré nul, invalide, soustenant qu'il y avoit lieu de ce faire parce que la véritable cause estoit que ledit mariage n'avoit point esté consommé par l'impuissance dudit seigneur comte de la Suze. Laquelle cause ladite Dame de Colligny avoit tousjours cachée par pudeur, devant lequel sieur official lesdites parties ayant proceddé, et sur leurs differens est intervenu sentence dudit sieur official du neufviesme jour des présens mois et an, Par laquelle ledit mariage a esté déclaré nul et invalide et permis à ladite Dame de se pourvoir ailleurs par mariage en gardant les solemnités requises par les Saints Décrets Et pour les Interests civils a renvoyé les parties par devant les Juges compétans, Pour lesquels Interests civils, et pour la restitution de la somme de Dix neuf mille six cens vingt livres d'une part, Treize mille sept cens dix huit livres d'autre, qu'icelle deffunte Dame Mareschalle de Chastillon sa mère avoit fournys et baillez

en conséquence dudit mariage au dit seigneur comte de la Suze, mesme pour les dommages Interests qui luy estoyent deubs en conséquence de laquelle sentence dudit sieur Official Elle estoit en terme de former ses demandes contre luy et de la poursuivre sur icelles, Et lequel seigneur comte de la Suze disoit qu'au lieu d'estre obligé à la restitution desdites deux sommes, Il avoit tout sujet de prétendre et demander contre ladite Dame de Colligny plusieurs sommes de deniers pour le remboursement des dépenses et choses qu'il luy avoit convenu faire à cause dudit mariage. Plus qu'il falloit que ladite Dame de Colligny lui restituast toutes les sommes de deniers, fruits et revenus qu'elle a touchez des biens dudit seigneur comte de la Suze pendant le temps qu'il a esté absent du royaume, spécialement sept mil cent soixante six livres seize sols six deniers qu'elle a receus par chacun an de Damoiselle Claude de Champagne de la Suze, sœur dudit seigneur comte de la Suze et qui estoit confiscation de ses biens suivant la transaction passée entre elles par devant Lemoyne et son compagnon audit Chastelet le (*en blanc dans le texte*) jour de juillet mil six cens cinquante six, Et encore les deniers provenant de la vente qu'elle a faite des meubles dudit seigneur qui estoyent dans ses terres et des bois de haulte futaye et autres qu'elle a vendus montant à des sommes considérables dont il entendoit faire demande contre ladite Dame. Outre les deniers provenant de ses bagues, joyaux et pierreries qu'elle a aussi vendus ou qu'elle retient par devers Elle ; Sur quoy lesdites Parties estoyent sur le point d'entrer en procez. Pour à quoy éviter, et après en avoir de part et d'autre communiqué à leurs parens, et amis, et conseil, De leur Advis ont icelles

dites Parties en exécutant ladite sentence dudit sieur Official de l'Abbaye de Saint-Germain des Prez et acquiesçant à icelle de part et d'autre, transigé, convenu et accordé entre elles ainsi qu'il s'ensuit :

C'est assavoir que ladite Dame de Colligny a quitté et deschargé par ces présentes ledit seigneur comte de la Suze de la restitution desdites sommes de dix neuf mil six cens vingt livres d'une part et treize mil sept cens dix huit livres d'autre part cy dessus mentionnées, mesme des dommages-interests qui luy pourroient estre deubs, En sorte qu'il n'en puisse estre recherché ny inquiété par qui que ce soit ; et pour ce qui est des frais et aumosnes en quoy ledit seigneur comte de la Suze a esté condamné par ladite sentence dudit sieur Official de ladite abbaye Saint-Germain des Prez, ladite Dame de Colligny reconnoist et confesse en avoir esté remboursée par ledit seigneur comte de la Suze, lequel sera tenu, promet et s'oblige de payer toutes les debtes en quoy ladite Dame de Colligny est obligée avec luy de quelque nature et qualité qu'elles soient. Et celles qui se trouveront avoir esté par elle faites, soit par contract, obligations, promesses, arrestés de parties et autrement pour quelque cause que ce soit, pour le fait et regard dudit seigneur comte de la Suze et de Mlle de la Suze et de Normanville, ses sœurs seulement et pareillement celle deube au nommé Livri, maître tailleur d'habits, et encore de celles qui pourroient estre deubes par ladite Dame dans les terres dudit seigneur comte de la Suze, encore que ledit seigneur comte de la Suze ne soit pas obligé aux dites debtes ; Et en cas qu'il se trouve quelques autres debtes faites par ladite Dame de Colligny depuis ledit mariage jusques à présent pour les despenses de bouche, Estoffes,

Entretien d'Elle et de ses domestiques et pour quelque autre cause que ce soit pour le fait et regard d'icelle Dame de Colligny ailleurs que dans lesdites terres dudit seigneur, ladite Dame de Colligny sera tenue, promet et s'oblige les payer et en indemniser iceluy Seigneur comte de la Suze et faire en sorte qu'il n'en soit poursuivi ni inquiété. Et pour le regard desdites demandes dudit seigneur comte de la Suze allencontre de ladite Dame de Colligny tant à cause de la vente qu'elle a faite de ses dits meubles et bois qui estoyent dans ses Terres, que pour les sept mil cent soixante six livres qu'elle a touchées par an suivant ladite transaction par elle faite avec ladite Damoiselle de la Suze, cy devant dattée pendant l'absence dudit seigneur comte de la Suze de ce royaume comme il est cy devant dit et jusques au treiziesme février mil six cens soixante, Icelles Parties en ont convenu entre elles à la somme de trente mil livres et ladite Dame de Colligny sera tenue, promet et s'oblige bailler et payer audit seigneur comte de la Suze en cette ville de Paris en cette manière, sçavoir : Sept mil livres dans quinze mois d'huy prochains, pareille somme quinze mois après et ensuivans, semblable somme de sept mil livres autres quinze mois aussi après ensuivans, mesme somme de sept mil livres encore quinze autres mois après, le tout prochainement venant.

Et les deux mil livres restans trois mois après le dernier terme finy et escheu sans que ladite Dame de Colligny soit tenuë de payer audit seigneur comte de la Suze aucun interest desdites sommes cy-dessus spécifiées durant le cours desdits termes cy-dessus accordés. Et moyennant ces présentes lesdites parties se sont quittées et quittent respectivement l'une d'elles à l'autre de toutes

choses généralement quelconques dont elles eussent pu se faire demande et action l'une d'elle à l'autre, soit à cause dudit mariage et sous prétexte d'iceluy et pour quelqu'autre cause que ce soit et puisse estre quoy que non exprimées de tout le passé jusques à huy. Et à l'entretenement et entier accomplissement des présentes lesdites Parties ont obligé et hypothéqué de part et d'autres tous et chacuns leurs biens meubles et immeubles, terres, seigneuries et possessions quelconques présentes et à venir ; Car ainsy a esté convenu et accordé entre lesdites parties qui ont esleu leurs domiciles irrévocables pour l'exécution des présentes en cette ville de Paris ; sçavoir ledit seigneur comte de la Suze en la maison de maître Pierre Leroux, Procureur en Parlement, 16, rue des Mathurins, parroisse Saint-Severin ; Et ladite Dame de Colligny en la maison où elle est demeurant, sise rue des Trois Pavillons, Parroisse Saint-Paul, auxquels lieux ils veulent, consentent et accordent que tous exploits et autres actes de justice qui y seront faits soyent de pareil effet, force et vertu que s'ils estoyent faits parlant à leurs propres personnes et vrays domiciles, nonobstant changement de demeure des propriétaires ou locataires desdits domiciles esleus.

Promettant et obligeant chacun en Droit soy renonçant, fait et passé en la Chambre des consultations au Palais, l'an mil six cens soixante un, le vingt septiesme jour d'aoust avant midy. Et ont signé en la minute des présentes, demeurée à Ricordeau l'un d'iceux. Cettuy pour ladite Dame de Colligny. Signé Bouret et Ricordeau.

V

PIÈCES INÉDITES RELATIVES A LA FAMILLE DIRECTE DE Mme DE LA SUZE

1° *Archives nationales.* T. 125 18-19. Testament de Gaspard III, comte de Colligny, mareschal de Chastillon. Du 4 janvier 1646. Plusieurs copies. V. aussi, Y. 185, p. 115, *Régistres des Insinuations.* Enregistrement de ce testament. Même registre, p. 93. Renonciation d'Anne de Polignac à la communauté. Du 3 mai 1646.

2° *Archives nationales.* K. 1765, *Dossier I.* Traité de mariage de S. A. S. Mgr Georges, duc de Wurtemberg et Teck, avec la Sme princesse Anne de Coligny. Ensemble l'approbation de Sa Majesté et celle de Mgr le duc Eberhard. Du 28 mars 1648.

3° *Archives nationales. Ibid.* Inventaire des pierreries et meubles que Mme la Princesse Anne de Coligny, duchesse de Wirtemberg et Teck, comtesse de Montbelliard, a apportez à Mgr le prince George, duc de Wirtemberg et Teck, comte de Montbelliard, son mary, suivant et au désir de la clause portée en leur contract de mariage. Du 1er juin 1648.

4° *Archives nationales. Ibid.* Testament autographe d'Anne de Colligny, duchesse de Wurtemberg. Du 31 octobre 1662.

5° *Archives nationales. Ibid.* Compliment de nouvelle année à l'épouse du prince Georges, de la part du Conseil. 1662.

6° *Archives nationales. Ibid.* Dialogue du ménage d'un seigneur, écrit par le prince Georges. Vers 1666.

7° *Archives nationales. Ibid.* Confession d'Anne de Coligny, femme du prince Georges, touchant la Sainte Cène. S. d.

8° *Archives nationales. Ibid.* Sermon funèbre sur la mort d'Anne de Coligny, duchesse de Wurtemberg. 1680 (en allemand).

9° *Archives nationales.* Y. 37. *Registres des insinuations.* Testament d'Isabelle-Angélique de Montmorency, duchesse de Chastillon, puis de Mecklembourg. Du 19 juin 1693.

VI

PIÈCES RELATIVES AU PROCÈS LA SUZE-CHATILLON D'ALBRET

§ 1. — *Manuscrits inédits*

BAUX. 1° *Archives nationales*. T. 125[15]. Bail par adjudication devant le bailly de Chastillon à Nicolas le Comte de la terre et seigneurie de Chastillon, appartenances et dépendances, moyennant 14700 livres par an. Du 13 septembre 1651 (Passé par Jean Juif, tuteur onéraire du petit duc de Chatillon et par 1° le prince de Wurtemberg, 2° Gaspard de Champagne pour leurs femmes).

2° *Archives nationales*. T 125[17]. *Ibid*. Du 26 décembre 1652.

3° *Archives nationales*. T 125[15]. *Ibid*. Du 17 octobre 1657.

4° *Archives nationales*. T 125[15]. Bail par l'agent d'affaires de Mme Henriette de Coligny (Charles Bernard, sieur de la Thuillerye, advocat en Parlement), à Nicolas Guille pour six ans du lieu, chasteau et maison seigneuriale de Solterre, ses appartenances et dépendances, moyennant 2.450 livres de ferme chacun an. Du 30 septembre 1659.

PIÈCES DIVERSES. 5° *Archives nationales*. K. 1765.

Dossier I. Procuration d'Anne de Coligny, passée par devant Zacharie Bérobe, notaire et greffier de la ville impériale de Colmar, nommant noble Jacob de Rémond, escuyer, sieur du Luzarche, demeurant à Chastillon sur Loing, son procureur général, spécial et irrévocable et lui donnant tous droits et pouvoirs de la représenter dans la succession de son neveu le petit duc de Chastillon. Du 20 octobre 1657. Signatures autographes.

6° *Archives nationales.* T 144[50-53]. Contrat passé par devant Pierre Bigot et Robert Denaux, notaires, par lequel Mme de Mecklembourg rachète à Jeanne de Guillon, veuve de Henry de Clermont, marquis de Gallerande, une créance de 28.377 livres, due par Anne de Polignac, sa belle-mère. Du 23 janvier 1658. Le même dossier contient les reconnaissances de dette d'Anne de Polignac, datées des 19 et 27 août 1647.

7° *Archives nationales.* T. 144[50-33]. Contract d'acquisition passé en Allemagne, le 22 juin 1659, où paroist le transport des droits successifs de Mme la duchesse de Wirtemberg. Le sieur Jean Hébron, procureur d'Henriette de Coligny, comtesse de la Suze, passe le contrat en son nom. Anne de Coligny cède à sa sœur ses droits sur toutes les terres qu'elle possède en France, sauf la moitié de Coligny, moyennant une somme de 317.000 livres.

8° *Catalogues d'autographes Charavay* (Faubg Saint-Honoré). Pièce signée du 24 juillet 1659. Contrat d'indemnité accordé par Mme de la Suze au maréchal d'Albret.

9° *Archives nationales.* T. 144[50-53]. Sans titre. Contrat passé par devant Le Cat et Le Semellier, notaires au Chatelet de Paris, par lequel Henriette de Coligny vend

à Me Gille Huchet, seigneur de la Bedoyère, ses comtés, terres et seigneuries de Tintignac et Montmuran, sises en Bretagne, pour la somme de 270.000 livres. Du 18 mars 1662.

10° *Archives nationales*. T. 144 50-53. Acte passé entre la dame de la Suze et M. le marquis de Coatquin, par lequel apert que tous les tiltres concernans la propriété de la terre de Tintiniac ont esté delivrés audit de Coatquin qui a promis de les rendre en cas que le retrait n'ait pas lieu. Du 18 juillet 1663. Après la vente au sieur de la Bedoyère, Mre Malo, marquis de Coatquin, comte de Combourg... exerce, en faveur de son fils, « un retrait à titre de promesse, comme parent et lignager de ladite dame Henriette de Coligny ».

11° *Archives nationales*. T. 144 50-53. Extrait des registres du conseil privé du Roy du 23 septembre 1664.

12° *Archives nationales*. T. 144 50-53. Copie du contrat de vente de Comporté et autres biens. Du 9 octobre 1666. Un imprimé et deux manuscrits dont l'un sur papier ordinaire et l'autre sur parchemin. L'imprimé contient, en plus du contrat : 1° Autorisation de traiter du 10 avril 1665, accordée par le prince Christian Louis de Mecklembourg à sa femme. 2° Estat des debtes de la maison de Chastillon. 3° Debtes qui estoient deues par la succession de Mme la mareschale de Chastillon. 4° Debtes qui estoient deues par la succession de M. le duc de Chastillon. 5° Autres debtes créées par Mme d'Adinton pour parvenir au contract fait en Allemagne le 22 juin 1659 avec Mme la princesse de Wirtemberg. 6° Autres debtes empruntées solidairement en 1665 par Mmes de Mecklembourg et d'Adinton pour employer à l'acquit de ce qui estoit deub des sommes cy-dessus. 7° Suite des

debtes de M. le duc de Chastillon. 8° Estat particulier des debtes particulières de Mme la comtesse d'Adinton.

Par ce contrat Henriette de Coligny cède à sa belle-sœur la duchesse de Mecklembourg la totalité de ses terres, rentes et revenus, et la nomme sa procuratrice générale, spéciale et irrévocable. Moyennant quoi Mme de Mecklembourg prend à sa charge toutes les dettes des successions en litige et les dettes particulières de sa belle-sœur.

13° *Archives nationales*. T. 144 50-53. Transaction entre la duchesse de Chastillon et Ploumier fils. Du 4 mars 1673. Henriette et Anne de Coligny y interviennent.

Papiers des Wurtemberg relatifs au procès. *Archives nationales*. K. 1765. *Dossier I*. Sans dates. Brouillons pour la plupart.

1° Projet d'accommodement entre Mme la duchesse de Chastillon, Mme la comtesse de la Suze et entre S. A. S. Mme la princesse de Wirtemberg.

2° Mémoire.

3° Plusieurs points concernant la duchesse de Chastillon.

4° Mémoire des affaires de Mme la comtesse de la Suze et de sa sœur.

5° Estat du revenu du bien que Mmes la princesse de Wirtemberg et comtesse de la Suze ont accause des successions qu'elles ont euës de feu Mgr et Mme le mareschal et la mareschale de Chastillon, leurs père et mère, et de Mgr le duc de Chastillon, leur nepveu.

6° Récit fidelle fait avec M. Vitot concernant les affaires de Chatillon mis en forme de demandes et responses.

Et plusieurs autres manuscrits, lettres, etc..., sans importance.

§ 2. — *Imprimés*

1° *Bibliothèque nationale. Recueil Thoisy*, 42 f° 494. Abrégé du procez pendant au Conseil entre Mre César Phœbus d'Albret, capitaine lieutenant des Gens d'Armes, commandeur des ordres du roy, mareschal de France, subrogé à la poursuite des criées de la terre de Chastillon, deffendeur et demandeur en requestes du 10 may 1663. — Contre Dame Isabelle-Angélique de Montmorency, espouse de M. le Prince de Mecklembourg, auparavant vefve de M. le duc de Chastillon, demanderesse en requestes à fin de cassation des procédures et arrêts poursuivis au Parlement de Paris depuis ledit jour 28 novembre 1662. — La dame Henriette de Coligny, comtesse de la Suze, et Mtre Pierre Battavin, conseiller au Bailliage de Bellay, deffendeurs. S. l. n. d., in-f° de 4 pages.

2° *Bibliothèque nationale. Recueil Thoisy*, 71 f° 411. Factum pour Dame Henriette de Colligny demanderesse en lettres de restitution. — Contre Mre Cœsar Phœbus d'Albret, mareschal de France, défendeur. S. l. n. d., in-f° de 4 pages.

3° *Bibliothèque nationale. Recueil Thoisy*, 205 f° 159-161, 371-373; 437 f° 111. Pour M. le mareschal d'Albret. — Contre Mme de Mecklembourg. S. l. n. d., in-f°, 2 pièces de 4 pages.

4° *Bibliothèque nationale. Recueil de Factums*, Fm3 97. Factum pour messire Cezar Phæbus d'Albret, chevalier des ordres du roy, sire de Pons, mareschal de

France, capitaine lieutenant des Gens d'Armes du roy, poursuivant les criées des terres de Chastillon, Solterre, Chauffour et autres, defendeur. — Contre Dame Elisabeth-Angélique de Montmorency, vefve de M. le duc de Chastillon, héritière mobiliaire, acquests et conquests, de feu M. le duc de Chastillon, son fils, demandeur. Et encore des propres scituez au Pays de Droit escrit où l'Edict des Mères n'a pas de lieu, demanderesse en exécution d'une prétendue transaction du 31 juillet 1661. S. l. n. d., in-f° de 16 pages.

5° *Bibliothèque nationale. Recueil de Factums*, Fm³ 98. Factum du procez pendant au Conseil privé du roy... S. l. n. d., in-f° de 4 pages. Titre identique à celui du n° 1, mais le texte n'est pas le même. Par contre il reproduit à peu près exactement, comme texte, un autre factum du Recueil Thoisy, 42 f° 492.

6° *Bibliothèque nationale. Recueil de Factums*, Fm³ 99. Sans titre. S. l. n. d., in-f° de 6 pages.

7° *Bibliothèque nationale. Recueil de Factums*, Fm³ 100. Sans titre. S. l. n. d., in-f° de 8 pages. Supplique du maréchal d'Albret au roi pour qu'il n'accorde pas à Mme de Mecklembourg des Lettres d'Etat qui ont pour effet de suspendre les procédures.

8° *Bibliothèque nationale. Recueil de Factums*, Fm 22411. Factum pour Mme Elisabeth-Angélique de Montmorency, duchesse de Meckelbourg, inthimée et deffenderesse. — Contre M. le mareschal d'Albret, tuteur de Mlle d'Alençon, et les sieurs de Cernoy, appelans et déffendeurs. S. l. n. d., in-4° de 10 pages.

VII

PORTRAIT DE Mlle DE LA SUZE (1)

Elisène est d'une maison très illustre, de laquelle plusieurs héros sont sortis. Elle porte sur son visage des marques de sa naissance. Elle a très bonne mine et le teint fort beau. Elle a de grands yeux bleus, pleins d'une douce langueur. Elle a la bouche petite, la gorge belle et les mains bien formées et l'on assure qu'elle a les plus belles jambes du monde. Elle a un esprit au-dessus de celuy des femmes ordinaires, et si elle avoit moins de négligence, il y a peu de choses dont elle ne fust capable; cela se connoit à la justesse de ce qu'elle dit dans les conversations, de quelque nature qu'elles puissent estre. Elle préfère tout ce qui me regarde (c'est l'Amour qui parle) aux autres affaires et peu de personnes me connoissent mieux qu'elle. Elle a fait des élégies où se trouve tout ce que la passion peut inspirer dans les cœurs et faire dire aux amants les plus tendres avec des expressions qui estoient inconnues avant qu'elle se

(1) Mlle Petit, *L'Amour eschappé ou les différentes manières d'aimer contenues en quarante histoires avec le Parlement d'Amour*, 1669, t. II, p. 38. Nous croyons devoir publier ce portrait extrait d'un livre peu connu et devenu très rare. Il est un des plus exacts de la physionomie morale et physique de notre héroïne.

mêlast d'écrire en vers. Les paroles des plus beaux airs sortent de sa veine ; on n'a pas de peine à les connoistre d'avec les autres et les moins délicats y trouvent une grande différence. Elle a fait encore d'autres ouvrages qui ne cèdent pas à ceux des anciens en leur nature et qui surpassent de beaucoup ce que l'on a fait depuis quelque temps en ce genre. Elle a du courage et de la fermeté dans ses malheurs. Elle a une si grande paresse pour les affaires d'intérests qu'elle luy est quelquefois préjudiciable. Elle est bonne, elle aime ses amis et il est très aisé de vivre avec elle.

VIII

TABLE DES POÉSIES DE Mme DE LA SUZE (1)

POÉSIES DE MADAME LA COMTESSE DE LA SUZE. A Paris, chez Charles de Sercy, au Palais, au sixième pilier de la Grand Salle, vis-à-vis la montée de la cour des Aydes, à la Bonne Foy couronnée, 1666, in-12.

Ce petit volume contient 18 pièces de Mme de la Suze. On y a ajouté, pp. 63 et s. : *Maximes d'amour par M. le Comte de B. R.* (Bussy-Rabutin) ; pp. 81 et s. : *Almanach d'amour pour l'an de grâce 1665 par le grand Ovide Cypriot, spéculateur des Ephémérides amoureuses, aux remarques duquel se verront choses merveilleuses qui arriveront cette année, dédié à Cupidon* (par le marquis de Villaine, selon Somaize) (2).

NOUVEAU RECUEIL DES PLUS BEAUX VERS MIS EN CHANT, AUGMENTÉ DE TOUS LES AIRS LES PLUS NOUVEAUX, ET DE PLUSIEURS GRANDS RÉCITS ET AUTRES COUPLETS DE MADAME LA COMTESSE DE LA SUZE, QUI N'ONT POINT PARU JUSQU'A A PRÉSENT. A Paris, chez Guillaume de Luyne, au Palais, dans la salle des Merciers, à la Justice. 1680, 2 part. en 1 vol. in-12.

Cet ouvrage n'a point été composé par Mme de la Suze ; mais le nom de cette dame figure sur la couverture. On trouve

(1) Nous les classons d'après leurs dates de première publication.

(2) Quelques auteurs du XVIIe siècle indiquent une édition des *Poésies* de Mme de la Suze de 1656. Nous n'avons jamais rencontré ce volume. Les bibliographes modernes ne le mentionnent pas. Les Poésies de Mme de la Suze portent un privilège du 30 novembre 1662 et un achevé d'imprimer du 3 décembre 1665.

à la suite de la 2e partie quelques feuillets non chiffrés contenant 9 pièces d'elle.

1653

I. AIR DE M. LAMBERT.

Au défaut de ma voix recevez mes soupirs.

Recueil Sercy, 1653 et 1662, 2e part., p. 369; Recueil des plus beaux vers qui ont esté mis en chant, 1661, 1re part., p. 19; Airs et vaudevilles de cour, t. I, 1665, p. 134; Poésies de Mme la comtesse de la Suze, 1666, p. 57; Les Délices de la poésie galante..., 1666, 1re part., p. 199; Recueil la Suze, 1680-1684-1691-1693-1696-1698, t. II, p. 128; Recueil des plus belles épigrammes des poètes françois..., 1698, t. I, p. 295; Recueil la Suze, 1725-1741-1748, t. II, p. 166; Parnasse des Dames, 1773, t. V, p. 29.

II. POUR LA REYNE DE SUÈDE, ODE.

Belle lumière vagabonde.

Recueil Sercy, 1653 et 1662, 2e part., p. 361; Poésies de Mme la comtesse de la Suze, 1666, p. 23; Recueil de poésies diverses dédié à Mgr le prince de Conty par M. de la Fontaine, 1671, t. II, p. 167; Recueil la Suze, 1680-1684-1691-1693-1696-1698, t. II, p. 21; 1725-1741-1748, t. II, p. 24.

III. MADRIGAL.

Ce n'est point pour Lisis que je verse des larmes.

Recueil Sercy, 1653 et 1662, 2e part., p. 372; Poésies de Mme la comtesse de la Suze, 1666, p. 53; Recueil la Suze, 1680-1684-1691-1693-1696-1698, t. II, p. 126; Recueil des plus belles épigrammes des poètes françois, 1698, t. I, p. 215; Recueil la Suze, 1725-1741-1748, t. II, p. 164; Annales poétiques, 1782, t. XXIII, p. 156.

IV. ÉLÉGIE SUR UNE ABSENCE.

Faut-il donc me résoudre à m'éloigner des lieux.

Recueil Sercy, 1653 et 1662, 2e part., p. 253; Corbinelli

Sentimens d'amour, 1665, t. I, pp., 16, 97, 197; Poésies de Mme la comtesse de la Suze, 1666, p. 11; Recueil la Suze, 1680-1684-1691-1693-1696-1698, t. I, p. 53; 1725-1741-1748, t. I, p. 70; Recueil Barbin, 1692, t. IV, p. 130, et 2e édit., 1752, t. IV, p. 244.

V. POUR Mlle DE NORMANVILLE, MADRIGAL.

Jeunes amours, ne pleurez pas.

Recueil Sercy, 1653 et 1662, 2e part., p. 257; Poésies de Mme la comtesse de la Suze, 1666, p. 52; Recueil la Suze, 1680-1684-1691-1693-1696-1698, t. II, p. 125; 1725-1741-1748, t. II, p. 163.

VI. AIR DE M. LAMBERT.

Laisse-moy soupirer, importune raison.

Bibl. nat., Départ. des Impr., Mss Vm7 501, Airs de M. Lambert, S. L. N. D. s. p. (Paroles et musique); Recueil Sercy, 1653 et 1662, 2e part., p. 369; Recueil des plus beaux vers qui ont esté mis en chant, 1661, 1re part., p. 265; Poésies de Mme la comtesse de la Suze, 1666, p. 56; Recueil la Suze, 1680-1684-1691-1693-1696-1698, t. II, p. 127; 1725-1741-1748, t. II, p. 166; Airs à une, II, III et IV parties avec la basse continuë, composés par M. Lambert, 1689, p. 78 (Paroles et musique).

VII. ÉPIGRAMME SUR LES SONNETS DE JOB ET D'URANIE

L'un se pique pour Job, l'autre pour Uranie.

Bibl. nat., mss 12680 fo 102; Recueil Sercy, 1653 et 1660, 1re part., p. 448; Lettres et poésies de Mme la comtesse de Brégy, 1666, p. 98; Recueil la Suze, 1680-1684-1691-1693-1696-1698, t. IV, p. 125; 1725-1741-1748, t. IV, p. 131; Recueil des plus belles épigrammes des poètes françois, 1698, t.I. p. 214; Annales poétiques, 1782, t. XXIII, p. 169.

VIII. MADRIGAL.

Non, ce n'est point Philis qui cause mon martyre.

Recueil Sercy, 1653 et 1662, 2e part., p. 372; Poésies de

Mme la comtesse de la Suze, 1666, p. 54; Recueil la Suze, 1680-1684-1691-1693-1696-1698, t. II, p. 126; 1725-1741-1748, t. II, p. 164.

IX. JUGEMENT DÉFINITIF SUR UN PLAIDOYER D'AMOUR.

Nous, Amarillis, qu'on révère.

Recueil Sercy, 1653 et 1662, 2e part., p. 367; Poésies de Mme la comtesse de la Suze, 1666, p. 49; Recueil La Suze, 1680-1684-1691-1693-1696-1698, t. II, p. 107; 1725-1741-1748, t. II, p. 144; Annales poétiques, 1782, t. XXIII, p. 159.

X. SANS TITRE. Relatif à la Conversion de Mme de la Suze.

Ouy, j'aime Charenton

Prosper Marchand, Dict. hist. ou Mém. crit. et litt., 1758, t. II, p. 259.

XI. ÉLÉGIE SUR UNE JALOUSIE.

Pensers où l'on se plaist, espérances flatteuses.

Mss Conrart (Bibl. Ars., n° 5131), t. I, in-f°, p. 375; Recueil Sercy, 1653 et 1662, 2e part., p. 374; Le nouveau Cabinet des Muses..., 1658, p. 153; Corbinelli, Sentimens d'Amour..., 1665, t. II, pp. 3, 158, 234-288; Poésies de Mme la comtesse de la Suze, 1666, p. 16; Recueil La Suze, 1680-1684-1691-1693-1696-1698, t. I, p. 10; 1725-1741-1748, t. I, p. 14; Recueil Barbin, 1692, t. IV, p. 113, et 2e édit., 1752, IV, 233;

XII. LE TRIOMPHE D'AMARILLIS POUR Mme DE CHASTILLON.

Que pour la pompe solennelle.

Recueil Sercy, 1653 et 1662, 2e part., p. 243; Corbinelli, Sentimens d'Amour, 1665, t. I, p. 260; Poésies de Mme la comtesse de la Suze, 1666, p. 42; Recueil La Suze, 1680-1684-1691-1693-1696-1698, t. II, p. 94; 1725-1741-1748, t. II, p. 129.

XIII. POUR Mlle DE NORMANVILLE, MADRIGAL.

Vous que charment les déplaisirs.

Recueil Sercy, 1653 et 1662, 2e part., p. 256; Poésies de

Mme la comtesse de la Suze, 1666, p. 51; Recueil La Suze, 1680-1684-1691-1693-1696-1698, t. II, p. 125; 1725-1741-1748, t. II, p. 162.

1656

XIV. ÉLÉGIE.

Belle et Sage Daphné, merveille de nos jours.

Mss Conrart, t. V, in-f°, p. 513; Rec. Sercy, 1656 et 1665, 3e part., p. 1; Poésies de Mme la comtesse de la Suze, 1666, p. 1; Corbinelli, Sentimens d'Amour, 1665, I, 292; II, 27, 69, 212, 285; Les Délices de la poésie galante, 1667, 2e partie, p. 56; Recueil La Suze, 1668, I, 123; 1674, II, 125; 1678, I, 123; 1680-1684-1691-1693-1696-1698, I, 13; 1725-1741-1748, I, 19; Recueil Barbin, 1692, IV, 103 et 2e édit., 1752, IV, 215; Recueil La Suze, Bibliothèque poétique par Le Fort de la Morinière, 1745, II, 106; Parnasse des Dames, 1773, V, 12; Annales poétiques, 1782, t. XXIII, p. 161.

XV. ÉLÉGIE.

Le printemps rappeloit les amoureux désirs.

Recueil Sercy, 1656 et 1665, 3e part., p. 5; Poésies de Mme la comtesse de la Suze, 1666, p. 6; Corbinelli, Sentimens d'amour, 1665, I, 55, 264, 306; II, 82, 220; Recueil La Suze, 1680-1684-1691-1693-1696-1698, t. I, p. 40; Recueil Barbin, 1692, t. IV, p. 108, et 2e édit., 1752, IV, 229; Recueil La Suze, 1725-1741-1748, t. I, p. 55; Annales poétiques, 1782, t. XXIII, p. 165.

1658

XVI. STANCES.

Il est vray que l'Amour me tient sous son empire.

Recueil Conrart, p. 161 (Bibl. Ars. n. 3135, attribué à Quincy); Les Muses illustres..., 1658, p. 236; Le nouveau cabinet des Muses..., 1658, p. 49; Petit recueil de poésies choisies, non encore imprimées..., 1660, p. 41.

XVII. RESPONSE DE Mme LA COMTESSE DE LA SUZE A L'ÉPIGRAMME : BELLE COMTESSE DE LA SUZE.

Il ne faut pas que je m'abuse.

Les Muses illustres..., 1658, p. 308.

1659

XVIII. RESPONSE DE Mme LA COMTESSE DE LA SUZE AUX LOUANGES DE L'ABBÉ COTIN.

Auprès de moy, ce dites-vous.

Œuvres meslées de M. Cotin, 1659, 2e part., p. 65; Œuvres galantes de M. Cotin, 1663, 2e part., p. 364; 1665, 2e part., p. 570.

XIX. PORTRAIT DE Mme LA DUCHESSE DE CHASTILLON, ODE.

Cherchons pour peindre Amarillis.

Divers portraits..., 1659, p. 217; Recueil des portraits et éloges en vers et en prose dédié à S. A. R. Mademoiselle, 1659, 1re part., p. 92; Recueil des portraits et éloges en vers et en prose dédié à S. A. R. Mademoiselle, 1659, t. I, p. 81; La Galerie des peintures..., 1663, t. I, p. 125; Recueil des portraits et éloges des plus belles dames de la Cour..., 1668, 1re part., p. 92; Poésies de Mme la comtesse de la Suze, 1666, p. 38; Recueil La Suze, 1680-1684-1691-1693-1696-1698, t. II, 82; 1725-1741-1748, t. II, p. 117; La Galerie de Mlle de Montpensier, par E. de Barthèlemy, 1860, p. 63.

XX. PORTRAIT DE S. A. R. MADEMOISELLE, ODE.

Fille du Souverain des Dieux.

Mss Conrart, t. IX, in-fo, p. 919; Divers portraits..., 1659, p. 187; Recueil des portraits et éloges en vers et en prose.. 1659, 1re part., p. 32; Recueil des portraits et éloges, en vers et en prose..., 1659, t. I, p. 41; La Galerie des peintures..., 1663, t. I, p. 40; Recueil de portraits et éloges des plus belles dames de la Cour, 1668, 1re part., 32; Poésies de Mme la comtesse de la Suze, 1666, p. 31; Recueil La Suze,

1680-1684-1691-1693-1696-1698, t. II, p. 77; 1725-1741-1748, t. II, p. 112; La Galerie de Mlle de Montpensier, par E. de Barthelemy, 1860, p. 20.

1661

XXI. VAUDEVILLE.

Ah! fayons ce dangereux séjour.

Bibl. nat., Départ des Impr., Mss. Vm7 501, Airs de M. Le Camus, S. L. N. D. s. p. (Paroles et musique); Mss. Conrart, t. XI, in-f°, p. 479; Recueil des plus beaux vers qui ont esté mis en chant, 1661, 3e part., p. 1; Airs et vaudevilles de Cour, t. II, 1666, p. 177; Airs à deux et à trois parties de feu M. Le Camus, 1678, p. 7.(Paroles et musique.)

XXII. AIR DE M. LE CAMUS.

Forêts solitaires et sombres.

Bibl. nat., Départ. des Impr., Mss. Vm7 501, Airs de M. Le Camus, S. L. N. D. s. p. (Paroles et musique); Recueil des plus beaux vers qui ont esté mis en chant 1661, 3e part., p. 165; Nouveau recueil de vers mis en chant à la fin duquel sont tous les airs nouveaux jusqu'à l'an 1670. S. D., 2e part., p. 111; Airs à deux et à trois parties de feu M. Le Camus, 1678, p. 34 (Paroles et musique); Recueil La Suze, 1680-1684-1691-1693-1696-1698, t. I, p. 213; 1725-1741-1748, t. I, p. 269.

XXIII. RÉCIT DE LAMBERT.

Il n'est donc que trop vray que l'ingrat m'a laissée.

Bibl. Mazarine, mss n° 2244; Recueil des plus beaux vers qui ont esté mis en chant, 1661, 1re part., p. 237; Corbinelli, Sentimens d'amour..., 1665, I, 121-291.

XXIV. AIR DE MM. LAMBERT ET LE CAMUS.

J'ay juré mille fois de ne jamais aimer.

Recueil des plus beaux vers qui ont esté mis en chant,

1661, 1re part., p. 236; Poésies de Mme la comtesse de la Suze, 1666, p. 55; Recueil la Suze, 1680-1684-1691-1693-1696-1698, t. II, p. 127; 1725-1741-1748, t. II, p. 165.

XXV. AIR DE M. LE CAMUS.

Vous ne m'attirez point par vos attraits charmants.

Bibl. nat., Départ. des Impr., Mss Vm7 501, Airs. de M. Le Camus, S. L. N. D. s. p. (Paroles et musique); Recueil des plus beaux vers qui ont esté mis en chant, 1661, 3e part., p. 529; Poésies de Mme la comtesse de la Suze, 1666, p. 58; Recueil la Suze, 1680-1684-1691-1693-1696-1698, t. II, p. 128; 1725-1741-1748, t. II, p. 166; Parnasse des Dames, 1773, t. V, p. 29.

1663

XXVI. CHANSON.

Ah! donnez-moy, Climène, ou la mort ou la vie.

Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes tant en prose qu'en vers, 1663, p. 142; Nouveau recueil de pièces choisies contenant lettres galantes en prose et en vers, elégies, et autres pièces galantes des plus beaux esprits du temps, 1664, p. 84; Nouveau recueil de pièces choisies de Mme la comtesse de la Suze et de M. Pélisson, 1664, 2e part., p. 84; Les Délices de la poésie galante, 1666, 2e part., p. 206; Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes tant en prose qu'en vers, 1667, t. I, p. 141; *Ibid.*, 1684-1685, t. I, p. 5; Recueil la Suze, 1668, 1re part., p. 143; 1674, II, p. 145; 1678-1695, 1re part., p. 143; 1680-1684-1691-1693-1696-1698, II, 140; 1725-1741-1748, II, 187.

XXVII. A PHILIS SUR LE VOYAGE DE L'ISLE D'AMOUR (par l'abbé Paul Tallemant).

Lisez, belle Philis, à loisir cet ouvrage.

Abbé Tallemant, le Voyage de l'Isle d'Amour, 1663-1664-1713, p. 3; Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes tant en prose qu'en vers, 1663, p. 1; *Ibid.*, 1667, 1re part., p. 7; Recueil la Suze, 1680-1684-1691-1693-1696-1698, t. III,

p. 82; Recueil des plus belles épigrammes des poètes français..., 1698, t. I, p. 215; Nouveau recueil des épigrammatistes français, 1724, t. I, p. 276; Recueil la Suze, 1725-1741-1748, t. III, p. 89; Annales poétiques, 1782, t. XXIII, p. 169.

XXVIII. SONNET SUR DES BOUTS-RIMEZ.

Ouy, je l'ay résolu d'estre toujours cruelle.

Œuvres galantes de M. Cotin, tant en vers qu'en prose, 1663, t. I, pp. 12-13; 1665, t. I, pp. 29-30 : « Je vous envoye un Sonnet en bouts-rimez de M. D. L. S... » Cotin, *Ibid.*, 1665, I, 267, cite une autre poésie de Mme de la Suze, dont il donne les trois vers suivants :

Esprit dont les vives clartés
Brillent sans voile et sans nuages,
Avec excès vous me flattés.

XXIX. ÉLÉGIE.

Tristesse, ennuy, chagrin, langueur, mélancolie.

Bibl. de la Rochelle, mss. no 432, p. 225; Recueil de pièces galantes en prose et en vers des plus beaux esprits du temps, 1663, p. 41; Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes tant en prose qu'en vers, 1663, p. 119; Recueil de pièces galantes en prose et en vers de Mme la comtesse de la Suze et de M. Pelisson, 1664, p. 41; *Ibid.*, 2e édit., 1666, p. 17; Les Délices de la poésie galante..., 1666, 2e part., p. 211; *Ibid.*, 1667, 2e part., p. 25; Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes tant en prose qu'en vers, 1667, 1re part., p. 119; *Ibid.*, 1667 et 1684, 2e part., p. 191; Recueil la Suze, 1674, I, 50; Recueil de poésies par Mme de Lauvergne, 1680, p. 35; Recueil la Suze, 1680-1684-1691-1693-1696-1698, t. I, p. 3; Recueil Barbin, 1692, IV, 124, et 2e édit., 1752, IV, 239; l'Art de la poésie, par le sieur de la Croix, 1694, p. 187; Recueil la Suze, 1725-1741-1748, t. I, p. 4; Bibliothèque poétique, par le Fort de la Morinière, 1745, t. II, p. 108; Parnasse des Dames, 1773, t. V, p. 15.

1665

XXX. ÉLÉGIE.

Fière et foible raison qui par de vains combats.

Corbinelli, Sentiments d'amour, 1665, II, 269; Poésies de Mme la comtesse de la Suze, 1666, p. 21; Recueil la Suze, 1680-1684-1691-1693-1696-1698, t. I, p. 32; Recueil Barbin, 1692, t. IV, p. 118, et 2e édit., 1752, t. IV, p. 237; Recueil la Suze, 1725-1741-1748, t. I, p. 45; Abbé de la Porte, Hist. litt. des femmes franç., 1769, t. I, p. 338; Parnasse des Dames, 1773, t. V, p. 10; Annales poétiques, 1782, t. XXIII, p. 157

XXXI. AIR DE M. LE CAMUS.

J'aime, je suis aimé, cependant nuit et jour.

Bibl. nat., Départ. des Impr., Mss. Vm7 501, Airs de M. Le Camus, S. L. N. D. s. p. (Paroles et musique); Airs et vaudevilles de cour..., 1665, t. I, p. 267; Recueil des plus beaux vers qui ont esté mis en chant, 1668, 2e part., p. 197; *Ibid.*, 1680, 1re part., p. 197.

1666

XXXII. MADRIGAL.

Quand vous prîtes mon cœur, Amour me fut témoin.

Recueil la Suze, 1666, 2e édit., p. 32; Recueil de poésies par Mme de Lauvergne, 1680, p. 47; Parnasse des Dames, 1773, t. V, p. 29.

1668

XXXIII. ÉLÉGIE.

Ah! qu'il est dangereux quand on a bien aimé.

Recueil la Suze, 1668, 2e part., p. 3; 1674, t. III, p. 3;

1678-1695, 2e part., p. 203; 1680-1684-1691-1693-1696-1698, t. I, p. 108; 1725-1741-1748, t. I, p. 139; Abbé de la Porte, *op. cit.*, t. I, p. 344.

XXXIV. AIR DE M. LE CAMUS.

Ah! qui peut tranquillement attendre.

Bibl. nat., Départ. des Impr., Mss. Vm7501, Airs de M. Le Camus, S. L. N. D. s. p. (Paroles et musique); Mss. Conrart, t. XI, in-fol., p. 479; Recueil des plus beaux vers qui ont esté mis en chant, 1668, 2e part., p. 457; *Ibid.*, 1680, 2e part., p. 457.

XXXV. ÉLÉGIE.

En vain, charmante Iris, j'oppose ma constance.

Recueil la Suze, 1668, 2e part., p. 6; 1674, t. III, p. 6; 1678-1695, 2e part., p. 206; Recueil de poésies par Mme de Lauvergne, 1680, p. 50; Recueil la Suze, 1680-1684-1691-1693-1696-1698, t. I, p. 110; 1725-1741-1748, t. I, p. 142.

XXXVI. ÉLÉGIE.

Iris tous vos sermens n'estoient donc que des feintes.

Recueil la Suze, 1668, 2e part., p. 95; 1674, t. III, p. 95; 1678-1695, 2e part., p. 293; 1680-1684-1691-1693-1696-1698, t. I, p. 101; 1725-1741-1748, t. I, p. 128.

XXXVII. AIR DE M. LE CAMUS.

Je m'abandonne à vous, amoureux souvenirs.

Bibl. nat., Départ. des Impr., Mss. Vm7 501, Airs de M. Le Camus, S. L. N. D. s. p. (Paroles et musique); Recueil des plus beaux vers qui ont esté mis en chant..., 1668, 2e part., p. 480; *Ibid.*, 1680, 2e part., p. 480.

XXXVIII. ÉLÉGIE.

O Dieux! seroit-il vray que l'Amour m'eût soumise.

Bibl. de la Rochelle mss., no 596, Charpentier de Long-

champs, Œuvres en prose et en vers, pièce 12, fol. 18. Vers extraits de la XIe elégie du tome I des poésies de Mme la comtesse de la Suze (O! Dieux, injustes Dieux! quelle est vostre sagesse); Recueil la Suze, 1668, 2e part., p. 87; 1674, t. III, p. 87; 1678-1695, 2e part., p. 285; 1680-1684-1691-1693-1696-1698, t. I, p. 104; 1725-1741-1748, t. I, p. 132 Annales poétiques, 1782, t. XXIII, p. 151.

XXXIX. AIR DE MM. LAMBERT ET DAMBRUIS.

Sous ces ombrages verts un amant le plus tendre.

Recueil des plus beaux vers qui ont esté mis en chant, 1668, 2e part., p. 510; *Ibid.*, 1680, 2e part., p. 510; Recueil la Suze, 1680-1684-1691-1693-1696-1698, t. I, p. 213; 1725-1741-1748, t. I, p. 269; Parnasse des Dames, 1773, t. V, p. 22.

1670

XL. AIR DE M. LE CAMUS.

Beau printemps dont l'aimable abord.

Nouveau recueil de vers mis en chant à la fin duquel sont tous les airs nouveaux jusqu'à l'an 1670. S. d., 2e part., p. 19.

XLI. AIR DE M. LE CAMUS.

Bois écartez, demeures sombres.

Bibl. nat., Départ. des Impr., Mss. Vm7 501, Airs de M. Le Camus, S. L. N. D. s. p. (Paroles et musique); Nouveau recueil de vers mis en chant précité. S. d, 2e part., p. 53.

XLII. AIR DE M. DAMBRUIS.

Le doux silence de nos bois.

Nouveau recueil de vers mis en chant précité. S. d, 2e part., p. 130; Recueil la Suze, 1680-1684-1691-1693-1696-1698, t. I, p. 213; 1725-1741-1748, t. I, p. 269; Parnasse des Dames, 1773, t. V, p. 22.

1671

XLIII. AIR.

Savourons à longs traits cet excellent muscat.

Recueil de tous les plus beaux airs bachiques..., 1671, p. 266.

1674

XLIV. ÉLÉGIE.

Il est enfin parti cet homme incomparable.

Hortense des Jardins, Mémoires de la vie de Henriette Sylvie de Molière, 1674, 6e partie, pp. 178-179.

1678

XLV. AIR DE M. LE CAMUS.

Il n'est rien dans la vie.

Airs à deux et à trois parties de feu M. Le Camus, 1678, p. 32 (Paroles et musique); Recueil des plus beaux vers mis en chant, 1680, 2e part., s. p. ; Recueil la Suze, 1680-1684-1691-1693-1696-1698, t. I, p. 214; 1725-1741-1748, t. I, p. 270.

XLVI. AIR DE M. LE CAMUS.

Un berger plus beau que le jour.

Airs à deux et à trois parties de feu M. Le Camus, 1678, p. 20 (Paroles et musique) ; Recueil des plus beaux vers mis en chant, 1680, 2e part., s. p. ; Recueil la Suze, 1680-1684-1691-1693-1696-1698, t. I, p. 214; 1725-1741-1748, t. I, p. 270; Parnasse des Dames, 1773, t. V, p. 23 ; Annales poétiques, 1782, t. XXIII, p. 156.

1680

XLVII. SARABANDE DE M. LE CAMUS.

Ah! c'est trop verser d'inutiles larmes.

Recueil des plus beaux vers mis en chant 1680, 2e part.

s. p. ; Recueil la Suze, 1680-1684-1691-1693-1696-1698, t. I, p. 215 ; 1725-1741-1748, t. I, p. 271.

XLVIII. RÉCIT DE BASSE B. D. B.

Dans ce bocage où brille une jeune verdure.

Recueil des beaux vers mis en chant, 1680, 2e part., s. p. ; Recueil la Suze, 1680-1684-1691-1693-1696-1698, t. I, p. 215 ; 1725-1741-1748, t. I, p. 271 ; Parnasse des Dames, 1773, t. I, p. 23.

XLIX. RÉCIT DE BASSE B. D. B.

Etoiles d'une nuit plus belle que le jour.

Recueil des plus beaux vers mis en chant, 1680, 2e part., s. p. ; Recueil la Suze, 1680-1684-1691-1693-1696-1698, t. I, p. 216 ; 1725-1741-1748, t. I, p. 272 ; Parnasse des Dames, 1773, t. V, p. 23.

L. AIR B. D. B.

Je fayois sous ces verts ombrages.

Recueil des plus beaux vers mis en chant, 1680, 2e part., s. p. ; Recueil la Suze, 1680-1684-1691-1693-1696-1698, t. I, p. 214 ; 1725-1741-1748, t. I, p. 270.

LI. AIR DE M. LE CAMUS.

Je sens au cœur un nouveau trouble.

Recueil des plus beaux vers mis en chant, 1680, 2e part., s. p. ; Recueil la Suze, 1680-1684-1691-1693-1696-1698, t. I, p. 214 ; 1725-1741-1748, t. I, p. 270.

LII. RÉCIT B. D. B.

O vous dont le langage, et sensible, et flatteur.

Recueil des plus beaux vers mis en chant, 1680, 2e part., s. p. ; Recueil La Suze, 1680-1684-1691-1693-1696-1698, t. I, p. 216 ; 1725-1741-1748, t. I, p. 272.

LIII. AIR B. D. B.

Qu'il est propre à se faire aimer.

Recueil des plus beaux vers mis en chant, 1680, 2e part., s. p. ; Recueil la Suze, 1680-1684-1691-1693-1696-1698, t. I, p. 215 ; 1725-1741-1748, t. I, p. 271.

1698

LIV. ÉPIGRAMME.

Amants, tant que vous aimerez.

Recueil des plus belles épigrammes des poètes françois... 1698, t. I, p. 214 ; Parnasse des Dames, 1773, t. V, p. 25; Annales poétiques, 1782, t. XXIII, p. 173.

1720

LV. A BABET, SUR SES LETTRES, MADRIGAL.

Babet, qui que tu sois, que tes lettres sont belles.

Lettres nouvelles de feu M. Boursault, 1720-1722-1738, t. III ; Boursault, Lettres à Babet, édit. Colombey, S. D., p. 39 ; Annales poétiques, 1782, t. XXIII, p. 164 ; L'Elite des poésies fugitives, 1780, t. IV, p. 80.

1751

LVI. VERS DE Mme DE LA SUZE AU SUJET DE NINON ENDORMIE SUR SES GENOUX DANS UN BAL OU ELLE AVOIT BEAUCOUP DANSÉ.

Jouissez, jouissez de cette paix profonde.

Douxmenil, Mémoires et lettres pour servir à l'histoire de Mlle de Lenclos 1751, p. 109 ; Correspondance authentique de Ninon de Lenclos, par Emile Colombey, 1886, p. 258.

Sans date

LVII. IDYLLE.

Le sommeil dans un char tiré par les zéphirs.

Mss Conrart, t. I, in-4o, p. 593 (Ars. n. 5131). Poésie dont nous ne possédons que le 1er vers.

IX

POÉSIES ATTRIBUÉES A Mme DE LA SUZE (1)

1655

I. IMITATION DU PASTOR FIDO.

Unique (ou aimable) sujet de ma flamme.

Attribué à Mme de la Suze par l'Art de la poésie française et latine par le sieur de la Croix, 1694, p. 319; Bayle, Dictionnaire, art Guarini et art. Barbe, note 14; attribué à l'abbé Regnier-Desmarais par Recueil Barbin, 1692, t. IV, p. 120; Menagiana, 1715, t. III, p. 272; Réflexions sur la poésie françoise par le R. P. du Cerceau, 1742, p. 95; Prosper Marchand, Dictionnaire historique ou mémoires critiques et littéraires, 1758, art. Suze. L'abbé Regnier-Desmarais revendiqua cette poésie et l'inséra dans l'édition de ses *Œuvres*, 1707, p. 1. V. la Préface.

1658

II. SUR UNE DEMOISELLE QUI A DÉFAIT SON ENFANT (OU SUR UN AVORTON), SONNET.

Toy qui meurs avant que de naistre.

Attribué à Mme de la Suze par le mss 9364 (Bibl. nat. Fds fais); attribué à d'Hesnault par Amelot de la Houssaye, Mémoires, 1737, III, p. 337; Furetiriana, 1696, p. 110. V. aussi, Lettres inédites de divers savants du XVIIe et du com-

(1) Nous donnons les dates de première publication.

mencement du XVIIIe siècle, par Emile Gigas, 1890, t. I, pp. 257-258. A lire une lettre fort ambiguë de René Le Pays, on pourrait également croire que ce sonnet retentissant lui appartient. V. *Amitiez, Amours et Amourettes*, 1685, p. 224, *A Mme de B..., en luy envoyant le sonnet intitulé* l'Avorton, *qui commence :* Toy qui meurs avant..., etc...

1662

III. ÉLÉGIE.

Cruel persécuteur de la terre et des cieux.

Attribué à Mme de la Suze par Recueils la Suze, 1680-1684-1691-1693-1696-1698, t. I, p. 71 ; 1725-1741-1748, t. I, p. 95 ; se trouve également dans Poésies nouvelles et autres œuvres galantes du sieur de C. (Cantenac), 1662 et 1665, p. 68, sous le titre : Idylle.

1663

IV. MAXIME D'AMOUR.

Aimez, mais d'un amour couvert.

Attribué à Mme de la Suze, par Parnasse des Dames, 1773, t. V, p. 23. Appartient à Bussy-Rabutin. V. Poésies de Mme la comtesse de la Suze, 1666, pp. 63 et s.

V. ÉLÉGIE.

Remplissez l'air de cris et vos grottes profondes.

Attribué à Mme de la Suze par le mss. n. 432 fo 239 (Bibl. de la Rochelle); appartient à la Fontaine, Fables nouvelles, 1671, p. 105.

1665

VI. JALOUSIE, ÉLÉGIE.

La nuit pasle et mourante en ses espaces sombres.

Signé la Suze dans Recueils la Suze, 1680-1684-1691-1693-

1696-1698, t. I, p. 68; 1725-1741-1748, t. I, p. 90; donné à Gilles Boileau par mss. Conrart, t. XI, in-fo, p. 455 (Bibl. Ars. n. 5420). Elle ne se trouve cependant pas dans : Œuvres posthumes de défunt M. B., 1670, et 2e édit., 1672.

1667

VII. SONNET.

Quand d'un esprit doux et discret.

Donné à Mme de la Suze par Recueil des plus belles épigrammes des poètes françois..., 1698, t. I, p. 215; donné à Saint-Pavin par Recueil Barbin, 1692, t. IV, p. 271, et 2e édit., 1752, IV, p. 145; Saint-Marc, Poésies de Saint-Pavin, 1759, p. 67; Montmerqué et Paulin-Paris, Historiettes de Tallemant, t. IX, p. 160.

1668

VIII. MADRIGAL SUR LA CONQUESTE DE LA FRANCHE-COMTÉ.

Les héros de l'Antiquité.

Attribué à Mme de la Suze par le mss 538, fo 178, Bibl. de Chantilly, et par le mss 9364, p. 180, Bibl. nat., Fonds franç.; attribué à Mlle de Scudéry par le mss no 673 fo 137, Bibl. de la Rochelle; par le Recueil de poésies chrestiennes et diverses dédié à Mgr le prince de Conti par M. de la Fontaine, 1671, t. II, p. 177, et par Recueil des plus belles épigrammes des poètes françois, 1698, t. I, p. 245.

Le Parnasse des Dames et les Annales poétiques attribuent en outre à Mme de la Suze un certain nombre de poésies que nous ne pouvons lui donner formellement, ne connaissant pas les sources où puisèrent les éditeurs de ces deux ouvrages. Nous nous contenterons de les indiquer:

PARNASSE DES DAMES, 1773, t. V.

P. 1. Gardez vous bien d'aimer une inhumaine. (V. aussi Ann. poét., t. XXIII, p. 171).

P. 2. La prude à l'air trop sérieux.

P. 3. Il n'est point aujourd'hui de belle raisonnable (V. aussi : Ann. poét., t. XXIII, p. 172 ; Etrennes de la noblesse..., 1776, p. 74 ; Almanach littéraire ou étrennes d'Apollon, 1777, p. 154).

P. 4. Sans envie et sans médisance.

P. 5. Un véritable amant présume d'ordinaire (V. aussi Ann. poét., t. XXIII, p. 174).

P. 6. Quiconque saura galamment (V. aussi Ann. poét., t. XXIII, p. 175).

P. 7. Tout ce que fait l'avare, il le fait toujours mal.

P. 8. C'est un bonheur pour les amours fidèles.

P. 9. Un amour véritable a de la violence. (Ann. poét., t. XXIII, p. 170).

P. 10. Les secrets de l'Amour seroient toujours secrets.

P. 11, Alors que l'on s'est rapproché.

P. 12. Vous demandez quelle victoire.

P. 13. Quand Damis éclate en murmures.

P. 14. Si presque autant que moi Damis vous intéresse.

P. 15. Alors qu'on commence d'aimer.

P. 16. Ce qui fait que dans nos amours.

P. 17. De la sincérité j'entends qu'on fasse vœu.

P. 18. Qu'en aimant on prenne un parti.

P. 19. Tant que je suis absente, ô mon cher Licidas.

P. 20. Que j'ai de plaisir à relire.

P. 21. Ne faites point de confidence.

P. 22. Lorsqu'après mille soins et mille inquiétudes.

ANNALES POÉTIQUES, 1782, t. XXIII

P. 170. Ne vous piquez pas de beauté.

P. 171. La belle dont le cœur est tout neuf en amour.

P. 172. Auprès des jeunes beautés.

P. 173. Quoi qu'aimé, l'on doit toujours craindre.

— Quand vos rivaux sont au-dessus de vous.

P. 174. Les plaisirs succèdent aux maux.

P. 175. Quand vous serez aimé d'un objet plein d'appas.

P. 176. N'en doutez point, amants discrets.

— L'amour est d'une humeur difficile à comprendre.

P. 177. Les modes font certains usages.

— Il est de l'homme d'honneur.

X

BIBLIOGRAPHIE DES RECUEILS LA SUZE-PELLISSON (1)

RECUEIL DE PIÈCES GALANTES EN PROSE ET EN VERS DES PLUS BEAUX ESPRITS DU TEMPS. *Dédié à Madame la comtesse de la Suze.* A Paris, chez Gabriel Quinet, au Palais, à l'entrée de la Gallerie des Prisonniers, à l'Ange Gabriel. 1663, in-12. *Privilège du 12 juin 1663. Achevé d'imprimer du 10 juillet 1663.*

Forme embryonnaire des Recueils la Suze. En voici la distribution :

Anonymes : pp. 1, 95, 101, 108 ; D. V. (De Villaine ?), p. 45 ; La Suze (Ctesse de) : p. 41 ; Pellisson : pp. 47, 57, 70, 77, 78, 83 ; Rivière (Chier de) : p. 54 ; Saint-Pavin : p. 90 ; Scudéry (Mlle de) : pp. 55, 56, 77 ; Silvie : p, 111 ; Torche (abbé de) : pp. 19, 29, 97, 103.

RECUEIL DE PIÈCES GALANTES EN PROSE ET EN VERS DE MADAME LA COMTESSE DE LA SUZE ET DE MONSIEUR PELISSON. A

(1) Les poésies publiées dans les différentes éditions de ce recueil sont généralement anonymes. Nous donnons les noms des auteurs pour une grande partie, en utilisant la *Bibliographie des recueils collectifs de poésie*, sauf pour les éditions de 1680, 1684, 1693, 1695, 1696, 1698, 1725, 1741, 1748, que M. Frédéric Lachèvre n'a pas examinées. Nous indiquons, en plus des documents fournis par ce très profond érudit, une pagination qui facilitera les recherches. Bien des écrivains, comme Cousin et M. Chérot, ont attribué à Mme de la Suze ou à Pellisson des écrits ne leur appartenant pas, étant dans l'impossibilité de démêler la contribution de chaque auteur à ces anthologies.

Paris, chez Gabriel Quinet..., 1664, in-12. (Dédicace à Mme la comtesse de la Suze). *Privilège du 12 juin 1663. Achevé d'imprimer du 10 juillet 1663.*

Reproduction exacte, comme pagination et comme texte, du précédent recueil. L'éditeur a seulement ajouté 6 feuillets dont 1 blanc, numérotés de 1 à 10, et qui contiennent:

Du Buisson (abbé): p. 3; Montplaisir (M. de): pp. 1, 6; Scudéry (Mlle de): pp. 2, 5, 9.

NOUVEAU RECUEIL DE PIÈCES CHOISIES CONTENANT LETTRES GALANTES EN PROSE ET EN VERS, ÉLÉGIES, PORTRAITS, ODES, STANCES, SONNETS, MADRIGAUX ET AUTRES PIÈCES GALANTES DES PLUS BEAUX ESPRITS DU TEMPS. A Paris, chez Gabriel Quinet... 1664, in-12. *Privilège du 12 juin 1663. Achevé d'imprimer du 14 juillet 1663.*

Claude Barbin partageant le privilège avec Quinet, une partie des exemplaires porte son nom. Ce recueil contient:

Boileau (Gilles): p. 107; La Suze (Mme de): p. 84; Pelisson: p. 114; Perrault (Ch.): p. 68; Torche (abbé de): pp. 106, 117. Les auteurs des autres poésies nous sont inconnus.

NOUVEAU RECUEIL DE PIÈCES CHOISIES DE MADAME LA COMTESSE DE LA SUZE ET DE MONSIEUR PELISSON. SECONDE PARTIE. A Paris, chez Gabriel Quinet..., 1664, in-12. *Privilège du 12 juin 1663. Achevé d'imprimer du 14 juillet 1664.*

Privilège partagé par Claude Barbin. Reproduction intégrale du précédent recueil. Le titre seul est changé.

RECUEIL DE PIÈCES GALANTES EN PROSE ET EN VERS DE MADAME DE LA SUZE ET DE MONSIEUR PELISSON, AUGMENTÉ DE PLUSIEURS ÉLÉGIES. SECONDE ÉDITION. A Paris, chez Gabriel Quinet..., 1666, in-12. (Epître dédicatoire à Mme la comtesse de la Suze). *Privilège du 12 juin 1663.*

Anonymes: pp. 14, 26; Antremonts (Mme d'): p. 21; Desjardins (Mlle): pp. 33, 106; Des Yveteaux: p. 36; Du Buisson (abbé): p. 65; D.V. (De Villaine?): p. 45; La Fontaine (J. de): p. 5; La Suze (Mme de): pp. 17, 32; Lauvergne (Mme de): pp. 7, 9, 11, 27, 28, 29, 30 (2 poés.), 31 (2 poés.), 34, 35; Montplaisir (M. de): pp. 63, 68; Pelisson: pp. 1, 37, 39, 50, 73, 80, 85, 98; Rivière (Chier de): p. 47; Saint-Pavin:

p. 92; Scudéry (Mlle de): pp. 48, 49, 64, 67, 71; Silvie: p. 105.

RECUEIL DE PIÈCES GALANTES EN PROSE ET EN VERS DE MADAME LA COMTESSE DE LA SUZE, D'UNE AUTRE DAME ET DE MONSIEUR PELISSON, AUGMENTÉ DE PLUSIEURS ÉLÉGIES. TOME PREMIER. A Paris, chez Gabriel Quinet..., 1668, in-12. *Privilège du 12 juin 1663. Achevé d'imprimer du 2 janvier 1668* (1).

T.I.—Boileau (Gilles): p. 164; La Suze (Mme de): pp. 123, 143; Pelisson: p. 171; Perrault (Ch.): p. 127; Segrais: pp. 177, 181, 191; Torche (abbé de): pp. 1, 11, 21, 93, 97, 163, 173.

Les auteurs des autres pièces anonymes nous demeurent inconnus. Le libraire Quinet ajouta, à la suite de cette 1re partie, les invendus du recueil précédent de 1666 en en enlevant le titre, mais en y laissant l'épître dédicatoire à Mme la comtesse de la Suze, la pagination de 1 à 106 et le privilège.

T. II. — SECONDE PARTIE DU RECUEIL DE PIÈCES GALANTES EN PROSE ET EN VERS DE Mme LA COMTESSE DE LA SUZE, D'UNE AUTRE DAME COMME AUSSI DE PLUSIEURS ET DIFFÉRENTS AUTHEURS. A Paris, chez G. Quinet..., 1668, in-12. *Privilège du 12 juin 1663. Achevé d'imprimer du 1er décembre 1667.*

Benserade: p. 65; Bussy-Rabutin: p. 21; Dangeau (Mis de): p. 58; Des Barreaux: p. 123; Esche (Mise d'): p. 60; Desjardins (Mlle): p. 45; Du Buisson (Chier): p. 92; La Fontaine (J. de): p. 160; La Suze (Mme de): pp. 3, 6, 87, 95; Lauvergne (Mme de): pp. 12, 13, 14, 17; L. D. B. (L. de Brienne): p. 74; Le Pui: p. 128; Métivier (Pt): pp. 121; Molière: p. 72; Mollier (M. de): pp. 115, 172; Montplaisir (M. de): p. 148; Pavillon: p. 169; Pellisson: pp. 59, 64, 124, 141; Plat-Buisson (Mme de): p. 55; Saint-Pavin: p. 76; Scudéry (Mlle de): pp. 56, 167.

T. III. — TROISIÈME PARTIE DU RECUEIL DE PIÈCES GALANTES EN PROSE ET EN VERS DE Mme LA COMTESSE DE LA SUSE (*sic*),

(1) Nous devons communication de cette édition rarissime du *Recueil la Suze* à M. Raymond Toinet, de Tulle, auquel nous adressons nos bien sincères remerciements.

COMME AUSSI DE PLUSIEURS DIFFERENS AUTHEURS. A Paris, chez G. Guinet..., 1668, in-12. *Privilège du 12 juin 1663. Achevé d'imprimer du 30 mars 1668.*

Ami du comte de Grammont : p. 110; Bardou (J.) : p. 71; Benserade : p. 58; Bouillon (De) : p. 103; Bussy-Rabutin : pp. 106, 113, 117, 130; Chapelle : pp. 244; Corneille (P.) : 149; Cotin (abbé) : pp. 24, 159, 160; Cotton : p. 95; Desjardins (Mlle) : p. 189; Des Yveteaux : p. 47; D'Hesnault : p. 66; La Fontaine (J. de) : p. 77; Lauvergne (Mme de) : p. 45; Molière : p. 151; Montauban (M. de) : p. 19; Montigny (J. de) : p. 171; Montplaisir (M. de) : p. 80; Ogier (Fr.): p. 48; Pavillon : p. 12; Pellisson : p. 152; Perrault (Ch.) : pp. 89, 228; Saint-Pavin : pp. 55, 161; Scudéry (Mlle de) : pp. 150; Perrault (Ch.) : pp. 89, 228; Saint-Pavin : pp. 55, 161; Scudéry (Mlle de) : p. 150.

RECUEIL DE PIÈCES GALANTES EN PROSE ET EN VERS DE MADAME LA COMTESSE DE LA SUZE D'UNE AUTRE DAME ET DE MONSIEUR PELLISSON, Sur la copie, A Paris, Gabriel Quinet, 1673, 3 parties en 1 vol. petit in-12. Marque : *La Sphère.*

Cité par Brunet et par Willems. Nous n'avons pas rencontré ce recueil. S'il existe vraiment, il doit être la première édition des recueils de 1678 et 1695, dont il a la pagination exacte (617 pages) et dont nous parlerons ultérieurement.

RECUEIL DE PIÈCES GALANTES EN PROSE ET EN VERS DE MADAME LA COMTESSE DE LA SUZE ET DE MONSIEUR PELISSON, AUGMENTÉ DE PLUSIEURS ÉLÉGIES. TOME PREMIER. A Paris, chez G. Quinet... 1674, in-12 (Epître dédicatoire à Mme la comtesse de la Suze).

T. I. — Antremonts (Mlle d') : p. 54; Benserade : pp. 155, 180; Brégy (Mme de) : pp. 168, 170; D. V. (De Villaine ?) : pp. 79; De L. G. : p. 176; Desjardins (Mlle) : p. 67, 138; Des Yveteaux : p. 70; Du Buisson (abbé) : p. 99; La Fontaine (J. de) : p. 38; La Suze (Mme de) : pp. 50, 66; Lauvergne (Mme de) : pp. 13, 17, 18, 19, 20 (2 poés.), 21, 23, 40, 42, 44, 62, 63, 64, 65 (2 poés.), 66, 68, 69; Le Pui : p. 166; Linières (Chier de) : pp. 25, 26; Montplaisir (M. de) : pp. 97, 102; Pellisson : pp. 30, 34, 71, 73, 84, 107, 114, 119, 129, 165; Plat-Buisson (Mme de) : p. 161; Régnier-Desmarais (abbé) :

pp. 31, 140; Rivière (Chier de) : p. 81; Saint-Pavin : 124; Scudéry (Mlle de) : p. 83 (2 poés.), 98, 101, 105, 157, 163, 178; Silvio : p. 137.

T. II. — Même titre. Identiquement semblable au tome I de l'édition de 1668, moins la 2e partie composée du recueil de 1666. La pagination seule diffère et nous allons l'indiquer :

Boileau (Gilles) : p. 165; La Suze (Mme de) : pp. 125, 145; Pellisson : p. 171; Perrault (Ch.) : p. 129; Segrais : pp. 177, 181, 191; Torche (abbé de) : pp. 3, 13, 23, 95, 101, 164, 173.

T. III et IV. — Même titre. Répétition exacte comme texte et pagination des t. II et III, de l'édition de 1668.

Recueil de pièces galantes en prose et en vers de madame la comtesse de la Suze, d'une autre dame et de monsieur Pelisson. Augmenté de plusiers élégies. Sur la copie, à Paris, chez Gabriel Quinet, 1678, 3 parties in-12. Portrait de Mme la comtesse de la Suze. Marque : *La Sphère*. Edition elzévirienne.

1re partie. — Identiquement semblable comme texte au tome I de l'édition de 1668, et au t. II de l'édition de 1674. La pagination diffère et nous allons l'indiquer.

Boileau (Gilles) : p. 164; La Suze (Mme de) : 123, 143; Pellisson : p. 171; Perrault (Ch.) : p. 127; Segrais : p. 177, 181, 191; Torche (abbé de) : pp. 3, 13, 23, 93, 99, 163, 173.

2e partie. — Identiquement semblable, comme texte, au t. II de l'édition de 1668 et au t. III de l'édition de 1674. La pagination varie et nous allons l'indiquer.

Benserade : p. 263; Bussy-Rabutin : p. 221; Dangeau (Mis de) : p. 256; Des Barreaux : p. 322; Esche (Mise d') : p. 258; Desjardins (Mlle) : p. 243; Du Buisson (Chier du) : p. 290; La Fontaine (J. de) : p. 359; La Suze (Mme de) : pp. 203, 206, 285, 293; Lauvergne (Mme de) : pp. 212, 213, 214, 217; L. D. B. (Louis de Brienne) : p. 272; Le Pui, p. 327; Metivier (Pt) : p. 320; Molière : p. 270; Mollier (M. de) : pp. 314, 371; Montplaisir (M. de) : p. 347; Pavillon : p. 368; Pellisson : pp. 257, 260, 323, 340; Plat-Buisson (Mme de) : p. 253; Saint-Pavin : p. 274; Scudéry (Mlle de) : pp. 254, 366.

3e partie. — Identiquement semblable comme texte au tome III de l'édition de 1668 et au t. IV de l'édition de 1674. La pagination varie et nous allons l'indiquer.

Ami du comte de Grammont : p. 478 ; Bardou : p. 441 ; Benserade : p. 428 ; Bouillon (M. de) : p. 473 ; Bussy-Rabutin : pp. 476, 481, 485, 497 ; Chapelle : p. 612 ; Corneille (P.) : p. 515 ; Cotin (abbé) : pp. 397, 525, 526 ; Cotton : p. 465 ; Desjardins (Mlle) : p. 555 ; Des Yveteaux : p. 418 ; d'Hesnault : p. 436 ; La Fontaine : p. 447 ; Lauvergne (Mme de) ; p. 416 ; Molière : p. 518 ; Montauban (M. de) : p. 392 ; Montigny (abbé de), p. 537 ; Montplaisir (M. de) : p. 449 ; Ogier (F.) : p. 419 ; Pavillon : p. 386 ; Pellisson : p. 519 ; Perrault (Ch.) : pp. 458, 596 ; Saint-Pavin : pp. 425, 527 ; Scudéry (Mlle de) : p. 517.

RECUEIL DE PIÈCES GALANTES EN PROSE ET EN VERS DE MADAME LA COMTESSE DE LA SUZE ET DE MONSIEUR PELISSON. AUGMENTÉ DE PLUSIEURS PIÈCES NOUVELLES DE DIVERS AUTEURS. A Paris, chez G. Quinet..., 1680, 4 vol. in-12.

Nous n'avons pu rencontrer cette édition. Elle doit être l'original des éditions de 1684, 1691, 1693, 1698, que nous allons décrire.

RECUEIL DE PIÈCES GALANTES EN PROSE ET EN VERS DE MADAME LA COMTESSE DE LA SUZE ET DE MONSIEUR PELISSON. AUGMENTÉ DE PLUSIEURS PIÈCES NOUVELLES DE DIVERS AUTHEURS. A Paris, chez G. Quinet, 1684, 4 vol. in-12. Dédicace à Mme la marquise de Béthune.

L'exemplaire que nous possédons ne porte aucune mention de privilège.

T. I. — Anonymes : pp. 53, 87, 90, 122, 183, 217 ; Benserade : p. 179 ; Boileau (Gilles) : p. 68 ; Bussy-Rabutin : p. 57 ; D. V. (De Villaine) : p. 131 ; Desjardins (Mlle) : pp. 7, 9, 43, 78 ; Du Buisson (abbé) : p. 148 ; La Fontaine (J. de) : pp. 34, 191 ; La Suze (Mme de) : pp. 3, 10, 13, 32, 40, 71, 101, 104, 108, 110, 213 (2 poés.), 214 (5 poés.), 215 (3 poés.), 216 (2 poés.) ; Montplaisir (M. de) : pp. 22, 197, 151 ; Pelisson : pp. 80, 81, 127, 129, 135, 154, 161, 165, 172, 188 ; Perrault (Ch.) : p. 16 ; Plat-Buisson (Mme de) : p. 185 ; Regnier-Desmarais (abbé) : pp. 1, 115 ; Rivière (Chier de) : p. 133 ; Scudéry (Mlle de) : pp. 148, 150, 153, 181, 187, 189, 211, 284,

285, 288; Silvie : p. 178; Testu (abbé) : p. 287; Ysarn : p. 193.

T. II. — Anonymes : pp. 1, 45, 54, 64, 71, 85, 141, 144, 146, 148, 160, 162, 165, 168, 169, 170, 171, 172 (2 poés.), 185, 187, 190 ; Antremonts (Mlle d') : p. 67; Benserade : p. 171 ; Bonnecorse : p. 193; Cerisy (abbé de) : p. 26 ; Dangeau (Mis) : p. 89; Des Yveteaux : p. 76; Esche (Mise d') : p. 91; Habert (Ph.) : p. 129; Lalanne (P. de) : p. 137; La Suze (Mme de) : pp. 21, 75, 77, 82, 94, 107, 125 (2 poés.), 126 (2 poés.), 127 (2 poés.), 128 (2 poés.), 140; Lauvergne (Mme de) : p. 19, 49, 52, 59, 61, 72, 73, 74 (2 poés.), 75; Le Laboureur : pp. 81; Montplaisir (M. de) : p. 173; Pellisson : pp. 54, 55, 90, 93; Plat-Buisson (Mme de) : pp. 86, 87; Savoie (Duc de) : p. 104; Scudéry (Mlle de) : p. 87; Torche (abbé de) : pp. 99, 109, 119.

T. III. — Anonymes, pp. 6, 8, 12 (2 poés.), 13, 15, 29, 35, 37, 122, 125, 159, 162, 168, 177, 179, 183, 190, 249; Chandeville : p. 189; La Fayette (Mme de) : p. 193; La Fontaine (J. de) : p. 7; La Suze (Mme de) : p. 82; Perrault (Ch.) : pp. 1, 127; Segrais : pp. 17, 21, 119; Tallemant (abbé) : pp. 41, 83; Torche (abbé de) : pp. 26, 31.

T. IV. — Anonymes : pp. 144, 189, 286; Benserade : p. 120; Brégy (Mme de), de la p. 55 à la p. 63 ; de la p. 65 à la p. 119; de la p. 121 à la p. 130; Bussy-Rabutin : pp. 156, 169; La G. (M. de) : p. 142; La Suze (Mme de) : p. 125; Longueville (Mme de) : p. 64; Nantouillet (Mlle de) : p. 138; Payen : p. 135; Perrault (Ch.) : p. 205; Quinault : p. 130; Scudéry (Mlle de) : p. 133; Somaize : p. 231; Torche (abbé de) : p. 1, 138 et s. (Réponse aux questions d'Amour.)

RECUEIL DE PIÈCES GALANTES EN PROSE ET EN VERS DE MADAME LA COMTESSE DE LA SUZE ET DE MONSIEUR PELISSON. AUGMENTÉ DE PLUSIEURS PIÈCES NOUVELLES DE DIVERS AUTHEURS. A Paris, au Palais, chez Guillaume Cavelier, au quatriesme Pillier de la Grand Salle, du costé de la chapelle, à la Palme. 1691, 4 vol. in-12. *Permis d'imprimer du 21 novembre 1689.*

T. I. — Identique comme texte au t. I de l'édition de 1684. La pagination varie à partir de la page 284 et nous avons : Scudéry (Mlle de) : pp. 282, 283, 286 au lieu de 284, 285, 288

de l'édition de 1684; Testu (abbé) : p. 285 au lieu de 287.

T. II et III. — Identique comme texte et pagination aux t. II et III de l'édition de 1684.

T. IV. — Identique comme texte et pagination au t. IV de l'édition de 1684 jusqu'à la page 231. Il ne contient pas le *Secret d'estre toujours belle* de Somaize (pp. 231 et suiv. de 1684). Il porte à la p. 249 la pièce anonyme : *Daphnis au bois de Boulogne*, qui termine le Recueil de 1684 (p. 286). Il contient, en outre, 34 autres pièces dont voici la distribution :

Anonymes : pp. 215 (2 poés.), 216 (2 poés.), 217 (2 poés.), 218 (2 poés.), 219, 220, 225, 227, 229, 231, 245, 246, 249. 252, 253, 255, 257, 273, 274, 275, 276, 279, 286, 290, 302, 308 ; Boileau (Gilles) : p. 226 ; Cotton : p. 283 ; Des Barreaux : p. 254 ; Desjardins (Mlle) : p. 304 ; Du Buisson (chevalier) : p. 247 ; L. D. B. (Louis de Brienne) : p. 242 ; Montigny (abbé de) : p. 294 ; Pavillon : p. 266 ; Saint-Pavin : p. 272.

RECUEIL DE PIÈCES GALANTES EN PROSE ET EN VERS DE MADAME LA COMTESSE DE LA SUZE ET DE MONSIEUR PELISSON. AUGMENTÉ DE PLUSIEURS PIÈCES NOUVELLES DE DIVERS AUTHEURS. A Paris, au Palais, chez Guillaume Cavelier..., 1693, 4 vol. in-12. *Permis d'imprimer du 21 novembre 1689.* (Bibl. de Grenoble : E. 18897).

Edition conforme à la précédente.

RECUEIL DE PIÈCES GALANTES EN PROSE ET EN VERS DE MADAME LA COMTESSE DE LA SUZE ET DE MONSIEUR PELISSON. AUGMENTÉ DE PLUSIEURS PIÈCES NOUVELLES DE DIVERS AUTHEURS. A Lyon, chez Claude Rey, rue Mercière, à la Couronne d'Epines, 1695. 4 vol. in-12. *Permis d'imprimer daté de 1689.* Quelques tomes portent : « *A Lyon, chez Antoine Boudet, rue Mercière. 1695.* »

Nous n'avons pu examiner cette édition, dont nous ne connaissons qu'un exemplaire conservé à la Bibliothèque de Lyon (N. 7448 de l'ancien Catalogue). D'après les renseignements que M. Richard Cantinelli, conservateur de cette bibliothèque, a bien voulu nous fournir, nous présumons qu'elle est à peu près conforme à celles de 1684, 1691 et 1693. Le tome IV seul nous paraît contenir quelques pièces en plus.

T. I, pp. 1 à 286; t. II, pp. 1 à 240; t. III, pp. 1 à 264; t. IV, pp. 1 à 326.

RECUEIL DE PIÈCES GALANTES EN PROSE ET EN VERS DE MADAME LA COMTESSE DE LA SUZE, D'UNE AUTRE DAME ET DE MONSIEUR PELISSON. AUGMENTÉ DE PLUSIEURS ÉLÉGIES. Amsterdam, Jean Rips, 1695, 3 parties en 1 vol. in 12.

Edition absolument conforme, comme texte et comme pagination, à celle de 1678. Seule la poésie de Chapelle (1678, 3e part., p. 612) est portée à une page différente (1695, 3e part., p. 611).

RECUEIL DE PIÈCES GALANTES EN PROSE ET EN VERS DE MADAME LA COMTESSE DE LA SUZE ET DE MONSIEUR PELISSON. AUGMENTÉ DE PLUSIEURS PIÈCES NOUVELLES DE DIVERS AUTEURS. A Paris, au Palais, chez Guillaume Cavelier. 1696, 4 vol. in-12. *Permis d'imprimer du 21 novembre 1689.*

T. I. II. III. — Conformes au t. I, II, III, des éditions de 1684, 1691 et 1693.

T. IV — Conforme au t. IV des éditions de 1684, 1691 et 1693 jusqu'à la p. 231. Après cette page, il se réfère à l'édition de 1691 seule, mais porte une pagination différente dont nous donnons ci-après la distribution :

Anonymes : pp. 231 (2 poés.), 232 (2 poés.), 233 (2 poés.), 234 (2 poés.), 235, 236, 241, 243, 245, 247, 261, 262, 265, 268, 269, 271, 273, 289, 290, 291, 292, 295, 302, 306, 318, 324 ; Boileau (Gilles) : p. 242; Cotton : p. 299 ; Des Barreaux : p. 270 ; Desjardins (Mlle) : p. 320 ; Du Buisson (chevalier) : p. 263 ; L. D. B. (Louis de Brienne) : p. 258 ; Montigny (abbé de) : p. 310 ; Pavillon : p. 282 ; Saint-Pavin : p. 288.

RECUEIL DE PIÈCES GALANTES EN PROSE ET EN VERS DE MADAME LA COMTESSE DE LA SUZE ET DE MONSIEUR PELISSON. AUGMENTÉ DE PLUSIEURS PIÈCES NOUVELLES DE DIVERS AUTHEURS. A Paris, chez Guillaume Cavelier, 1698..., 4 vol. in-12. *Permis d'imprimer du 21 novembre 1689.*

Edition conforme à la précédente.

RECUEIL DE PIÈCES GALANTES EN PROSE ET EN VERS DE

MADAME LA COMTESSE DE LA SUZE ET DE MONSIEUR PELISSON. AUGMENTÉ DE PLUSIEURS PIÈCES NOUVELLES DE DIVERS AUTEURS. NOUVELLE ÉDITION. A. Trevoux, de l'Imprimerie de S. A. S., 1725, 4 vol. in-12.

T. I. — Anonymes : pp. 70, 115, 118, 160, 274; Benserade : pp. 229, 235; Boileau (Gilles) : p. 90; Bussy-Rabutin : p. 75 ; Cantenac (De) : p. 95 ; D. V. (De Villaine) : p. 172 ; Desjardins (Mlle) : pp. 10, 13, 60, 105 ; Du Buisson (abbé) : p. 192; La Fontaine (J. de) : pp. 47, 244; La Suze (Mme de) : pp. 4, 14, 19, 45, 55, 128, 132, 139, 142, 269 (3 poés.), 270 (4 poés.), 271 (3 poés.), 272 (2 poés.); Montplaisir (M. de) : pp. 33, 190, 196 ; Pellison : pp. 107, 109, 168, 170, 176, 200, 208, 212, 220, 241 ; Perrault (Ch.) : p. 24 ; Plat-Buisson (Mme de) : p. 237 ; Régnier-Desmarais (abbé) : pp. 1, 151 ; Rivière (chevalier de) : p. 174 ; Scudéry (Mlle de) : pp. 175, 176, 191, 194, 198, 232, 239, 242, 266, 340, 341, 345 ; Silvie : p. 228 ; Testu (abbé) : p. 344; Ysarn : p. 248.

T. II. — Anonymes : pp. 1, 77, 92, 104, 188, 192, 194, 196, 211, 215, 219, 220, 222, 223, 224, 225, 247, 249, 251 ; Antremonts (Mlle d') : p. 97 ; Benserade : p. 223 ; Bonnecorse : p. 255 ; Cerisy (abbé de) : p. 30 ; Dangeau (Mis d') : p. 125 ; Des Yveteaux : p. 111 ; Esche (Mise d') p. 126 ; Habert (Philippe) : p. 167 ; Lalanne (P. de) : p. 181 ; La Suze (Mme de) : pp. 24, 112, 117, 129, 144, 162, 163, 164, (2 poés.), 165, 166, (3 poés.), 187 ; Lauvergne (Mme de) : pp. 21, 69, 75, 84, 88, 105, 107, 108 (2 poés.), 109 (2 poés.) ; Le Laboureur : p. 116; Montplaisir (M. de) : p. 226 ; Pellisson : pp. 78 (2 poés.), 126, 128 ; Plat-Buisson (Mme de) : p. 121 ; Scudéry (Mlle de) : p. 123 ; Torche (abbé de) : pp. 136, 146, 156.

T. III. — Anonymes : pp. 7, 10, 14, 15 (2 poés.), 19, 35, 40, 132, 136, 170, 174, 180, 189, 191, 195, 203, 259 ; Chandeville : p. 202 ; La Fayette (Mme de) : p. 209 ; La Fontaine (J. de) : p. 8 ; La Suze (Mme de) : p. 89 ; La Tronche (M. de) : p. 140 ; Perrault (Ch) : p. 1 ; Segrais : pp. 22, 26, 42, 128 ; Tallemant (abbé de) : pp. 46, 90; Torche (abbé de) : pp. 32, 37.

T. IV. — Anonymes : pp. 155, 247, 252, 254, 261, 263, 282, 283, 287, 289, 290, 292, 294, 312, 313, 315 (2 poés.), 318, 326, 331, 347, 354 ; Benserade : p. 124; Boileau (Gilles) ;

p. 262; Brégy (Mme de): pp. 59 à 68 (4 pièces), 70 à 118 (42 pièces), 126 à 137 (7 pièces); 141 à 147 (3 pièces); Bussy-Rabutin : pp. 167, 181 ; Cotton : p. 322; Des Barreaux : p. 291; Desjardins (Mlle) : p. 349; Du Buisson (Chier) : p. 284; L. D. B. (Louis de Brienne) : p. 279; La G. (M. de) : p. 152; La Suze (Mme de) ; p. 131; Longueville (Mme de) : p. 69; Montigny (abbé de) : p. 336: Pavillon : p. 305; Payen : p. 144; Perrault (Ch.) : p. 223; Quinault : p. 137; Saint-Pavin : p. 311; Saint-Réal : p. 206; Scudéry (Mlle de) : p. 140; Torche (abbé de) : p. 1.

RECUEIL DE PIÈCES GALANTES EN PROSE ET EN VERS DE MADAME LA COMTESSE DE LA SUZE ET DE MONSIEUR PELISSON. NOUVELLE ÉDITION A LAQUELLE ON A JOINT LE VOYAGE DE BACHAUMONT ET LA CHAPELLE. LES POÉSIES DU CHEVALIER D'ACEILLY OU DE CAILLY. LES VISIONNAIRES, COMÉDIE DE JEAN DESMARETS, DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE. A Trévoux, par la Compagnie, 1741, 5 vol. in-12.

Les 4 premiers volumes de cette édition sont identiquement semblables, comme texte et pagination, à ceux de l'édition précédente de 1725. Le 5e, publié d'abord à part, avec un titre différent et sans tomaison, a été ajouté dans la suite. Il comprend : pp. I à VI, la Préface; VII à VIII, lettre de La Chapelle à M. Moreau; VIII à XII, Stances ; pp. 1 à 86, Le Voyage et les poésies diverses de La Chapelle ; pp. 87 à 264, Poésies du chevalier d'Aceilly; pp. 265 à 384, Les Visionnaires de Desmarets.

MÊME TITRE. A Trévoux, par la Compagnie, 1748, 5 vol. in-12. Mêmes observations que pour la précédente édition de 1741.

XI

INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES

—

Ablancourt (Perrot d'), 70.
Aigues-Mortes (Place d'), 8.
Aiguillon (Marie-Madeleine de Vignerod, dame de Combalet, duchesse d'), 108.
Albret (César-Phebus, maréchal d'), baron de Pons et comte de Miossens, 248, 249, 251, 252, 253.
Aligre (Marie Aragonnais, dame d'), 202.
Allemagne (Royaume d'), 85, 171, 235, 252.
Alluye (Paul d'Escoubleau, marquis d'), 132.
Alsace (Province d'), 37.
Ancillon (David), ministre protestant, 64.
Angleterre (Royaume d'), 18, 19, 21, 214.
Angleterre (Henriette d'), fille de Charles Ier, 108.
Anne d'Autriche, reine de France, 58, 82, 83, 110.
Aragonais (Jeanne Legendre, dame), 202.
Arondel (Comtesse d'), 29, 30.
Arsenal (Palais de l'), 217.
Arsenal (Promenade de l'), 93, 96.
Aubignac (Abbé d'). V. Hedelin (François).
Aubigny (M. d'), 137.

Balzac (Jean-Louis Guez, sieur de), 186.
Baraly (Abbé de), 134.
Barillon (Paul), sieur d'Amoncourt, 194.
Bassompierre (François de Bestein, maréchal de), 7.
Baudoin (Mlle), 141.
Beauchasteau (François-Mathieu Chastellet, dit le petit de), 188.
Beaufort (François de Vendôme, duc de), 48.
Beaulieu (Mlle de), 131.
Beauregard (Marie Ardier de), 129.
Belesbat (Paul Hurault de l'Hospital, abbé de), 117, 118, 123.
Belfort (Ville de), 36, 85.

Belleval (Catherine de Mouchy, marquise de), 235.
Benserade (Isaac de), 61, 106, 109, 111, 129, 161.
Bertaut (François), 196, 197.
Béthune (Henry, chevalier de), 131.
Bèze (Théodore de), 53.
Billettes (Eglise des), 83.
Boccace, capitaine des gardes du maréchal de Châtillon, 25.
Bocquet (Mlle), 202.
Boesset (Antoine de), musicien, 123.
Boileau (Gilles), 224.
Boisrobert (François Le Metel, abbé de), 106, 126, 215.
Boisse (M. de), 243.
Bonnétable (Château de), 160.
Bosc (Laurent), marchand, 234.
Bossu (Honorée de Glimes de Grimberge, comtesse de), 173.
Bouchardeau, poète, 123.
Boucher (Le sieur), 234.
Bourbon (Anne-Geneviève de). V. Longueville.
Bourbon-l'Archambault (Ville de), 47, 48.
Bourdelot (Pierre Michon, abbé), 63.
Bourgogne (Théâtre de l'hôtel de), 106.
Bourlon (Mlle), 136.
Boursault (Edme), 246.
Boyer (Claude), 133.
Brancas (Charles de Villars, comte de), 194.
Brancas (Suzanne Garnier, comtesse de), 127.
Brébeuf (Georges de), 132.
Brégy (Léonor de Flesselles, comte de), 58, 63.
Brégy (Charlotte Saumaise de Chazan, comtesse de), 58, 59, 60, 61, 63, 107, 108, 129, 185, 188.
Bretagne (Province de), 250.
Breteuil (Baron de), 197, 198, 199.
Brie (Province de), 64.
Brienne (Henriette Le Bouthilier, comtesse de), 108.
Briquemault (Château de), 17.
Briquemaut (Mme), 25.
Bruc (Henry de), abbé de Bellefontaine, 171.
Bruguier (Jean), ministre protestant, 64, 65, 67.
Buffet (Marguerite), 247.
Burin (Mme), 133.
Bussy (Roger de Rabutin, comte de), 184, 247.
Bussy (Honorée de), 128.

Cailly (Jacques de), seigneur de Ruilly, 132.
Calais (Ville de), 18.
Calvin (Jean), 76.
Cambert, musicien, 123.
Cantenac (M. de), 132.
Cantorbery (Ville de), 19.
Carmel (Couvent du), 13.
Castres (Ville de), 66.
Caumartin (Lefèvre de), évêque d'Amiens, 78.
Cerisy (Germain Habert, abbé de), 149.
Chambray (Roland Fréart de Chantelou, dit M. de), 222.
Champagne (Province de), 70.
Champagne, coiffeur, 142.

Chantelou (Paul Fréart de), 222, 223.
Chapelain (Jean), 129, 185, 200, 228, 229.
Charenton (Combat de), 43.
Charenton (Temple de), 11, 81, 169.
Charles Ier, roi d'Angleterre, 21, 22, 214.
Charles II, roi d'Angleterre, 47.
Charleval (Charles Faucon de Ris, sieur de), 194, 195, 244.
Châtillon (Famille de). V. Coligny (Famille de).
Châtillon (Hôtel de), 39.
Châtillon (Maréchal de). V. Coligny (Gaspard III de).
Châtillon (maréchale de). V. Coligny (Anne de Polignac, comtesse de).
Châtillon (Mme de). V. Montmorency (Isabelle-Angélique de).
Châtillon (Le petit duc de). V. Coligny (Henry-Gaspard V de).
Châtillon-sur-Loing (Château de), 15, 16, 17, 18, 252.
Châtillon-sur-Loing (Collège de), 15.
Châtillon-sur-Loing (Ville de), 12.
Chauffour (Château de), 17.
Chaune (Charlotte-Eugénie d'Ailly de Picquigny, duchesse de), 128.
Chavigny (Anne Phelypeaux, comtesse de), 138, 139, 140, 141, 142, 144, 145.
Chevreau (Urbain), 52, 53, 54, 62, 245.
Chevreuse (Marie de Rohan, duchesse de), 47, 73.
Choisy (Jeanne-Olympe Hurault de l'Hospital, dame de), 108, 118.
Choisy (Louise de l'Hospital, demoiselle de), 7.
Christine, reine de Suède, 62, 63, 71, 214, 246, 255.
Cinq-Mars (Henri Coiffier, marquis de), 167.
Coligny (Famille de), 8, 15, 18, 22, 24, 44, 91, 170, 250, 254, 256.
Coligny (Gaspard III, comte de), maréchal de Châtillon, 7, 8, 9, 10, 11, 25, 26, 74.
Coligny (Gaspard IV, comte de), maréchal de Châtillon, 11, 24, 26, 39, 43, 48.
Coligny (Maurice, comte de), 11, 22, 23, 172.
Coligny (Henry Gaspard V, comte d'), le petit duc de Châtillon, 48, 219, 249.
Coligny (Anne de Polignac, comtesse de), maréchale de Châtillon, 8, 9, 10, 11, 12, 26, 27, 30, 31, 33, 38, 40, 42, 71, 240.
Coligny (Henriette de), d'abord comtesse d'Hadington, puis comtesse de la Suze, passim.
Coligny (Anne de), duchesse de Wurtemberg, 11, 12, 24, 25, 27, 28, 38, 39, 40, 72, 250.
Colletet (Guillaume), 222, 224.
Colletet (Claudine Le Hain, dame), 222, 224.
Comminges (Sybile-Angéli-

que-Emilie d'Amalvy, comtesse de), 111.
Condé (Hôtel de), 24, 191.
Condé (Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse de), 12.
Condé (Louis de Bourbon, prince de), 24, 39, 48, 85.
Conrart (Valentin), 57, 146, 200, 225, 228, 229.
Copenhague (Ville de), 54.
Corbinelli (Jean), 184, 185.
Cornuel (Anne Bigot, dame), 125, 126.
Cornuel (Marguerite), 125.
Costar (Pierre), 77, 217, 218, 219, 221, 223, 225, 226, 227, 230.
Cotin (Abbé Charles), 189, 190, 191, 192, 246.
Coulant (Mlle de), sœur du comte de la Suze, 64.
Coulommiers (Ville de), 64.
Couperin, musicien, 124.
Courcelles (Charles de Champlais, marquis de), 58.
Courcelles-Marguenat (Monique Passart, dame de), 194.
Cours-la-Reine (Promenade du), 95.
Cousin (Mme), marchande de bois, 28.
Cromwel (Olivier), 21.
Cyrano-Bergerac (Hercule-Savinien de), 227.

Damville (Duc), 48.
Dangeau (Philippe de Courcillon, marquis de), 203.
Dannemarie (Château de), 17.
Dauphiné (Province du), 57.
Des Barreaux (Jacques Vallée, sieur), 222.
Des Colombys (Le sieur), 171.
Desfougerets, médecin, 48.
Deshoulières (Antoinette du Ligier de la Garde, dame), 203, 214.
Des Jardins (Hortense), dite Mme de Villedieu, 128, 184.
Des Marets (Marie-Anne Dauvet), 131, 132.
Des Œillets (La), comédienne, 117.
Des Urlis (Catherine), comédienne, 66.
Donneville (Le sieur de), 203.
Douvres (Ville de), 19.
Du Buisson (Abbé), 117.
Du Chesne (Mlle), 9.
Du Lude (Château), 160, 163, 164.
Du Lude (Hôtel), rue du Bouloy, 164.
Du Lude (Henri de Daillon, d'abord comte, puis duc), 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 170.
Du Lude (Renée-Eléonore de Bouillé, comtesse, puis duchesse), 162, 163, 164.
Du Monstier (Daniel), peintre, 13, 214.
Du Moulin (M.), 222.
Du Perret (Le sieur), 188.
Du Perron (Jacques Davy, cardinal), 7.
Du Pille (Abbé), 134.
Dupin, trésorier des menus plaisirs du roi, 133.
Du Plessis-Bellière (Suzanne de Bruc, dame), 51, 203, 204
Du Plessis-Guenégaud (Elisabeth de Choiseul-Praslin, dame), 203.

Dupré (Mlle), 203.
Du Raincy (Jacques Bordier, sieur), 204.
Du Teil (Le sieur), 54, 55, 56, 57, 213.
Du Vigean (Anne et Marthe Fors), 13.

Ecole (Quai de l'), 95.
Ecosse (Royaume d'), 18, 23.
Edimbourg (Ville d'), 23.
Effiat (Abbé d'), frère de Cinq-Mars, 167.
Elbène (Alexandre d'), 222.
Enfer (Rue d'), 235.
Esche (Marquise d'), 203.
Esprit (André), médecin, 225.
Evreux (Ville d'), 30.

Feins (Château de), 17.
Fiesque (Gillonne d'Harcourt, d'abord marquise de Piennes, puis comtesse de), 96, 108.
Fieubet (Gaspard de), conseiller d'Etat, 216, 217.
Flamarens (Agesilan de Grossoles, marquis de), 234.
Foucquet (Abbé Basile), 108.
France (Henriette de), reine d'Angleterre, 28, 29, 30.
Francheville (Abbé Louis de), 134.
Francs-Bourgeois (Rue des), 248, 251.
Fremont (Nicolas Jacobé, sieur de), 70, 71.
Frischmann (Jean), chancelier de Georges, duc de Wurtemberg, 72.
Frontenac (Anne de la Grange, comtesse de Palluau et de), 108.
Galles (Prince de). V. Charles II, roi d'Angleterre.
Genlis (Mme de), 111.
Gilbert (Gabriel), 132.
Girault (Jean), chanoine du Mans, 218.
Godeau (Antoine), 202.
Gombauld (Jean Ogier de), 228, 229.
Gomberville (Marin Le Roy, sieur du Parc et de), 131.
Gondran (Charlotte Bigot, dame de), 168.
Gonzague (Anne de), princesse palatine, 173, 248.
Grammont (Philibert, chevalier de), 194.
Gravesande (Ville de), 19.
Greenwich (Ville de), 19.
Grenoble (Ville de), 57.
Guébriant (Renée du Bec-Crespin, maréchale de), 108.
Guéméné (Anne de Rohan, princesse de), 128.
Guerchy (Marguerite du Regnier, demoiselle de), 44.
Gueret (Gabriel), 245.
Guiche (Armand de Grammont, comte de), 108.
Guise (Famille de), 8, 22.
Guise (Henry de Lorraine, duc de), 22, 23, 171, 172, 173, 174.

Hacqueville (M. d'), 73, 92.
Hadington (Thomas Hamilton, comte d'). V. Hamilton.
Hailbrun, écossais, fils du colonel Hailbrun, 29, 31, 32, 33, 70.
Hamilton (Terres d'), 23.

Hamilton (James, duc d'), 22.
Hamilton (Thomas), comte d'Hadington, 16, 17, 18, 20, 21, 23.
Harcourt (Collège d'), 197.
Hedelin (François), abbé d'Aubignac et de Meimac, 129, 205, 206.
Hesnault (Jean d'), 177.
Hocquincourt (Charles de Mouchy, maréchal d'), 108.
Horbourg (Château d'), 37.
Hozier (Pierre d'), généalogiste, 121.

Isarn (Samuel), 203.

Job (Sonnet de), par Benserade, 61.
Josse (Mlle), 129.

Kent (Province de), 19.

La Barillerie (Rue de), 93.
La Bazinière (Françoise de Barbezière de Chemerault, dame de), 128.
La Boulaye (Terre de), 30, 33, 38, 39.
La Calprenède (Gaucher de Coste, sieur de), 131, 175.
La Calprenède (Madeleine de Lée, dame de), 175, 176, 178.
Lacger (Hercule de), seigneur de Massuguiez, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73.
La Fayette (Madeleine Pioche de la Vergne, comtesse de), 184, 185.
La Ferté (Madeleine d'Angennes de la Loupe, maréchale de), 108.
La Fontaine (Jean de), 224.
La Force (Jacques Nompar de Caumont, maréchal-duc de), 31, 32.
La Force (Jeanne de la Rochefaton, dame de Saveille, duchesse de), 30, 32, 39, 82, 171.
La Forge (Jean de), 245.
La Grenouillère (marquise de), 124, 125.
La Grève (Place de), 93.
Laigues (Geoffroy, marquis de), 73.
La Martinière (Mlle de), 185.
Lambert (Michel), musicien, 123.
La Mesnardière (Hippolyte-Jules Pilet de), 132, 222.
La Milletière (Théophile Brachet, sieur de), 74, 75, 76, 78, 80, 81.
Lamoignon (Guillaume de), sieur de Basville, 238.
La Moussaye (Catherine de La Tour, marquise de), 243.
Lamy (Allain), chirurgien, 238.
Lamy (Jacques), chirurgien, 238.
La Peyrère (Isaac de), 235.
La Rochelle (Ville de), 75.
La Suze (Château de), dans le Maine, 34, 160.
La Suze (Gaspard de Champagne, comte de), 32, 33, 36, 37. 38, 42, 43, 51, 64, 71, 72, 73, 74, 84, 85, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 242.

La Suze (Claude de Champagne, demoiselle de), 35, 64, 67, 73, 171.
La Trémouille (Marie-Charlotte de), 13.
Launay-Gravé (Françoise Godet des Marais, dame de), 126.
Lauvergne (Mlle Le Roux, dame de), 129.
Lauzun (Antoine Nompar de Caumont, duc de), 246.
Lavardin (Famille de), 160.
Lavardin (Philibert de Beaumanoir), évêque du Mans, 76, 77, 78, 218.
La Vigne (Anne de), 203.
Le Camus, musicien, 123.
Lédignan (Abbé Marc-Antoine Deroys de), 134.
Legendre (Marie), 125.
Le Mans (Ville), 218, 226
Le Moyne (R. P. Pierre), jésuite, 150, 158, 171, 245, 246.
Lenclos (Anne, dite Ninon de), 91, 96, 166, 167, 168, 194, 248, 254, 255.
Léon (R. P.), carme réformé, 79, 80, 81.
Le Pays (René), 247.
Le Petit (Claude), 151.
Le Veilleux (M.), ministre protestant, 9.
Le Vieux (Mlle), 203.
Lhermite (Tristan), sieur du Solier, 207.
Linières (François Payot, sieur de), 222, 227, 228, 231.
Loir (Rivière du), 164.
Londres (Ville de), 7, 19, 21.
Longueville (Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de), 13, 22.
Lontier (Le sieur), 178.
Loret (Jean), 132.
Lorme (Marie de Lou, demoiselle de), dite Marion de Lorme, 248.
Louis XIII, 109.
Louis XIV, 41, 47, 111, 161, 163, 215, 253.
Louvre (Palais du), 13, 14, 15, 28, 106, 214.
Louvre (Rue du), 107.
Loyson (Etienne), libraire, 114.
Lumigny (Château de), 64, 67, 70.
Luxembourg (Promenade du), 93.
Luynes (Anne de Rohan-Montbazon, duchesse de), 127.

Maine (Province du), 34, 37, 160, 162, 218, 221, 223.
Manche (Mer de la), 18.
Mancini (Marie), 111.
Marais (Quartier du), 42, 62, 66, 86, 91, 96, 164, 222, 235, 255.
Mareuil (Abbé Alexandre Faucon de Ris, seigneur de), 244.
Marolles (Michel de), abbé de Villeloin, 247.
Martin (Claude), chanoine de Saint-Germain-des-Prés, 237.
Matarel, prieur de Vannes, 165, 166, 171.
Maulevrier (Marquis de), 192, 193, 206.

Maupas du Tour (Cauchon de), évêque du Puy, 78.
Maure (Anne Doni, comtesse de), 108.
Mazarin (Jules, cardinal), 44, 48, 85, 108, 181, 248.
Meaux (Ville de), 64.
Mecklembourg (Mme de), V. Montmorency (Isabelle-Angélique de).
Ménage (Gilles), 63, 184, 185, 186, 187, 189, 217, 222, 230, 251.
Méré (Antoine Gombaud, chevalier de), 57, 203.
Mestrezat (Jean), ministre protestant, 81.
Mignard (Pierre), peintre, 215.
Minimes (Eglise des), 140.
Molière (Jean-Baptiste Poquelin), 246, 257.
Mollier (M. de), musicien et danseur, 109.
Monaldeschi (Jean de), 72.
Montausier (Julie d'Angennes, marquise de), 41, 106.
Montbazon (Marie de Bretagne, duchesse de), 22, 47, 108, 172, 248.
Montbéliard (Ville de), 36.
Montbéliard (Comte de). V. Wurtemberg (Georges, duc de).
Montendre, sculpteur, 164.
Montigny (Abbé Jean de), 134.
Montmorency-Bouteville (Henry II, duc de), 7.
Montmorency-Bouteville (Isabelle-Angélique de), d'abord duchesse de Châtillon, puis duchesse de Mecklembourg, 13, 24, 26, 30, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 61, 63, 71, 108, 187, 233, 250, 251, 252, 253.
Montpellier (Généralité de), 234.
Montpensier (Marie-Louise d'Orléans, duchesse de), 108, 232, 233, 246.
Montplaisir (René de Bruc, marquis de), 51, 174.
Montreuil (Matthieu de), 133.
Morangle (Jacques Payot, sieur de), 222.
Moreau, conseiller au Grand Conseil, 203.
Morery (Louis), 208.
Motteville (Françoise Bertaut, présidente de), 128.
Mûrier (Rue du), 224.

Nemours (Henri II de Savoie, duc de), 48.
Neuve-Saint-Louis (Rue), 57, 65.
Nîmes (Ville de), 66.
Normanville (Mlle de), sœur du comte de la Suze, 35, 62, 64, 67, 71, 73, 159.
Notre-Dame (Cloître), 184.
Notre-Dame (Ile), 91.
Nublé (Louis), avocat, 185.

Olonne (Catherine-Henriette d'Angennes de la Loupe, comtesse d'), 111.
Oradour (Françoise Garnier, baronne d'), 96, 132.
Orange (Henry de Nassau, prince d'), 7.
Orléanais (Province de l'), 15.
Orléans (Gaston de France, duc d'), 83.

Oxford (Ville d'), 22, 29.

Padoue (Ville de), 247.
Paget (Anne Gelée, dame), 128.
Palais de Justice (Le), 93, 94, 95.
Patru (Olivier), avocat, 110, 185, 186.
Pauquet, chanoine du Mans, 77, 218.
Pavillon (Etienne), 246.
Pellisson (Paul), 202, 210, 222, 230.
Perdrigeon, marchand, 89.
Perrault (Charles), 222.
Perrin (Pierre), 129.
Petit (Angélique), 129, 130, 247.
Petit (Louis), 176.
Petitot (Jean), peintre en émail, 214, 215.
Pikkert (Le sieur), 246.
Pinchesne (Etienne-Martin, sieur de), 219, 220, 221, 222, 224, 225, 227, 231.
Poitou (Province du), 250.
Polignac (Anne de). V. Coligny.
Pons (Suzanne de), fille d'honneur, 173.
Pont-au-Change (Le), 93, 95.
Pont-Neuf (Le), 69, 157, 182.
Potel (Sébastien), greffier au conseil, 109, 110, 112, 116, 117, 123, 159, 160, 164.
Pure (Abbé Michel de), 134.

Quinault (Philippe), 132.
Quinet (Toussaint), libraire, 245.

Racine (Jean), 174.
Rambouillet (Hôtel de), 12, 182, 191, 257.
Rambouillet (Julie d'Angennes, demoiselle de), V. Montausier.
Rambouillet-Candalle (Pierre de), sieur de Launay, 168, 169, 170, 172.
Rancé (Armand-Jean Le Bouthilier, abbé de), 108.
Retz (Paul de Gondy, cardinal de), 73, 81.
Revel (Jeanne de la Croix de Chevrières, comtesse de), 57, 80, 169, 197.
Rhodes (Louise de Lorraine, dame de), 73.
Richelieu (Armand du Plessis, cardinal de), 8, 79.
Ricovrati (Académie des), 247.
Rieux (Comtesse de), 203.
Rivière (Chevalier de), 203.
Robineau (Madeleine), plus tard dame de Neuvillette, 203.
Rochefort (Mme de), 80.
Rochester (Ville de), 19.
Roger (Mme), 144, 145.
Rohan (Famille de), 8.
Rohan (Marguerite de Béthune, duchesse de), 248.
Rohan-Montbazon (Eléonore de), abbesse de Malnoue, 203.
Ronsard (Pierre de), 224.
Rose (Toussaint), secrétaire de Mazarin, 226.
Rosteau (Charles), 222.
Royale (Place), 23, 96, 215.

Sablé (Madeleine de Sonvré, marquise de), 160.

Saint-Aignan (François de Beauvilliers, comte, puis duc de), 128, 224.
Saint-Amant (Marc-Antoine de Gérard, sieur de), 50, 220.
Saint d'Hierry (Roques, sieur de), 171.
Saint-Fargeau (Château de), 108, 232.
Saint-Gabriel (Le sieur de), 245.
Saint-Germain (Château de), 28.
Saint-Germain (Faubourg), 30, 91, 227.
Saint-Germain-des-Prés (Eglise et Officialité de), 237.
Saint-Honoré (Faubourg), 91, 164.
Saint-Honoré (Rue), 206.
Saint-Jacques (Faubourg), 235.
Saint-James (Parc), 20.
Saint-Julien (Eglise), au Mans, 218.
Saint-Marcel (Faubourg), 224.
Saint-Maurice (Château de), 17.
Saint-Nicolas du Chardonneret (Eglise de), 181.
Saint-Paul (Cimetière), 20.
Saint-Paul (Eglise), 255.
Saint-Simon (Diane-Henriette de Budos, duchesse de), 128.
Saint-Simon (Marquise de), 82.
Sapho. V. Scudéry (Madeleine de).
Sarasin (Jean-François), 176.
Sarthe (Rivière de la), 34.
Sauval (Henri), 179.
Savoie (Christine de France, duchesse de), 197.
Savoureuse (Rivière de la), 36.
Scarron (Paul), 65, 122, 187, 194, 215.
Scarron (Françoise d'Aubigné, dame), 96, 109, 127, 161, 167, 214.
Scarron (Françoise), sœur du cul-de-jatte, 127.
Schomberg (Charles, maréchal de), 108.
Schomberg (Marie de Hautefort, duchesse de), 109.
Scudéry (Georges de), 175, 200.
Scudéry (Madeleine de), 96, 150, 175, 183, 189, 199, 200, 202, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 213, 229.
Segrais (Jean Regnault de), 131, 204, 205.
Seine (Rivière de la), passim.
Senécé (Marie-Catherine de la Rochefoucauld-Randan, marquise de), 82.
Sercy (Charles de), libraire, 178.
Sévigné (Marie de Rabutin-Chantal, marquise de), 127, 161, 184, 186, 214.
Solterre (Château de), 17.
Somaize (Antoine Baudeau de), 244.
Sorbière (Samuel de), 222.
Sorel (Charles), sieur de Souvigny, 179, 185, 205.
Stockholm (Ville de), 54.
Subligny (Le sieur de), 174.
Suède (Royaume de), 72.

Tallemant (Gédéon), sieur des Réaux, 42, 132, 164.
Tallemant (Abbé François), 101, 222.

Tallemant (Abbé Paul), 211.
Tamise (Rivière de la), 19.
Teck (Duc de). V. Wurtemberg (Georges, duc de).
Temple (Vieille rue du), 200, 209.
Tessé (Famille de), 160.
Testu (Abbé Jacques), 127, 134.
Testu de Mauroy (Abbé Jean), 134.
Torche (Abbé de), 145, 205.
Torel, machiniste, 110.
Toulouse (Ville de), 75.
Tournelles (Rue des), 167.
Trois-Pavillons (Rue des), 235.
Tuileries (Promenade des), 93, 122.

Uranie (Sonnet d'), par Voiture, 61.

Valdavid (Le sieur de), 176.
Vannes-Matarel (De). V. Matarel.
Vardes (François-René du Bec-Crespin, marquis de), 108.
Vaugelas (Claude Favre, sieur de), 185.
Vaumorière (Pierre d'Ortigues, sieur de), 128.
Verneuil (Henri de Bourbon, duc de), 237.
Vieilles-Étuves (Rue des), 57.
Villaine (Hôtel de), 178.
Villaine (Nicolas Bourdin, marquis de), 178, 180, 219.
Villaine (Cléophile Cauchon de Neuflize, marquise de), 178.
Villaine (Marie-Philoclée, demoiselle de), plus tard marquise de Guibermeny, 178.
Villarceaux (Louis de Mornay, marquis de), 167.
Villiers (MM. de), 244.
Vineuil (Ardier, sieur de), 24, 25, 28, 38, 39, 48.
Vivienne (Rue), 164, 169, 184, 219, 225.
Voiture (Vincent), 219.

Wetsminster (Eglise de), 21.
White-Hall (Palais de), 20.
Wurtemberg (Famille de), 36, 71, 252.
Wurtemberg (Léopold-Eberhard, duc de), 41.
Wurtemberg (Georges, duc de), duc de Teck, comte de Montbéliard, 37, 40, 42, 72.

TABLE

CHAPITRE I..... 7
CHAPITRE II..... 86
CHAPITRE III..... 113
CHAPITRE IV..... 159
CHAPITRE V..... 213
CHAPITRE VI..... 242

APPENDICE :

I. Contract de mariage de M. et Mme d'Hadinthon... 261
II. Acte notarié inédit du 10 mai 1660..... 267
II. Jugement inédit prononcé par l'Officialité de Paris, du 13 août 1661..... 270
IV. Acte notarié inédit du 27 août 1661..... 274
V. Pièces inédites relatives à la famille directe de Mme de la Suze..... 280
VI. Pièces relatives au procès La Suze-Châtillon d'Albret..... 282
§ 1. — *Manuscrits inédits*..... 282
§ 2. — *Imprimés*..... 286
VII. Portrait de Mme de la Suze..... 288
VIII. Table des poésies de Mme de la Suze..... 290
IX. Poésies attribuées à Mme de la Suze..... 305
X. Bibliographie des Recueils La Suze-Pellisson... 309
XI. Index alphabétique des noms propres..... 320

ACHEVÉ D'IMPRIMER

le vingt-huit décembre mil neuf cent sept

PAR

BLAIS ET ROY

A POITIERS

pour le

MERCVRE

DE

FRANCE

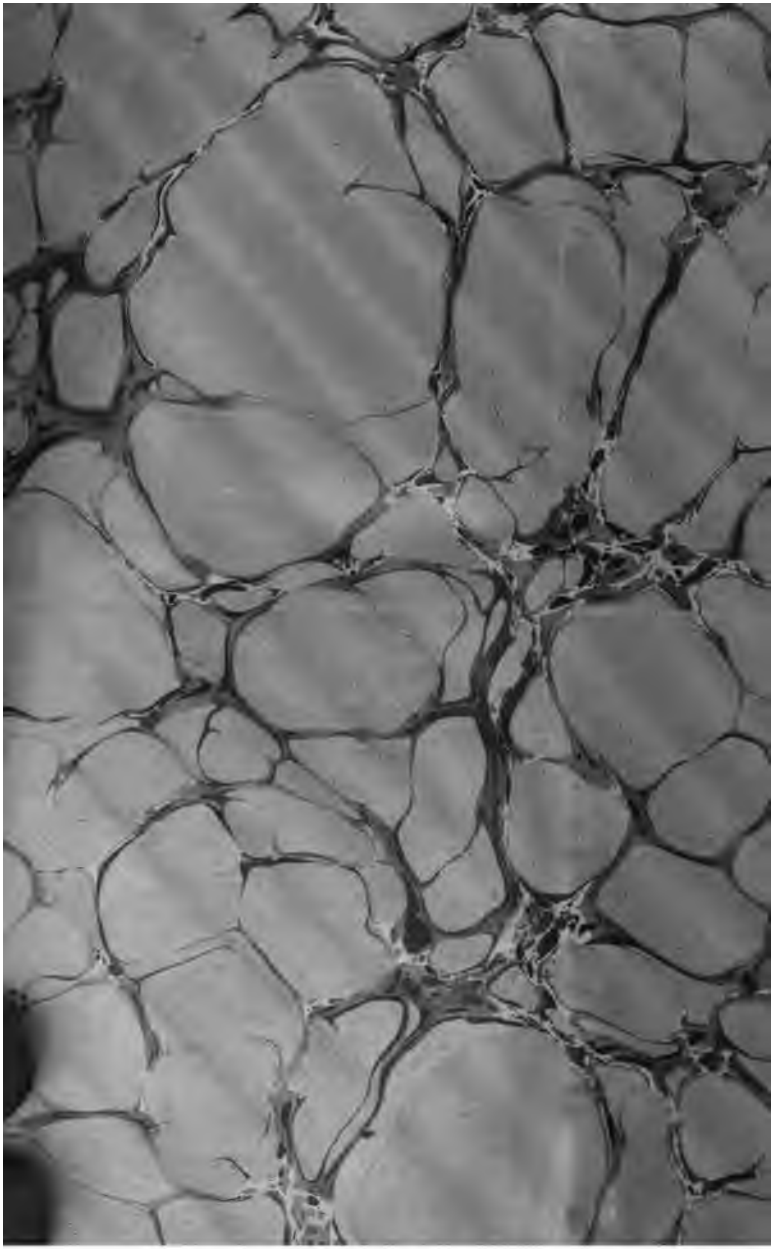

UNIV. OF MICH.
APR 27 1909
UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03354 9539

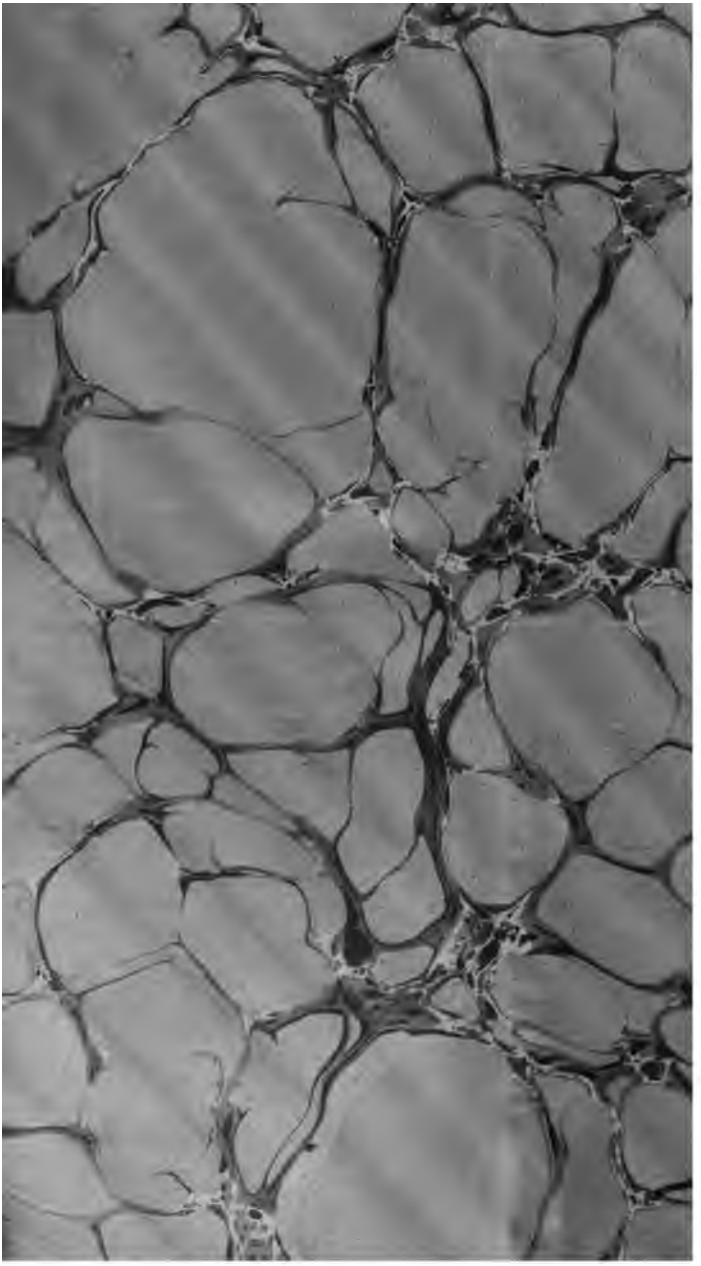

UNIV. OF MICH.
APR 27 1909
UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03354 9539